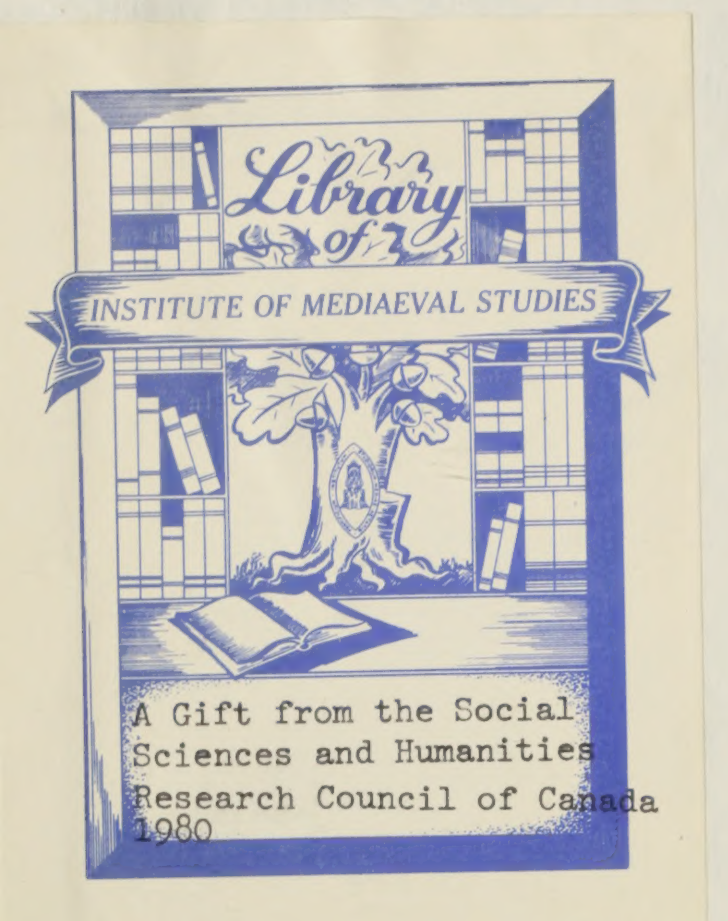
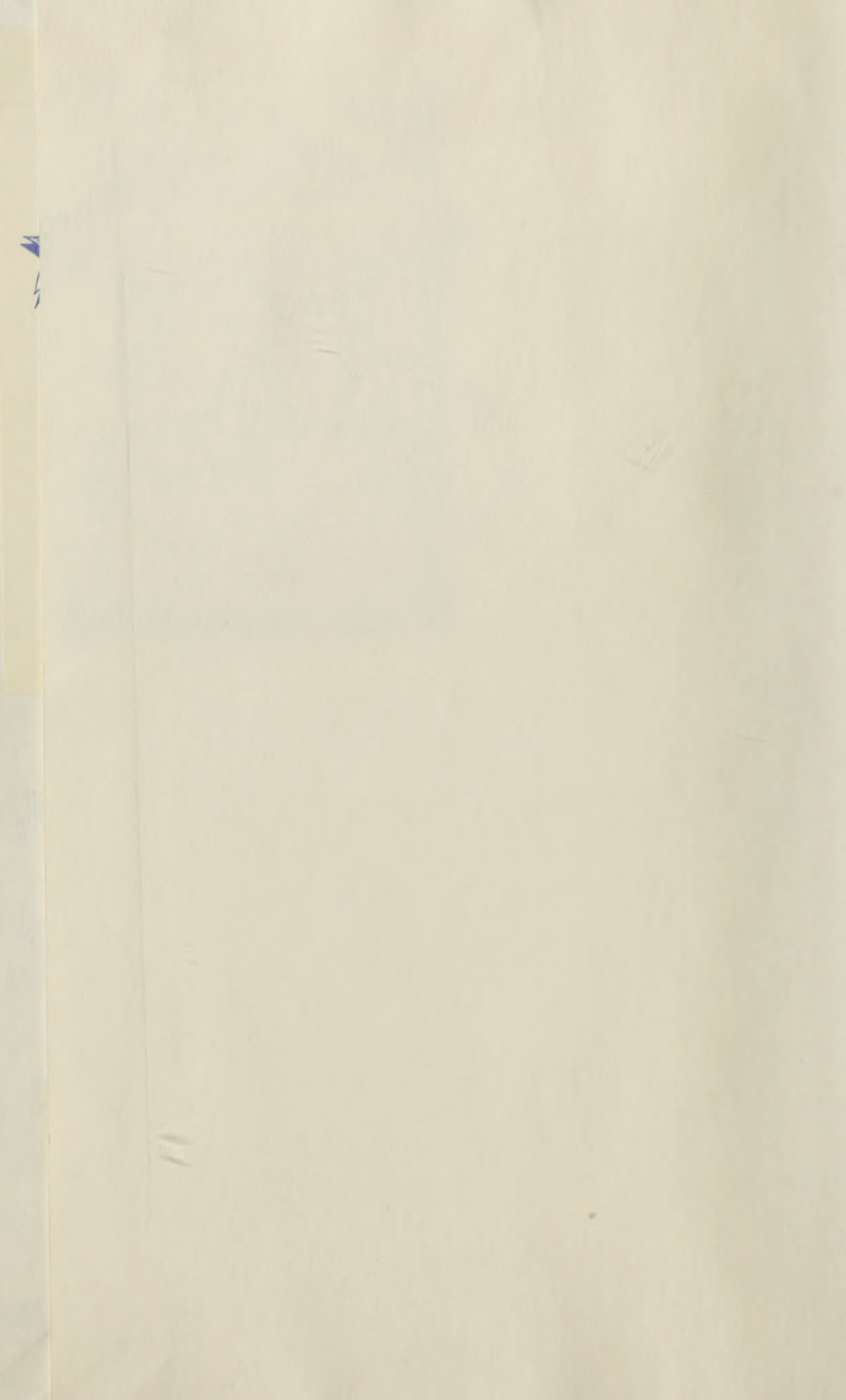
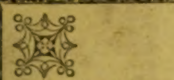
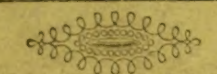



Library of
INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
A Gift from the Social
Sciences and Humanities
Research Council of Canada
1980






# HISTOIRE
# DE LYON,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

Par

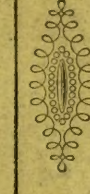
**P. Clerjon,**

DOCTEUR EN MÉDECINE,
PROFESSEUR D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE A L'ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS;

ORNÉE DE FIGURES

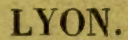
D'APRÈS LES DESSINS DE F. F. RICHARD,

CHEVALIER DE ST-MICHEL ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
PEINTRE ORDINAIRE DU ROI.



*TOME TROISIÈME.*

3

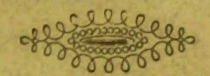


LYON.

THÉODORE LAURENT, ÉDITEUR,

LIBRAIRE, PLACE ST-PIERRE, N. 1.

M DCCC XXX.

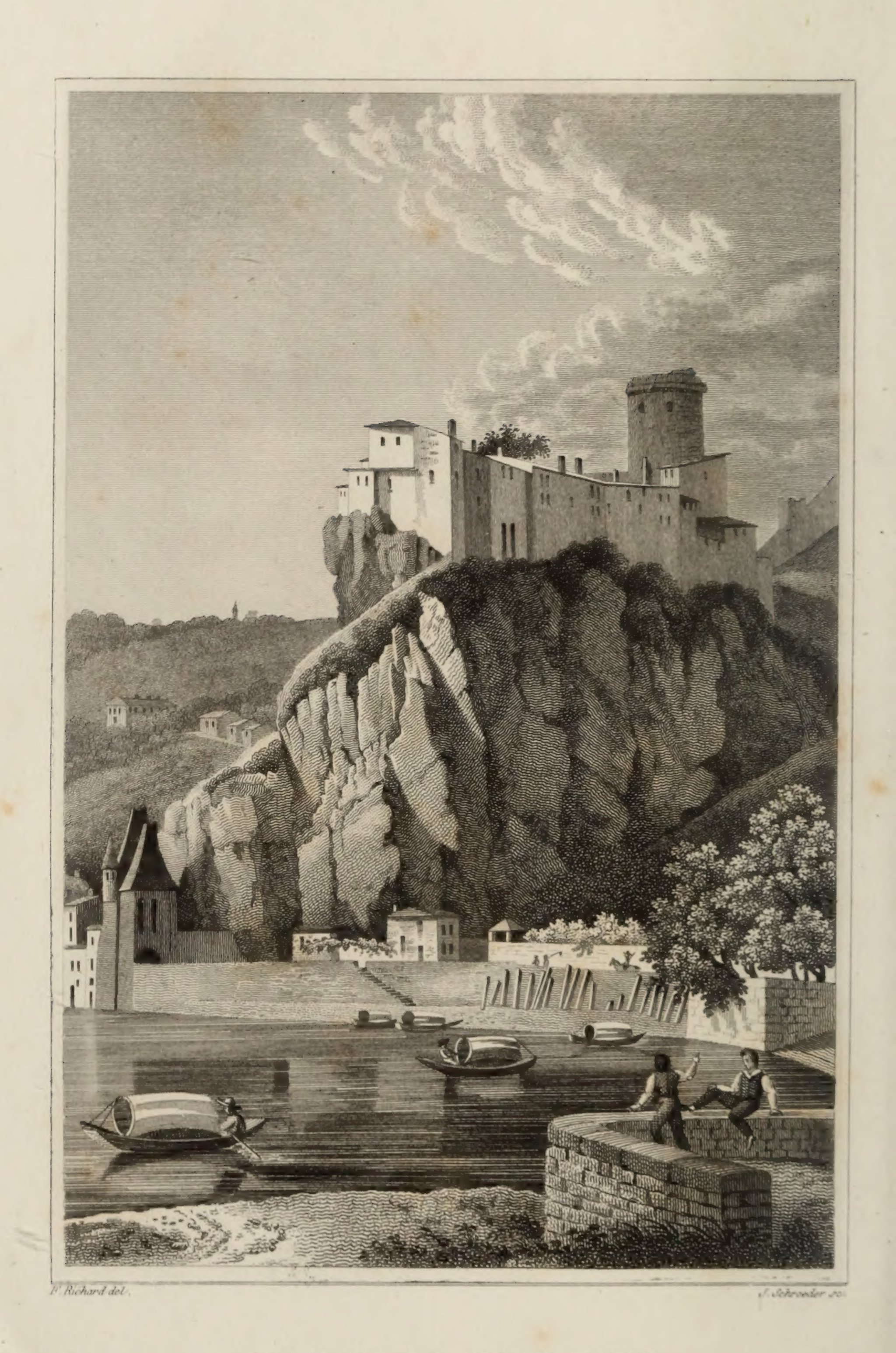

# HISTOIRE
# DE LYON.

LIBRAIRIE DE LAURENT,
PLACE SAINT-PIERRE, N° 1.



LYON.
DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN,
RUE MERCIÈRE, N. 49.





*F. Richard del.* *J. Schroeder sc.*

CHATEAU DE PIERRE-SCISE.

*Publié par Laurent, Libraire à Lyon, Place St. Pierre, No. 1.*

# HISTOIRE
# DE LYON,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

Par

**P. Clerjon,**

DOCTEUR EN MÉDECINE,
PROFESSEUR D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE A L'ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS:

ORNÉE DE FIGURES
D'APRÈS LES DESSINS DE F. F. RICHARD,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

---

TOME TROISIÈME.



LYON.
THÉODORE LAURENT, ÉDITEUR.

---

M DCCC XXX.



# GUERRES

DE

# LA COMMUNE LYONNAISE,

ET

# LYON

SOUS LES ROIS DE FRANCE.

## SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

Idée générale du treizième siècle, dans ses rapports avec l'histoire de Lyon. Rapprochement de cette époque avec celle de l'établissement du christianisme. Aperçu rapide sur les résultats politiques de la commune lyonnaise. Détails et localités nécessaires à connaître avant de parler de son institution. Description épisodique du domaine temporel du clergé dans l'intérieur de la cité, au treizième siècle. Château de Pierre-Scise, sa position pittoresque. Événemens principaux qui s'y sont passés dans l'antiquité, dans le moyen âge, et sous les rois de France. Sa démolition pendant les orages révolutionnaires. Réflexions sur le pouvoir sacerdotal qui a dominé si long-temps dans ce château; ses suites; origine des droits féodaux du clergé sur le château de Pierre-Scise. Cloître de Saint-Just; description de cette forteresse et de ses dépendances. Notice historique sur l'église de Fourvières et sur Thomas Becket, son patron. Particularités remarquables de cette église dans les temps modernes. Cloître de Saint-Jean; offices symboliques de la triple église voisine. Ancien palais de Roanne. Trésor du chapitre. Anciennes monnaies des comtes de Lyon. Église de Saint-Paul; exactions scandaleuses de ses curés.

# HISTOIRE

# DE LYON.

## Troisième partie.

## LIVRE PREMIER.

Dans le deuxième siècle de l'ère chrétienne, nous avons vu la liberté morale ou l'Évangile planter son étendard à Lyon, au milieu de la bourgeoisie[1] malheureuse et persécutée ; dans le treizième siècle, ce fut aussi de ses rangs que s'élança la liberté politique. Il y eut pendant long-temps une alternative de désastres et de triomphes. La raison, les lumières et la justice finirent par faire pencher la balance du côté des citoyens. Le peuple lyonnais put donner au monde l'exemple d'une cité opulente et tran-

[1] Le onzième livre du premier volume montre comment il faut entendre le mot *bourgeoisie* dans l'antiquité.

quille qui levait elle-même ses impôts, choisissait ses magistrats, soutenait les rois de ses trésors, et défendait avec ses propres soldats les remparts qui l'environnaient. L'époque des guerres patriotiques de ceux qu'on appelait manans, contre la puissance théocratique et la puissance féodale, est d'autant plus digne d'attention qu'elle a préparé la civilisation actuelle, et qu'elle peut servir de leçon aux générations futures.

Après la chute de l'Empire romain, qui était une réunion de villes municipales gouvernées par une grande municipalité, il convenait que les petites monarchies, résultats de son morcellement, fussent confiées aux curies ou sénats des provinces : les faits précédens ont démontré comment la barbarie s'y était opposée. Il a fallu quinze cents ans de troubles, de revers, de massacres pour comprendre que la portion instruite, nombreuse, compacte, industrieuse des populations, doit empêcher sans cesse les envahissemens des seigneurs qu'elle nourrit, confier ses intérêts à des hommes de son choix, n'obéir qu'aux lois qu'ils ont votées, et se constituer elle-même son unique maîtresse sous le nom si imposant de nation. Pour bien apprécier cette conquête inébranlable dont l'humanité peut enfin s'enorgueillir, il est utile de suivre pas à pas la marche progressive des idées, de la suivre et dans la masse des bourgeois d'une cité généreuse, et dans les institutions des éternels ennemis de nos libertés populaires.

Il est peu de villes qui offrent comme Lyon cette lutte politique d'une manière aussi frappante : des prêtres souverains devaient être d'impitoyables tyrans ; mais la résistance des bourgeois fut en raison directe de la tyrannie.

La description du beau domaine temporel des prélats dans l'intérieur de la cité nous montrera leur puissance ; l'étude de leur gouvernement la rendra plus évidente ; nous observerons ensuite les premières lueurs de liberté au milieu des citoyens entassés dans des huttes sur la plaine triangulaire du confluent.

Les archevêques et le chapitre avaient leurs forteresses principales dans le cloître de Saint-Just et sur le rocher de Pierre-Scise[1]. Ce rocher de granit qui s'élève encore menaçant sur la rive droite de la Saône et à l'entrée septentrionale de la ville, quoique depuis trente ans on creuse ses entrailles pour les chaussées et pour les ponts, était très bien situé pour un pouvoir sacerdotal. Un manoir s'élevait au dessus. On regrette peut-être l'effet pittoresque que produisait ce château avec ses créneaux et ses noires murailles, en se détachant sur un ciel d'azur, en se réfléchissant

[1] Le rocher de Pierre-Scise s'avançait en forme de promontoire jusqu'au milieu de la Saône. (*Voyez* le premier livre du premier volume.) L'étymologie du nom de Pierre-Scise vient du mot latin *petra incisa*, pour rappeler le grand travail des routes romaines exécutées par Agrippa. (*Voyez* les détails que nous donnons sur les chemins de l'Empire dans le premier volume.) En 1826, on a trouvé au bas de la Chana les traces d'une de ces voies romaines.

dans la Saône, en formant avec la forteresse de l'autre côté de la rivière, au milieu des bosquets d'alentour, deux masses de fortifications imposantes ; mais quelle que soit l'opinion des amateurs du moyen âge, quand on pense que les victimes du despotisme ne gémissent plus dans la tour solitaire, on se contente des simples beautés de la nature qui sont encore très ravissantes en cet endroit. Les ponts dont les rocs de Pierre-Scise fortifient les culées, les quais et les chaussées que ces mêmes blocs soutiennent et font servir à une industrie sans cesse active, sont préférables à tous les paysages et à tous les manoirs de la féodalité. Toutefois le château construit jadis sur le sommet aplati du rocher de Pierre-Scise, a été tour à tour le palais des chefs barbares, le château-fort des archevêques et la prison d'état des rois de France. Il a croulé à l'époque la plus désastreuse de la révolution : exemple terrible pour les tyrans ; le monument du despotisme a succombé sous les coups de l'anarchie. Son histoire est le tableau fidèle de toutes les vicissitudes politiques, et, sous ce rapport, nous devons l'esquisser rapidement.

Sa construction remonte sans doute au temps des Romains : des ouvriers employés à déblayer les terres le long du château, trouvèrent un assez grand nombre de lampes sépulcrales, de médailles et d'autres objets antiques ; mais les traditions directes et positives sur ce monument ne vont pas

au delà du douzième siècle[1]. Héraclius, pendant ses démêlés avec les comtes belliqueux ses voisins, s'y réfugia plusieurs fois, et en fit le premier la forteresse principale des archevêques. Renaud de Forez ajouta des murailles plus épaisses, embellit l'intérieur du manoir, changea enfin ce lieu fortifié en palais archiépiscopal; ce qui lui a mérité le titre de fondateur du château. Aussi les prélats qui lui succédèrent choisirent cet asyle pour en faire leur domicile privilégié, et ne fréquentèrent le palais qu'ils avaient près de l'église cathédrale que dans les fêtes solennelles. L'appartement des archevêques fut témoin, dans ce château, de plusieurs scènes féodales : le prélat Aimery Guerrat, homme simple et religieux, y tenait sa cour pendant le séjour d'Innocent IV à Saint-Just, pour n'être point ébloui par la pompe fastueuse du pontife de Rome; l'archevêque Rodolphe de La Tourette lançait du haut de ce rocher ses foudres théocratiques contre les cinquanteniers de la ville, qui s'étaient mis sous la

[1] Cependant nous avons vu que Menestrier pensait que le château de Pierre-Scise avait servi de demeure aux anciens rois de Bourgogne (liv. IV de notre second volume). Poullin de Lumina prétend que l'archevêque Hugues avait assemblé en 1099, dans ce même château, un concile composé des évêques de sa province. Il est certain que la position de cette place forte était trop favorable, surtout dans les premiers siècles de barbarie et de féodalité, pour que sa fondation ne remonte pas au delà du douzième siècle. Comme les attaques des seigneurs pillards du comté de Forez étaient rapides et momentanées, les archevêques pouvaient se renfermer dans ce château inaccessible sans redouter la famine.

garde du comte de Savoie[1]; de leur côté, les hardis bourgeois venaient braver le prélat dans son château, et signifier des appels contre les usurpations du chapitre[2]. Là aussi Pierre de Savoie céda à Philippe le Bel, avec les cérémonies accoutumées, ses droits de juridiction sur la cité lyonnaise, en se réservant toutefois la châtellenie de Pierre-Scise et le privilége de frapper monnaie[3]; là le même prélat souscrivit l'espèce de charte accordée à tout jamais aux habitans de Lyon[4]. Les archevêques recevaient dans le château de Pierre-Scise les princes et les personnages

[1] En 1276.

[2] En 1290.

[3] *Voyez* à la fin de ce livre les considérations sur les monnaies de Lyon pendant le moyen âge.

[4] « Guichenon rappelle une sentence arbitrale rendue par Guillaume de Sure, archevêque de Lyon, dans son château de Pierre-Scise, en 1339, sur les différens qui s'étaient élevés entre le sire de Villard et Renaud de Dortans. Nous en parlerons dans le livre qui suit........ Un titre de l'année 1335 annonce que le château avait pour gouverneur le seigneur d'Iseron, aux gages de cinquante sous viennois par semaine, et que ce dernier avait sous lui douze hommes d'armes, chacun à huit florins par mois...... A l'époque des troubles qui se manifestèrent en France après la paix de Bretigny, par suite du licenciement des armées en 1364, Charles d'Alençon, en 1366, excommunia le sénéchal de Lyon et les officiers du roi....... Il y avait une chapelle dans le château de Pierre-Scise. Le testament de Jean de Talaru, du 23 septembre 1392, dans lequel il lègue à la chapelle de Saint-Michel du château de Pierre-Scise un missel, une chasuble, aube, amict, étole et manipule...... Il paraît de plus que les archevêques avaient leurs archives à Pierre-Scise : un acte capitulaire du 10 février 1443 nous instruit que Jean d'Amanzé, chanoine, et le sous-maître de l'église, étaient venus annoncer au chapitre que la maladie grave dont l'archevêque était atteint, les avait

distingués qui passaient à Lyon, jusqu'au moment où le rusé et défiant Louis XI se l'appropria sans l'acheter; il l'emprunta en quelque sorte, et les prélats conservèrent encore des droits de châtellenie sur cette antique portion de leur domaine. Louis XI donnait de l'or aux chapelles, mais il se méfiait des prélats trop puissans. Odile des Estoyés, alors gouverneur de Pierre-Scise et officier de l'archevêque, avait été de la ligue du Bien-Public; François Roger, bailli de Mâcon, reçut la commission royale de le destituer [1]. Depuis, les souverains de France n'ont point cédé ce château fort. Les prélats habitèrent le palais près de la cathédrale, séjour tout aussi riant et beaucoup moins escarpé. Bientôt après Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, logea à Pierre-Scise comme prisonnier d'état [2]. Il était accusé d'avoir voulu attenter à la liberté du roi; le sire de Beaujeu fut chargé de l'arrêter; de Pierre-Scise il fut conduit à la Bastille [3], et sa tête roula sur un échafaud [4]. Sous le règne de Louis XII, si justement appelé le Père du peuple, les citoyens ne gémirent point dans la tour de Pierre-Scise : des étrangers seuls y furent renfermés. Le roi fit conduire dans ce

déterminés à faire apporter de ce château quantité de lettres et de titres relatifs, soit au siége archiépiscopal, soit à l'église. » M. COCHARD, *Notice historique sur le château de Pierre-Scise.*

[1] En 1468.

[2] En 1475.

[3] En 1476.

[4] En 1477.

château Louis Sforce, duc de Milan, et son frère le cardinal Ascagne, faits prisonniers après la bataille de Novare[1]. Ils n'y séjournèrent que quinze jours. Les ambassadeurs de Maximilien y furent renfermés après eux[2], parce que leur maître détenait le chapelain du cardinal d'Amboise. Les lettres de cachet, les détentions arbitraires recommencèrent sous François I. Henri-Corneille Agrippa avait publié un libelle contre Louise de Savoie : on l'envoya dans le château de Pierre-Scise réfléchir sur la vanité des sciences humaines et sur la philosophie occulte, sujets de deux ouvrages qui l'ont rendu célèbre. Pendant les guerres de religion, la fortune se plut à renfermer alternativement dans le même château les huguenots et les papistes. Le baron des Adrets y soumit à une pénitence sévère le capitaine Fenouil; mais celui-ci devenu commandant de ce fort, eut à son tour la garde de des Adrets[3]; il lui rendit en bon catholique les rigueurs qu'il en avait éprouvées. A la même époque, des assassinats, des meurtres, des vengeances particulières souillèrent les murs de cette prison d'état[4]. Les ligueurs lyonnais y

[1] En 1500.

[2] En 1507.

[3] Arrêté en 1572 par le baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné.

[4] « Le 23 juillet 1568, le gouverneur invite à dîner plusieurs des capitaines qui commandaient à Lyon, principalement Pierre de Latour et Lacombe-Bouthilier. Sur la fin du dîné, Jean de Guillens, conseiller au présidial et auditeur de camp, arrive, et remet au commandant l'ordre de retenir prisonnier Latour et Lacombe. Dans la nuit, le président de

renfermèrent aussi leurs victimes [1]. On conçoit facilement que sous le ministère du cardinal de Richelieu, ce donjon de Pierre-Scise ne fut pas inutile : Louis XIII en fit d'abord une propriété royale [2]; ensuite, à la fin du règne de son ministre vindicatif, le grand écuyer Cinq-Mars et son discret ami de Thou y méditèrent sur la mort quelques minutes avant leur supplice sur la place des Terreaux [3]. Le duc de Bouillon,

Biragues, gouverneur de la ville, se porte dans le donjon accompagné des Suisses de sa garde, et fait poignarder en sa présence les deux prisonniers. Huit autres personnes furent étranglées cette même nuit. » POULLIN DE LUMINA, *Abrégé chronologique*, page 202. (*Voyez* dans notre ouvrage *les Chroniques lyonnaises du temps de la réforme et de la ligue*, cinquième et sixième partie.)

[1] « Antoine de Grollier de Servières et Imbert de Grollier furent de ce nombre ; ils y demeurèrent depuis le 24 février 1589 jusqu'au mois de juin de la même année. Ils en sortirent par l'adresse d'un valet nommé Soulette, et à l'aide de cordons de soie que Marie Camus, femme d'Antoine Grollier, avait portés sous son vertugadin. Ils descendirent le long des murs de la forteresse, sortirent de la ville, et allèrent défendre les droits de Henri IV. Quatre ans après, le duc de Nemours fut prisonnier dans ce même château dont il s'était emparé par ruse. » COCHARD, *Notice sur le château de Pierre-Scise ; Almanach historique et anecdotique*. (*Voyez* dans notre ouvrage l'*Hist. des ligueurs lyonnais*.)

[2] « Un arrêt du conseil d'état (27 janvier 1625) en fixa la valeur à cent mille francs payables par voie d'impositions sur tous les contribuables de la généralité. La moitié de cette somme fut employée à retraire la terre de Chasselay, précédemment engagée, et à faire quelques réparations à l'hôtel de Lyon à Paris. Le surplus fut dans la suite versé entre les mains de l'archevêque de Neuville, pour terminer les réparations du palais archiépiscopal.» D'HERBIGNY, *gouvernement de Lyon*, manuscrits de la Bibliothèque, n° 1409, et de la petite Bibliothèque des Archives municipales, premier rayon.

[3] Dans l'année 1642.

compromis dans la même affaire, y fut aussi renfermé. Une intrigue de cour et un fils dénaturé[1] rendirent sous le règne suivant le château de Pierre-Scise témoin des scènes les plus scandaleuses : pendant quatre ans un maréchal de France, Philippe de La Mothe-Houdancourt, qui avait bien mérité de la patrie, y fut privé de sa liberté. Le comte de Goesbriant y fut incarcéré au commencement du dix-huitième siècle[2]; François-Christophe-Honoré de Klinglin, préteur royal de Strasbourg, y fut aussi détenu[3]. Par une bizarrerie qui ne se remarque que sous les gou-

[1] Philippe de La Mothe-Houdancourt fut conduit à Pierre-Scise le 28 décembre 1644 ; interrogé seulement en 1647, il ne sortit de prison qu'en 1648.

[2] Dans une requête qu'il présenta au roi en 1717, il imputait à son fils de l'avoir fait languir durant plusieurs années dans diverses prisons, et d'avoir même payé des détenus pour espionner sa conduite.—Le 26 mai 1705, cinq prisonniers détenus à Pierre-Scise, exaspérés par les traitemens rigoureux qu'on leur faisait subir, poignardent les soldats chargés de leur garde, pénètrent dans la chambre du gouverneur appelé Manville, lieutenant-colonel du régiment Lyonnais, le tuent et recouvrent leur liberté.

[3] Ce préteur royal, accusé de concussion et d'abus de pouvoir dans l'exercice de sa place, est arrêté et conduit à Grenoble ; le parlement de Dauphiné, auquel la connaissance de cette affaire avait été attribuée, le décharge après une longue procédure des accusations portées contre lui. Le gouvernement, au lieu de le rendre à la liberté, le fait extraire en 1753 de l'arcenal de Grenoble où il était incarcéré, pour le renfermer à Pierre-Scise. Ce ne fut que quatre années après qu'on lui donna la ville pour prison. Il est mort en 1775 au village de Bron, dans un état voisin de la misère. M. Cochard, dans une Note sur le village de Saint-Alban (Archives du Rhône), raconte d'une manière très intéressante une entrevue qu'il eut avec cet homme malheureux.

vernemens despotiques, pendant que les victimes gémissaient dans les cachots du donjon, l'artillerie de cette forteresse célébrait les fêtes solennelles de nos souverains, ou les saturnales du roi de la basoche [1] allant en grande pompe sous la feuillée de l'île Barbe. Mais la révolution commença, et le peuple prit en main la vengeance du Ciel [2], vengeance terrible, inévitable quand la tyrannie l'a rendue nécessaire, vengeance qui ne comprend que trop souvent les innocens avec les coupables, semblable aux trombes qui ravagent indistinctement les terres fertiles et les déserts. Neuf officiers du régiment de cavalerie de Royal-Pologne, soupçonnés d'avoir voulu faire émigrer leur régiment, avaient été renfermés dans le château de Pierre-Scise [3]; la populace de la capitale se livrait déja à toute sorte de crimes, celle de Lyon voulut l'imiter : elle se rendit en foule dans le château, s'en fit ouvrir les cachots, et massacra impitoyablement tous les officiers suspects. Après le siége de Lyon, « le cinquième jour de la pre-« mière décade du second mois de l'an II de la « république une et indivisible [4], les représentans « du peuple, Couthon, Maignet, Châteauneuf-« Randon et Sébastien de Laporte, en exécution

[1] *Voyez* dans notre Histoire les mœurs du Lyonnais jusqu'à la révolution, quatrième, cinquième et sixième partie.

[2] Cochard, *Notice sur le château de Pierre-Scise.*

[3] Le 9 septembre 1792.

[4] Le 26 octobre 1793.

« d'un décret de la Convention nationale, se sont « transportés au ci-devant château fort de Pierre-« Scise. Leur premier soin, en arrivant dans ce « séjour de la douleur, a été de rendre aux mal-« heureux qui étaient détenus la visite de conso-« lation qu'ils leur devaient. Quelques-uns d'entre « eux, reconnus innocens, ont été mis en liberté, « et sont allés se réunir avec une joie attendris-« sante au grand nombre d'ouvriers qui avaient « été appelés pour la démolition. Les représentans « du peuple étant montés au sommet de cette « tour monstrueuse qui fut si long-temps l'effroi « du genre humain, ont rendu le ciel, impatient « de la voir tomber, témoin du coup mortel qu'ils « lui ont porté au nom du peuple et de l'huma-« nité. A ce signal, des milliers de bras se sont « levés pour écraser cet édifice hideux dont l'exis-« tence fait frémir la nature, et ne fut cependant « qu'un des moindres crimes des rois [1]. »

Telle a été pendant une longue série de siècles la citadelle des prélats. Il existe un grand nombre d'autres preuves de leur puissance féodale; il faut les exposer avec soin, car cette puissance fut l'unique source de tous les désordres du clergé et des guerres légitimes de la commune. Loin de nous la moindre pensée de compromettre la religion dans la peinture fidèle de ce période de

[1] Procès-verbal des premières démolitions qui ont eu lieu dans Commune-Affranchie. *Voyez* à la fin de cet ouvrage, *Histoire de Lyon pendant la révolution française*.

notre histoire : à cette époque, la morale de l'Évangile n'existait plus sur la terre, les plus viles passions des hommes l'avaient remplacée; or, ce sont les passions des hommes que nous combattons. « Les historiens ont remarqué depuis plu- « sieurs siècles, dit Menestrier dans son *Histoire* « *consulaire*, que ce fut aussi la grandeur tem- « porelle qui fit naître dans l'Église romaine les « schismes qui la divisèrent; les démêlés des « papes et des empereurs, les guerres d'Italie et « toutes les dissensions de l'Europe, qui furent le « scandale des gens de bien, enlevèrent insensi- « blement aux peuples et à leurs maîtres l'obéis- « sance, le respect et l'attachement filial qu'ils « devaient avoir pour le Saint-Siége : l'acquisi- « tion du temporel ravit beaucoup de droits spi- « rituels par la confusion et le mélange de ces « deux puissances. » Menestrier dit encore dans son *Éloge historique de la ville de Lyon*: « Comme « l'autorité spirituelle, en fait de religion, est « une puissance absolue qui commande avec em- « pire, et qui veut que l'on se soumette aux com- « mandemens qu'elle fait sans y former aucun « obstacle ni aucune opposition, ceux qui règlent « le temporel subordonné à cette puissance, le « voulant porter aussi haut et le rendre aussi « absolu, font que souvent on se dispense de la « juste soumission que l'on devrait à leurs ordres. « On n'a pas pour les délégués le respect qu'on a « pour les maîtres; et comme ces officiers abusent

« presque toujours du pouvoir et de l'autorité « qu'on leur remet, ils portent aussi fort souvent « à d'étranges extrémités ceux qu'ils ont sous « leur conduite. Nos citoyens se soulevèrent au- « tant de fois qu'ils s'aperçurent de ces violences. « Ne trouvant plus de remède à un mal qui crois- « sait toujours, que de s'unir pour se défendre, « ils en choisirent entre eux cinquante des plus « puissans et des plus recommandables pour sou- « tenir leurs intérêts, et prendre un soin parti- « culier de veiller au bien public[1]. »

Durant ces siècles de féodalité, les églises voisines se corrompaient mutuellement par des exemples pernicieux. Une espèce de rivalité de primatie qui existait entre les deux églises de Lyon et de Vienne, leur faisait afficher beaucoup de faste dans les cérémonies, et déployer

[1] Menestrier n'aurait pas mieux parlé sous un gouvernement constitutionnel. Nous rendrons un compte plus détaillé des ouvrages, des opinions de ce savant laborieux, quand nous serons arrivés au temps où il vécut. Observons en passant que nous avons trouvé très souvent dans ses écrits des idées fort originales ; dans notre siècle, où l'on dispute sur les modèles à choisir pour écrire l'histoire, on devrait consulter ce passage de la préface de l'*Eloge historique de Lyon*, par Menestrier : « Nous « avons des originaux et des modèles de toutes ces formes d'histoire « dans les Écritures saintes. La Genèse est une histoire généalogique, « l'Exode la relation d'un voyage, le Lévitique une histoire cérémo- « niale, le Deutéronome une histoire de droit, les Nombres une chro- « nique ; l'histoire des Rois est une histoire générale ; celle de Job, une « histoire figurée qui a ses dialogismes, ses harangues et ses réflexions ; « Tobie est une histoire morale ; Judith, Esther et Ruth sont des vies, « les Paralipomènes des mémoires, les Machabées une histoire particu- « lière, les Actes des apôtres une histoire mêlée. »

un grand appareil dans les actes du pouvoir. Les prérogatives extorquées aux empereurs par ces deux églises, étaient les mêmes; elles battaient monnaie l'une et l'autre; le château de Pierre-Scise ne fut choisi pour forteresse des prélats de Lyon, qu'à l'imitation des archevêques de Vienne. Voici comment. Conrad II, roi des Romains, ayant trouvé dans les archives de son empire que la ville de Vienne et le château Pipet étaient de son domaine, mais que la garde en appartenait durant son absence à l'archevêque et aux chanoines de la cathédrale de Saint-Maurice, le leur céda tout à-fait par une pure concession de fief, avec obligation d'hommage et serment de fidélité. L'archevêque de Vienne Humbert ayant voulu se mettre en possession de cette garde en retenant lui-même les clés du château Pipet, fut attaqué par les comtes de Viennois; ces derniers, à raison de leur dignité et de leur prééminence, croyaient que cette garde convenait mieux à leurs habitudes guerrières qu'aux fonctions pacifiques des chanoines. Humbert en appela au seigneur suzerain. L'empereur confirma les droits du prélat, et commanda à ses feudataires de seconder de tout leur pouvoir l'archevêque et le chapitre, pour les maintenir dans leur possession, « ne voulant pas permettre, « comme il le dit dans ses lettres, qu'aucune « puissance tyrannique dépouillât l'église de ses « anciens droits, et l'empêchât de jouir des libé-« ralités de ses prédécesseurs; ordonnant que le

« château de Pipet fût remis à l'archevêque pour « la garde et la sûreté de la ville ». Quelque temps après, les archevêques de Lyon eurent aussi leur citadelle; seulement elle était moins favorablement placée, car le château Pipet domine la ville de Vienne d'une manière remarquable.

Tels furent leurs droits féodaux sur le château-fort de Pierre-Scise. Ce palais gothique était entouré dans le moyen âge de murailles très épaisses, construites sur le rocher au bord du précipice : on en voit des vestiges. Une terrasse s'étendait du côté du midi ; elle était ombragée par un arbre touffu, et arrosée d'une source limpide. Le fort se terminait d'un côté, sur la rive droite de la Saône, par une porte solide placée à la tête d'un faubourg étroit et tortueux; pour faire communiquer de la porte sur la plate-forme, un escalier était taillé dans le roc. De l'autre côté, la forteresse, quoique séparée de la montagne de Fourvières par un large fossé, se liait avec le bastion de la colline voisine et les quartiers de Fourvières, Saint-Just et Saint-Irénée, par une ligne de murs élevés sur les débris de la ville romaine.

Mais le château de Pierre-Scise était de peu d'importance en comparaison du cloître de Saint-Just et de ses nombreuses tours. Nous avons observé dans le second volume que les archevêques, après les premiers ravages des barbares, avaient fait reconstruire l'église des Machabées avec une

magnificence extraordinaire, et qu'ils l'avaient accompagnée d'un château-fort propre à résister aux nouvelles invasions. Le cloître n'en subit pas moins toute sorte de vicissitudes; mais sa masse le fit lutter pendant long-temps. Au treizième siècle, qui nous occupe maintenant, cet ensemble de fortifications fut entièrement réparé. Les débris des temples anciens et du théâtre, enfouis au milieu des vignes, servirent à la construction de cet asyle principal du chapitre, à celle du cloître de Saint-Jean, de l'église qui porte le même nom, de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fourvières, et de plusieurs arches du pont de la Saône. On bâtit autour de la forteresse de Saint-Just des maisons pour loger les clercs, les prêtres, les chanoines et les autres dignitaires de l'église de Lyon. On en fit par conséquent le siége du gouvernement théocratique, gouvernement que nous chercherons à bien approfondir quand nous connaîtrons parfaitement les localités. On forma de cette manière un cloître immense. Une forte muraille de quatre pieds d'épaisseur et de six toises d'élévation entourait ce local, consacré tout à la fois à la prière, à la justice, à la guerre, et à toute sorte d'actes plus ou moins remarquables. La muraille était garnie de vingt-deux tours carrées, placées à la distance de quinze pas les unes des autres.

L'entrée de cette fortification était défendue par deux portails à fausse-braie, fermés par de

bonnes portes et des chaînes de fer[1]. Aussi le bourg de Saint-Just, placé hors de la ville, ressemblait par son site élevé et par la nature de ses fortifications à une citadelle formidable[2]. Ce que nous appelons aujourd'hui la rue de Trion et le faubourg de Saint-Irénée, était situé dans l'enclave de la justice et baronnie de Saint-Just[3]. Tout ce canton dans le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle, s'appelait la ville de Saint-Just[4], et se trouvait séparé de la cité principale par la porte de la Madeleine placée à la montée du Gourguillon, près du monastère des religieuses du Verbe-Incarné[5]. Les portes de Trion et de Saint-Irénée se fermaient tous les soirs avec la plus grande exactitude; les clés en étaient portées chez le chanoine préposé du chapitre, qui était chargé de l'exercice de la juridiction[6].

Non loin du cloître de Saint-Just, à la fin du

[1] Procès-verbal du temps de Charles XI.

[2] M. Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon.*

[3] M. Grepo, *Notice sur les fortifications de la ville de Lyon.*

[4] *Villa sancti Justi.*

[5] On sait que le Chemin-Neuf ne fut ouvert qu'en 1562 par le baron des Adrets.

[6] « Après la mort du pape Clément V, arrivée en 1314, les cardinaux qui n'avaient pu s'accorder à Carpentras, s'assemblèrent à Lyon pour l'élection de Jean XXII qui se fit le 7 août 1316; Philippe, frère de Louis le Hutin, qui avait conquis Lyon dès 1312, se fit remettre les clés des portes de Saint-Just pour la sûreté du conclave; mais en 1320, le 17 juin, ce prince donna des lettres patentes par lesquelles il déclara que ce fait ne devait point préjudicier au prévôt et au chapitre de Saint-Just.» MENESTRIER, *Histoire consulaire.—Preuves.—Tract. de bellis, etc.*





FOVRVIERE.

douzième siècle et sous l'archevêque Guichard, les chanoines firent construire un autre monument beaucoup moins considérable : c'était l'église de Fourvières, dont la flèche domine encore toute la ville; les fidèles des temps modernes, qui ont une foi ardente, y portent chaque jour leurs offrandes; des milliers de tableaux qui suffiraient seuls pour composer une bibliothèque de légendes, couvrent ses murailles; elle mérite par conséquent notre attention.

Cette église[1] rappelle le séjour à Lyon du fameux Thomas Becket, primat d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry; événement assez extraordinaire dont les chroniqueurs du moyen âge ne disent mot, et qui ne se trouve que dans les actes capitulaires de la cathédrale de Lyon. « C'est « une tradition constante et bien avérée dans la « grande église de notre ville, qu'après avoir eu « le bonheur de recevoir dans ses murs saint An- « selme, primat d'Angleterre, elle eut aussi la sa- « tisfaction, environ soixante-dix années après, de « servir d'asyle à saint Thomas, archevêque comme « lui de l'église de Cantorbéry; et que, bien que « saint Thomas n'ait pas à beaucoup près fait un « aussi long séjour dans Lyon que saint Anselme, « elle fit néanmoins pour lui quelque chose de « plus singulier : elle lui donna en propre, dans « le cloître de Saint-Jean, une maison où il logea

[1] *Inventaire général des Archives municipales*, tom. XIX, p. 97.

« et qui portait encore son nom dans le quin-
« zième siècle ; que pour soutenir sa dignité de
« primat d'Angleterre, elle le gratifia en pur don
« du domaine et des terres de Quincieu, qui pas-
« sèrent par succession à l'église de Cantorbéry;
« que peu d'années après sa mort, elle fonda
« dans Lyon une église paroissiale qui porte en-
« core le nom de Saint-Thomas de Cantorbéry [1].»

On sait que Thomas Becket, d'abord chancelier fastueux, ensuite primat austère, rigide, inflexible, avait fait naître de grands désordres en Angleterre par sa résistance opiniâtre aux ordonnances décrétées à Clarendon. Becket était Saxon : on trouvait dans ces ordonnances une défense injurieuse de nommer clercs ou prêtres, sans le consentement de leur seigneur, ceux qu'en langue normande on appelait *natifs* ou *naïfs*, c'est-à-dire *serfs*. Le prélat voulut défendre tout à la fois les prérogatives de l'église et les droits du peuple conquis. Henri II régnait alors; Becket le brava ; mais abandonné par les barons et les évêques Anglo-Normands, n'ayant dans son parti que des pauvres et des moines, des bourgeois et des serfs, il essaya en vain contre son puissant antagoniste l'influence des vêtemens pontificaux, de la croix pastorale et de son ame courageuse. Henri II n'en fut que plus courroucé; la fuite devint nécessaire. Tout fait croire que Thomas cher-

[1] Colonia, *Histoire littéraire.*

cha un asyle à Lyon, soumis alors au chapitre. Cependant on lit dans le grand Recueil des historiens de France, qu'il se rendit au monastère de Saint-Berthin, dans la ville de Saint-Omer. Ce qui confirme d'un autre côté la vérité de l'assertion des historiens lyonnais, c'est que des lettres adressées aux grands du royaume de France les invitaient à se saisir de Thomas, ci-devant archevêque, traître au roi et fugitif à mauvais desseins. La cour papale elle-même, alors établie à Sens, était indécise : Becket était pauvre, malheureux, persécuté, le pape craignait de se compromettre. Ce n'était que dans une ville neutre que Thomas pouvait lutter contre ces circonstances foudroyantes. De Lyon, où les chanoines l'avaient accueilli d'une manière splendide [1], il vint apprendre dans la solitude et la misère à être le consolateur des pauvres. Le roi de France se détermina à lui donner des secours en pain et en vivres; il fut recommandé au supérieur de l'abbaye de Pontigny, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, pour vivre dans ce couvent comme simple moine. Le malheur rallumant tout-à-coup son indignation, il lança contre le roi d'Angleterre [2] à Vézelai près d'Auxerre, une courageuse excommunication avec le plus grand appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges. Les persécu-

[1] En 1165.
[2] En 1166.

tions redoublèrent; l'abbé de Pontigny n'eut pas honte de l'abandonner. Thomas revint à Lyon. Guichard, alors archevêque, et le doyen Olivier, s'entretenant un jour avec le primat d'Angleterre sur la place Saint-Jean, lui montrèrent la nouvelle église qu'ils faisaient construire au sommet de la montagne de Fourvières. Ils lui dirent en souriant que leur dessein était de la faire consacrer sous le titre du premier martyr qui aurait la gloire de verser son sang pour Jésus-Christ et son église; que ce serait sous son nom même qu'ils en feraient la dédicace, s'il avait un jour ce bonheur. Ce qui fut exécuté quelques années plus tard.

En effet, Thomas, ennuyé de sa vie errante et de l'humiliation qu'il éprouvait à manger le pain des étrangers, réduit le plus souvent à vivre des aumônes des prêtres et du peuple, se retira à Sens, dans une pauvre hôtellerie, jusqu'au moment où, trompé par une paix simulée, il revint en Angleterre. Un sort déplorable l'attendait : il mourut au pied de l'autel de sa cathédrale, assassiné par quatre courtisans[1].

Ce ne fut que vingt ans après[2], lorsque le pape Alexandre III l'eut canonisé, que le chapitre de Lyon consacra en son honneur l'église paroissiale de Fourvières. On associa la sainte Vierge au

[1] Le 29 décembre 1170.
[2] Dans l'année 1190.

bienheureux martyr. A en juger par les tableaux de reconnaissance, c'est elle seule qui, de nos jours, opère tant de miracles, console tant d'affligés, et renvoie bien rétablis les malades les plus désespérés. Aussi, avant l'établissement d'un dépôt de mendicité, voyait-on un peuple de mendians exciter la commisération des fidèles : toutes les misères humaines étaient étalées sur la route du pélerinage.

Cependant à la fin du douzième siècle, la sainte Vierge n'avait qu'une chapelle. Toute l'église paroissiale qui la joignait fut mise sous l'invocation de Thomas de Cantorbéry, aussitôt que la nouvelle de sa canonisation fut arrivée dans le cloître de Saint-Just. Son nom était en grande vénération parmi les chanoines. A la fin du quatorzième siècle[1], on trouve un acte capitulaire par lequel le chapitre ordonne le rétablissement de la maison de Cantorbéry qui était située dans le cloître, vis-à-vis de la grande église, et dont le mur venait de tomber. L'église de Lyon conservait dans ses archives une lettre écrite[2] à l'archevêque et à l'église de Cantorbéry, pour les prier d'avoir quelque soin de la maison et du domaine de Quincieu donnés anciennement à saint Thomas, durant son exil. Elle conservait de plus le procès verbal d'une délibération faite cinq ans après[3],

[1] En 1382.
[2] En 1411.
[3] En 1416.

par laquelle il est dit que les longues guerres de la France et de l'Angleterre ayant interrompu tout commerce entre les deux royaumes, et ne permettant plus aux Anglais de conserver les terres qu'ils avaient en France, le chapitre donne à Guillaume de Saléon, pour toute sa vie, la terre de Quincieu avec ses dépendances, « dont il avait « autrefois fait présent au bienheureux Thomas, « archevêque de Cantorbéry, pour l'aider à sou- « tenir sa dignité durant le temps de son exil à « Lyon. »

Un autre acte [1] nous apprend que Louis XI, étant à Lyon, fit don à la chapelle de Notre-Dame de Fourvières et à l'église paroissiale de Saint-Thomas de Cantorbéry, des rentes et gardes de Saint-Symphorien-le-Château et de la ferme de la châtellenie de Charlieu, pour acquitter la fondation qu'il fesait d'une messe qui serait célébrée chaque jour à la chapelle de Notre-Dame. Durant les siècles heureux du consulat de Lyon, les autorités municipales allaient une fois l'année, en procession solennelle, visiter la même église. Les pauvres de la Charité ont conservé cet usage. Les chrétiens y accourent encore de trente lieues à la ronde : aussi les messes y coûtent cher, et un très grand nombre de prêtres y trouvent une existence aisée. L'antiquité profane se trouve représentée dans ce lieu sacré, par plusieurs soubassemens qui ont

[1] De l'année 1476.

appartenu ou au théâtre construit par Auguste, ou au forum élevé par l'ordre de Trajan; les annales du moyen âge parlent des attaques courageuses des bourgeois qui se fortifièrent dans l'église de Notre-Dame pour assiéger avec plus de succès la citadelle des chanoines; l'histoire moderne raconte la bénédiction d'un pape [1] donnée de la terrasse voisine à tous les habitans de Lyon; enfin les amateurs de paysages accourent en foule au même endroit pour jouir d'un des plus beaux panoramas de l'univers.

Dans le treizième siècle, le chapitre de Saint-Just avait d'autres propriétés sur le sommet de la colline de Fourvières; il suffit d'avoir fait connaître les trois principales. Au bas de la colline on remarquait les jardins, les vignes et les maisons de plaisance des chanoines, depuis la porte de Bourgneuf jusqu'à celle de Saint-George. On voyait aussi le cloître de Saint-Jean et sa triple église, le palais de Roanne et l'église collégiale de Saint-Paul, avec la chapelle de Saint-Laurent. Ces propriétés, placées sur la rive droite de la

[1] En avril 1805, lorsque Pie VII eut officié dans l'église de Fourvières, qui venait d'être rendue à son ancienne destination, le souverain pontife fut porté par MM. Cailles dans la maison que ces deux prêtres possédaient non loin de Fourvières. Cette circonstance donna lieu à une mauvaise plaisanterie où l'on jouait sur les noms du Saint-Père et des deux ecclésiastiques qui le portaient. Ce fut de la terrasse de cette maison que le successeur de saint Pierre donna sa bénédiction à la ville de Lyon. (*Voyez* à la fin de cet ouvrage l'*Histoire de Lyon pendant la révolution française*.)

Saône et jointes à celles du sommet de la montagne, formaient en quelque sorte la ville des chanoines, depuis que les juifs, au milieu de l'enthousiasme fanatique excité par les croisades, avaient été chassés de leur synagogue. La ville des bourgeois offrait un aspect bien plus pauvre; elle se trouvait au bas de la colline de Saint-Sébastien : pour y arriver, il fallait traverser le Pont-de-pierre muni de trois tours féodales.

Le chapitre de la cathédrale, avec les débris des monumens romains, acheva les grandes réparations du cloître de Saint-Jean commencé sous Leydrade; et ce cloître, voisin de la place des foires, devint une espèce de cour de justice pour les bourgeois délinquans et les filles publiques. A la même époque, l'archevêque fit construire de ses propres deniers une grande partie de l'abside de la cathédrale; car la façade magnifique que nous admirons de nos jours est beaucoup plus moderne. Dans ce treizième siècle, les trois églises de Saint-Jean, Saint-Étienne et Sainte-Croix, furent réunies tout-à-fait pour représenter le mystère de la très sainte Trinité. Leurs offices divers se célébraient au son d'une seule cloche, comme les trois opérations des trois Personnes divines s'exécutaient dans l'unité de Dieu. On établit dans la première église neuf dignités pour rappeler les neuf chœurs des anges, douze chapelains perpétuels en mémoire des douze apôtres qui ont pour chef Jésus-Christ, quatre custodes pour repré-

senter les quatre évangélistes, sept chevaliers propres à défendre et à éclairer les droits de l'église, à l'imitation des sept branches du chandelier du temple de Salomon, enfin un nombre de chanoines égal à celui des disciples. A leur avénement, ceux-ci juraient sur les saints Évangiles de faire l'aumône, d'exercer l'hospitalité, de n'aller dans les rues que deux à deux, et de ne jamais entrer dans aucune maison déshonnête[1] : nous verrons jusqu'à quel point ils remplissaient leurs promesses.

Non loin du cloître de Saint-Jean se trouvait le palais de Roanne, cédé aux archevêques par les comtes de Forez. Il était le siége du trésor, car la monnaie se fabriquait alors dans le château de Béchevelin, au dessous du pont de La

[1] Delandine, *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, tome III. — *Miscellanea historica in Lugd.*, 2 vol. in-folio, manuscrits de la Bibliothèque, n° 1256. — *Clari dignitatibus Lugdunenses*, 2 vol. in-folio, manuscrits de la Bibliothèque, n° 1253. « L'ouvrage de Pierre « Bullioud, dit l'abbé Pernetti, est un recueil de recherches, de dates, « de personnalités qui ne sont point à la vérité assez digérées, mais qui « ne sont pas moins intéressantes.» Cet ouvrage est en latin ; il comprend la vie des Lyonnais recommandables par leurs dignités sous les Druides, les Romains, les rois de Bourgogne et les rois de France. Il est très utile de le consulter pour se former une idée parfaite du gouvernement théocratique des archevêques. L'abbé Sudan, qui avait la patience de copier tout l'inventaire et tous les actes consulaires des archives municipales, ainsi que plusieurs livres imprimés sur l'histoire de Lyon, se plaisait surtout à mettre dans ses manuscrits des volumes entiers de Pierre Bullioud, dont nous avons amplement profité. Nous nous plaisons à rendre ici cette justice à la mémoire du laborieux abbé Sudan : ses travaux surpassent presque ceux de Menestrier ; mais il n'en existe que quelques pages imprimées, et il faut six mois pour apprendre à lire son écriture.

Guillotière. La ville de Vienne et celle de Lyon battaient presque toutes les monnaies dont on se servait alors dans les marchés publics de nos contrées; mais la première conserva plus long-temps ce privilége, parce qu'elle fut enclavée dans le royaume de France beaucoup plus tard. Nous avons vu dans le volume précédent l'époque où les archevêques obtinrent des empereurs le droit de battre monnaie. Vingt-huit sous lyonnais formaient alors le marc pur d'argent. La qualification de monnaie forte, donnée à la monnaie de Lyon, vint sans doute de ce que son poids était basé sur le poids de marc ou des marchands, adopté par Charlemagne, dont la livre composée de douze onces, comme celle des Romains, était néanmoins plus forte d'un neuvième : cette différence avait fait introduire la dénomination de *forte*, pour distinguer les monnaies nouvelles de celles qui avaient conservé l'usage du poids romain. Ces détails sont utiles pour comprendre la valeur des propriétés à cette époque et dans les siècles suivans. Ce qui annonçait une grande prospérité dans le chapitre au temps féodal qui nous occupe, c'est qu'au treizième siècle la monnaie forte de Lyon était supérieure à l'ancienne d'un dixième, et d'une valeur double de celle de Vienne [1]. Le traité intervenu

[1] En 1274, l'archevêque Aimar de Roussillon et le chapitre de son église autorisent une fabrication de monnaies avec la légende *prima sedes Galliarum*, savoir : des sous d'argent dont les seize sous quatre deniers feraient un marc ; des oboles, dont les vingt-quatre sous huit

au commencement du quatorzième siècle, entre Philippe le Bel et l'archevêque de Lyon, par lequel celui-ci céda au roi la suzeraineté sur la ville, n'abolit point le privilége de battre monnaie; mais l'église n'en retirant que très peu de profit, les bourgeois éprouvant beaucoup de difficulté à faire passer dans les provinces environnantes une monnaie dont le cours était restreint; enfin la puissance du roi augmentant chaque jour, le clergé de Lyon frappa moins de pièces à l'effigie de l'archevêque. Ce qui porta le coup le plus funeste à l'atelier monétaire de l'église de Lyon, ce fut le parti que prit le roi Charles VI, de transférer en cette ville, au commencement du quinzième siècle, la fabrication de ses monnaies qui, de temps immémorial, s'opérait dans la ville de Mâcon. L'archevêque fit des démarches pour repousser cette nouveauté, il intenta même procès au parlement contre les directeurs de l'atelier royal, pour les forcer à suspendre leur entreprise. Il ne put réussir dans ses prétentions. L'atelier monétaire fut établi au palais de Roanne : la rue que nous appelons aujourd'hui Trois-Maries, et qui a changé plusieurs fois de nom, s'appelait dans les derniers siècles rue Derrière-la-Monnaie[1].

deniers produiraient pour le poids un marc, et des forts neufs en argent, dont onze sous huit deniers de ces forts donneraient en poids aussi un marc. En 1291, la livre viennoise ne différait de celle de Lyon que de sept et demi pour cent.

[1] M. Cochard, *Lettre sur les monnaies de Vienne et de Lyon*. Nous aurons occasion de citer plusieurs fois les travaux de ce savant

Enfin l'établissement qui terminait au bas de la colline le principal domaine temporel du chapitre dans la cité lyonnaise, était l'église de Saint-Paul, avoisinée d'un cloître. Ce séjour était remarquable à cause des exactions scandaleuses de ses ecclésiastiques : les rapines des curés contribuèrent beaucoup à exciter le courroux et la juste vengeance des bourgeois. On voyait même avant la révolution une chapelle de Saint-Laurent, contiguë à l'église de Saint-Paul, qui a été souvent témoin de querelles pour les enterremens. Or, comme les petites causes ont souvent produit de très grandes révolutions, l'historien ne doit point les négliger.

Le clergé, déja riche et puissant par ses droits de souveraineté, possesseur de presque tous les domaines environnans, cherchait encore à se procurer des sommes énormes, dans l'intérieur de la ville, par toute sorte de moyens illicites. Les prêtres de Saint-Paul thésaurisaient en administrant les sacremens. Ils exigeaient d'une manière arbitraire des impôts excessifs pour les mariages, pour les sépultures, et pour les oblations de femmes allant à la messe au lever de leurs couches. Ils prétendaient avoir les lits des chefs de maison décédés, à moins que les héritiers ne rachetassent la couche du défunt à prix d'argent ;

modeste et laborieux. M. Artaud a été l'un des auteurs contemporains qui nous ont été le plus utiles pour les temps anciens ; nous pouvons dire la même chose de M. Cochard pour le moyen âge.

et comme très souvent il n'y avait qu'un lit dans la maison, le survivant en était privé s'il ne pouvait le racheter. Les mêmes ecclésiastiques voulaient que l'on se servît de leur drap mortuaire pour en tirer de l'argent à volonté : quand malgré eux on se servait des draps de mort d'une confrérie pour l'enterrement d'un fidèle, ils en faisaient leur proie, à moins qu'ils ne fussent rachetés comme les lits. Bientôt, laissant de côté toute pudeur et outrageant la charité chrétienne, ils ne permirent point qu'aux obsèques d'un défunt on célébrât une grand'messe dans la chapelle Saint-Laurent, ni même que l'on portât le corps dans l'église de Saint-Paul, si l'on n'assignait auparavant cinq sous de rentes annuelles à leur profit, et si, outre les frais funéraires, on ne déposait à la sacristie une très grande quantité de cierges. « Lesquelles choses, dit Menestrier, « étaient d'un méchant exemple, au préjudice de « la ville et à la damnation éternelle des ecclé« siastiques. »

Ce ne fut pourtant que bien tard que l'on passa un compromis dans la maison royale de Roanne, où il fut décidé que le successeur ou héritier d'un défunt composera avec le curé tant pour le droit de sépulture et la lumière, chacun selon son état, de manière cependant que la somme n'excède pas celle de dix livres pour la personne de la plus haute profession de la ville, et ainsi en diminuant.

« La composition, est-il dit dans cet acte, se « fera dans les trois jours qui suivront l'enterre- « ment, sans que lesdits curés puissent rien exi- « ger auparavant. Les obsèques se feront avec « liberté. Seront tenus lesdits vicaires d'aller « quérir les corps dans les maisons avec la croix, « procession et solennité accoutumées, selon l'é- « tat du défunt. Les cierges et torches fournis « pour l'enterrement seront remportés sans que « les curés puissent l'empêcher. Pour la sonnerie « des grosses cloches, appelée gros glas, des pa- « roisses Saint-Paul, Saint-Nizier et Saint-Pierre, « on paiera deux livres avec un *barral* de vin, « plus deux livres parisis pour le pain, et ainsi « en descendant jusqu'à douze deniers. Pour les « mariages, les plus grands de la ville paieront « vingt sous, et ainsi en descendant. Quand on « composera sur les choses dessus dites, si les « parties ne peuvent s'accorder, elles devront s'en « tenir au dire d'un prêtre et d'un citoyen; mais « dans le présent compromis on ne fait point « mention des étrangers qui meurent en pas- « sant, parce que les citoyens ne se mêlent pas « de ceux-là. »

Ajoutons pour compléter cette courte notice sur l'église de Saint-Paul, que ses prêtres, courroucés d'un pareil arrangement qui diminuait leurs trésors, n'en continuèrent pas moins à agir d'une manière arbitraire. A la fin du quatorzième siècle, le bailli de Mâcon fut forcé de signifier

une sentence contre ces ecclésiastiques avides qui refusaient de permettre que l'on mît dans leur église le corps de Pierre de Lisle, notaire, pour y faire des obsèques. Ils voulaient que les parens du notaire prissent le drap mortuaire de l'église, et payassent vingt sous pour l'emprunt de ce drap, sans quoi le corps ne serait point admis. Déja les chandeliers des confréries dont le défunt était membre, avaient été placés dans l'église de Saint-Paul; les prêtres de cette paroisse les firent enlever et transporter avec scandale dans la chapelle de Saint-Laurent, où ils persistèrent à ne point chanter de grand'messe, quoique le trépassé eût fait, durant sa vie, beaucoup de bien à leur chapitre. Il y eut plusieurs autres plaintes contre le clergé de Saint-Paul, qui obligèrent le bailli à mander au sergent de mettre incessamment en exécution la transaction passée entre les paroisse et les conseillers de la ville, au nom de tous les citoyens .

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*. — *Compromis* dressé dans la maison royale de Roanne, le 5 mars 1388, et ratifié dans le château de Pierre-Scise le 11 mars de la même année. — *Inventaire général des Archives municipales*, 22 vol. grand in-folio, article EXACTIONS DES CURÉS. Nous aurons souvent occasion de citer cet important recueil des actes déposés dans les grandes archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, ainsi que *les Actes consulaires* de la même ville, 200 volumes petit in-folio, depuis l'année 1416 jusqu'à la révolution. — *Voyez* dans l'*Inventaire général* tout ce qui est relatif à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Paul et de Saint-Laurent, tom. XIX, pag. 91.

## SOMMAIRE DU DEUXIEME LIVRE.

Administration séculière des archevêques et du chapitre de Lyon. Preuves de leur souveraineté. Réflexions sur cette puissance usurpée et sur ses abus. Paroles de Jésus-Christ. Principe de discorde qui existait fort heureusement dans l'administration séculière des chanoines. Beau côté des institutions théocratiques au milieu de l'ignorance générale pendant les siècles féodaux ; droit canonique ; droit romain ; esprit de jurisprudence ecclésiastique essentiellement ennemi des désordres de la féodalité. Obstacles sans cesse renaissans et difficultés de répandre les lumières. Fonctionnaires publics. Sénéchal de l'église de Lyon ; ses fonctions , ses revenus , ses exactions. Le viguier était son fonctionnaire suppléant. Emplois de celui-ci. Détails importans à connaître sur les fonctions spéciales du courier. Les employés des prélats et du chapitre étaient toujours nobles. Docteurs ès droits , bacheliers , clercs, tabellions. Réflexions sur les élections populaires. Garde-des-sceaux ou grand-chancelier ; celui-ci portait ordinairement le nom d'official. Offices de la chancellerie. Seings privés. Sceaux des archevêques. Armoiries des prélats et du chapitre. Bas-officiers de la justice séculière de Lyon. Sergens et bedeaux. Le roi du cloître et le roi des ribauds.

# LIVRE DEUXIÈME.

Les détails qui précèdent ont fait connaître le domaine temporel des archevêques dans l'intérieur de la cité ; il est utile maintenant d'étudier leur administration séculière et leurs relations extérieures avec les seigneurs des fiefs voisins. Lorsque l'église de Lyon devint souveraine, la première pensée des archevêques et du chapitre fut de consolider sa puissance : ils créèrent des institutions civiles et théocratiques entièrement différentes de celles qui avaient existé sous les empereurs; le gouvernement de Lyon changea tout-à-coup de face. Durant les siècles de barbarie, chaque souverain , armé seulement du pouvoir temporel, adressait ses ordres aux ducs, aux comtes, aux vicomtes ou vidames, aux viguiers, aux centeniers et aux fermiers du domaine : l'église eut son sénéchal, son courier, son juge-mage, son juge des appeaux, son prévôt, son viguier propre, son garde-des-sceaux ou chancelier, son audiencier, son trésorier, ses notaires, garde-notes ou tabellions, ses sergens et ses bedeaux.

Une preuve que des prêtres, des chanoines,

des archevêques possédaient, dans le treizième siècle, la ville de Lyon à titre de comté indépendant, c'est que tous les actes qui se passaient alors dans cette ville étaient reçus, écrits et signés par des ecclésiastiques, moines, diacres et prêtres. Plusieurs de ces actes authentiques sont conservés dans les archives municipales sur de beaux parchemins; on y trouve les bulles de tous les archevêques lyonnais du moyen âge; les rois de France y sont à peine mentionnés. Par ces actes, l'église de Lyon donne des terres en fiefs sous la condition de foi et hommage, et principalement de service militaire, « envers et contre « tous », ce qui aurait été une espèce de félonie si le chapitre avait eu des seigneurs suzerains[1].

[1] « Cependant observons que la ville de Lyon, et surtout son église, se gardait le plus souvent elle-même ; c'est pour cela que l'archevêque avait ses officiers pour la justice et pour la guerre ; et ce fut un pareil droit de garde qui causa tant de querelles féodales entre les archevêques de Lyon et les rois de France, particulièrement au temps de Philippe le Bel. La plupart des autres églises du royaume de France avaient leurs avoués et leurs gardiateurs qui prenaient les armes pour leur défense, *mais non contre le seigneur suzerain.* Ces gardiateurs étaient de grands seigneurs ou des princes sous la garde desquels les églises et les monastères mettaient leurs châteaux, leurs terres et autres possessions pour les soustraire aux irruptions des ennemis et des usurpateurs ; aux passages des gens de guerre, aux entreprises des seigneurs voisins, etc. Quelques-unes de ces gardes ou avoûries étaient héréditaires dans certaines familles qui avaient fondé des églises et des monastères, ou les avaient dotés. Comme ces avoués étaient obligés en temps de guerre d'aller dans les châteaux et terres des églises, d'y mettre garnison, de lever des troupes pour les défendre, on leur donnait des fiefs ou arrière-fiefs ou mansions dont ils rendaient hommage aux évêques, aux églises, aux monastères. Ces avoués sont nommés dans les anciens titres *advo-*

Ce gouvernement féodal et théocratique est pour nous un spectacle intéressant à observer : voyons comment les hommes chargés des intérêts du ciel s'occupaient de ceux de la terre. Quand nous aurons réfléchi sur leurs priviléges formidables, nous concevrons plus aisément les révolutions qui agitèrent la cité malgré le caractère pacifique des Lyonnais.

Après avoir usurpé les droits du prince, l'archevêque et le chapitre réunirent donc dans leurs personnes les pouvoirs spirituels, politiques, civils, administratifs, judiciaires et militaires. Il leur fut facile d'agir en hommes puissans qui n'étaient retenus par aucune responsabilité : ils imposèrent toute sorte de lois arbitraires, honteuses, immorales, insupportables, à des hommes libres, à de laborieux commerçans, à des citoyens honnêtes que les servitudes ou exigences capricieuses de la tyrannie féodale, au milieu des campagnes, avaient ramenés dans la ville. Quel bonheur pouvait-on attendre de souverains mitrés qui se croyaient supérieurs aux autres hommes, et s'étaient constitués juges dans leur propre cause? N'avaient-ils pas le privilége terrible de pouvoir traîner devant le tribunal du chapitre tous les citoyens qui blessaient l'orgueil ou l'amour-propre

*cati*, *casati*, *castaldi*, *gasindi*, *gardiatores*, *etc.* Ils avaient pour ces droits de garde, non seulement des fiefs, mais encore des droits de gîte, de passage, et même des dîmes inféodées. » MENESTRIER, *Histoire consulaire*.

des chanoines, prêtres, prébendiers, bénéficiers, clercs, et des autres employés au service de l'église[1]? L'union des deux puissances spirituelle et temporelle ne donnait-elle pas aux ecclésiastiques qui en jouissaient, une autorité suprême qui les mettait au dessus de tous les autres souverains, puisque par l'une ils effrayaient le peuple superstitieux avec les supplices d'un autre monde, et que par l'autre ils disposaient de ses biens dans celui-ci. On comprend qu'un empereur de notre siècle, connu par son despotisme, ait voulu placer sur sa tête la tiare des pontifes et la couronne de Charlemagne.

Pour donner plus d'éclat à cette double autorité, les ecclésiastiques lyonnais du moyen âge disaient avec adresse que c'étaient les deux glaives que le Fils de Dieu avait confié à saint Pierre. Le père Menestrier leur répond avec raison : « Qu'ils « ne considéraient pas que le Fils de Dieu avait « reprimandé son disciple Pierre, parce qu'il s'é« tait servi mal à propos de l'un de ces glaives ; « qu'il avait aussitôt réparé par un miracle la « blessure que l'apôtre trop vif venait de faire « au domestique du pontife, et lui avait défendu « de se servir désormais de l'épée sous peine de « mourir par l'épée[2]. »

[1] Menestrier, *Histoire consulaire.*

[2] *Histoire consulaire.* — *Voyez* dans le *Bullarium Lug.*, manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, n° 1262, la bulle du pape Nicolas qui accorde à l'église la justice du glaive.

Fort heureusement pour les libertés des citoyens, il existait dans le gouvernement théocratique de Lyon un principe de discorde. Outre les magistrats et officiers publics, on nommait ordinairement des fonctionnaires particuliers. Les prélats de notre cité, vivant en princes comme les archevêques de Cologne, de Mayence et de Liége, avaient comme eux des écuyers, des maréchaux, un chambellan et un maître d'hôtel. Ces domestiques d'archevêque ne s'accordaient pas toujours avec les domestiques des chanoines. L'aristocratie du cloître, que nous désignerons très souvent sous le nom de chapitre, avait les mêmes prétentions que les prélats; elle choisissait des serviteurs pour les usages ordinaires de la vie, et même pour célébrer la messe à la place de chacun des membres[1] ; elle nommait aussi un capitaine qui fermait les portes du cloître pendant la nuit, et plusieurs autres officiers subalternes tant pour la partie du temporel que les chanoines avaient acquise des comtes de Forez et s'étaient partagée en cessant de vivre en communauté, que pour la souveraineté sur la ville de Lyon. On donnait à la première de ces juridictions le nom d'obéance de la comté, et à l'autre le nom de justice du cloître, indépendante de l'autorité des archevêques ; le chamarier exerçait quelquefois

[1] Abbé Sudan, Matériaux déposés dans les Archives municipales pour une histoire de l'église de Saint-Jean.

l'une et l'autre. Enfin l'archevêque et les chanoines avaient un tribunal différent et des prisons particulières; ils voulaient posséder une influence égale dans les affaires du gouvernement: de là un conflit de juridiction, une source continuelle de guerres, la nécessité d'une intervention plus ou moins directe des papes et des rois de France, la discorde entre les maîtres, chose d'abord funeste, mais ensuite très utile aux peuples opprimés.

Cependant il faut l'avouer, l'ensemble des institutions théocratiques du chapitre souverain de notre cité montre d'une manière évidente que le clergé lyonnais et ses principaux chefs avaient échappé à l'ignorance générale qui venait de couvrir l'occident de ses épaisses ténèbres. Il avait conservé plus que tout autre les traditions romaines, ce que nous remarquerons dans les dénominations mêmes des chefs de la commune. Sa grande proximité de l'Italie lui avait fait connaître une copie des Pandectes presque au moment de leur découverte : de là une chaire de droit romain[1] dans l'école des chantres de la cathédrale, et la nomination solennelle des docteurs ès droits; de là aussi l'habitude précoce des juges ecclésiastiques de Lyon dans le moyen âge, de se régler sur des lois écrites, tandis que les seigneurs des

[1] Presque à la même époque où le *Digeste*, les *Pandectes*, les *Institutes* et les *Novelles* étaient publiquement enseignés à Boulogne.

campagnes environnantes prononçaient sur toutes les causes d'une manière arbitraire, et suivant leurs caprices. Le droit canonique, avant que le droit romain fût en vigueur dans nos contrées, avait des règles et des principes qui se trouvaient plus en harmonie avec les lois de l'équité, que les actes violens du système féodal. « L'esprit de jurisprudence ecclésiastique, dit un historien célèbre[1], « était entièrement opposé à la loi du plus fort, « aux mœurs sanguinaires des barons pillards, « et à leurs coutumes destructives de toute jus- « tice. » Nous en avons cité des exemples en exposant la réforme du code bourguignon par Agobard.

Ainsi, dans le tableau du gouvernement des archevêques, il faut faire la part des préjugés du treizième siècle, des passions des hommes et de la conduite scandaleuse des officiers subalternes. L'intelligence humaine ne brise pas d'un seul coup ses entraves. Après tant de siècles d'anarchie, à une époque où il était si difficile de s'instruire, les regards doivent se reposer avec plaisir sur la moindre lueur de civilisation. « On était « alors obligé d'écrire tous les livres sur du par- « chemin, et comme le parchemin était d'un très « grand prix, les livres devinrent très rares et « très chers. On peut juger par une seule circon- « stance de la difficulté de trouver des matériaux

[1] Robertson, *Introduction à l'histoire de Charles* v. — *Preuves*.

« pour écrire : il reste encore plusieurs manu-
« scrits du huitième, du neuvième siècle et des
« suivans, écrits sur du parchemin, d'où l'on avait
« fait disparaître l'ancienne écriture pour en sub-
« stituer une nouvelle. Il est probable que c'est
« de cette manière que plusieurs ouvrages des
« anciens se sont perdus : on raturait un livre
« de Tite-Live ou de Tacite pour le remplacer par
« la légende d'un saint ou par les prières d'un
« missel[1]. »

Pendant ces siècles d'ignorance, les archevêques et le chapitre de Lyon adoptèrent d'abord dans toute leur rigueur les principes de la loi féodale ; mais bientôt après ils glissèrent dans l'esprit du gouvernement plusieurs modifications émanées des lois canoniques et romaines. Leur juridiction, considérée d'une manière générale, s'appelait baronnie, tant sur les terres de l'empire que du côté des grands fiefs de la couronne de France. Comme la justice, sous le régime

[1] Robertson, *Preuves de son Introduct. à l'histoire de Charles* v. — Muratori, *Antiq. ital.* VIII. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, tom. I, chap. 2. — Mabillon, *De re diplomaticâ*. — Cependant on inventa dans le onzième siècle l'art de faire le papier ; mais les découvertes à cette époque se répandaient très lentement. Ce ne fut bien que dans le quatorzième siècle que le papier devint d'un usage presque gé-
« néral. L'invention de l'art de faire le papier, dit Robertson, et celle de
« l'imprimerie, sont deux événemens importans dans l'histoire litté-
« raire. On doit remarquer que le premier précéda la renaissance des
« lettres et les premiers pas de la philosophie vers le commencement du
« douzième siècle, et que l'autre amena le grand jour qui se répandit
« sur toute l'Europe à l'époque de la réformation. »

féodal, n'était administrée que par la noblesse et par les seigneurs, à raison de leurs droits de fiefs allodiaux qui les établissaient juges naturels de leurs vassaux et de leurs serfs, les archevêques ne se servaient aussi que de gentilshommes pour rendre la justice sur leurs terres.

Le sénéchal était le principal fonctionnaire public de l'église de Lyon; on le choisissait dans le corps des chanoines de Saint-Jean. Nous avons vu les prétentions de ces ecclésiastiques aux priviléges de la plus haute noblesse; ils ne pouvaient négliger les droits féodaux : comme ces chanoines, ennuyés de la vie trop austère d'une communauté monastique, s'étaient partagé au commencement du treizième siècle tous les biens de la cathédrale, ils avaient demandé pour leur part de souveraineté un tiers au moins de la seigneurie et de la justice séculière; ils eurent par conséquent leur sénéchal. Mais il arriva le plus souvent que pour éviter la confusion et la multiplication des cours séculières, et pour empêcher les bourgeois d'en appeler de l'archevêque au chapitre et du chapitre à l'archevêque, les prélats prirent insensiblement l'habitude de nommer sénéchal le chamarier du cloître de Saint-Just. Celui-ci prêtait serment à l'archevêque et au chapitre, pour la portion de seigneurie qui appartenait à chacun. Quelquefois cependant le sénéchal était laïque : car Jean de Bellesmes, à l'époque qui nous occupe, voyant avec peine les désordres du

clergé, et craignant de leur confier les fonctions importantes de la justice, voulut que celui qui exercerait la charge de sénéchal ne fût point ordonné prêtre. Le désordre l'emporta ; la corruption des chanoines fut plus grande que jamais, et les mœurs douces de Jean de Bellesmes lui firent abandonner un poste où il était impossible de faire le bien. « Pendant mon épiscopat, écri« vait-il à un de ses amis, j'ai été obligé quelque« fois de prendre les armes pour empêcher les « désordres, les violences et les brigandages qui « se faisaient dans mes terres, de forcer des châ« teaux et d'autres manoirs, de les brûler et de « faire mourir les brigands qui les habitaient. « Comme il arrivait aussi très souvent que ceux « que j'y conduisais étaient tués, je vous de« mande à présent le secours de vos prières au« près de Dieu pour en obtenir mon pardon[1]. »

Au milieu de circonstances aussi difficiles, les fonctions de sénéchal demandaient beaucoup de fermeté. Malheureusement elles étaient quelque-

[1] Necesse enim habui, dum Lugdunensis archiepiscopatus honore fungebar, militiæ sæcularis honore implicari. Raptores et sacrilegos et stratarum publicarum violatores armata manu prosequi, et eorum munitiones et castella obsidere, succendere et demolliri, in quorum persecutione non solum ipsorum malefactorum, sed etiam illorum quos deducebamus, mortes aliquando contingebant, undè nunc pedibus sanctitatis vestræ tanquam miser peccator provolutus, suppliciter exoro, quatenùs pro reatuum meorum veniâ intervenire dignemini. Benè valete. (*Joannis* II *archiepiscopi epistola de temporali regimine Ecclesiæ Lugdunensis.*)

fois souillées par des assassinats juridiques. Le sénéchal ne prononçait pas seulement dans les affaires de police, de rapines, de procès pécuniaires, mais il présidait encore au jugement des affaires criminelles. Il tranquillisait sa conscience en pensant que sous la responsabilité du pape, le préfet de Rome était dépositaire du même pouvoir; que le souverain pontife, après la cérémonie de la mi-carême, envoyait à son préfet une belle rose d'or qu'il avait consacrée et portée en procession solennelle, et qu'il la lui donnait comme une espèce de gratification pour son administration courageuse de la justice de Rome.

Le sénéchal était donc président des tribunaux ecclésiastiques, juge souverain, gouverneur et gardiateur de la ville; ce qui rendait son emploi très formidable, et surtout très lucratif. Il en tirait des émolumens immenses, dont les confiscations, les amendes, les permissions de vendre, d'acheter, de transporter les marchandises, étaient les sources intarissables. Dans la suite, le sénéchal ne craignit pas d'étendre ses droits d'aubaine sur les denrées d'un usage journalier, tant l'église de Lyon et ses fonctionnaires étaient avides! C'est ainsi que Gaudemar de Jarès, qui contribua d'une manière si directe aux guerres de la commune, et qui avait été fait sénéchal par Robert d'Auvergne, archevêque, prétendit avoir le droit de prélever un broc de vin toutes les fois que les citoyens augmenteraient le prix de cette

denrée après les mauvaises vendanges; « ce qui « devint une occasion de brouillerie dans la « ville[1]. » Robert fut obligé de déclarer que non seulement les bourgeois, mais les habitans qui demeuraient hors de la ville, et qu'on appelait vilains, étaient exempts de payer le broc de vin au sénéchal. Quoi qu'il en soit, il est très important de noter que cet office était une cause d'exactions scandaleuses. Les domestiques tonsurés du sénéchal ne manquaient pas de dépouiller aussi les habitans qui venaient solliciter quelque grace auprès de leur maître : ce qui était d'autant plus intolérable, que ces gratifications particulières restaient secrètement enfouies dans la bourse du clergé, et que les plus considérables avaient toujours la plus grande influence[2]. Comme très souvent il existait deux tribunaux dans l'intérieur de la ville, celui de l'archevêque présidé par le sénéchal, et celui du chapitre par le chamarier, il fallait acheter l'un et l'autre pour obtenir sans opposition ce qu'on demandait : une seule sentence ruinait les Lyonnais.

Mais le sénéchal, étant toujours ou chanoine ou grand seigneur, ne pouvait compromettre sa dignité au milieu de la populace : un fonctionnaire suppléant, sous le nom de viguier, fut établi dans la ville de Lyon. C'était, disaient les

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*.

[2] Poullin de Lumina, *Histoire chronologique*.

chanoines avec hypocrisie, pour la garder et la défendre, pour protéger les citoyens, leurs personnes, leurs biens, leurs effets. On lui donnait pour salaire un quart des amendes et la moitié des taxes, saisies et confiscations, sur les crimes ou sur les délits. Il était par conséquent intéressé à ne trouver que des criminels. Sa surveillance s'étendait sur les arts et métiers, sur les cabarets et hôtelleries, sur les marchés publics et les émeutes populaires. Dans les campagnes, le viguier était lieutenant des baillis. Cette charge devint plus importante lorsque Lyon passa sous la domination des rois de France. Le bailli de Mâcon était alors sénéchal de la cité lyonnaise, par commission du prince ; ne pouvant se trouver sur les lieux, il avait un vicaire politique ou viguier qui le remplaçait, et défendait la prérogative royale contre les envahissemens des prêtres : sous ce rapport, il était réellement le protecteur de la cité. Mais pendant la domination tyrannique de plusieurs archevêques, la place de viguier donna lieu à toute sorte de rapines : aussi on l'achetait comme un domaine très productif. Renaud de Forez, l'un de nos prélats, acheta la viguerie d'Anse ; il acquit aussi la viguerie de Condrieu par un échange qu'il fit avec Girin de Cifrei, chevalier, en lui donnant une autre terre.

Il existait un autre officier qui faisait partie de la sénéchaussée, et qui avait en quelque sorte l'intendance de la police sous le sénéchal ; on le

nommait courrier[1] : il était ce qu'on appela plus tard prévôt de l'hôtel ou prévôt de la maréchaussée; il remplissait les fonctions de justicier. Cette charge devait être considérable, puisque dans les actes capitulaires réunis aux archives de la préfecture, on ne trouve que des gentilshommes qui l'aient exercé, et des personnes qui portassent le titre de chevaliers. Ce n'était pas seulement dans la ville que l'église nommait des courriers, elle en avait dans ses principaux domaines, comme à Anse, à Saint-Symphorien-le-Château, et en plusieurs autres endroits. Les courriers choisissaient eux-mêmes leurs lieutenans. Le jour de la fête des Merveilles, c'était la coutume d'employer le lieutenant du courrier, le prévôt et chancelier de la cour séculière, à surveiller les orgies qui avaient lieu le plus souvent. Avant que le viguier devint le protecteur royal de la cité, la juridiction du courrier des archevêques s'étendait sur les denrées, les boissons et les vivres en général, sur la propreté des places publiques, des rues, des car-

[1] « Comme il n'est rien de plus sujet aux conjectures que les étymologies, on trouve dans les auteurs plusieurs notions différentes de ce nom qui est exprimé en latin, dans tous les actes, par celui de *correarius*. Quelques-uns ont cru qu'il avait été ainsi nommé, comme qui dirait *curiæ rector*, parce qu'il était juge de la cour séculière de l'archevêque ; d'autres veulent que ce soit la même chose que ces officiers des cours d'Espagne qui sont appelés *corregidores*, et en latin *reorum correctores*. Bellefort dit que ce fut Louis le Débonnaire qui institua le premier ces officiers pour visiter les campagnes avec leurs archers, pour arrêter les voleurs et les vagabonds, et que ces courses les firent nommer *courriers*. » Le P. Menestrier, *Histoire consulaire*.

refours, et sur l'alignement des maisons. Il visitait les foires, les étalages de marchand, et maintenait partout la paix et le bon ordre. Aussi le nom de courrier est demeuré à certains fonctionnaires de confréries que l'on nomme courriers du Saint-Sacrement : avec une petite main d'argent placée au bout d'une baguette d'ébène, ils rétablissent encore de nos jours l'ordre dans les processions.

L'office du courrier était annuel. Comme il était chargé de l'exécution des mandemens, qu'il levait les impôts, exigeait les amendes, arrêtait les criminels, les faisait emprisonner, son pouvoir était grand; mais il était équilibré d'une manière assez remarquable. La première année, l'archevêque instituait le courrier et le juge de la cour séculière, et le chapitre le garde-des-sceaux ; la seconde année, l'archevêque instituait le courrier et le garde-des-sceaux, et le chapitre le juge; la troisième année, l'archevêque instituait le juge et le garde-des-sceaux, et le chapitre le courrier.

Voici d'ailleurs la formule du serment que prêtait le courrier avant d'exercer sa charge : il promettait sur les saints Évangiles de respecter les droits et libertés de l'église de Lyon, de protéger tous ceux qui étaient incorporés dans cette église, les personnes, les dignités, les propriétés, les immunités, les franchises, la juridiction du cloître et de ses dépendances; il promettait de ne rien faire, durant l'exercice de ses fonctions, au préjudice des conventions passées entre les seigneurs

archevêques, doyens et chapitre. Quant aux courriers des domaines, ils étaient élus toutes les années dans le chapitre, le lendemain de la fête de Saint-Jean, par les autres dignitaires. On leur donnait le nom de châtelains, parce qu'ils avaient la garde des terres et des châteaux de l'église. Lorsque les citoyens lyonnais eurent proclamé leur commune, le courrier de la ville faisait lever par ses sergens les collectes que les bourgeois s'imposaient volontairement pour le salut de la communauté. Ainsi, à la fin du treizième siècle, Guillaume de Virieu, gardiateur pour le roi de la ville de Lyon, qui s'était mise sous la protection du souverain de France, donna commission à l'un de ses sergens d'aller requérir le courrier du chapitre, afin qu'il députât aussi l'un de ses sergens pour ramasser certaine collecte que les citoyens avaient eux-mêmes fixée pour se faire protéger; car alors les impôts n'enrichissaient pas des courtisans, on ne payait que la protection : c'était là les élémens primitifs et les plus simples de ce que nous nommons aujourd'hui budget, et l'on verra que les citoyens avaient quelque raison de croire qu'ils étaient maîtres de leur argent[1].

[1] «Pour compléter tout ce qui concerne le courrier, observons qu'il prenait souvent le titre de *juge-courrier* dans les sentences qu'il rendait ; ainsi, l'an 1300, il ordonna au prévôt du chapitre et aux sergens de laisser le célérier d'Ainai paisible dans sa justice du cloître. En 1292, Rollet Cassard, syndic de la ville, appela de la justice spirituelle de l'archevêque au Saint-Siége, et de la justice séculière au roi ; entre les griefs des citoyens lyonnais, il allègue que quelques habitans ont été tués et

Si le courrier de la cour séculière de Lyon était ordinairement un gentilhomme et une personne distinguée qui prenait la qualité de damoiseau, de chevalier ou d'écuyer, selon le rang qu'il occupait dans la noblesse, le juge de la même cour était toujours un docteur, parce que Lyon, comme nous l'avons observé au commencement de ce livre, était « un pays de droit écrit », et que déja dans les jugemens on procédait selon les formes du droit romain. Les bacheliers et les licenciés, les professeurs de droit civil et de droit canonique prêtaient serment à l'archevêque; c'était parmi eux que l'on choisissait le juge-mage : les familles nobles réfugiées dans la cité les fournissaient presque tous. Lorsque les citoyens furent en possession paisible du consulat, et n'eurent plus de différens avec les archevêques et le cha-

maltraités par les domestiques de l'archevêque et du chapitre, et que le courrier n'en a point fait de justice, quoiqu'il en ait été plusieurs fois requis. L'an 1303, le juge de Lyon, Jean d'Autun, professeur des lois, et le courrier de la même ville, Philippe de Piseis, chevalier, se transportèrent le mardi, après les octaves de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans la nouvelle habitation qu'avaient acquise les révérends pères Carmes, où le prieur et les religieux lui firent voir, en présence d'un notaire, qu'ils avaient une chapelle, un autel, et tous les ornemens nécessaires pour la célébration des saints mystères, et une table préparée pour la réfection des religieux; après quoi ledit prieur et lesdits religieux demandèrent la protection de ces magistrats contre les défenses de n'exercer aucune fonction publique que leur avait faites Humbert de Genay, prieur de la Platière, sur la paroisse duquel ils s'étaient établis. » MENESTRIER, *Histoire consulaire; Inventaire général des Archives municipales*, article COURRIER.

pitre, alors, semblables aux anciens Romains qui appelaient toujours des patriciens aux charges élevées de la république, les Lyonnais nommèrent échevins ou conseillers les plus illustres de chaque antique maison. Les licenciés et bacheliers, et à plus forte raison les docteurs, furent souvent appelés, par les suffrages de leurs compatriotes, à remplir les fonctions de conseillers, syndics et consuls : il était peu d'élections où l'on ne mît un docteur ès droit à la tête du consulat. Il est un instinct de gloire et de prospérité qui dirige toujours les cités libres. Les hommes ambitieux et médiocres de nos temps modernes, qui seraient sûrs de ne point obtenir de suffrages, ont raison de frémir au seul mot d'institutions municipales.

Après le juge-mage tiré des écoles de droit romain, venait, au treizième siècle, le juge des appellations, nommé juge des appeaux ou grand audiencier : c'était à lui qu'on appelait des jugemens rendus en première instance sur les terres de l'archevêché par les baillis, châtelains, et autres gardiateurs, jusqu'au temps où l'adroit Philippe le Bel supprima cet office de juge des appeaux, et voulut que les appellations se fissent au parlement de Paris. Cette importante fonction, durant la souveraineté du clergé, causa de vives querelles entre les chanoines. Par un réglement fait entre le chapitre et l'archevêque [1] pour terminer ces

[1] En 1290.

débats scandaleux, les deux cardinaux-légats qui furent députés par le pape avec la mission de les accorder, ordonnèrent que le juge des appellations serait nommé par l'archevêque seul, mais qu'il ne pourrait être continué plus d'un an sans le consentement du chapitre.

Enfin l'église de Lyon avait aussi un chancelier ou garde-des-sceaux[1] qui portait ordinairement le nom d'official, et même, le plus souvent, elle en avait trois : l'official de la primatie, l'official de l'archevêché en qualité de métropole sur quatre évêchés, et l'official du diocèse. Ces offices étaient quelquefois réunis dans la même personne, qui embrassait par conséquent trois sortes d'affaires, ecclésiastiques, politiques et civiles. L'officialité se composait de notaires, de clercs, de tabellions, de garde-notes. Les clercs étaient des gens de lettres qui instrumentaient en latin, et produisaient les actes raisonnés où les lois et les coutumes étaient écrites. Ils rédigeaient les actes publics en l'absence du chancelier. Ils agissaient par autorité apostolique pour les affaires inté-

[1] Pierre de Laude, chanoine de Saint-Nizier, fut garde-des-sceaux de Louis de Villars, qui fonda ce chapitre et assigna une partie des revenus des chanoines sur les émolumens du sceau de son officialité, comme il est dit en l'acte de cette fondation, où il assigne, tant pour les revenus de cette église que de ses chanoines, vingt sous viennois par semaine de l'argent qui se tire pour les droits du sceau, et ordonne à ses gardes-des-sceaux d'avoir dans leur auditoire « une caisse ou tronc semblable à celui qu'ont les frères Mineurs pour recueillir les douzains qu'on leur « donne par aumône. »

rieures du clergé, et se nommaient apôtres dans les cas contentieux; aussi les citoyens demandaient très souvent qu'on leur nommât des apôtres pour vérifier les faits qu'ils alléguaient dans leurs plaintes contre les officiers du chapitre. Ceux qui s'occupaient des affaires politiques, le faisaient par autorité royale, et ceux qui agissaient dans l'administration civile, le faisaient par autorité publique, parce qu'ils procédaient au nom des baillis, des juges majeurs, des comtes, des vicomtes, des viguiers, des courriers et autres magistrats. Ces expressions consacrées dans l'ancienne officialité ou chancellerie de Lyon, sont utiles à connaître pour comprendre plusieurs chartes du moyen âge.

Ce qui démontre la noblesse des offices de cette chancellerie, et la capacité qu'ils demandaient, c'est que nous voyons plusieurs clercs qui ont été promus aux places de juges, de sénéchaux, d'évêques et d'archevêques, tant le savoir a toujours eu d'influence, malgré les préjugés barbares de la féodalité. Quelquefois ces clercs se qualifiaient de chevaliers ès lois, et de chevaliers ès armes. Ils avaient chacun leur seing privé, composé de traits entrelacés avec leurs noms, ou les lettres initiales de leurs noms. Quant aux sceaux des prélats eux-mêmes, ils étaient composés de leur figure archiépiscopale avec les ornemens sacerdotaux, et surtout avec une mitre assez basse, ouverte au milieu comme celle du grand-prêtre

de l'ancienne loi. Les prélats, dans ces figures, tenaient de la main gauche la crosse ou bâton pastoral; leur bras droit était un peu levé comme pour donner la bénédiction, l'index et le doigt du milieu joints et élevés, les trois autres fermés. Ils scellaient ordinairement avec de la cire ou du plomb, tantôt en simples cachets appliqués, tantôt à scels pendans et soutenus par des cordons de fil de soie : on trouve une quantité considérable d'actes ainsi scellés, dans les archives de la Préfecture du Rhône, et dans celles de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Les prélats qui n'avaient que le titre d'archevêques élus, et qui n'étaient pas sacrés, étaient représentés en habit long ecclésiastique ; à la place de la crosse, ils tenaient devant la poitrine, et avec les deux mains, le livre sacré des Évangiles, semblable à celui que le diacre portait dans les processions, orné par conséquent de la figure des saints de cathédrale, que les archevêques faisaient toujours sculpter au dessous de leur crosse.

Le chapitre, partageant la souveraineté avec l'archevêque, avait d'abord pour scel la figure d'une femme couronnée de fleurs de lis, assise sur une chaise, et tenant de la main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lis[1]. Bientôt après les sieurs de Saint-Just eurent pour contre-scel un lion et un griffon, et au dessus de l'écu un

[1] Avec ces mots : *Sigillum sacrosanctæ Lugdunensis ecclesiæ.*

agneau pascal, pour représenter saint Jean-Baptiste titulaire de la nouvelle église cathédrale. Ce fut la double juridiction du chapitre sur la ville de Lyon et sur les ecclésiastiques subalternes du cloître de Saint-Just, qui fit prendre à l'église lyonnaise le sceau et les armoiries d'un lion et d'un griffon qu'elle portait anciennement en deux écussons séparés. Quand l'archevêque Amé de Talaru fut condamné par le roi et le parlement à rétablir sur la porte de Saint-Marcel les armoiries de France et du peuple lyonnais, qu'il en avait ôtées, comme nous le verrons dans la suite, il fit mettre sur la porte de l'archevêché les armoiries de sa famille avec la croix de l'archevêque comme marque de sa dignité; il fit accompagner en même temps ce blason de celui d'un lion addextré d'une épée à côté de l'écu, et de celui d'un griffon senestré d'une crosse. Par là il faisait connaître sa double juridiction : temporelle sur la ville de Lyon, et spirituelle sur le clergé de la même ville; le lion représentait la première, et le griffon la seconde. A la place des dragons que plusieurs églises du royaume étalaient dans les cérémonies religieuses, le clergé souverain de Lyon avait adopté le griffon, animal métis qui tient du lion et de l'aigle[1],

[1] M. Carrand, archiviste de la ville, dont nous nous plaisons à reconnaître ici l'extrême obligeance, et qui nous a été très utile par ses connaissances en antiquités du moyen âge, pense que l'aigle qui se voyait dans les armoiries de l'archevêché rappelait l'aigle de saint Jean; cette opinion serait vraie si cet oiseau eût été placé dans les armoiries au

pour rappeler les priviléges concédés par les empereurs d'Allemagne, fondateurs de la puissance temporelle de notre église. Aux processions solennelles du moyen âge, outre la bannière du lion qui appartenait aux ecclésiastiques de Saint-Just, le chapitre faisait porter par des clercs nobles deux énormes griffons. La bannière de la grande église marchait la première, venait ensuite celle de Saint-Paul, celle de Saint-Thomas de Fourvières était la troisième, la quatrième celle de l'église de Sainte-Croix, la cinquième celle de Saint-Romain, la sixième celle de Notre-Dame de la Platière, la septième celle de Saint-George, la huitième celle de Notre-Dame du Pont, la neuvième celle de Saint-Alban [1], et la dernière celle de Saint-Vincent. Après les enfans de chœur venaient la bannière de Saint-Nizier et celle de Saint-Just; les griffons accompagnaient toujours les deux grandes croix,

treizième siècle, époque où l'église de Saint-Jean fut choisie pour cathédrale, et si saint Jean l'évangéliste était le patron de cette primatiale.

[1] Il existe près de Lyon un joli hameau nommé aussi Saint-Alban, composé seulement de quelques maisons, et situé à une lieue sud-est de la ville de Lyon, près de la grande route d'Italie, et sur une petite éminence d'où l'on jouit de la vue la plus étendue et la plus variée : une plaine immense se développe sous les yeux, et n'est bornée que par les coteaux de la rive droite du Rhône. Il paraît que ce territoire a été autrefois plus peuplé qu'il ne l'est maintenant. D'anciens titres nous apprennent qu'une paroisse appelée de Chaussagne y était établie. Une chapelle, sous l'invocation de Saint-Alban, a remplacé l'église de Chaussagne. Avant la révolution, elle était très fréquemment visitée par les fidèles. On y vouait les enfans malades, et l'offrande qu'on y apportait le plus ordinairement dans ce cas, était un coupon de seigle.

dont l'une appartenait à l'archevêque, et l'autre au chapitre.

Pour compléter l'idée que l'on doit se former de l'administration séculière des archevêques dans l'intérieur de la cité, il reste à parler briévement des bas-officiers de la justice. Si les sommités de l'administration étaient loin d'être pures, il ne faut point s'attendre à trouver les subalternes irréprochables.

Les bas-officiers de la justice séculière de Lyon étaient les sergens au nombre de douze, parce que le juge, le courrier, le viguier et l'official en avaient chacun trois, qu'ils établissaient et instituaient après leur avoir fait prêter serment. Ils portaient aussi le nom de bedeaux : dans un acte d'appel des citoyens lyonnais, fait à Paris à la fin du treizième siècle, par Guillaume Buger et Rollet Cassard, syndics de la communauté, il est dit que le pape Grégoire x avait ordonné qu'il n'y eût à Lyon qu'une seule justice ou cour séculière, et que nul autre que l'archevêque ne pût avoir des bedeaux[1] et des prisons. Ce fut alors que les sieurs de Saint-Just nommèrent un bâ-

[1] Quod nullus alius præter dictum dominum archiepiscopum, et suos posset in civitate prædictâ ab indè in antea jurisdictionem temporalem aliquandò exercere, nec badellos aut carcerem habere posset, hæc et plura alia in ordinatione dicti domini papæ plenius continentur.... Appellatio facta coram domino archiepiscopo super expositione factâ parisiis. — Il y a dans le cartulaire de Villeneuve une sentence du juge-courrier contre les sergens ou bedeaux de l'archevêque, qui dépouillaient ceux qu'ils arrêtaient et emprisonnaient.

tonnier dont l'office consistait à citer les prêtres et les clercs de l'église, et à leur signifier les intentions du chapitre ; car, chose remarquable et qui causa de grands troubles dans plusieurs royaumes voisins, il avait été arrêté par une ordonnance des cardinaux-légats envoyés par le pape, que les clercs, les prêtres, les serviteurs de l'église et les familiers du cloître « seraient « exempts de la juridiction ordinaire, et seraient « jugés pour toutes leurs affaires par deux cha« noines à ce députés par le chapitre, qui ferait « choix des plus sages et des plus modérés pour « exercer cet emploi, après avoir prêté serment « d'examiner et de juger les causes des ecclésias« tiques dans l'espace de soixante jours, à la ré« serve des familiers et officiers de l'archevêque, « qui devaient être jugés dans la maison même « de l'archevêque ».

Ainsi, comme les bedeaux étaient employés dans la cour séculière du prélat, le bâtonnier l'était dans celle du chapitre. Il arrêtait les clercs et les prêtres accusés de quelque crime, et les mettait dans les prisons de l'archevêque jusqu'à ce que leur procès fût terminé. Il y avait aussi un office de crieur public, au nom de l'archevêque et du chapitre, parce que les enchères devaient se faire au nom de l'un et de l'autre, ce qui fut souvent une occasion de plusieurs contestations ridicules. Ce crieur assistait à toutes les ventes, encans et subhastations, à cheval, vêtu de blanc, l'épée nue

à la main, accompagné de sergens. On voyait très souvent dans les assemblées tumultueuses qui se formaient autour de lui, le roi du cloître et le roi des ribauds : le premier avait une espèce de juridiction sur tous les cabaretiers; le second, personnage moins distingué, avait la permission d'entrer dans le cloître et même dans l'église, vêtu d'un habit fait en forme de rets, qu'on appelait filoche; il devait donner à l'entrée de la porte du cloître, dite Porte-Froc, cinq sous au roi du cloître pour ses droits. Son emploi était de rechercher les filles publiques : s'il les trouvait hors de leurs habitations établies aux extrémités de la ville[1], ou parées comme les femmes de qualité et sans la marque distinctive d'une espèce d'aiguillette[2] ou de nœud de ruban sur

[1] Dans notre siècle de perfectionnement moral, et sous des administrations extrêmement religieuses, les filles publiques sont répandues dans tous les coins de la ville, et logées jusque dans les maisons des hospices : la boucherie des Terreaux, qui appartient à l'Hôtel-Dieu, en est remplie : « La prostitution, dit un médecin célèbre de cette ville, est beau-« coup trop considérable à Lyon, et cette cité, sous ce rapport, ne le « cède peut-être à aucune des villes qui passent pour les plus corrom-« pues de l'Europe, telles que Berlin, Amsterdam, Venise, Berne, etc. « M. Giraud, ancien commissaire de police à Lyon, homme fort au des-« sus de sa place par son instruction, et qui aimait à former des tableaux « statistiques dans la partie administrative dont il avait l'attribution, me « disait peu de temps avant sa mort, arrivée en 1819, qu'il était porté à « croire, d'après des calculs approximatifs faits dans sa charge et dans plu-« sieurs arrondissemens où il l'avait exercée, que trente mille femmes au « moins vivaient, dans la ville et les faubourgs, de la prostitution ou de ses « produits. » Sainte-Marie, *Observations de salubrité publique, etc.*

[2] Ce mot a joué un très grand rôle dans les fastes judiciaires.

une de leurs manches, il les arrêtait et les menait par la ville enfermées dans un filet, pour les faire huer par tous les passans. « Le roi du cloître « et le prince des ribauds, dit un historien de « Lyon, ont causé par leurs scandales abomina- « bles le plus de troubles dans la ville de Lyon : « il était indigne de la majesté d'une église aussi « sainte et aussi vénérable que celle de Lyon, de « tolérer ces désordres, qui n'éclataient jamais plus « qu'à la fête de Saint-Jean-Baptiste, à l'époque de « la foire qui se tenait dans l'enceinte du cloître, « et où se commettaient de grands abus [1]. »

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*.



## SOMMAIRE DU TROISIÈME LIVRE.

Relations extérieures des archevêques et du chapitre avec les grands feudataires ou vassaux de l'église. Tableau général des affreux résultats de la féodalité, pour faire comprendre ces relations; liens politiques qui en avaient été une suite nécessaire. Manières différentes de posséder les fiefs. Toute l'histoire politique de cette époque est dans la variété des fiefs. Condition, usages, mœurs des seigneurs. Barons maraudeurs; patriarches et pasteurs nobles de nos contrées; seigneurs guerriers. Expédition pour la Terre-Sainte, et encouragemens donnés à cet effet par les prélats, qui en profitaient. Guerres faites néanmoins à l'église par quelques seigneurs turbulens. Description de la forteresse de Miribel. Relations de l'église de Lyon avec les sires de Beaujeu ; elle neutralise leurs efforts, mais elle vient moins facilement à bout des comtes de Savoie, beaucoup plus puissans. Baillis et châtelains ; leurs fonctions importantes. Des seigneurs les remplissaient le plus souvent. Leur déférence respectueuse aux ordres de l'église. Trésors de celle-ci avec lesquels le chapitre achetait partout des défenseurs de ses terres. Réflexions sur ces domaines et leur stérilité dans le moyen âge. Causes de l'empressement des chanoines à toujours acquérir. Foi et hommage attachés à chaque fief. Grands vassaux de l'église. Les archevêques et le chapitre n'étaient en quelque sorte vassaux du roi de France que pour la régale d'Autun. Conséquences d'une puissance aussi formidable, et nécessité de bien étudier le peuple qui commença à lutter contre elle au treizième siècle.

# LIVRE TROISIÈME.

Les archevêques et le chapitre de Lyon ne se bornaient point à exercer leur souveraineté sur la ville : ils avaient des feudataires dans les châteaux environnans; plusieurs seigneurs étaient hommes libres comme propriétaires allodiaux, et vassaux de l'église comme dévots[1] des chanoines. Ils protégeaient le clergé et en étaient protégés. Ces relations réciproques méritent d'être étudiées ; elles composent toute l'histoire politique de notre province durant les siècles de féodalité. Il est de la plus haute importance de bien observer comment les principes féodal, théocratique et populaire se sont combattus avec acharnement, avant que ce dernier ait anéanti les deux autres.

Au milieu de l'effroyable anarchie où la France et l'empire étaient plongés, à une époque où l'union, la paix, la justice, la tranquillité semblaient avoir déserté l'Europe, nous avons assisté à la formation d'une société nouvelle dans le Lyon-

[1] *Voyez* plus loin la signification de ce mot.

nais et dans les contrées voisines; nous avons vu le nouvel ordre de choses, ou plutôt le système destructeur de la féodalité, isoler les populations et changer notre cité commerçante en une vaste solitude : les habitans pillés, tourmentés, vexés, n'ayant point d'avenir, ne pouvaient se livrer avec sécurité aux grandes entreprises de l'industrie, et former ce que nous appellerons bientôt leur communauté. Le plus grand nombre avaient disparu dans les guerres civiles, dans les irruptions seigneuriales, dans les massacres des barons pillards, ou s'étaient réunis autour des manoirs fortifiés. Les petits seigneurs eux-mêmes avaient été forcés de choisir des suzerains puissans, et de se constituer vassaux pour ne pas devenir esclaves. Mais on se lasse de l'anarchie comme du despotisme ; le temps régularisa les rapports féodaux ; les croisades y apportèrent d'utiles modifications en étendant les grands fiefs ; les rois et les prélats se partagèrent les dépouilles des seigneurs qui allaient mourir dans la Terre-Sainte. Les vassaux qui restaient s'enrôlèrent sous la bannière des rois ou du clergé, suivant qu'ils y trouvaient plus ou moins d'avantages. L'église de Lyon, par le caractère de ses archevêques, l'antiquité de sa hiérarchie, par la richesse de ses domaines et la force de ses manoirs, imposait même aux souverains, puisqu'elle servait d'asyle aux pontifes. Elle était fortement constituée; on se réfugia avec empressement sous ses drapeaux :

de là mille services remarquables de fiefs imposés à plusieurs comtes, marquis ou barons qui avaient imploré le patronage des chanoines[1].

Les historiens racontent qu'aussitôt que les suzerains laïques ou spirituels et leurs nobles vassaux eurent senti les avantages réciproques de la manière de posséder les fiefs, elle parut si commode pour les uns et pour les autres, que, non seulement les terres, mais les rentes casuelles, comme les droits d'excise et de péage, les salaires ou émolumens des offices (usage que nous avons fait observer dans le livre précédent), et les pensions mêmes furent accordées ou tenues à titre de fiefs; et, en conséquence, on promettait et l'on exigeait respectueusement le service militaire[2]. « Quelque absurdité, ajoutent-ils, qu'on « puisse trouver à accorder et à tenir comme fiefs

[1] Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous sommes forcés de nous resserrer ne nous permettent pas de faire usage complétement des matériaux nombreux trouvés dans les archives municipales pour faire l'histoire de la féodalité à Lyon pendant le treizième et le quatorzième siècle. Les rapports du gouvernement théocratique avec le système féodal sont très remarquables. Pour se former une idée de ce période de notre histoire, il faut consulter 1° plusieurs passages épars dans le grand *Recueil des historiens de France*; 2° *Acta archiepiscoporum Lugd.*, manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, n° 1257; 3° *Testamenta pro ecclesia Lugd.*, manuscrits, 15 vol. in-folio, n° 1263, Chorier, *Histoire du Dauphiné*; 4° Guichenon, *Histoire de la Bresse*, et la *Généalogie des sires de Beaujeu*; 5° les manuscrits du père Bullioud déposés à la Bibliothèque de Lyon; 6° l'*Histoire consulaire de Lyon*, par le père Menestrier; les *Notes* très intéressantes qui servent de preuves à l'introduction de l'*Histoire de Charles* v, par Robertson.

[2] *Recueil des Historiens de France.*

« de semblables possessions précaires et casuelles,
« il y avait cependant des tenures féodales encore
« plus singulières : le produit des messes dites à
« un autel n'était proprement qu'un revenu ec-
« clésiastique appartenant au clergé qui les faisait
« célébrer ; mais des barons puissans s'en empa-
« raient quelquefois, et afin d'affermir leurs droits
« sur ce revenu, ils le tenaient des archevêques
« ou du chapitre, et devenaient leurs vassaux
« pour le produit d'une messe. »

La manière de vivre des seigneurs feudataires de l'église de Lyon n'était pas la même ; sans entrer dans l'intérieur des manoirs, quelques détails sur les chefs sont utiles. Les uns vivaient en barons maraudeurs comme plusieurs comtes de Forez, certains sires de Beaujeu, et les seigneurs de Miribel ; les autres vivaient en patriarches dans leurs châtellenies sous la protection des archevêques ; et un assez grand nombre allaient faire pardonner leurs péchés dans la Terre-Sainte, après avoir testé en faveur de l'église. Nous avons déja parlé du caractère pillard et entreprenant des comtes de Forez, nous nous occuperons bientôt des rapines de la famille de Miribel. Quant aux nobles vassaux pasteurs, ils se livraient avec zèle à l'éducation des bestiaux ; leur manoir représentait l'âge d'or de la féodalité ; ils cultivaient eux-mêmes leurs riches domaines ; les serfs et les vilains y étaient assez heureux, et la chapelle du hameau y était toujours remarquable par les pro-

ductions de la terre qu'on y portait en offrandes. Le seul exercice un peu violent que se permettaient ces patriarches, était la chasse au milieu des forêts, quand la guerre ou les besoins du chapitre n'exigeaient pas leurs services. On conserve plusieurs testamens dans lesquels ces propriétaires paisibles lèguent aux monastères des prairies ou des brotteaux plus ou moins étendus pour faire paître le bétail; ils lèguent aussi en dot à leurs propres filles, des moutons, des vaches, des bœufs et même des veaux. Il existe un acte du chevalier Humbert, par lequel il donne son cheval noir avec le palefrenier à l'église de Saint-Michel, la métairie des Trois-Prés à l'église de Saint-Nizier, celle de Floriac à l'abbaye de l'île Barbe, les bonnes vignes de Mureth au chapitre de Nantua; il donne de plus à son écuyer Albert sa maison de Trescort et son grand manteau gris. Mais on trouve surtout le caractère, les usages, les mœurs de chaque seigneur de nos contrées, dans les testamens que plusieurs faisaient avant leur départ pour la Terre-Sainte. Le clergé encourageait ces pieuses et folles entreprises, parce qu'il y gagnait beaucoup. Aussi les seigneurs croisés, après avoir fait don de toutes leurs propriétés au chapitre, étaient mis par lui ou par le souverain pontife à l'abri de toute poursuite pour dette pendant le temps qu'ils restaient enrôlés dans la guerre sacrée; ils étaient même exempts de payer l'intérêt de l'argent qu'ils avaient em-

prunté pour leur expédition; ils pouvaient aliéner leurs terres sans le consentement des suzerains laïques de qui ils relevaient. Leurs personnes et leurs effets étaient sous la protection de saint Pierre. L'église leur permettait[1] de torturer les juifs pour en extorquer de l'argent. Ils jouissaient de tous les priviléges des ecclésiastiques : par conséquent ils n'étaient point obligés de comparaître dans les tribunaux civils, et n'étaient soumis qu'à la juridiction spirituelle. Le prélat lançait ses anathêmes « contre tous ceux qui voulaient « les molester ou leur chercher querelle pendant « tout le temps qu'ils seraient occupés près du « tombeau de Jésus-Christ ». Ils obtenaient des indulgences plénières, ou l'entière rémission de leurs péchés, et les portes du ciel leur étaient ouvertes sans qu'on pût exiger d'eux d'autre preuve de leur pénitence que leur enrôlement dans cette expédition, qui satisfaisait en même temps leur passion pour la guerre et la cupidité insatiable du clergé.

Cependant l'église ne réussissait pas toujours à se débarrasser des seigneurs turbulens; elle avait quelquefois des combats à soutenir contre ses propres vassaux ou contre les seigneurs puissans dont elle était entourée. Les principaux de ces derniers étaient les sires de Beaujeu, les dauphins de Vienne, les comtes de Savoie et ceux

[1] Avant le concile de Tours.

de Forez. Les domaines de l'église se trouvaient enclavés entre les possessions des seigneurs de Beaujeu et des princes de Savoie, et servaient journellement de champ de bataille aux dissensions de ces petits souverains. Les sires de Beaujeu possédaient le château de Miribel, dont les terres s'étendaient jusqu'aux Terreaux de Lyon. Le château, bâti à la sommité d'une colline, se distinguait par une situation avantageuse ; l'art y avait encore ajouté toutes les ressources imaginables pour en faire une forteresse de premier ordre. Le village, à mi-coteau, était entouré d'épaisses murailles qui, se réunissant au donjon, en rendaient l'approche à peu près impossible. Une petite église sous l'invocation de saint George, placée à côté du rempart et surmontée d'une tour qui servait de clocher, augmentait la sécurité des habitans en leur offrant un asyle contre les agressions. A quelque distance du château, plus à l'est, une motte de terre appelée le Châtelard, revêtue d'ouvrages considérables, venait compléter cet admirable système de fortifications : aussi fut-il dès lors nommé ouvrage merveilleux [1]. On prétend même que les possesseurs de ce formidable château avaient fait construire pour sa défense et son approvisionnement, des chemins couverts jusqu'à Lyon, et que les restes des voûtes que l'on remarque sur la rive droite du Rhône en sont des vestiges évidens.

[1] *Mirum bellum.*

La terre de Miribel était possédée au douzième siècle, en toute souveraineté, par les comtes de Châlons. Une héritière de ces comtes la porta à son époux Ulrich, seigneur de Baugé[1] et de Bresse. Gui de Baugé, leur fils, mariant Marguerite sa fille à Humbert de Beaujeu, connétable de France, lui constitua en dot une somme de mille livres fortes et la ville de Miribel avec toutes ses appartenances. Dès lors les sires de Beaujeu, déja très opulens, acquirent par cette alliance de superbes domaines; ils se trouvèrent ainsi plus en contact avec les archevêques de Lyon, les dauphins de Vienne, et les comtes de Savoie. Des difficultés survinrent entre eux, et lorsque les moyens de pacification étaient sans effet, il fallait bien recourir aux armes. Ce fut principalement durant les dissensions qui eurent lieu entre les citoyens de Lyon et le clergé, que les sires de Beaujeu étendirent leurs propriétés jusque sous les murs de la ville, et voulurent empiéter sur les droits mêmes des archevêques.

Gui, seigneur de Saint-Trivier en Dombes, fit par exemple bâtir le château de Beauregard sur la Saône; il en adressa l'hommage à Guichard, seigneur de Beaujeu. Henri de Villars, prélat, s'en offensa, parce qu'il prétendait que ce château était construit dans le fief de l'église de Lyon. L'animosité devint grande de part et d'autre. L'ar-

[1] Ou de Bagé.

chevêque défendit à ses sujets de payer au sire de Beaujeu le cens d'un brotteau, ou terre à faire paître le bétail, près du pont du Rhône, brotteau dont les sires de Beaujeu s'étaient emparés, ainsi que d'une demi-lieue au moins de terrain dans le voisinage des murailles de Sainte-Catherine : sur quoi Guichard de Beaujeu fit prisonniers quelques sujets de l'archevêque, enleva leurs bestiaux, prit leurs meubles, et commit plusieurs autres actes d'hostilité. Ses officiers détachèrent des fourches de Saint-Sébastien, aux portes de Lyon, le corps d'un criminel condamné par les officiers de la justice de l'archevêque, et le firent attacher à un gibet dressé sur les limites des terres du sire de Beaujeu. Pour terminer ces différens, qui causaient de grands troubles, les parties choisirent des arbitres. Ceux-ci prononcèrent que le cens du brotteau se paierait, que tout ce qui avait été pris de part et d'autre serait restitué, que le corps du criminel serait reporté aux fourches de Saint-Sébastien, ou, à son défaut, un fantôme qui le représenterait ; que la publication des testamens se ferait à Lyon par les officiers des chanoines, que le seigneur de Trivier prêterait foi et hommage pour la moitié de son château de Beauregard au sire de Beaujeu, et pour l'autre moitié à l'archevêque de Lyon ; qu'il mettrait deux pennonceaux ou pannonceaux, le premier aux armoiries de l'archevêque, et le second avec celles du sire de Beaujeu ; qu'ils y demeureraient l'un et l'autre

l'espace de trois jours, et celui de l'archevêque deux jours de plus, en signe de supériorité. Cette sentence d'arbitrage et d'accommodement fut prononcée à la fin du treizième siècle, au mois de juin[1], dans le jardin des Templiers sur le bord de la Saône.

Mais le chapitre de Lyon parvint facilement à détruire cette rivalité des sires de Beaujeu : il eut recours dans les autres circonstances à la protection du monarque français, pour prévenir les désordres qui résultaient de leur dangereux voisinage. Il ne prévoyait pas que c'était appeler aux portes de Lyon un rival bien plus formidable. En effet, les rois de France saisissaient avec empressement toutes les occasions d'employer leur suzeraineté : quoique l'église de Lyon fût neutre et comme indépendante, ils accueillaient ses doléances, et en profitaient pour étendre leur pouvoir, pour soumettre les petits despotes féodaux à la couronne. Aussi les sires de Beaujeu, après avoir inquiété les chanoines, ne purent lutter contre la monarchie française, et leur baronnie fut absorbée par elle. S'il n'en fut pas de même des comtes de Savoie, dont les descendans règnent encore, cela se conçoit : maîtres d'assez vastes états, ils eurent la puissance de maintenir leurs prérogatives, et de faire respecter leur autorité.

Au milieu de ces fréquentes guerres, qui expo-

[1] En 1298.

saient nos contrées aux courses et aux violences des vassaux de l'église, le chapitre de Lyon créa des baillis pour être gardiateurs de ses terres et de ses châteaux. Quelquefois les seigneurs remplissaient les fonctions de baillis : c'est ainsi que Guigue IV [1], comte de Forez, neveu de l'archevêque Renaud, reconnut qu'il ne prétendait sur la ville de Saint-Rambert, dépendante de l'île Barbe, que le seul droit de garde taxé à la somme de trente sous, « pour raison de quoi il reconnaît et confesse « devoir foi et hommage aux abbés de l'île ». De la même manière, Charles I, comte d'Anjou et marquis de Provence, prenait sous sa protection et gardait les terres de l'abbaye de l'île Barbe situées en Provence, « pour une émine rase d'avoine » de tous les habitans des châteaux de Lens, de Saint-May, de Remusat, du prieuré et monastère d'Alamon. L'archevêque de Lyon Robert [2] fit un accord entre l'abbé d'Ainai et l'abbé de l'île Barbe, sur les droits de garde de la terre de Cuires, qui commence à l'extrémité du faubourg de La Croix-Rousse; l'abbé de l'île Barbe remit à celui d'Ainai tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette terre. Cinquante ans après, Humbert, seigneur de Montluel, qui en était l'avoué ou le gardiateur, y vint pour recevoir l'hospitalité et l'aubaine qui lui étaient dues pour sa garde. Il arriva le soir de la Saint-Vincent, et y passa la nuit. Mais il voulut y

[1] En 1224.
[2] En 1234.

dîner le lendemain. Bien mal lui en prit; car Étienne de Varènes, procureur de l'abbé, y fut envoyé pour protester contre le seigneur de Montluel, et lui signifier qu'il ne devait point manger en ce lieu le lendemain du soir où il avait été reçu. Le seigneur bailli en convint, et dit publiquement, en présence de sa suite, « qu'il n'avait « droit de gîte et de repue en ce lieu que pour « une nuit seulement, et que c'était à ses frais « qu'il y avait dîné ».

Les autres châtelains des terres de l'église étaient chevaliers et damoiseaux. Lorsque les souverains de France régnèrent sur nos contrées, cette fonction devint moins honorable et moins importante : ce ne fut plus que des châtellenies ou capitaineries.

Mais dans le treizième siècle, le chapitre et les archevêques de Lyon étaient trop jaloux de leur autorité pour donner une grande puissance à leurs châtelains. Ces fonctionnaires n'exerçaient aucun droit de supériorité à l'égard du temporel. L'église était franche et libre de toute espèce de sujétion ; bien loin de là, elle commandait. En temps de guerre, on la voyait convoquer les petits seigneurs pour la garde de ses châteaux, et leur donner une solde comme à des guerriers ou gens d'armes mercenaires; et même, à une époque plus rapprochée de nous[1], on remarque qu'Humbert

1 En 1365.

d'Albon, seigneur de Pollionay, fut fait simple capitaine de Cozon et d'Albigny par le chapitre. Guillaume de Chalamont reçut[1] du même chapitre une somme annuelle de deux cents florins, dont cent pour la commission de bailli des terres, et cent pour la charge de courrier qu'il exerçait. On trouve aussi dans les actes capitulaires qu'après la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier par les Anglais, une troupe de soldats débandés exerçaient d'épouvantables ravages dans le royaume, sous un chef qui les commandait, nommé Badafol : l'église de Lyon, avec ses trésors, paya un grand nombre de seigneurs pour être baillis et gardiateurs de ses domaines, avec promesse d'une obéissance parfaite. Les mêmes trésors la garantirent, lorsque les maraudeurs appelés *tard-venus*, se rendirent maîtres des villes d'Anse et de Brignais, qu'ils pillèrent.

La puissance temporelle de l'église de Lyon était en effet d'autant plus grande, que ses prélats et son chapitre étaient non seulement souverains de la cité, mais encore possesseurs d'un très grand nombre de terres du Lyonnais, du Dauphiné, du pays de Dombes, de Bresse, du Bugey, du Beaujolais, du Forez, et même du Vivarais : ils recevaient par conséquent foi et hommage de plusieurs princes et d'un très grand nombre de seigneurs. Nous possédons une infinité de preuves

[1] En 1367.

de la juridiction temporelle que nos archevêques exerçaient dans la Bresse, la Dombes et le Bugey. Renaud de Dortans ayant fait bâtir la grosse tour qui se voyait encore naguère au château de Dortans, Humbert, sire de Thoires et de Villars, entreprit de la faire démolir : il prétendait que Renaud de Dortans n'avait pu la construire ni fortifier son manoir sans sa permission, « attendu « qu'il avait justice haute, moyenne et basse sur « le château de Dortans ». Renaud soutenait, au contraire, qu'encore que le sire de Villars eût la justice sur Dortans, néanmoins il avait pu faire construire ladite tour sans lui en demander permission, puisqu'il tenait le château en fief de l'abbé et seigneur de Saint-Claude. Guillaume, archevêque et comte de Lyon, prononça dans son château de Pierre-Scise [1] en faveur de Renaud, et déclara qu'il avait pu faire construire la tour dont il s'agissait, sans la licence du sire de Thoires et de Villars; qu'il pouvait encore l'élever si bon lui semblait, faire des fossés autour de son manoir, et s'en servir pour soutenir la guerre contre ses ennemis. Un simple médiateur aurait pu terminer leurs différens à l'amiable, mais n'aurait pu permettre au seigneur de Dortans d'élever sa tour, de creuser ses fossés, de guerroyer enfin, s'il n'avait été véritablement souverain.

En vertu de sa supériorité, l'église de Lyon,

[1] En 1349.

maîtresse d'un grand nombre de domaines, dont plusieurs, il est vrai, étaient en friches, comptait donc avec satisfaction, au milieu de ses feudataires, les princes les plus puissans des contrées voisines. Ses immenses richesses lui permettaient d'acquérir tous les jours de nouvelles terres, et par conséquent d'étendre sa suzeraineté. Mais il ne faut pas croire que les campagnes fussent alors belles, riantes, cultivées comme nous les voyons dans les temps modernes : la sueur des esclaves attachés à la glèbe n'a jamais fertilisé les sillons; la liberté, au contraire, et surtout la division de vastes domaines en petites propriétés, rendent productifs les rochers les plus arides. Cette expérience du passé, et l'exemple du présent, devraient éclairer les législateurs, et, de la même manière qu'on empêche de construire des maisons trop hautes pour ne point rendre les rues insalubres, on devrait mettre des bornes aux grandes propriétés, pour continuer à notre belle patrie son heureuse fécondité. Mais revenons : l'église de Lyon faisait donc tous les jours de nouvelles acquisitions; en voici quelques preuves. Saint-Symphorien-le-Château et son mandement dépendaient d'abord du ressort des comtes de Forez ; bientôt après ils firent partie des objets donnés en échange[1] par ces princes au chapitre, suivant l'acte de traité intervenu entre eux, et

[1] En 1173.

que nous avons rapporté; Gilbert de Saint-Symphorien, chevalier, qui avait déja soumis au chapitre sa portion du château et de la terre environnante, moyennant une somme de mille sous viennois, lui remit[1] à tout jamais les mêmes droits pour la somme de cent vingt livres, monnaie de Lyon, outre et pardessus les mille sous payés. Une partie de la Bresse et de la Dombes était devenue, dans le même temps, le patrimoine des sires de Bagé, et l'autre partie la plus rapprochée de Lyon, des sires de Villars[2]. Étienne II, sire de Villars, se voua à la défense de l'église de Lyon, et se déclara son vassal. Humbert, l'un de ses successeurs, *s'exonéra* de l'hommage imposé à son fief, en cédant en propriété à l'église quelques-unes des terres qu'il possédait aux environs de Lyon, sur la rive gauche de la Saône; il reçut en retour le titre de chanoine d'honneur, titre qui demeura affecté à perpétuité aux possesseurs de la terre de Villars. Les terres cédées à l'église par cet acte, furent celles de Cuires, La Croix-Rousse, le tiers de la commune de Caluire, une partie de Fleurieu, de Genay, et le hameau de Bernoud. L'église accrut encore dans la suite le nombre de ces domaines par d'autres acquisitions, et ainsi se forma le petit pays appelé avant la révolution le Franc-Lyonnais, connu égale-

[1] En 1207.
[2] En 1150.

ment sous le nom de *terres de l'église*. Nous ne finirions pas si nous voulions énumérer toutes les propriétés que le chapitre acheta et réunit aux fiefs que les souverains superstitieux lui avaient donnés.

On conçoit cet empressement à entasser en quelque sorte domaines sur domaines, quand on pense aux hommages qui y étaient attachés, et qui flattaient l'amour-propre des chanoines. Il suffit de nommer les principaux seigneurs qui se reconnaissaient leurs vassaux. A la fin du treizième siècle[1], Guichard, seigneur de Beaujeu, rendit hommage à l'archevêque Henri de Villars, à la manière dont ses prédécesseurs l'avaient rendu : il promit fidélité, mettant ses mains jointes entre les mains de l'archevêque qui les ferma, et le baisa, selon l'usage accoutumé, en présence du doyen, de l'archidiacre, du chamarier, du custode, du prévôt de Fourvières, de plusieurs autres chanoines, et de quelques seigneurs appelés pour être témoins de cette cérémonie. La même année, Jean de Villars, chamarier, reçut, tant en son nom qu'au nom du chapitre, l'hommage de Guichard de Marzeu de Flachères, pour la maison forte de Flachères. Peu de tems après[2], Henri, seigneur de Montagny, dame Simone de Lissieu[3], veuve de Thomas de Gléteins, héritière

[1] En 1298.
[2] En 1299.
[3] En 1300.

du fief de Poleymieu, et Guichard de Montagny, damoiseau[1], rendirent aussi hommage aux chanoines de la cathédrale. Les dauphins de Vienne étaient feudataires de l'église de Lyon pour les villes d'Annonay et d'Argental, dont ils rendirent hommage[2] après une transaction passée avec le chapitre, qui, en faveur de cette déférence, les reçut chanoines d'honneur. Les ducs de Bourgogne étaient dans le même cas : Eudes III prêta serment de fidélité à l'archevêque pour la terre de Pomars auprès de Baune; et Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne[3], après la mort de son époux, se reconnut vassale du même archevêque.

Ces fiefs cédés et les conditions qui en étaient inséparables rendaient l'église de Lyon très puissante : elle pouvait compter ainsi entre ses vassaux des chevaliers, des damoiseaux, des seigneurs et des gentilshommes obligés de la défendre. Ces derniers étaient encore portés à prendre les armes pour elle par d'autres motifs : ils avaient la plupart des parens dans le chapitre : c'étaient leurs frères, leurs oncles, leurs neveux, leurs cousins. Tous ces feudataires des chanoines, de quelque condition qu'ils fussent, à raison de l'hommage qu'ils devaient aux seigneurs tonsurés dont ils relevaient, étaient appelés leurs hommes, leurs fidèles, leurs liges et leurs dévots : hommes, à

[1] En 1312.
[2] En 1330.
[3] En 1323.

cause du terme latin[1] qui exprimait le mot hommage; fidèles, à cause du serment de fidélité; liges, parce qu'ils étaient liés à ceux dont ils tenaient le fief, et dévots ou dévoués, par l'obligation qui leur était imposée de servir les seigneurs suzerains en temps de guerre. Par là, on peut comprendre la situation assez agréable de l'église de Lyon durant la féodalité, elle qui comptait les ducs de Bourgogne, les dauphins de Vienne, les comtes de Savoie, ceux de Forez, les princes de Dombes, les sires de Beaujeu, les sires de Villars, et plus de deux cents gentilshommes de nom et d'arme parmi ses vassaux.

Cependant il existait des modifications dans la nature des fiefs, qu'il ne faut point passer sous silence. Les obligations étaient le plus souvent réciproques : ceux qui étaient souverains indépendans en quelques-unes de leurs terres, étaient parfois feudataires d'autres seigneurs pour des fiefs qui en relevaient. Les archevêques de Lyon eux-mêmes ont été nommés dans plusieurs actes du roi Philippe-Auguste et de ses successeurs, « nos fidèles chéris », à raison des régales de l'évêché d'Autun et de l'abbaye de Savigny, et pour quelques terres dépendantes de la couronne de France : ils n'en avaient pas moins une indépendance que l'on nommait supériorité ou ressort total. L'église de Lyon n'était donc réellement

[1] *Hominium.*

vassale que pour les régales, chose importante à observer, puisque cette vassalité causa des troubles qui eurent des suites remarquables, et qu'elle fut en quelque sorte une des premières brèches de la domination ecclésiastique à travers laquelle les rois de France arrivèrent jusqu'à la cité.

On ne trouve dans l'histoire des faits positifs qui concernent les régales, qu'au temps de Philippe-Auguste. Ce monarque, après la mort d'Étienne, évêque d'Autun, s'empara de la régale de cet évêché. Alors le prélat de Lyon, Jean de Bellesmes, à qui l'empereur Frédéric Barberousse avait confirmé les droits de régale de l'église d'Autun cédés à Héraclius de Montboissier, alla à Paris pour se plaindre au roi de ce qu'il avait usurpé une administration qui appartenait à l'archevêque lyonnais en qualité de métropolitain. Philippe-Auguste s'excusa d'avoir méconnu ses droits, et fit remettre la régale entre les mains épiscopales de Bellesmes; mais parce que l'évêque d'Autun était vassal du roi de France, Philippe-Auguste exigea de Bellesmes le serment de fidélité pour cette administration. Voici l'acte déposé aux archives :

« Philippe, par la grace de Dieu, roi des Fran-
« çais, sachent tous présens et à venir qu'ayant
« appris par le témoignage de gens dignes de foi,
« que dans toutes les circonstances où l'église
« d'Autun vient à vaquer, c'est le droit de l'église
« de Lyon que son archevêque mette en sa main
« les droits de régale qui sont à nous, et tous

« les autres qui appartiennent à l'église d'Autun;
« et que réciproquement autant de fois que le
« siége de Lyon vient à vaquer, l'église d'Autun
« mette en sa main tout ce qui appartient à l'ar-
« chevêché : nous qui voulons et devons conser-
« ver inviolables les priviléges de ces églises, or-
« donnons et commandons que l'une et l'autre
« jouissent pleinement de son droit. C'est pour-
« quoi nous restituons ces régales à notre fidèle
« l'archevêque de Lyon et à ses successeurs nous
« leur concédons de les tenir à perpétuité autant
« de fois que ce siége d'Autun viendra à vaquer.
« Fait à Paris l'an de l'incarnation de notre Sei-
« gneur onze cent quatre-vingt-neuvième, le
« dixième de notre règne. »

Ce qui mettait le comble à la grandeur temporelle des archevêques et du chapitre de la ville de Lyon, était la juridiction de primats qu'ils exerçaient sur quatre provinces métropolitaines : elle s'étendait sur la Bourgogne, la Bresse, la Brie, l'Ile-de-France, une partie de la Champagne, l'Orléanais, la Beauce, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne, c'est-à-dire sur la moitié du royaume, et sur trente-deux églises épiscopales ou archiépiscopales.

Telle était la puissance de l'église de Lyon, tel était son gouvernement avant l'acquisition de sa temporalité par le roi de France Philippe-le-Bel. Elle se trouvait indépendante de tout seigneur, excepté pour les régales; il n'exista au dessus d'elle,

pendant un siècle, qu'une ombre de souveraineté des empereurs : aussi plusieurs princes signèrent sous ses auspices un grand nombre de traités comme en un lieu neutre; des pontifes persécutés vinrent chercher un asyle dans son sein; la ville, par le concours de tant d'étrangers, reçut une des premières les bienfaits de la civilisation toujours croissante; enfin le gouvernement civil et les relations politiques que nous venons de décrire, sont la cause médiate ou immédiate de tous les événemens qui vont se développer dans la cité. Nous nous sommes assez longuement occupés des maîtres, parlons un peu des citoyens.



## SOMMAIRE DU QUATRIÈME LIVRE.

Moyen de communication qui existait entre le quartier des chanoines et les huttes de la bourgeoisie. Notice historique sur le pont de la Saône. Armoiries de la cité proprement dite. La ville était située autour de l'église de Saint-Nizier. Dans les siècles de féodalité, chaque serf persécuté cherchait un asyle autour des églises. Description de Lyon tel qu'il était à cette époque. Enceinte présumée de la ville. Fréquentes inondations du Rhône. Vestiges de quelques-unes des anciennes branches de ce fleuve. Idée générale que l'on peut se former de la population lyonnaise alors réunie dans le quartier des Terreaux. Réflexions sur la véritable noblesse, sur l'antiquité de cette partie si précieuse de la cité commerçante. Changemens nombreux que les localités ont subis en cet endroit. Chapelle où eurent lieu les premières assemblées de la commune. Notice rapide sur les hôtels-de-ville bâtis successivement pour la réunion des conseillers et des échevins. La ville de Lyon communiquait avec les provinces méridionales par le pont du Rhône. Arrivée d'une armée considérable de croisés. Passage de Philippe-Auguste et de Richard roi d'Angleterre, sur le pont de bois. Écroulement déplorable de ce pont. Notice historique sur le pont de La Guillotière et la chapelle du Saint-Esprit. Fin de la description de Lyon dans le moyen âge.

# LIVRE QUATRIÈME.

Un pont servait de communication entre le quartier des chanoines et la plaine triangulaire du confluent. Héraclius le simoniaque en avait été le fondateur, mais il mourut avant de le voir terminé. Alors les procédés de construction étaient lents ; on fondait une pile tous les demi-siècles, et l'on bâtissait les églises par portions détachées ; le reste était fait en bois provisoirement : de là cette irrégularité désagréable dans tous les édifices lyonnais du moyen âge. Aucun de nos superbes monumens ne remonte au temps orageux de la féodalité : ils sont presque tous de cette époque fortunée où la ville était libre, et où les arts prirent un essor brillant à l'époque de la renaissance. Le Pont-de-Pierre qui nous occupe et qui existe encore, est jeté sur la Saône comme une longue et lourde masse ; il est à peine assez large pour permettre le passage de deux petites voitures, il n'a pas trois arcades semblables ; mais les combats dont il fut témoin entre les bourgeois et le chapitre, l'ont rendu célèbre : il mérite notre attention.

Quand il fut commencé, l'argent ne manquait pas, les habiles ouvriers seuls étaient rares. Le trésor de Saint-Étienne, les offrandes des fidèles, les collectes des citoyens et de plusieurs étrangers, furent employés à sa construction. On trouve dans les archives, et surtout dans l'obituaire de Saint-Jean, un grand nombre d'actes de différentes familles qui s'engagèrent à faire bâtir une arcade. Quoique le pont fût très étroit, elles profitaient des piles pour y élever des maisons qui n'ont été démolies que depuis peu d'années, du côté de l'ancienne Bourse, aujourd'hui temple des protestans; celles qui sont du côté de Saint-Nizier, et qui ont remplacé les anciennes, disparaîtront bientôt. L'histoire a conservé le nom de Tédin, grand-custode de l'église métropolitaine, qui fit bâtir à ses frais une des arcades du pont. Aldegarde, mère du doyen Durannus, en fit fonder une autre, et laissa de quoi en construire une troisième[1]. La construction des deux tiers de ce pont ne fut pas aussi difficile ni d'une aussi grande dépense qu'il le paraît au premier coup d'œil : la nature en avait elle-même jeté les fondemens dans ces rocs énormes sur lesquels on éleva ses piles, et que nous apercevons toutes les fois que les eaux de la rivière sont basses. Dans nos temps modernes, il a été question d'y placer

1 *Voyez* pour plus de détails le Répertoire général des archives, article Ponts.



PONT DE PIERRE SUR LA SAÔNE.

un palais de justice; des membres du conseil départemental applaudissaient à ce projet : ils ne songeaient pas que les affouillemens qui ont déja lieu sous le quai Villeroi, à cause de la projection des flots par les rocs, auraient fini par engloutir plusieurs maisons de la rue Mercière, si la masse d'un édifice eût rendu l'action des eaux plus impétueuse[1]. Les rocs de la Saône, en cet endroit, sont une continuation de la bande granitique qui s'étend depuis la porte Saint-Clair jusqu'au rocher de Pierre-Scise, et se prolonge bien loin sous les deux rivières, considération de géologie qui aurait dû ôter toute idée de creuser des puits artésiens sur la place de Bellecour; mais il est démontré que les sociétés de savans ne doivent pas être consultées dans une ville de commerce. Quand nous parlerons du quartier neuf de Perrache, nous verrons que l'administration permet d'y creuser une gare, sans doute pour la salubrité publique[2].

[1] En 1561, on conçut le projet de bâtir l'Hôtel-de-Ville sur les roches de la Saône; il fut dressé un modèle de cet édifice; on paya à maître Étienne Genin, marchand charpentier de la ville, cent quatre-vingt-quinze livres douze sous neuf deniers, pour les journées, salaires et dépenses par lui fournies aux ouvriers qui ont besoigné et travaillé le modèle de la maison que le consulat entendait faire édifier et bâtir sur les roches du pont de la Saône, comme appert en un registre sur lequel les journées sont écrites. *Actes consulaires*, 77[e] registre, le 19 décembre 1561.

[2] A moins qu'on n'établisse une communication directe entre le Rhône et la Saône, cette gare pourrait être nuisible; nous en dirons plus tard

Enfin, pour compléter cette notice sur le Pont-de-Pierre ou du Change, nous ajouterons que dans cette entreprise du moyen âge, on mit à profit les débris de plusieurs ouvrages romains. Il est facile de s'en convaincre en examinant les piles de ce pont : on y voit des morceaux d'anciens édifices, des corniches, des moulures, des inscriptions défigurées ; la nature, pour rendre ces ruines plus pittoresques, les a couvertes en partie avec des mousses et des arbrisseaux. Les antiquaires parlent surtout d'une inscription romaine placée sous l'arc merveilleux, ainsi nommé parce que c'était là que passait tous les ans, en bateaux, la célèbre procession de la fête des Merveilles. Des tours, semblables à celles qui fortifiaient les maisons des bourgeois dans l'intérieur de la cité, s'élevaient aux deux extrémités du pont avec les armoiries de la commune [1] et celles du

la raison, quand nous parlerons des moyens de rendre la ville de Lyon plus salubre.

[1] Les armoiries de la ville de Lyon, telles qu'on les trouve dans les plus anciens manuscrits, sont : « Un lion d'argent rampant, armé et « lampassé de même, sur un champ de gueules, au chef d'azur chargé « de trois fleurs-de-lis d'or. » Les trois fleurs-de-lis d'or furent incorporées dans le moyen âge comme un signe de patronage exercé par les rois de France envers la ville. (*Voyez* ce que nous avons dit sur le lion dans le quatrième livre du premier volume ; *Archives du Rhône* ; Menestrier, *Histoire consulaire* et *Méthode du blason* ; *J. Pierii Valeriani Hieroglyph.* ; Fodéré, *Narration historique et topographique des couvens de l'ordre de Saint-François, etc.*) — On trouve le lion ainsi représenté sur le frontispice d'un opuscule intitulé *Hiéroglyfique de la vertu soubs la figure du lion*, dédié à d'Alin-

chapitre. Le beffroi, ou cloche d'alarme, était d'abord sur l'une d'elles, et fut ensuite placé dans le clocher de Saint-Nizier. Au treizième siècle, pendant la nuit seulement, les chanoines étaient maîtres de cette cloche pour sonner le couvre-feu. Une chapelle, ou troisième forteresse[1], s'élevait au milieu du pont, sur son côté septentrional. Dans la suite, on la fit démolir et remplacer par un joli morceau d'architecture qui,

court, qui venait prendre possession du Lyonnais. « Outre l'épée que « le lion tient à la pate droite, il a un serpent autour du cou, et on lit « au dessous cette inscription : *fortitudine et prudentiâ.* » — Des lettres patentes de Louis XVIII, datées de Paris le 27 février 1819, ont autorisé la ville de Lyon, sur la demande de son maire, M. Rambaud, à ajouter à ses armoiries « une épée haute d'argent dans la pate dextre « du lion », pour rappeler sans doute le courage que cette cité a fait éclater lors de son mémorable siége en 1793. — L'aigle et le lion figurent avec le plus de noblesse dans les armoiries. Le lion a été employé constamment, chez tous les peuples anciens et modernes, comme emblême de la vertu, de la force, du courage, de la vigilance, et de la supériorité. Dans une foule de compositions allégoriques de tout genre, dues à la plume, au ciseau, au burin, au pinceau, etc., les artistes et les écrivains ont toujours fait usage du lion pour désigner notre ville. (*Archives du Rhône.*) — On trouve dans Clément Marot les vers suivans ;

On dira ce que l'on vouldra
Du lyon et sa cruauté :
Tousjours, où le sens me fauldra,
J'estimeray sa privauté :
J'ay trouvé plus d'honnesteté
Et de noblesse en ce lyon
Que n'ay pour avoir fréquenté
D'aultres bestes un million,
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Adieu Lyon qui ne mords point,
Lyon plus doux que cent pucelles,
Sinon quand l'ennemi te poind :
. . . . . . . . . . . . . . . . . .

[1] Quelques historiens disent qu'il n'existait qu'une seule tour au milieu du pont de Saône.

suivant quelques-uns, orne aujourd'hui une fontaine du Chemin-Neuf. Espérons que les autorités feront transporter ailleurs le dépôt des secours[1] pour les noyés, qui se trouve à présent au milieu du pont, et que le bel emplacement qu'il occupe au centre d'un bassin magnifique, sera orné de quelque monument national[2] : le lion de la cité et la statue du roi législateur qui nous a fourni les moyens de recouvrer nos antiques franchises municipales en nous donnant la charte, y seraient merveilleusement placés. Tout ce qui peut réveiller l'amour de la patrie devrait être exposé aux regards, dans des sites aussi ravissans.

A l'est du Pont-de-Pierre, on trouvait les huttes des bourgeois. Suivant la coutume de ces temps reculés, on construisait à côté des églises dans les premiers siècles du christianisme, pour se rapprocher de la crypte des martyrs, et à l'époque de la féodalité, pour se mettre à l'abri des tyrannies seigneuriales. Il est bien fâcheux que les prêtres aient oublié que la religion a protégé la liberté[3]; ils seraient bénis par tous les humains, si leur mémoire était bonne. Il n'y a pas encore très long-temps que c'était la coutume d'entasser

[1] C'est plutôt une espèce de corps-de-garde sans utilité.

[2] Quand la ville ne sera plus endettée par de folles dépenses dont nous parlerons dans la suite, parce que les détails du budget d'une grande ville entrent nécessairement dans notre cadre historique.

[3] Les prêtres n'ont favorisé la liberté des peuples que lorsqu'elle a été utile à leur ambition (*Voyez* toute notre Histoire de Lyon à l'époque de la ligue).

les populations autour des églises, comme vers leur asyle naturel; les fidèles enterraient les morts dans le sanctuaire ou dans le cimetière placé ordinairement près de l'abside de la chapelle.

On conçoit qu'au treizième siècle, les huttes étaient réunies sans ordre, sans le moindre alignement. L'église de Saint-Nizier était entourée d'un grand nombre de cabanes qui ne méritaient pas le nom de maisons : les rues sales, noires, tortueuses, telles que les deux rues Mercière, la petite et la grande rue Longue[1], qui se trouvent de nos jours dans son voisinage, semblent avoir été tracées et leurs maisons construites durant les siècles de féodalité[2].

« En effet, observe Poullin de Lumina, bien « qu'avec le temps les maisons des citoyens lyon- « nais fussent éparses sur tout le terrain où la « ville est actuellement située, il s'en fallait bien

[1] « Dans la rue Mulet sont hébergés les muletiers de Provence, qui « viennent en foule à la foire des Merveilles, et à côté est la rue de « Bât-d'Argent, où sont établis les bâtiers de la ville. Près de là est la « place du Plâtre, où, sous des tentes de verdure, on danse chaque « année à la fête de la Pentecôte, à la suite de deux processions votées « en l'honneur de la réunion des églises grecque et latine, opérée dans « le deuxième concile de Lyon, en 1274; le bal dans la feuillée fait si « bien partie de cette cérémonie religieuse, qu'il doit être ouvert par « le curé de la paroisse et l'abbesse de Saint-Pierre. » MARCHANGY, *Tristan le Voyageur*.

[2] *Voyez* tout ce qui concerne l'église de Saint-Nizier, les époques diverses de sa construction, les noms de ses fondateurs, les réglemens de la fabrique, etc., dans l'*Inventaire général des archives municipales*, tom. XIX, pag. 107.

« qu'elle renfermât dans ses murs la quantité
« immense de bâtimens magnifiques, publics et
« particuliers, qui la rendent une des plus consi-
« dérables et des plus belles villes de l'Europe,
« quoique peut-être la plus malpropre. C'était
« un amas de cahuttes basses, ou de maisons
« construites avec de la terre et du bois, cou-
« vertes de chaume, semées pêle-mêle, et qui
« laissaient à peine entre elles assez d'espace
« pour former des rues et permettre une libre
« communication. Eh quelles rues! N'étant point
« pavées et n'ayant d'autre pente que celle du
« terrain, elles devaient être remplies de boue et
« des immondices qu'on y jetait. Telle est l'idée
« que nous devons nous former de nos villes, de-
« puis que celles qu'avaient bâties les Romains
« avec plus de magnificence et plus de commo-
« dités que les nôtres, eurent été détruites par
« les barbares, ou abandonnées sous le gouver-
« nement féodal. Pendant la durée de celui-ci,
« les seigneurs se cantonnant dans leurs manoirs,
« attirèrent autour d'eux des serfs et des vas-
« saux, et ne laissèrent dans l'enceinte des villes
« ruinées que des artisans sans émulation et
« sans industrie, qu'ils pillaient le plus souvent.
« Courbés sous le joug de la tyrannie, les bour-
« geois pouvaient-ils songer à se construire des
« habitations commodes? Un rez-de-chaussée
« pour vendre leurs marchandises, un premier
« étage pour se coucher, et une plate-forme avec

« une tour pour se défendre, voilà quel était leur « logis[1]. »

L'enceinte de la ville de Lyon était bornée, au nord, par un canal de communication du Rhône à la Saône, canal qui sortait du fleuve à l'endroit même où commence actuellement le quai Saint-Clair, et traversant ce que nous appelons la place des Terreaux, venait aboutir à la Saône au port de la Feuillée. C'est sur ce canal comblé qu'on a bâti depuis[2] le superbe Hôtel-de-Ville que nous y voyons. Elle était bornée au levant par le Rhône jusqu'au pont de La Guillotière; au couchant, par la Saône et la ville des chanoines, et au midi, par un grand terrain bas et inculte qu'on a depuis appelé Bellecour, et sur lequel on a construit, au commencement du dix-huitième siècle, une des plus belles places de l'Europe, connue sous le nom de place de Louis-le-Grand[3]. L'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue Chalamont, était jadis celui d'une partie des murailles méri-

[1] Réflexions tirées en partie de Poullin de Lumina.

[2] En 1647.

[3] L'histoire de la place de Bellecour se compose de plusieurs articles très intéressans qui demanderaient un volume entier pour être développés. On trouve dans l'*Inventaire général des archives municipales*, tom. XV, tout ce qui concerne, 1° la rente noble de Bellecour; 2° les titres des acquisitions faites par le consulat pour agrandir cette place; 3° le plan de Bellecour en 1618; 4° les différentes contestations avec les Célestins, avec la dame Mahant, les héritiers du sieur Béraud, etc.; 5° les décorations de la place, bas-reliefs, statue équestre de Louis XIV, etc.; 6° la construction de dix maisons uniformes; 7° la machine hydraulique qui entretenait les jets d'eau; etc.

dionales de notre ville. Ces murailles formaient une ligne qui partait du Rhône, près du collége de la Trinité, suivait la rue Dubois, et venait se terminer vers la Saône à un portail dont on voyait encore des restes dans la rue Chalamont, du temps de Rubys. Tout l'espace compris entre cette muraille et le confluent n'était qu'une campagne où il y avait quelques habitations isolées. Cette campagne s'appelait *le Plat*, et contenait un emplacement considérable près de Bellecour, sur lequel ont été ouvertes les rues du Pérat, du Plat, Sala, Sainte-Hélène, et autres. Le nom du Plat est une corruption de celui de *Plan d'Ainai*, donné aux prairies qui existaient entre le ténement de Bellecour et l'enclos de l'abbaye d'Ainai. Au côté opposé se trouvait la colline de Saint-Sébastien, avec les terrains vagues et les vignes de la Déserte[1], les rocs de Saint-Benoît, les fossés et les murailles de Saint-Marcel, qui se prolongeaient le long de la rue qui porte ce nom, et se liaient avec les fortifications du griffon. Deux

[1] On trouve dans les archives municipales qu'après Pâques 1296, vente fut faite à dame Blanche de Châlons, par Jean Malen, citoyen de Lyon, de la maison située près du portail neuf appelé *la Déserte*; plus, d'une vigne au delà de la porte de Saint-Paul, de l'autre côté de Saône. On trouve encore une donation, par forme de fondation faite aux abbesses et religieuses du couvent de la Déserte, par dame Blanche de Châlons et de Belleville, du lieu appelé la Déserte, des maisons et possessions qu'elle y avait, soit vignes, rentes, servis et droits qu'elle avait sur les maisons situées rues de l'Herberie et Écorchebœuf, en date de janvier 1304. La dame Blanche avait son domicile dans le couvent, comme fondatrice.

portes et des tours existaient en cet endroit, pour défendre les magasins des bourgeois contre les brigandages des seigneurs. Enfin, la colline de Saint-Sébastien se terminait au levant par un coteau assez escarpé, près de Saint-Clair, nom tiré d'une ancienne chapelle dédiée à saint Clair, qui se trouvait à gauche au bas de l'escalier conduisant à la rue des Fantasques, et à côté de laquelle il y avait autrefois une recluserie. Le quai, tel que nous le voyons, n'existe que depuis le milieu du dernier siècle : le Rhône en couvrait tout l'emplacement.

Ce fleuve coulait en effet le long des murs qui entourent le clos du séminaire de Saint-Irénée, et baignait le bas de la terrasse des Feuillans. Dans ses fréquentes inondations, avant qu'on lui eût imposé pour digue une longue ligne de quais, le Rhône passait très souvent à travers la ville. Il existe une chaîne de roches primitives, comme nous l'avons fait observer, qui forme une grande partie de la colline du confluent, et dont la base trace au pied de cette éminence une ligne irrégulièrement circulaire, qui de Saint-Clair passe au delà de Saint-Nizier, et va se terminer aux roches sur lesquelles le Pont-de-Pierre de la Saône est fondé. La pente du Rhône à la Saône, dans cette partie, est de trois pieds au moins; au delà de cette ligne de rochers, tout est sable et gravier jusqu'à une certaine profondeur : d'où l'on peut conclure que le Rhône ou un bras de ce

fleuve a dû pendant long-temps se frayer une route le long des rochers. La disposition du site le démontre : les rues qui suivent la ligne que nous venons de tracer, depuis la rue Basse-Ville jusqu'à la rue Mort-qui-Trompe, sont plus basses que les rues adjacentes, malgré tout ce qu'on ait fait pour les mettre à leur niveau. Le nom donné à quelques parties du terrain voisin de cette ligne indique qu'elles étaient souvent submergées; tel est celui de Terreaux et de Puits-Gaillot : on sait que dans le langage du peuple de Lyon, ces expressions répondent à celles de terres fangeuses, marécageuses. On se ressouvient aussi[1] combien était enfoncé au dessous du sol actuel le jardin qui dépendait de la maison commune, et sur l'emplacement duquel la salle de spectacle de Soufflot avait été construite. Enfin, outre ce premier bras du Rhône, il en existait un second au delà qui passait par la place des Jacobins, et allait se jeter dans la Saône par la rue Écorche-Bœuf, dont le sol est très enfoncé. Il existe même encore des communications sous les remblais, qui font que l'une des deux rivières gonflée par la fonte des neiges ou par les pluies, entretient presque toujours celle qui ne l'est pas[2].

[1] Nous parlons ici aux vieillards de quatre-vingt-dix ans qui s'y sont promenés dans leur enfance avec leurs bonnes.

[2] Le lit du Rhône est dans ce moment (1830) l'objet d'un travail d'encaissement, depuis le village de Vaux jusqu'à Perrache, travail sur lequel nous fixerons notre attention à la fin de cet ouvrage, quand nous ferons l'histoire de Lyon dans les temps modernes.

Toutefois, d'après la disposition seule des localités, on voit que la population lyonnaise du moyen âge était réunie entre le canal des Terreaux et l'église de Saint-Nizier. Chose remarquable, les premières délibérations de la commune eurent lieu dans une chapelle voisine de cette église; or, nous savons que saint Pothin prêcha au même endroit, dans un bois touffu, la doctrine de l'Évangile. La religion et la liberté devaient avoir le même berceau! mais l'une et l'autre, en grandissant, ont reçu de la main des hommes une physionomie bien différente : ils ont altéré la beauté évangélique de la première, et tout fait croire que la seconde brillera désormais d'un éclat éternel et pur. Sous ce rapport religieux et politique, le quartier des Terreaux est donc le plus ancien, le plus noble, le plus respectable. C'était une belle idée du général Martin que de l'illustrer encore par un acte de bienfaisance. Il ne devrait point exister de malheureux sur la terre, à plus forte raison dans le quartier d'une ville où tout ce qui fait prospérer la cité a pris naissance. Espérons que les citoyens s'y distinguerons toujours par le travail, l'ordre et l'industrie, par leur attachement aux institutions libérales, et qu'ils ne cesseront jamais d'envoyer à la chambre des députés les plus dignes représentans de la nation.

Tout ce que les citoyens lyonnais ont montré d'héroïsme dans le seul quartier des Terreaux,

depuis les guerres de la commune jusqu'au siége de Lyon, formera un grand tableau dans notre histoire. Il nous suffit d'indiquer ici quelques modifications de localité : il faut bien faire connaître le lieu de la scène pour comprendre plus tard les drames qui s'y sont passés. Le terrain n'a pas changé durant trois cents ans; mais les rois Louis XII, François I[er] et Charles IX ayant successivement formé la résolution d'agrandir la ville de Lyon, de la fortifier et d'y faire construire une citadelle au dessus de la côte de Saint-Sébastien, il fallut recourir à de fréquentes impositions pour remplir ces vues; ce qui jeta la ville dans des dépenses considérables. Pour dédommager les habitans, les fossés de la Lanterne qui formaient une communication du Rhône à la Saône, leur furent accordés. Cet emplacement des fossés de la Lanterne et de leurs dépendances était très étendu; le consulat en fit divers emplois; il en afferma ou aliéna une partie[1], ce qui forma la rente noble des Terreaux; de plus, toujours dans la vue de l'utilité publique, le consulat fit construire sur une autre partie de cet emplacement une grande boucherie peu dispendieuse, pensant qu'il était inutile de construire comme des forteresses des édifices publics qui pouvaient passer de mode ou être transportés ailleurs. Cependant, en bâtissant en bois, il fut

[1] En 1548.

trop économe[1] : après que la boucherie eut essuyé en différens temps deux incendies, le consulat la remit aux recteurs de l'hôpital de la Charité, moyennant une pension annuelle non rachetable de deux mille francs[2]. Au milieu du seizième siècle[3], les citoyens qui avaient embrassé la religion réformée s'emparèrent d'une autre partie de l'emplacement des Terreaux, qui appartenait à la dame abbesse de Saint-Pierre, et y firent édifier un temple qui fut ensuite démoli au milieu d'une émeute populaire. C'est à peu près dans le même endroit que le consulat a fait élever à grands frais (parce qu'un pareil édifice doit durer autant que la cité), dans le dix-septième siècle, cet Hôtel-de-Ville qui fait l'admiration des étrangers, et dont nous parlerons plus tard. Enfin il restait encore deux portions, dont l'une fut destinée au jardin de la commune, et l'autre à la jolie place des Terreaux. Par un contrat réciproque[4] passé entre le consulat et les religieuses de Saint-Pierre, ces dames se désistèrent de tout droit sur ce dernier emplacement, et consenti-

[1] Il est vrai que ce furent les bouchers qui construisirent en bois, car après le premier incendie, le consulat leur abandonna la jouissance gratuite des boutiques pendant trois années, à condition qu'ils rebâtiraient (actes consulaires du 17 juillet 1614). Aussi le second incendie du 13 au 14 octobre 1734 fut terrible.

[2] Par acte du 2 juin 1735. En 1777, la totalité de la boucherie des Terreaux était louée par la Charité 22,000 fr.

[3] Dans l'année 1562.

[4] Le 24 janvier 1639.

rent à ce que la place des Terreaux demeurât publique à perpétuité, moyennant l'indemnité de vingt-quatre mille francs, qui furent employés aux réparations du beau palais que nous y voyons aujourd'hui.

Mais nous avons dit que, dans le moyen âge, c'était principalement dans le voisinage de Saint-Nizier que les bourgeois se rassemblaient : « Le « premier lieu, dit Menestrier dans son *Éloge « historique de la ville de Lyon*, que l'on choisit « pour les assemblées des bourgeois et des con- « seillers de la cité, fut la chapelle Saint-Jacques : « une cloche de Saint-Nizier, sonnant en forme « d'effroi ou beffroi, les y appelait tous les ans « pour l'élection ordinaire. Les noms des con- « seillers choisis étaient publiés dans l'église en « présence de tout le peuple. Il est dit expressé- « ment dans les anciens syndicats, que les maî- « tres des métiers et le peuple donnaient plein « pouvoir et mandement spécial aux consuls, gou- « verneurs et recteurs de la communauté de Lyon, « de s'assembler et congréger dans la chapelle de « Saint-Jacques, ou autre part si bon leur sem- « blait. C'est ainsi que les Romains faisaient leurs « assemblées dans les temples, pour les rendre « plus vénérables et plus tranquilles. Depuis, la « commune ayant acquis une maison à la Gre- « nette, où l'on mit l'image d'un lion, qui est le « blason de la ville, on se servit de ce local pour « les assemblées; mais parce qu'il était trop éloi-

« gné de Saint-Nizier, on l'échangea avec une « maison de l'archevêque qui se trouvait près de « cette église. L'ancien Hôtel-de-Ville devint l'en- « trepôt des halles et les loges de la Grenette. « Plus tard, on abandonna la maison acquise de « l'archevêque pour construire l'Hôtel-de-Ville au « milieu de la Fromagerie. Les assemblées de la « commune furent encore changées et transfé- « rées dans une maison voisine et comme atte- « nante à Saint-Nizier. On s'y réunit jusqu'au « milieu du dix-septième siècle, où l'on quitta « définitivement ce dernier local, pour bâtir le « grand Hôtel-de-Ville sur la place des Terreaux.»

Tel était l'emplacement de l'ancienne ville avec quelques-uns de ses édifices du moyen âge, et les modifications qu'ils subirent pendant trois cents ans. Quand nous raconterons les événemens des temps modernes, nous verrons que les localités ont bien changé. Mais le pont de pierre construit sur la Saône n'était pas le seul que l'on remarquait à Lyon dans le treizième siècle : la cité qui reprenait déja, au milieu des croisades, une partie de sa prédominance commerciale, se trouvait sur la route que suivaient ordinairement les princes croisés de l'Angleterre, et les seigneurs du nord de la France; elle communiquait avec l'Italie, les provinces méridionales, Marseille et les autres ports de la Méditerranée, par un pont de bois jeté sur le Rhône. Les passages fréquens et surtout un accident horrible qui arriva à la fin

du douzième siècle, firent sentir la nécessité d'en construire un plus solide. La fortune de Lyon y était attachée. Les prélats surent intéresser à sa construction les souverains, les papes et tous les fidèles.

Philippe-Auguste, roi de France, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, qui avait pris solennellement dans le monastère de Vézelai les marques de pélerin; Eudes, duc de Bourgogne; Philippe, comte de Flandre; Henri, comte de Champagne; Thibaut, comte de Blois; Étienne, comte de Sancerre; un grand nombre d'évêques et presque tous les chevaliers du royaume avaient pris la croix du Seigneur, et s'étaient mis en route avec une armée innombrable. Ils arrivèrent sur le territoire de Lyon[1]. Ce fut à ce passage que l'adroit Philippe-Auguste confirma en faveur de Jean de Bellesmes la transaction signée par Guy, comte de Forez, et Guichard, à condition que l'archevêque lui prêterait serment de fidélité; ce que fit le prélat. L'éloignement des empereurs trop occupés des croisades et de leurs querelles avec les papes et les républiques d'Italie, engagea Bellesmes à se jeter entre les bras de la France, pour s'en faire une protection contre les comtes

[1] En 1190. Matthieu Paris, *Chronique*. Bernard le trésorier (*Continuation de Guillaume de Tyr*) expose assez longuement l'expédition des deux rois; mais Matthieu parle surtout de la chute du pont du Rhône. Guillaume le Breton, *Vie de Philippe-Auguste*. Rigord (*Vie de Philippe-Auguste*) rapporte le testament du prince à son départ.



PONT DE LA GUILLOTIERE.

de Forez, qui recommençaient à guerroyer. Philippe-Auguste partit aussitôt après avec le chevaleresque Richard Cœur-de-Lion. Le pont du Rhône construit en bois vermoulu, ne put soutenir le poids de leurs bagages; il se rompit sitôt que les deux rois l'eurent passé : plusieurs personnes de leur suite périrent dans cet accident, et les gens superstitieux annoncèrent des haines, des dissensions et des désastres.

Le pont et l'hôpital qui en est voisin étaient alors sous la garde et la surveillance de quelques religieux; Richard, roi d'Angleterre, leur accorda non seulement la permission d'aller quêter dans la Grande-Bretagne, mais il leur donna des lettres de recommandation adressées à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs, prêtres et autres ecclésiastiques de son royaume, et aux comtes, barons, chevaliers, vassaux de ses états, pour favoriser les religieux, afin de leur faire donner libéralement les aides et secours dont ils pourraient avoir besoin.

Il est vraisemblable, comme le dit le père Bullioud et d'autres historiens du Lyonnais, qu'il y eut de toute antiquité sur le Rhône un pont de bois; mais il n'existe aucun titre qui fixe d'une manière précise le temps auquel on a commencé à le construire en pierre. Innocent IV y contribua de ses deniers pendant les sept années qu'il passa à Lyon, et plus encore par les indulgences qu'il accorda à tous ceux qui prendraient part

à un ouvrage si nécessaire à la chrétienté. L'inscription qui était gravée sur l'une des tours à l'entrée du pont, du côté de Bellecour, nous apprend en effet que c'est à ce pape que nous devons en grande partie le pont tel qu'il existe aujourd'hui[1]. A la fin du treizième siècle, Clément Rosset, chanoine de Montbrison, laissa par son testament dix sous viennois pour l'œuvre de l'église de Saint-Jean, et une pareille somme pour l'œuvre du pont du Rhône. Sous le pontificat du pape Alexandre v, le cardinal de Sainte-Suzanne, légat en France et résidant à Lyon, multiplia encore les indulgences pour la même entreprise. Si les indulgences avaient toujours été accordées pour des ouvrages utiles, Luther et Calvin n'auraient pas obtenu autant de succès. Il y a dans les archives municipales plusieurs bulles pour la construction, l'entretien et la réparation du pont du Rhône. On répara à l'une de ses extrémités la chapelle du Saint-Esprit, pour recevoir les offrandes provoquées par les bulles. Les particularités historiques qui concernent et le pont et la

1 Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum
Virtutum capa, vitiorum framea, papa
Progenie magnus, ferus ut leo, mitis ut agnus,
Innocuus verè dictus de nolle nocere
Posset ut hic fieri pons, sumptus fecit haberi,
Pontem petrarum construxit pons animarum,
Ut plebis nemo partem portaret utramque,
Tanto pontifici quisquis benedixerit isti,
Æsque sibi charum dabit ut pons crescat aquarum :
Integer annus ei, quadragenaque fit jubilæi
Summi pontificis opus est pons nobilis iste.
Istius artificis tibi grata sit actio Christe,
Quando nomen ei privatio dat nocumenti,
Qui pro laude Dei facit hæc manifesta videri.

chapelle, donnent une idée des mœurs et des usages des siècles plus ou moins reculés : il ne faut point les passer sous silence.

Dans le quatorzième siècle[1], une partie du pont de La Guillotière était encore en bois; le consulat avança beaucoup ce travail, mais la chapelle où l'argent était quelquefois déposé causa de grandes discordes. Après une transaction[2] passée entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu et Thomazet, curé de Saint-Michel, le bureau de l'hospice prétendit que la chapelle du Saint-Esprit était une dépendance de l'Hôtel-Dieu, que par conséquent les revenus de cette chapelle lui appartenaient; qu'il était prouvé par des titres incontestables que, presque dès sa fondation[3], l'archevêque de Lyon, du consentement de son chapitre, avait fait donation de cette chapelle et d'une maison appelée l'Aumônerie, joignant le pont, aux religieux qui étaient alors directeurs de l'hospice; que cette donation avait été homologuée par une bulle d'Innocent IV, de la même année, adressée au doyen de l'église de Lyon, et par deux autres adressées aux religieux mêmes, l'une du pape Urbain III[4], l'autre de Clément IV[5]. Dans l'arrêt du conseil[6] qui ordonna

[1] En 1383.
[2] Du 19 août 1696.
[3] En 1243.
[4] De l'année 1265.
[5] De l'année 1268.
[6] Le 8 décembre 1772.

la démolition de la chapelle du Saint-Esprit, on voit en effet qu'elle fut construite, réparée, agrandie en même temps que le pont. Elle fut démolie parce qu'elle gênait la communication du quai de l'Hôpital avec le quai de la Charité. Quant au pont, à différentes époques le consulat obtint plusieurs bulles nouvelles de Clément VII pour le réparer. Alexandre V accorda aussi des indulgences à la chapelle du Saint-Esprit, et à la confrérie qui y avait été installée pour percevoir les aumônes, les offrandes et le péage. Un concile confirma[1] tout ce que les papes avaient fait à cet égard. Le nombre des indulgences pour l'entretien du pont montait à quatre mille cinq cent vingt années deux cent cinq jours de moins dans le purgatoire. Le pape Léon X lui-même[2] accorda un grand jubilé en faveur de ceux qui visiteraient la chapelle du Saint-Esprit pendant les trois jours de Pentecôte, et y porteraient leurs offrandes. Le revenu fut si considérable, qu'une querelle terrible s'éleva entre le prévôt d'Ainai, le curé de Saint-Michel et les recteurs de l'Hôtel-Dieu, qui voulaient en retirer la meilleure part : les réparations du pont n'auraient pu se faire à cause de cette rapacité, mais le droit de barrage combla le déficit.

Ce droit se percevait à une des portes fortifiées

[1] En 1436.
[2] En 1518.

du pont du Rhône, et peut-être quelquefois dans la tour qui se trouvait au milieu. Il était si ancien, qu'on ne trouve dans les archives de la municipalité aucun vestige de son origine. Un acte consulaire[1] dit qu'il n'en est point fait mention de mémoire d'homme, et que ce droit a cessé sans qu'on ait su comment il avait commencé. Le plus ancien titre que nous ayons trouvé à l'Hôtel-de-Ville sur cette espèce d'octroi du moyen âge, sont les lettres patentes de Philippe de Valois[2], de Charles V[3], de Charles VI, au bois de Vincennes[4], ou données à Senlis[5], qui permettaient aux citoyens de Lyon de lever pendant cinq ans, six ans et plus, un droit de barrage sur ceux qui traverseraient ledit pont, « afin de « soutenir le pont de la ville de Lyon par devers « l'empire sur la rivière du Rhône, pont dont « deux tiers ou environ sont de bois ». Charles VII[6], Louis XI[7], et Charles VIII[8], par d'autres lettres patentes, disent « qu'en considération des services « que les bourgeois, habitans de la ville, leur « avaient rendus, ainsi qu'aux rois leurs prédé- « cesseurs, leur accordent entre autre octroi à

[1] Du 19 juin 1534.
[2] 26 février 1319, 20 mars 1332, et 20 avril 1335.
[3] En 1364.
[4] Le 18 septembre 1366.
[5] Le 3 avril 1378.
[6] En 1423.
[7] En 1469.
[8] En décembre 1495.

« perpétuité, le droit de barrage du pont du « Rhône dont ils avaient joui de toute antiquité». Le consulat fut confirmé dans ce droit par les rois successeurs de ceux que nous avons nommés, et surtout par Louis xv, à l'époque de la régence, et plus tard[1].

On trouve plusieurs tarifs de barrage. Le consulat, presque toujours attentif à favoriser le commerce, faisait lever ce droit avec modération, et pour le rendre plus supportable, il finit par y assujettir tous les citoyens, nobles ou roturiers. Plusieurs ordres de personnages prétendaient en effet en être exempts, ce qui donnait lieu à de fréquentes contestations. Le roi Charles vi, par ses lettres patentes[2], avait déclaré que son intention, en accordant le droit de barrage, avait été que toute personne le paierait, à l'exception seulement des prélats qui en recueillaient une grande portion, ainsi que l'abbesse de Saint-Pierre et le prieur de la Platière, les gens nobles, « notoirement ceux de Saint-Jean-de-Jérusalem, « les maîtres et pauvres écoliers des universités « de Paris et d'Orléans, les officiers en chef avec « leurs domestiques passant sur ledit pont, en « leurs compagnies et non autres, les moisson- « neurs, depuis la Saint-Jean jusqu'à la Made- « laine, ceux qui allaient en pélerinage à la Ma-

[1] En décembre 1717, et novembre 1772.

[2] Du 1er septembre 1410.

« delaine près Lyon ». Mais pour remplir le vide que faisaient dans la caisse de l'octroi tous ces privilégiés, on prononçait un ou deux sermons, le dimanche des Rameaux, sur le pré au delà du pont, pour faire sortir les habitans et recevoir le droit de barrage. Il y avait de plus des servis et rentes appartenant à la fabrique dudit pont : une grange avec prés, terres et dépendances; un brotteau devant la rue Neuve; des maisons devant Saint-Nicolas, et plusieurs métairies aux environs dont les fermiers étaient tenus de faire chanter des messes dans l'église de Saint-Nicolas. Les anciens tarifs ne parlaient ni de charrettes ni de chars : il paraît que tous les transports de marchandises se faisaient à dos de cheval ou de mulet, ou par eau; ce n'est que dans un acte du commencement du seizième siècle que nous avons trouvé qu'on payait trois deniers par roue. Mais un document qu'il faut conserver est l'ordonnance [1] suivante du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon : « Nous entendons ne devoir pas être soumis au « barrage les habitans de la ville qui seraient ma- « lades ou qui auraient besoin de prendre l'air « pour leur santé, et qui iraient sur ledit pont « ou environ icelui; non plus ceux qui de ladite « ville iraient aux lièvres et voler à l'esperviel, « qui auraient avec eux leurs chiens ou oiseaux « à non autrement; non plus les bourgeois qui,

[1] De l'année 1379.

« dans une lieue ou plus loin, auraient leurs mai-
« sons près du pont, et y iraient une ou deux
« fois l'an, ou aux moissons une ou deux fois;
« les prélats, nobles et officiers du roi, passant
« sur ledit pont pour aller en Avignon; leurs
« chapelains, écuyers et varlets; le notaire du roi
« en sa cour de Roanne; les bouchers pour leurs
« bêtes qui sont ordinairement en grands trou-
« peaux et en pâturages. »

Plusieurs événemens extraordinaires ont eu lieu sur le pont de La Guillotière, depuis sa chute à l'époque de Philippe-Auguste, jusqu'au passage de Napoléon Bonaparte à son retour de l'île d'Elbe; de nos jours il s'en est fallu de peu que l'explosion d'un bateau à vapeur[1] n'ait fait sauter une partie de ce pont : ces événemens trouveront leur place dans la suite de la narration. Nous dirons seulement que la vogue de Bron occasiona[2] une catastrophe épouvantable. La retraite, on ne sait par quel motif, fut sonnée à Lyon avant l'heure ordinaire pour la fermeture des portes. Chacun se hâte de rentrer : deux voitures s'étaient croisées sur le pont, auprès du corps-de-garde; elles obstruent le passage de manière à ne laisser qu'un couloir très étroit et insuffisant pour faire évacuer le grand nombre de personnes qui se présentent; l'engoûment s'ef-

[1] Le 4 mars 1827.

[2] En 1711.

fectue et produit les plus graves accidens; des filous profitent de la circonstance pour commettre des vols; les soldats des portes rançonnent même les citoyens qui arrivent jusqu'à eux. Enfin le désordre fut porté si loin, que deux cent quarante individus périrent, sans y comprendre ceux qui tombèrent dans le Rhône ou moururent des suites des blessures ou du froissement qu'ils avaient éprouvés. On pendit le chef de la garde. On croit que la donation souscrite par une dame pieuse, en faveur de l'Hôpital, de son domaine de la Part-Dieu, fut faite en expiation de ce malheur. Son carrosse qui sortait de la ville ayant été accroché par un autre qui rentrait, devint la cause innocente de tout l'embarras et de la scène épouvantable qui souilla cette journée[1].

[1] Archives du Rhône. — On trouve dans l'*Inventaire général des archives municipales*, tout ce qui concerne le barrage du pont du Rhône. *Voyez* dans le tome XIV, pages 133, 137 et suivantes, 1° les titres constitutifs du droit de barrage; 2° les tarifs du droit de barrage; 3° les exemptions du droit de barrage; 4° priviléges des habitans de La Guillotière; 5° baux à ferme du droit de barrage, contestations et autres pièces.



## SOMMAIRE DU CINQUIÈME LIVRE.

Considérations préliminaires sur les événemens qui ont précédé l'établissement d'une commune à Lyon. Tableau général de la révolution populaire à cette époque. Association des petits seigneurs malheureux avec les bourgeois. Changemens politiques qui en furent le résultat. Progrès de la civilisation. Lyon participe au mouvement comme spontané des populations en Europe, dans un sens tout-à-fait opposé à la féodalité. Jalousie et rapines des chanoines. Avénement de Renaud à l'épiscopat; son caractère, son humeur belliqueuse, ses dépenses, son luxe et son orgueil, sources principales de querelles entre le clergé et le peuple. Le commerce commence à fleurir. Influence des croisades sur son développement. Objets variés de ce commerce. Histoire de celui des soiries, qui compose la branche principale de l'industrie lyonnaise. Si les croisades ont fait renaître le commerce à Lyon, elles y ont apporté des maladies funestes. La lèpre, et léproseries de la ville de Lyon, au nombre de quatre. Usages remarquables pour séquestrer les lépreux de la société. Autre inconvénient de la prospérité renaissante à Lyon : exactions des chanoines. La puissance des comtes de Forez retient pendant quelque temps les citoyens. Robert succède à Renaud. Son administration plus faible et ses aventures. Soulèvement des bourgeois. Premiers statuts de communauté. Les chanoines effrayés traitent avec les citoyens. Cet acte est en quelque sorte une première charte. Son contenu est digne d'être médité.

# LIVRE CINQUIÈME.

On peut faire remonter au passage de Philippe-Auguste à Lyon, le changement qui s'opéra dans les mœurs, les usages et le caractère politique des Lyonnais, soit que ce prince eût semé avec adresse des germes de révolte contre les chanoines pour rendre son intervention nécessaire, soit que la conduite un peu libre de tant d'aventuriers qui l'accompagnaient eût fait désirer aux habitans la même indépendance. Quoi qu'il en soit, ce fut une époque bien mémorable que celle qui prépara l'institution de notre commune; peut-être ne faut-il pas en attribuer l'origine à une circonstance isolée; plusieurs causes se réunissent toujours pour produire les grands événemens, et si le plan déterminé de notre ouvrage ne nous empêchait de franchir certaines limites, nous montrerions que mille faits plus extraordinaires les uns que les autres, et peu développés par les historiens, se sont en quelque sorte accumulés pour frapper d'étonnement le peuple lyonnais, et le tirer de sa léthargie. Ceux qui ont eu le plus d'influence sur le réveil de la civilisation

dans la cité lyonnaise, doivent seuls nous occuper.

Une révolution générale se préparait depuis long-temps. Tous les peuples d'Italie s'étaient constitués en gouvernemens démocratiques ; les moindres bourgades avaient secoué le joug des empereurs d'Allemagne ; Milan surtout, ville chérie des Lyonnais, se distinguait par le courage de ses habitans et par ses institutions patriotiques ; ses malheurs avaient irrité les cœurs généreux, et les efforts qu'elle avait faits pour conquérir sa liberté remplissaient d'enthousiasme toutes les cités environnantes. Lyon tressaillit aussi. Les communications devenant plus faciles, les rapports commerciaux de peuple à peuple étaient rétablis ; chaque route alpine, naguère rendue impraticable par les barons pillards, mais depuis si souvent fréquentée par les guerriers de la Palestine, commençait à se couvrir de charriots chargés de marchandises ; les idées libérales, les sciences et les lettres circulaient avec les ballots et les chevaliers. L'industrie renaissante faisait désirer la paix et abhorrer le système féodal auquel, parmi des maux infinis, on ne devait qu'une passion louable, celle de défendre les droits naturels. Dès lors il n'est plus étonnant que Lyon se soit vu tout-à-coup peuplé d'une bourgeoisie ignorante et grossière, il est vrai, mais active, ardente, intrépide, disposée à tout supporter plutôt qu'à languir plus long-temps sous le despotisme des seigneurs tonsurés.

Une autre cause faisait fermenter les esprits lyonnais au treizième siècle, et rendait imminent le rétablissement des institutions municipales, sinon avec la splendeur de celles de Rome antique, au moins avec assez de liberté pour vivre heureux. Les tyrannies insupportables des comtes puissans ou des barons voisins avaient augmenté d'une manière extraordinaire la population de la cité ; les serfs attachés à la glèbe, les vilains qui sillonnaient péniblement la terre pour leurs hauts seigneurs, s'échappaient toutes les fois que l'absence des maîtres leur permettait de fuir ; ils accouraient dans la ville autour des églises, et devenaient citoyens si au bout d'un an ils n'étaient point réclamés. Les expéditions des seigneurs dans la Terre-Sainte les empêchaient de surveiller leurs vassaux, et la bourgeoisie devenait plus nombreuse. On voyait même assez souvent des hommes libres, nobles, petits seigneurs, se réfugier à Lyon, confier leurs biens, leur famille, leur liberté aux archevêques et au chapitre, pour éviter toute sorte de persécutions dans leurs terres ; ils espéraient trouver beaucoup moins de tyrannie dans des prêtres, et prendre part à la sûreté apparente dont jouissaient les vassaux de l'église. Mais lorsque, sous l'aspect déja florissant de la cité, ils aperçurent les chaînes lourdes et la main de fer du pouvoir théocratique, ils furent les premiers à parler du besoin de créer la commune, de réunir les voix des citoyens pour nommer des chefs

populaires, et se former par conséquent un rempart de l'union et de la concorde de tous. Cependant ce ne fut que plus tard que l'exemple de Paris détermina la création de la communauté de Lyon. Toutefois, les nobles réfugiés apportèrent des richesses et une grande influence pour l'affranchissement de la cité. Ils donnèrent beaucoup de considération au commerce en se faisant bourgeois. On voit que depuis long-temps la sagesse humaine a fait déserter les rangs de l'orgueilleuse aristocratie par ses plus respectables membres, pour les confondre dans la classe qui forme véritablement la nation. Il existe dans les archives de l'Hôtel-de-Ville plusieurs actes par lesquels certaines maisons des plus illustres du Lyonnais, mais ruinées par les guerres féodales, formèrent avec le bas peuple une association de bourgeoisie. Avant cette réunion, qui était utile aux uns et aux autres, la ville se trouvait comme déserte ; elle ne comptait presque pour habitans que des esclaves et d'autres personnes d'une basse condition, vivant sur la plaine triangulaire du confluent de la manière la plus misérable. Au treizième siècle, Lyon devint non seulement plus peuplé, mais plus riche, plus somptueux en quelque sorte : l'or y afflua de toute part, et l'association des vassaux nobles devenus bourgeois servit surtout à rendre respectable aux chanoines la communauté lyonnaise à son origine.

Enfin, pour résumer toutes les causes de cette

révolution, nous dirons que le gouvernement féodal se ruinait par ses propres excès; les manoirs étaient à leur tour abandonnés, les villes redevenaient prédominantes, les désordres affreux qui avaient lieu dans les campagnes faisaient refluer les cultivateurs dans les cités, les progrès du commerce commençaient à rendre familières les idées républicaines. D'un autre côté, le luxe, la magnificence, les aventures chevaleresques des souverains, la pompe des cérémonies religieuses qui en formait le pendant, l'élégance dans les plaisirs des cours ou dans les luttes des tournois, les fêtes qui accompagnaient toutes les nouvelles de succès dans la Terre-Sainte, les querelles des papes et des souverains, la proclamation solennelle d'un grand nombre de chartes de communauté, toutes ces causes réunies agitaient les populations, donnaient du mouvement aux hommes et aux idées. La civilisation marchait; Lyon participa comme les autres villes à la régénération de l'espèce humaine. Nous arrivons enfin à l'époque remarquable où le peuple lyonnais parut sur la scène politique pour ne plus la quitter dans la suite.

Au milieu de ces circonstances favorables, la prospérité des citoyens ne tarda pas à exciter la jalousie du chapitre. Rubys dit que ce fut sous le roi Philippe-Auguste que commencèrent les troubles, les guerres, les divisions qui durèrent si long-temps entre les chanoines de Saint-Jean,

comtes de Lyon, seigneurs hauts-justiciers de la banlieue, et les bourgeois habitans de la ville. Il ajoute « que le motif et l'occasion de ces troubles « furent en partie l'insolence des officiers de « l'archevêque et du chapitre, et l'injustice qu'ils « faisaient aux habitans qui ne pouvaient avoir « raison, quelques plaintes qu'ils en fissent à l'ar- « chevêque et au chapitre qui les méprisaient et « n'en faisaient compte, comme grands seigneurs « qu'ils étaient, et la plupart apparentés, non « seulement des plus grandes maisons du pays, « mais de tout le royaume ».

Renaud de Forez administrait alors le diocèse de Lyon. Il venait de succéder à Jean de Bellesmes ou Bellemain, qui avait abdiqué ses hautes fonctions pour se retirer à Clairvaux. Le nouveau prélat roulait dans son esprit d'autres pensées que son vertueux prédécesseur : la grandeur et l'antiquité de sa maison, les longs démêlés qu'elle avait eus avec l'église de Lyon, la tutelle et l'administration des enfans et des biens de Guy III, son frère, et l'ambition du comte Guy II, son père, qui vécut plusieurs années depuis l'élévation de ce fils à la dignité d'archevêque, firent prendre à ce jeune prince des airs de hauteur qui convenaient peu à un souverain temporel, et moins encore à un supérieur ecclésiastique. Renaud, élevé au milieu des montagnes du Forez, habitué aux expéditions hasardeuses, était un seigneur robuste, intrépide, turbulent, plutôt fait pour se

battre dans les tournois que pour porter la mitre et la crosse dans les processions. Mais l'orgueil de son père et la politique des chanoines l'avaient appelé à une place aussi éminente. C'était principalement dans l'intention de faire cesser les dissensions funestes qui existaient, depuis le commencement de la féodalité, entre les comtes de Lyon et les comtes de Forez. Les menaces toutes récentes des bourgeois rendaient la concorde nécessaire. Cependant on raconte que le chapitre avait remis le pouvoir d'élire l'archevêque à un certain nombre de chanoines; on leur fit jurer, sur la loi de Dieu et d'après leur conscience, que c'était bien d'un commun accord qu'ils proposaient le comte de Forez, et dans un but d'intérêt public; alors l'un d'eux se leva, et dit : « Cette élec-
« tion me plaît assez ; pourtant, seigneurs cha-
« noines, relevez-moi de mon serment : le comte
« est un brave guerrier, capable de nous défen-
« dre envers et contre tous, son apanage accroî-
« tra le domaine de l'église; mais l'épée ne va pas
« avec la crosse, et le casque avec la mitre; le
« comte Renaud n'est pas un homme selon Dieu:
« voilà la vérité. » On releva de son serment le chanoine trop scrupuleux, et il consentit comme les autres dans un but mondain.

L'église n'eut pas d'abord à se repentir d'un tel choix, mais le peuple lyonnais en gémit. Renaud gouverna le cloître, la cathédrale, administra enfin tout le diocèse en homme prudent et

sage, suivant le témoignage des contemporains. Il enrichit surtout l'église de beaucoup de biens et d'un grand nombre de châteaux. Quant au gouvernement temporel, il se comporta plutôt en prince séculier, en baron despote, qu'en prélat tranquille, doux et charitable.

Pour entretenir un luxe brillant dans sa cour, et suffire à toute l'avidité de ses valets, il accabla les citoyens d'impôts; il permit à ses propres officiers des exactions scandaleuses dont il profitait. On verra par ses nombreuses fondations les grandes rapines dont il dut se déshonorer, car les maux dont les tyrans orgueilleux accablent leurs peuples, sont souvent gravés sur les plus riches monumens. La colère du peuple punit toujours ces dilapidations de finances : aussi ce fut dans les premières années de l'épiscopat de Renaud que les bourgeois de Lyon fabriquèrent des armes, et songèrent à se fortifier sur la plaine du confluent. Ils s'appuyèrent en même temps sur l'autorité paternelle du roi de France, en promettant de devenir ses sujets. Renaud commit une autre imprudence : il partagea tous les domaines de la cathédrale entre les chanoines; il leur donna des manoirs, et en fit par là autant de petits despotes. C'était sans doute pour les remercier de son élection. Mais en les divisant, en les arrachant tout-à-fait à la vie commune du cloître dont ils ne s'étaient que trop relâchés, il les mettait à la merci des rois et du peuple. Chose

remarquable! pendant que les membres du chapitre rompaient entièrement leur communauté, la bourgeoisie se préparait à former la sienne.

Voici les autres suites de l'imprudence de Renaud. Après la division des domaines, les nouveaux châtelains des chanoines ne se firent pas un scrupule de voler les commerçans sur les grandes routes, de les rançonner au passage des bacs, et de les poursuivre jusque dans l'intérieur de la ville. Là commençaient d'autres persécutions pour le compte de l'archevêque ou du sénéchal. Le moment où l'industrie devenait très active, était celui où les fonctionnaires du chapitre troublaient la tranquillité publique. Pour concevoir les résultats de cette conduite bien maladroite et la fureur des bourgeois, il faut se transporter dans ces temps reculés, et assister en quelque sorte à la grande influence des croisades sur la ville de Lyon.

L'imagination ne peut se former une idée complète des changemens heureux qui s'opérèrent tout-à-coup dans les différentes branches du commerce. Lyon redevenait insensiblement un dépôt central de l'univers; d'un autre côté, les papes qui portaient souvent les yeux sur cette ville comme vers un asyle assuré contre le ressentiment des empereurs, en faisaient le centre de la chrétienté. Le nom de Lyon était déja répété de bouche en bouche jusqu'aux royaumes les plus éloignés. Quelques années plus tard, des ambas-

sadeurs tartares y étalèrent dans la cathédrale de Saint-Jean les richesses variées de leur pays. Les voyageurs qui commençaient à braver les tempêtes, non seulement sur la Méditerranée, mais encore sur l'Océan, apportaient de Venise, d'Alexandrie, de Gênes, de Constantinople, à Lyon, toutes les productions de l'Inde, et surtout les belles soiries de la Grèce et de l'Italie.

Comme cette dernière marchandise composait déja et compose encore la grande branche industrielle de la ville de Lyon, il n'est pas inutile de l'étudier dans ses commencemens, dans ses progrès, jusqu'au moment où Lyon, qui n'en était que le dépôt, essaya de la fabriquer lui-même. Nous la suivrons plus tard dans ses innombrables transformations, et nous verrons comment notre belle cité, par ses procédés ingénieux de fabrication, ses couleurs séduisantes, ses dessins plus magnifiques encore, a rendu le globe entier tributaire de son industrie. Il suffit d'étudier ici la part qu'eurent les croisades dans l'importation des soiries.

Les Romains, avec toute leur puissance, payaient un impôt aux habitans voisins de l'Inde pour se procurer les soiries si nécessaires à leur luxe. César dépensa des sommes énormes pour faire étendre des voiles de soie sur un cirque, et mettre les spectateurs à couvert du soleil pendant les jeux qu'il y donna. Caligula déploya le même genre de magnificence. Héliogabale fut le premier

empereur qui ait osé porter habituellement des habits de pure soie. Avant lui, Trajan et Marc-Aurèle n'avaient jamais accepté les chlamydes de soie que mettaient à leurs pieds les peuples vaincus. Aurélien refusa une robe de ce tissu précieux à l'impératrice son épouse : « Jupiter me préserve, « s'écria-t-il, de donner tant d'or pour si peu de « fil ! » Une livre de soie valait scrupuleusement à cette époque une livre d'or, c'est-à-dire cent fois plus que de nos jours. Vers le milieu du sixième siècle, sous Justinien, le luxe des soiries se répandit dans l'empire, qu'il apauvrissait en enrichissant un ennemi de l'empire, la Perse, d'où l'on tirait cette matière ; mais, au rapport de Procope de Césarée, Justinien vit arriver à sa cour deux moines qui venaient de l'Inde ; ils demandèrent à y retourner à ses frais, et s'engagèrent à rapporter des vers à soie. Ces offres furent acceptées, et les moines remplirent leurs promesses. Justinien encouragea de toute sa puissance une industrie qui devint la principale richesse de l'empire d'Orient, et qui, selon la remarque de Montesquieu, retarda la chute du trône de Constantin. Ainsi ce ne fut plus de la Chine, ni de l'Inde, ni de la Perse, mais des rives du Bosphore que sortirent les étoffes de soie dont se revêtirent les rois du moyen âge. Les croisades, au milieu de toutes les révolutions qui les accompagnèrent, accrurent les richesses et le commerce des états d'Italie, et particulièrement

celui qu'ils faisaient dans l'Orient; non seulement ils en tirèrent des marchandises de l'Inde, mais ils établirent dans leur propre pays des manufactures d'un travail recherché. Ces conquêtes de l'industrie sont toujours les plus utiles : les étoffes de soie n'auraient pas été la plus riche partie du butin que firent les croisés en Orient, s'ils n'avaient apporté avec eux les procédés de fabrication. Royer I, roi de Sicile, emmena d'Athènes un certain nombre d'ouvriers en soie, et les établit à Palerme, ce qui introduisit la culture de la soie dans son royaume, d'où elle se communiqua aux autres parties de l'Italie. « Insensi-
« blement, dit Mézeray, le reste de l'Italie et de
« l'Espagne apprit des Siciliens et des Calabrois
« la manière de gouverner le vers à soie, et de
« fabriquer les soiries. Cette marchandise devint
« alors si commune, que vers le milieu du qua-
« torzième siècle on vit jusqu'à mille citoyens de
« Gênes paraître dans une procession vêtus de
« robes de soie. A la longue, les Français, par
« droit de voisinage, commencèrent à les imiter
« un peu avant le règne de François Ier.» Les fabriques de soirie lyonnaises datent de Louis XI. Elles dûrent leur établissement dans notre ville à des Florentins et des Lucquois qu'avaient repoussés de leur pays les querelles sanglantes des Guelfes et des Gibelins[1]. Mais au treizième siècle

[1] *Voyez* pour plus de détails Mézeray, Montesquieu, Robertson ;

Lyon n'était qu'un entrepôt de ces riches marchandises.

Toutefois, c'était aux croisades que les Lyonnais de cette époque devaient leur prospérité commerciale. Cependant tout n'était pas bonheur : outre la jalousie et la rapacité des chanoines que l'état plus fortuné des bourgeois excitait chaque jour, les croisés avaient apporté de la Palestine une maladie très désagréable. Dieu, pour abaisser l'orgueil des humains, semble avoir placé, dans sa haute sagesse, les douleurs profondes tout près des plaisirs les plus vifs, la dégradation physique et morale des hommes à côté des richesses, et toute sorte de maux au milieu des grandes découvertes. On sait le présent particulier que Christophe Colomb fit à l'Europe en lui donnant l'Amérique. Les fléaux que les croisés rapportèrent de leurs aventureuses expéditions furent la peste et la lèpre [1]. La première de ces deux maladies désola souvent Lyon ; quant à la seconde, nous trouvons dans le testament de Humbert de l'Œuvre, chapelain perpétuel de la cathédrale, qu'il était propriétaire d'une maison de lépreux située vers les arcs de Sainte-Foy. Non

Pline, liv. VI et liv. XXI ; Procop., *de Bello persico*, lib. I, et *de Bello vandalico*, lib. II ; *Vopiscus in Aureliano* ; Giannon, *Hist. di Nap.* ; Muratori, *Antiq.*, vol. II ; *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. XLVI ; Grognier, *Recherches historiques et statistiques sur le mûrier*, mémoire inséré dans les *Archives du Rhône* ; *Encyclopédie*, articles SOIE et SOIRIES.

[1] *Inventaire général des archives municipales*, article LÉPREUX.

loin de là était une maladrerie sous l'invocation de saint Martin. Dans le même temps, la lèpre fit des progrès si effrayans en France, que sous Louis VIII on comptait deux mille léproseries. Lyon en avait quatre : celle de la Madeleine, au delà du Rhône ; celle de la montée de Balmont, à Vaise; celle de Saint-Irénée ou du Greffol, enfin celle de Sainte-Foy.

On allait prendre le lépreux en procession, chez lui, avec la croix et l'eau bénite. Il précédait la croix. On le conduisait à l'église où il entendait la messe, assis dans la nef. La messe finie, le curé avec les paroissiens s'approchaient de lui, et lui adressaient cette exhortation : « Mon ami, « il plaist à nostre Seigneur que tu soyes infect « de ceste maladie, et te faist nostre Seigneur « une grant grace quand il te veult punir des « maux que tu as faict en ce monde. Pour quoi « aye pacience en ta maladie; car nostre Seigneur « ne te desprise point, ne te sépare point de sa « compagnie, mais se tu as bonne pacience, tu « seras saulvé comme fust le ladre qui mourut « devant l'ostel du mauvais riche, et fust porté « tout droit en paradis. » Le prêtre bénissait ensuite son habit ou son manteau, et le lui remettait en disant : « Vois-tu ta robe que l'église te « baille, en toi défendant que jamais tu ne portes « robe d'autre façon, afin que chescun puisse « cognoistre que tu es infect de ceste maladie, et « afin que l'on te donne plutost l'aumosne pour

« l'amour de nostre Seigneur. » Après, le prêtre bénissait les gants et les lui donnait, disant: « Vois-tu ici des gants que l'église te baille, en « toi défendant que quand tu iras par les voies « ou aultre part, que tu ne touches à main une « auculne chose, mais tu ayes mis les gants, afin « que ceux lesquels ne sont point infects de ceste « maladie ne touchent auculne chose après toi, « et que par le moyen du touchement que l'on « feroit après toi, l'on ne fust infect de ta mala- « die. L'église te commande que quand tu iras « par les voies, et tu rencontreras une personne « saine, que tu lui faces place; que tu ne con- « verses point, jamais, avec ceux qui ne sont « point infects de ceste maladie, tant en maison « comme aultre part; que jamais tu n'entres en « l'église jusques à la mort, afin que par la con- « versation que tu feroys avec les sains, qu'ils ne « fussent infects de ta maladie. Je te prie que tu « prennes en pacience et en gré ton mal, et en « remercie nostre Seigneur : car si ainsi le fais, « tu feras ta pénitence en ce monde, et combien « que tu soyes séparé de l'église et de la com- « pagnie des sains, pourtant tu n'es pas séparé « de la grace de Dieu, ne aussi des biens que l'on « faict en notre mère sainte église. » Enfin le prêtre l'accompagnait avec la croix jusqu'au lieu des infirmes, en l'avertissant de garder toujours « sa pacience par laquelle il puisse obtenir la vie « éternelle ».

Mais le commerce déja florissant faisait oublier tous les maux. Cette prospérité causée par les croisades excita donc la jalousie et la rapacité des chanoines. Les citoyens se soulevèrent tout-à-coup [1] au sujet des impôts placés arbitrairement sur les denrées et les marchandises. Ils étaient exigés avec tant de rigueur par les officiers de l'archevêque et du chapitre, que les murmures, d'abord concentrés, dégénérèrent en sédition ouverte. Philippe-Auguste, forcé de quitter Paris momentanément, avait fait appeler à la même époque les sept principaux bourgeois, et les avait établis défenseurs de la cité sous le nom d'échevins; les membres de cette nouvelle commune se réunissaient dans un hôpital de Saint-Jacques, qui prit le nom de *Parloir des marchands* : là fut placé dans la suite le couvent des frères prêcheurs appelés Jacobins. Les bourgeois lyonnais ayant appris cet établissement de communauté tout à l'avantage des marchands, résolurent, de leur propre autorité, de faire dans leur ville un établissement semblable pour se gouverner eux-mêmes, et se mettre à l'abri des insultes du clergé. Cependant il fut alors momentanément transigé pour les droits à percevoir, moyennant une somme de mille sous lyonnais. Les bourgeois raisonnables qui ne voulaient point compromettre leur fortune naissante, di-

[1] Années 1200, 1201, 1202.

saient « qu'il fallait attendre la fin de l'épiscopat « de Renaud, que certainement ce lion du Forez « finirait par user ses griffes dans ses chasses « périlleuses ; que si d'ailleurs on l'attaquait à « présent au milieu de toute sa puissance, les « pauvres bourgeois de Lyon auraient bientôt « sur le dos tous les vassaux pillards et toute la « parenté seigneuriale de Forez ». On dissimula donc le profond ressentiment causé par les injures des chanoines.

Pendant ce temps-là, les actions toutes belliqueuses de Renaud excitèrent d'autres murmures[1] : le pape Innocent III en ayant été informé, commit l'archevêque de Vienne et l'évêque de Genève pour vérifier les rapports qu'on lui avait faits[2]. Les trésors de Renaud corrompirent les commissaires de la cour de Rome, et suspendirent les censures pontificales. Bien plus, l'année suivante, le même pape Innocent, désabusé en apparence sur la conduite scandaleuse du prélat de Lyon, le chargea, ainsi que Guillaume de Colonges, doyen, d'examiner les différens survenus entre l'abbé de Cluny et les moines du monastère de Murat en Auvergne[3].

Les jours de tranquillité que la puissance et le courage de Renaud donnèrent à son diocèse après ces événemens, lui permirent de s'occuper de

[1] Années 1206, 1207, 1208.
[2] Année 1208.
[3] Année 1209.

plusieurs grands travaux. Nous avons de lui une infinité d'actes de fondations d'églises et de monastères particuliers. Son génie suffisait à tout. Outre le gouvernement du grand fief de l'église, il se trouvait chargé de celui des états de son neveu Guy IV, pendant son bas âge, après la mort de son frère Guy III, décédé à Acre en Palestine. Il les administra avec tant de générosité, que la princesse Marie, dame de Sémur, douairière d'Eudes III duc de Bourgogne, n'hésita point à le prendre pour arbitre[1] du différent qu'elle avait eu avec son pupille au sujet des limites de la seigneurie de Sémur et du Roannais. Le prélat lyonnais prononça sur leurs prétentions réciproques avec une grande impartialité qui satisfit les deux parties. Dans le même temps, l'évêché d'Autun étant venu à vaquer par le décès de Gauthier, évêque de cette ville, la régale fut confirmée à Renaud, qui accorda à Durand, évêque de Châlons, l'administration de l'église d'Autun. Renaud obtint du roi de France le péage de Givors. Il acquit, pour le prix de mille sous d'or, les terres que le chapitre a possédées jusqu'à la révolution dans le Roannais ; il joignit aussi aux domaines de l'église la quatrième partie de la seigneurie d'Iseron, engagée à Jaucerand de Lavieu, et la seigneurie du château de Rochefort. Il fit également paraître sa magnificence dans la grande

[1] Année 1223.

quantité de châteaux et de forteresses qu'il répara ou construisit à neuf, tels que ceux de Pierre-Scise, de Chasselay, d'Anse, de Francheville, de Saint-Cyr, de Dardilly, de Rochefort, de Ternan, de Condrieu, « dont le nombre, dit Poullin de « Lumina, aurait paru demander des revenus « énormes et le règne de plusieurs princes ». Nous avons vu précédemment quelles étaient les sources de tant de trésors. Ce fut sous l'épiscopat de Renaud que l'église vit naître dans son sein l'ordre de Saint-François, qui se répandit bientôt dans tout le monde chrétien. Renaud fut le premier des évêques de France qui procura à ces religieux un établissement dans son diocèse, en approuvant comme archevêque celui du couvent que Guichard IV, sire de Beaujeu, avait fondé dans sa bourgade de Villefranche. Quelque temps après, il les reçut lui-même à Lyon, en souscrivant la donation qu'Humbert de Grolée leur fit de sa maison[1].

Renaud mourut deux ou trois ans après[2]. Il fut inhumé à Saint-Irénée, ancienne sépulture des comtes de Forez, avant qu'ils l'eussent choisie dans l'église collégiale de Montbrison. Robert lui succéda. Ce prélat, fils de Robert IV comte d'Auvergne, et de Mathilde de Bourgogne fille d'Eudes II, avait été en premier lieu doyen de

[1] Poullin de Lumina, *Histoire de l'église de Lyon*, et *Histoire chronologique*.

[2] Année 1226.

l'église d'Autun, et il était évêque de Clermont lorsqu'il fut transféré sur le siége de notre ville[1]. Quelque temps après son élection, il donna à Albert de La Tour le château de Saint-André, à la charge de reddition et d'hommage-lige, sans préjudice cependant de celui qu'il devait à l'archevêque de Vienne et au comte de Savoie[2].

Le désir qu'il eut d'enrichir et de rendre puissante sa famille, lui coûta la liberté et pensa lui coûter la vie. Il avait favorisé le mariage d'Iolande, fille de Robert de Braine comte de Dreux, avec Eudes, duc de Bourgogne, au préjudice du comte de Champagne qui la recherchait. Celui-ci, pour se venger du prélat, le fit enlever lorsqu'il passait sur ses terres, et ayant ordonné de lui couvrir les yeux, il le conduisit de château en château, pour lui ôter la connaissance des lieux où on le menait, et l'effrayer par la crainte d'une rigoureuse captivité[3]. Le comte de Bar, instruit de la situation désagréable de Robert, eut l'adresse et le courage de le délivrer, au risque de s'attirer l'inimitié du comte de Champagne, qui était très puissant[4].

Au mois de janvier suivant[5], Robert eut la sa-

[1] Année 1227.

[2] Lumina, *Loc. cit.*

[3] Année 1230.

[4] Nous racontons ces faits pour ne point interrompre le fil chronologique de notre histoire.

[5] Année 1231.

tisfaction de recevoir l'hommage du dauphin de Viennois, pour les châteaux d'Annonay et d'Argental. En voici l'acte : « Nous, dauphin de Viennois et comte d'Albon, savoir faisons à tous « présens et à venir que, pour la révérence, l'a« mour et la manutention que nous avons promis « à l'église de Lyon, ainsi que pour notre uti« lité, nous reconnaissons tenir en fief de l'ar« chevêque de cette église, sans reddition, les « châteaux d'Annonay et d'Argental, en cette ma« nière : Quiconque possédera à l'avenir le comté « d'Albon, tiendra lesdits châteaux en franc fief « de l'archevêque, et ne pourra jamais les sépa« rer du comté d'Albon. Nous avons promis de « protéger l'archevêque et l'église, et de leur « donner secours dans le diocèse de Lyon contre « tous ceux qui ne voudraient pas leur rendre « justice. Ceux qui seront à l'avenir comtes d'Al« bon feront la même chose. De notre côté, nous, « Robert, archevêque, Pierre Béraud, doyen, et « le chapitre de l'église de la première lyonnaise, « nous promettons et tiendrons au seigneur dau« phin de Viennois, comte d'Albon, de lui don« ner secours dans tout le territoire de Vienne « jusqu'à Voreppe, et même jusqu'au château de « La Bussière, s'il était assiégé ; et sachant que « nous ne pouvons pas aliéner le présent fief, « nous avons statué que quiconque sera comte « d'Albon, deviendra de plein droit chanoine de « notre église. »

Pendant que l'archevêque signait paisiblement cet acte de féodalité, et cherchait à unir pour toujours au chapitre des comtes puissans, les citoyens se préparaient à détruire le système féodal. Leur mécontentement qui s'était manifesté quelquefois sous l'épiscopat de Renaud, mais que son humeur guerrière avait comprimé, éclata avec d'autant plus de violence sous celui de Robert, qu'il avait été plus long-temps retenu. Son enlèvement par le comte de Champagne montrait qu'on pouvait le combattre avec succès : il ne manquait qu'un prétexte pour justifier la révolte, il se présenta bientôt.

Gaudemar, sénéchal de Lyon, voulut continuer de lever l'impôt sur le vin à l'époque du ban d'août, lorsque la grande consommation en faisait augmenter les prix; car c'était encore là une branche considérable du commerce de Lyon. Les bourgeois, à cette nouvelle s'écrièrent que le moment de se venger était venu : tous se mettent en état de résister à la force; ils construisent à la hâte plusieurs forteresses ; ils entassent rocs et caillous dans leurs maisons, ils prennent l'épée, la cuirasse et la lance; ils élèvent un fanal sur les fossés des Terreaux, près de la rivière, pour éviter toute surprise du côté des Augustins; et ces mêmes hommes qui, épars, isolés, tremblaient au seul nom du chapitre, ou se prosternaient avec humilité devant les prêtres en habits sacerdotaux, jurent dans leur imposante communauté d'exter-

miner les chanoines. Dirigés par les nobles réfugiés, ils s'emparent de toute la ville du confluent et en chassent les fonctionnaires de l'église. Afin que ceux-ci ne puissent désormais y exercer leurs rapines, les bourgeois placent une garde dans la tour du pont qui regardait Saint-Nizier. Les corps de métiers furent en même temps convoqués : on les distingua par des étendards ou pennons, d'où les différentes compagnies de la cité se nommèrent pennonages. Ces pennons étaient déposés dans la chapelle Saint-Jacques, pour flotter sur le pont de Saône au premier son du beffroi. On assigna à chaque corps d'artisans des capitaines et des officiers, qui prêtèrent serment entre les mains des cinquante. Pour autoriser les actes publics de ces assemblées populaires, on fabriqua un scel et contre-scel au nom de la commune. Le scel était la figure du pont de Saône flanqué de deux tours ; au milieu s'élevait une croix avec un cercle au centre des croisons, dans lequel se trouvait une fleur de lis. Au dessous des deux croisons étaient les images du soleil et de la lune ; à droite du pied de la croix, une fleur de lis, et à gauche, un lion rampant. Ce dernier seul répété, formait le contre-scel. Avec ces emblêmes les bourgeois témoignaient qu'ils ne se battaient point contre la religion, mais contre ses ministres corrompus. Ils avaient mêlé des fleurs de lis aux armoiries de la cité pour se mettre, en cas de défaite, sous la protection du roi de France.

Cependant l'archevêque et le chapitre, dans la crainte de voir dégénérer cette émeute en rebellion ouverte, tremblant même pour leur propre vie, se virent dans la nécessité de se relâcher de leurs prétentions : ils demandèrent à traiter. Les bourgeois, étonnés de ces avances, qui étaient pour eux une première victoire, acceptèrent avec empressement. La médiation et l'arbitrage du duc de Bourgogne furent agréés de part et d'autres, et l'on signa le traité suivant :

« Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, Eu-
« des duc de Bourgogne, Robert archevêques de
« Lyon, Pierre évêque de Macon, à tous les fi-
« dèles en Jésus-Christ, salut : que tous ceux qui
« verront les présentes sachent que la discorde
« qui s'était élevée entre le seigneur Robert et le
« chapitre de Lyon, d'une part, et les citoyens, de
« l'autre, a été assoupie par nos soins et par ceux
« de plusieurs personnes discrètes, ainsi qu'il
« suit : Le seigneur archevêque et l'église de Lyon
« ont, par le plein droit de notre Seigneur Jésus-
« Christ, recouvré la juridiction et l'autorité dans
« la ville, tant en deça que delà la Saône, et que
« le seigneur archevêque a été investi des clés
« des portes et des magasins de munitions. Afin
« que la paix puisse être établie avec solidité en-
« tre l'église et les citoyens, il est convenu que
« la garde des munitions et celle des clés de la
« ville, seront remises à Eudes, duc de Bourgogne,
« qui les tiendra jusqu'à la quinzaine de Pâques,

« sous la foi du serment, pour en user à l'utilité
« commune de l'Église et des citoyens. Après ledit
« temps il les remettra au seigneur archevêque
« et au chapitre qui pourront les confier à qui
« bon leur semblera. Les citoyens de leur côté
« pourront réparer les murs et les fossés du côté
« de Saint-Marcel; mais ils ne pourront élever
« des fortifications nouvelles sans la permission
« de l'archevêque et du chapitre, qui promettent
« de conserver la liberté et les bonnes coutumes
« des citoyens. L'archevêque et le chapitre pro-
« mettent encore, avec serment, de ne point
« confisquer les biens des citoyens, de ne point
« mettre leurs personnes à mort, ni de les mutiler
« en leurs membres, si ce n'est pour des délits
« publics et suivant le cours ordinaire de la jus-
« tice. De même les citoyens jurent de garder
« la vie et les membres de l'archevêque et des
« clercs de l'Église de Lyon. Les bourgeois auront
« d'ailleurs la liberté de changer d'habitations et
« de s'absenter; ils posséderont librement les
« biens qu'ils ont acquis dans la ville, sauf l'u-
« sage et le cens dû au seigneur. Les citoyens
« jurent pareillement, qu'ils ne feront à l'avenir
« aucune confédération de communauté ou con-
« sulat dans les sociétés de marchands. Enfin,
« toutes les injures, torts et dommages faits de
« part et d'autre seront oubliés, et personne ne
« sera recherché à ce sujet. »

## SOMMAIRE DU SIXIÈME LIVRE.

État de Lyon après la trève. Préparatifs de part et d'autre. Événement extraordinaire qui suspendit les hostilités : premier concile écuménique de Lyon, convoqué pour déposer Frédéric II. Causes remarquables qui donnèrent lieu à ce concile : événemens multipliés, partis qui divisèrent l'Allemagne et l'Italie ; querelles des papes et des empereurs ; Guelfes et Gibelins ; influence de ces troubles sur la situation de la ville de Lyon ; tableau des opinions politiques à cette époque. Innocent IV et Frédéric II ; caractère des deux antogonistes. Innocent IV se réfugie à Lyon. Convocation dans cette ville de tous les prélats de la chrétienté. Lettre singulière du pape, et réflexions sur les changemens qui s'étaient opérés dans le christianisme. Parallèle entre le christianisme et les gouvernemens représentatifs, qui sera développé dans un autre ouvrage. Les prélats accourent à Lyon. La pourpre est donnée aux cardinaux. Fameuse réunion du réfectoire. Le pontife de Rome, après quelques débats avec l'ambassadeur de Frédéric, fixe la première session du concile au vingt-huitième jour du mois de juillet. Notice nécessaire dans une histoire de localité sur l'église de Saint-Jean : c'était là que le concile devait avoir lieu. Détails d'architecture de cette superbe cathédrale ; ses portiques, ses croisées, ses nefs et ses chapelles ; matériaux employés pour sa construction, et époques où ses diverses parties furent bâties. Revue philosophique de tous les événemens singuliers, bizarres, ridicules ou majestueux qui se sont passés dans ce temple depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours, où cette église, jadis souveraine de la cité, est devenue une chétive paroisse.

# LIVRE SIXIÈME.

Cette paix ne pouvait durer : la civilisation naissante avait déclaré la guerre, elle ne devait s'arrêter qu'après avoir achevé sa conquête. Quelques mois d'une domination assez tranquille s'étaient écoulés ; les comtes de Lyon, mécontens du traité qu'ils avaient signé, voulurent rétablir leur puissance : les bourgeois, désirant ce qu'ils n'avaient pas obtenu, se préparèrent à de nouveaux combats. La charte de communauté n'était pas complète ; des concessions insignifiantes ne satisfaisaient pas les citoyens : ils proclamaient leurs droits, ils étaient plus fiers, plus indépendans et surtout plus éclairés. Or, le seul nom de commune faisait frémir les chanoines. On recommença donc de part et d'autre les hostilités, mais adroitement et sourdement. Les bourgeois fortifièrent leurs maisons, terminèrent l'institution importante de leurs pennonages, et construisirent de nouvelles tours malgré les clauses du traité : ils prétextaient la nécessité de se garantir contre les attaques des barons pillards. Les chefs habiles de la communauté firent plus : ils surent fomen-

ter les germes de discorde qui existaient déja entre les officiers de l'archevêque et les fonctionnaires du chapitre; ils parvinrent à intéresser à leur propre cause les clercs, les docteurs ès droit, les tabellions, et toute la portion instruite de la chancellerie. Le clergé, de son côté, fit prendre les armes à ses vassaux, et tripla la garde de ses forteresses. Des ordres furent expédiés à tous les seigneurs feudataires de l'église. Ceux-ci, Francs d'origine pour la plupart, s'armaient toujours avec plaisir contre les vilains dont le sang était romain ou gaulois : on peut en effet regarder les guerres de la commune comme le réveil de l'ancien peuple vaincu, qui semble avoir lutté jusqu'à la révolution contre les restes de seigneurs Goths, Francs et Bourguignons, possesseurs des fiefs de nos provinces.

Enfin les préparatifs étaient très avancés, ou pour obtenir une entière liberté, ou pour river les lourdes chaînes de l'esclavage, lorsqu'un événement inouï, incompréhensible, fixa l'attention des deux partis, et suspendit durant quelques années les effets de leur animosité réciproque [1].

[1] Cet épisode de l'histoire de Lyon pourrait former un gros volume, s'il était possible d'écrire ici l'histoire du treizième siècle et de son influence sur les siècles suivans, avec tous les détails convenables; Lyon y occuperait une très grande place. L'instinct de liberté des bourgeois, qui était comme une réaction des peuples originaires de l'Occident longtemps assoupis ; la lutte de l'empire et du sacerdoce qui a d'abord rendu l'Italie brillante, et ensuite aussi misérable que nous la voyons ; les factions des Guelfes et des Gibelins qui ont ensanglanté les républiques ita-

Lyon fut tout-à-coup appelé à jouer un rôle dans les affaires politiques du treizième siècle. On était à cette époque de la ligue du moyen âge, formée et soutenue avec persévérance par tant de papes que l'on regardait alors comme les défenseurs des libertés italiques, quoiqu'ils ne combattissent que pour le domaine temporel donné en apparence par la princesse Mathilde, amie de Grégoire VII, et par nos souverains. Mais

liennes, développé des génies comme celui du Dante, et fait refluer dans nos contrées des hommes d'un très grand mérite, tels que les négocians florentins, gênois, lucquois, et tant d'autres, à qui Lyon doit plusieurs de ses monumens; la cour si singulière de Frédéric, composée, au milieu du bruit continuel des armes, de poètes, de troubadours, d'Arabes, de Sarasins et de concubines; l'esprit de domination des papes, qui, depuis Grégoire VII, ne cessèrent d'agiter l'Europe pour un petit domaine voisin de Rome et pour leur suprématie universelle, et finirent par amener la réforme dans les états de ces mêmes empereurs qu'ils avaient sans cesse ou insulté, ou combattu; enfin la politique sage et prudente de la cour de France au milieu de ces débats scandaleux, toutes ces choses formeraient un tableau des plus remarquables. L'histoire de Frédéric II, vingt-sixième empereur d'Allemagne, est encore à faire. Pour suppléer aux détails que nous ne pouvons donner, parce qu'ils nous écarteraient de notre sujet, on consultera : *Rerum italicarum scriptores*, de Muratori, 28 vol., 1723 à 1751. — *Annali d'Italia*, 3 vol. in-4, par *soli* Muratori, 1751. — François Duchesnes, *Histoire des papes*, 2 vol. in-folio, 1653. — Charles Duchesnes, *Histoire des papes*, 2 vol. in-4, 1616, ou in-fol. 1645. — Fleury, *Histoire de l'église*, surtout tome 17, page 299, etc. — *Gallia christiana*, t. 4; on y trouve fort peu de chose, même sur la série chronologique de nos archevêques. — *Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins de Saint-Maur. — *Vie de l'empereur Frédéric Barberousse*, par Othon de Freisingen, livre utile pour faire comprendre les premières relations des empereurs d'Allemagne avec les républiques d'Italie. — *Annales de l'empire*, par Voltaire, un des livres les plus complets en très

ils savaient pallier avec adresse les intérêts de leur ambition. C'était aussi l'époque où les premiers essais de poésie italienne préparaient la renaissance des lettres et des arts, où les mœurs des Grecs, des Sarasins, des Normands et des Provençaux avaient créé dans la péninsule un peuple entièrement neuf, où les guerres sanglantes de deux factions qui représentaient d'un côté la puissance despotique des empereurs, et de l'autre l'orgueilleuse domination du sacerdoce,

peu de pages ; l'époque qui nous occupe y est traitée avec assez de détails. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie* ; on y trouve des morceaux intéressans sur les Guelfes, les Gibelins, Frédéric II ; sur la littérature des troubadours, des Arabes, etc. — Les continuateurs de dom Martin Bouquet, *Rerum Gallicarum* et *Franciscarum scriptores*. — Charles Duchesnes, *Historiæ francorum scriptores*, 3 vol. in-folio, jusqu'à Robert ; François Duchesnes publia les volumes 4 et 5 qui contiennent les événemens arrivés depuis Robert jusqu'à Philippe IV dit le Bel. — *Sacrosancta concilia*, Labbei, tom. II, pars I. Cet ouvrage, et surtout la traduction que Lumina a faite de la partie qui concerne l'Histoire de Lyon, nous ont été très utiles ; les détails historiques qui s'y trouvent sont tirés de *Joannes Villanus*, lib. 5. hist. cap. 18, et lib. 6, cap. 15 ; de *Vicentius belvacensis*, lib. 30 et cap. 129, 138, etc. ; de *Matthæus Paris*, Hist. in Henrico III et chronic. Ce dernier auteur est indispensable pour bien connaître le treizième concile écuménique (qui fut le premier grand concile de Lyon). « L'histoire de Matthieu « Paris, puisée dans les premières sources, et composée avec soin sur « les monumens publics, serait, dit Baronius, un ouvrage d'or, *aureum* « *sane dixeris commentarium*, s'il avait été moins libre à parler, et « s'il ne s'était pas si fort déchaîné contre la cour de Rome, et quelque- « fois contre les papes mêmes. On voit bien que cet historien qui cir- « constancie dans un si grand détail tout ce qui se passa à Lyon au « sujet de ce treizième concile, avait été instruit par les députés du mo- « nastère de Saint-Alban, où il était religieux. » Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*.

faisaient fermenter les esprits, agitaient les populations, troublaient les pontifes et les rois, mais développaient d'une manière extraordinaire le génie des citoyens. Au milieu de ces circonstances favorables, comme toutes les révolutions, aux progrès de l'esprit humain, le voisinage de l'Italie fit la fortune de Lyon. Sa position indépendante attira tour à tour les partis vaincus : les papes vinrent y étaler leurs pompes magnifiques ; les citoyens fugitifs y apportèrent les arts, les lettres, le commerce, l'industrie, et des richesses immenses. Nous verrons dans la suite que les mêmes relations de la cité lyonnaise avec l'Italie et l'Allemagne, lui firent prendre une très grande part aux déplorables querelles de la réforme et de la ligue.

Frédéric Barberousse, dont nous avons parlé si souvent, et qui jouissait d'une ombre de suzeraineté sur la ville de Lyon, avait laissé pour héritier son fils Henri VI, marié avec l'héritière du royaume de Sicile. Henri mourut ; sa femme Constance le suivit une année après dans la tombe, laissant à son fils Frédéric II un riche apanage, et le pape Innocent III pour tuteur. Pendant la minorité de ce prince, deux partis, expressions véritables des idées politiques de son siècle, se fortifièrent en Allemagne. Leurs noms étaient insignifians, mais leurs débats représentaient aussi les besoins de la civilisation de leur époque. Un fief ou château de Conrad le Salique, appelé *Ghei-*

*beling* ou *Waibling*, et situé dans le diocèse d'Augsbourg, avait transmis à la famille de cet empereur le nom de Gheibeling ou Gibelins. L'ancienne famille des Guelfes ou Welf, dont l'un fut l'époux de Mathilde, donatrice des biens du Saint-Siége, et dont quelques autres possédèrent la Bavière, avait eu plusieurs démêlés avec les empereurs descendans de Conrad : le nom de Guelfe devint alors celui d'un parti d'opposition dans l'empire. Le but continuel de la politique des souverains d'Allemagne était de transporter le siége de l'empire en Italie, et par conséquent de détruire la puissance temporelle des pontifes; plusieurs firent la guerre aux chefs de l'église. Les Guelfes, leurs antagonistes, prirent la défense des papes : de là les dénominations que portèrent pendant si long-temps les hommes qui voulaient s'affranchir de toute souveraineté temporelle de la cour de Rome, et ceux qui désiraient, au contraire, étendre sa suprématie sur toutes les couronnes. Innocent III, Honorius, Grégoire IX, et surtout Innocent IV, furent les défenseurs les plus ardens de ce dernier projet : être maître de l'Italie pour dominer plus facilement les souverains, fut leur idée principale. Les noms de Guelfes et de Gibelins devinrent, dans les républiques italiennes, les synonymes d'esclavage et de liberté; et, chose extraordinaire, ils représentèrent tour à tour l'un et l'autre. Les bulles d'Innocent IV données à Lyon expliqueront ce fait politique.

Toutefois, les papes élevèrent dans leur sein celui qui devait être un obstacle formidable à leur ambition. Frédéric II monta sur le trône : de Guelfe qu'il était dans sa jeunesse, il devint Gibelin après son émancipation. On connaît les événemens nombreux qui se passèrent durant les premières années de son règne; on connaît ses aventures chevaleresques, ses voyages dans la Palestine, les excommunications multipliées lancées contre lui sans résultat, sa croisade contre Grégoire IX, et le combat naval où il s'empara de presque tous les prélats de la chrétienté. Dans un temps où les peuples auraient été moins superstitieux, et les républiques italiennes du moyen âge moins soupçonneuses, les prétentions arrogantes de la cour de Rome eussent été pour toujours anéanties; mais Lyon devait être témoin d'un grand scandale, et tous les partis devaient être humiliés. Grégoire IX, le plus intrépide antagoniste de Frédéric II, mourut, et légua à ses successeurs le soin de le venger; car, de même qu'un empereur d'Allemagne en ceignant sa couronne était nécessairement Gibelin, un pape, quelle que fût l'indépendance de ses idées, était Guelfe sous la tiare. Après un long interrègne causé par la captivité des prélats et par les dissensions du sacré collége, les cardinaux assemblés à Agnani élurent[1] le cardinal Fiesque, Gé-

[1] Le 26 juin 1243.

nois, de la maison des comtes de Lavagna, attaché à l'empereur. Ce prince dit : « Fiesque était « mon ami, le pape sera mon ennemi ». En effet, Innocent IV commença ses fonctions apostoliques par demander à l'empereur toutes les villes de l'état ecclésiastique, l'hommage de Naples et de Sicile, et presque la couronne d'Allemagne; il ne voulut point l'absoudre des excommunications de Grégoire avant qu'il eût secouru les chrétiens de la Palestine. Frédéric avait un génie trop profondément rusé pour quitter ses états, et laisser le champ libre aux intrigues de ses ennemis. Sur le refus du prince de se faire absoudre en abdiquant, le pape fit le serment d'anéantir sa puissance, et le sort choisit Lyon pour être le théâtre de cet attentat.

C'était donc une lutte à mort qui allait commencer entre deux rivaux infatigables. L'un était adroit, souple, vindicatif. « On ne peut, dit « Colonia, s'empêcher de reconnaître en lui du « zèle et des lumières avec un caractère hautain « et inflexible. » Il connaissait à merveille le secret de soulever les masses; il les flattait, il leur parlait le langage de la liberté. Nous verrons que les bourgeois de Lyon lui dûrent des bulles tout-à-fait libérales. Innocent IV essayait le système qui fut mis à exécution en France dans le seizième siècle, et que plusieurs fanatiques voudraient ressusciter de nos jours : système désastreux, qui consiste à armer les populations su-

perstitieuses contre la raison et les souverains, toutes les fois que ceux-ci ne veulent pas courber leur front devant la tiare.

Mais, d'un autre côté, le génie de Frédéric faisait pâlir celui d'Innocent IV. Il tenta, lui, ce qui réussira toujours contre les intrigues de la cour de Rome, il chercha à éclairer ses sujets. « Les historiens d'Italie, quoique prévenus contre « Frédéric à cause de ses querelles avec Rome, « conviennent de ses grandes qualités, de ses ta- « lens, et de l'étendue de ses connaissances. Il « savait, outre la langue italienne telle qu'elle « était alors, le latin, le français, l'allemand, le « grec et l'arabe. La philosophie de son temps lui « était familière. Avant lui, la Sicile était privée « de tout établissement littéraire; il y fonda des « écoles, il appela du continent des savans et des « gens de lettres; il créa l'université de Naples, « qui devint presque dès sa naissance la rivale « de la célèbre université de Bologne. Il redonna « un nouvel éclat à l'école de Salerne qui lan- « guissait, et pourvut par des lois utiles aux abus « qui s'étaient introduits dans la médecine. Une « des études favorites de Frédéric était celle de « l'histoire naturelle. Sa cour était le rendez-vous « des poètes, des joueurs d'instrumens et des « orateurs[1]. »

Au milieu de ces deux puissans antagonistes,

[1] Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie.*

la politique prudente du souverain français était neutre; on le verra par l'asyle que le pape Innocent IV fut forcé de venir chercher à Lyon. Ce pontife avait d'abord conçu le projet d'assembler un concile à Rome, dans l'intention de déposer Frédéric; et, pour le tromper plus aisément, il s'était avancé jusqu'à Sutri, sous prétexte de conférer avec lui. L'empereur, averti de ce complot, donna ordre d'arrêter le pape. Innocent IV, instruit à son tour qu'on en voulait à sa liberté, quitta promptement les marques de sa dignité; il s'habilla en cavalier, et, monté sur un excellent coursier, il le poussa si vivement qu'à la pointe du jour les Italiens le trouvèrent à onze lieues de l'endroit d'où il était parti. Il continua sa route, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut arrivé à Gênes, sa patrie. Son séjour en cette ville n'était cependant pas sans inquiétude : il apprenait sans cesse que l'empereur voulait forcer son asyle. Il s'éloigna donc de l'Italie, et fit mendier du secours chez tous les souverains de l'Europe. Déja en France, on prenait parti pour et contre les deux rivaux. Innocent IV profita d'un chapitre général qui allait se tenir à Cîteaux, où Louis IX devait se trouver, pour faire solliciter son appui. Il disait dans sa lettre qu'il espérait être reçu en France comme l'avaient été jadis Alexandre III, persécuté par Frédéric Barberousse, et saint Thomas de Cantorbéry, proscrit par Henri II. Louis fut attendri de la position du pontife, mais son conseil fut moins

facile à séduire : les barons et la reine Blanche firent répondre au pape qu'on ne souffrirait point qu'il vînt s'établir dans le royaume. On appréhendait que sa présence ne nuisît à l'autorité royale. On ne voulait point d'ailleurs paraître autoriser les violences que la cour de Rome méditait contre Frédéric[1]. Le pape essuya de la part des cours d'Angleterre et d'Aragon, outre un refus pareil fondé sur les mêmes raisons, des reproches sanglans tant sur sa conduite envers l'empereur que sur ses exactions pour subvenir aux dépenses de sa cour. En Angleterre surtout, on lui répondit ce qui lui fut ensuite reproché en plein concile : « Vous tirez par vos Italiens plus de soixante « mille marcs par an du royaume d'Angleterre, « vous taxez toutes nos églises, vous excommu- « niez quiconque se plaint : nous ne souffrirons « pas plus long-temps de telles vexations. » Ainsi rebuté de toute part, et ne trouvant nul appui chez les princes, Innocent IV prit la résolution de se retirer à Lyon, ville qui, sujette d'un souverain ecclésiastique, semblait lui offrir une retraite assurée contre les violences de l'empereur, et un lieu propre au dessein qu'il méditait[2].

Le pontife arriva à Lyon escorté par Thomas de Savoie, frère du comte Amé IV, dont il avait traversé les états. Il choisit son logement dans

[1] Petitot, *Tableau du règne de saint Louis.*

[2] Voltaire, *Annales de l'empire* ; Poullin de Lumina, *Histoire chronologique de Lyon* ; Petitot, *Préface* des *Mémoires de Joinville.*

la forteresse de Saint-Just qui réunissait tout à la fois la sûreté d'un bourg bien fortifié et les agrémens d'un palais somptueux : seulement sur cette colline assez élevée, son cœur devait saigner très souvent en voyant les Alpes italiques. Les chevaliers du Temple, et ceux qu'on nommait Hospitaliers, lui formèrent une garde d'honneur, au grand détriment des chanoines, dont ils dévoraient les revenus ; mais leurs habitudes fastueuses enrichirent les bourgeois qui leur vendaient chèrement toute sorte de marchandises de luxe. Les Italiens étaient si prodigues sous ce rapport, que la dignité de l'archevêque se trouva entièrement éclipsée par l'éclat de la tiare. Aimery, homme simple et modeste, qui était alors prélat de Lyon, se retira dans son château de Pierre-Scise, abandonnant son faible troupeau et les biens de son église à la voracité des nouveaux venus.

Peu de temps après son arrivée, Innocent IV écrivit à tous les prélats de la chrétienté, pour leur ordonner de venir en personne au concile qu'il indiquait à Lyon, le jour de fête de la Saint-Jean : « Sachez, leur disait-il, que nous avons cité « publiquement Frédéric pour paraître devant « nous ; venez donc en personne, nous vous l'or- « donnons afin que l'église reçoive de vous un « conseil utile[1] ; vous ferez part de mes intentions

[1] « La sentence portée contre Frédéric dans le concile de Lyon, ne fut pas revêtue des mêmes formalités que les autres décrets du concile. Elle fut prononcée par le pape *in concilio*, *sacro præsente concilio*. Les

« à vos suffragans : qu'ils soient rendus ici dans « le même terme. »

On voit par cette lettre un peu arrogante du souverain pontife, les changemens manifestes qui s'étaient opérés dans la constitution primitive de l'église. Durant les premiers siècles du christianisme, le gouvernement sacerdotal avait en quelque sorte défendu la civilisation contre la barbarie : c'était un véritable gouvernement représentatif, le modèle de tous ; les clercs, les membres de communauté, ceux qui composaient les chapitres, le bas clergé, et même tous les fidèles en nommant leurs prélats étaient des représentans populaires malgré l'anarchie universelle ; les évêques, les archevêques, les abbés de monastère formaient une aristocratie théocratique ; le pape réunissait dans sa personne le pouvoir exécutif et le droit de convoquer les conciles. On voit à quel point était arrivé, au treizième siècle, le des-

autres décrets furent publiés avec le consentement unanime du concile, *sacro approbante concilio*, *ex communi concilii approbatione*. (Sententia contra Fredericum imp. ab Innocentio IV, in concilio lata sacro præsente concilio. *Conc.*, Labbei, tom. II, pars I, pag. 640.) C'est le sentiment de Guillaume de Puilaurens, de Thrivet, de l'abbé de Stade, et de Matthieu Paris, auteurs sincères et presque contemporains ; de plusieurs grands critiques des temps modernes, tels que l'abbé Fleury, le père Alexandre, etc. — La déposition de Frédéric ne se fit pas *conciliariter* ; c'est sans doute pour cette raison que le concile de Constance, dans le dénombrement des conciles œcuméniques, n'a fait mention que du second concile de Lyon, et que celui qui nous occupe ne fut point adopté par l'église universelle. » COLONIA, *Hist. litt. de Lyon.*

potisme de la cour de Rome : chose très importante à étudier, puisque le schisme des Grecs, la réforme, l'inquisition, des réactions sanglantes, mille maux qui ont affligé l'espèce humaine sans compter l'indifférence religieuse qui menace tout le globe, en ont été le résultat! On peut en effet remarquer, que le pape, dans sa lettre aux archevêques, convoqués pour le concile de Lyon, parle en souverain absolu; il les regarde comme des ministres subalternes, il ne leur demande que des conseils et une obéissance servile. Plusieurs historiens font observer, que les moines qu'on avait soustraits de la juridiction épiscopale, pour les soumettre immédiatement au pape, contre l'usage des premiers temps de leur institution, soutenaient par reconnaissance, jusque dans les universités où Louis leur avait donné des chaires, que le pouvoir des évêques était émané du pape, et que lui seul avait reçu la puissance des clés dans la personne de saint Pierre. C'est ainsi, que les courtisans ont toujours perdu ou fait détester les souverains et compromis le sort des monarchies. L'église n'était-elle pas en effet la plus antique monarchie représentative et religieuse? Pourquoi a-t-on altéré la pureté primitive de ses dogmes, la force et la beauté de ses institutions pour les remplacer par une politique ténébreuse, absolue, intrigante, sourde et envahissante[1]?

[1] C'est ce que nous démontrerons dans notre prochain ouvrage inti-

Les prélats accoururent donc à Lyon comme des esclaves dévoués. La première assemblée eut lieu le vingt-six juin[1], dans le réfectoire des chanoines de Saint-Just. Afin de se faire une idée de l'importance que le pape ajoutait au résultat de ce concile, il faut se rappeler qu'alors, pour la première fois, les cardinaux portèrent un habit de pourpre[2]. L'intention du souverain pontife, suivant quelques historiens, était de rappeler l'autorité absolue des Césars, et selon d'autres, de faire ressouvenir les prélats qu'ils devaient être toujours prêts à verser leur sang pour l'église. Mais comme l'habit de pourpre était en ce temps là la parure particulière des chanoines, le pape, pour caresser leur vanité et l'empêcher d'être blessée d'une innovation qui leur dérobait des marques honorifiques, les dédommagea par une prérogative spéciale : il leur permit de porter la mitre lorsqu'ils officiaient solennellement.

On vit dans la première réunion du réfectoire Baudouin II, empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse et de Provence, cent quarante archevêques ou évêques, les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, celui d'Aquilée. Ce dernier était Berthold, fils du duc de

tulé : *Parallèle du christianisme dans son état primitif, avec les gouvernemens représentatifs tels que nous les voyons.*

[1] De l'année 1245.

[2] Il paraît, d'après les historiens, que ce fut dans la seconde session du concile que l'habit de pourpre fut donné aux cardinaux.

Moravie, frère de sainte Hedwige reine de Pologne, et de sainte Élisabeth, reine de Hongrie ; car tous les peuples barbares ont été convertis par des saintes. Berthold venait sans doute implorer son pardon : quelques années auparavant, Grégoire IX l'avait excommunié pour avoir refusé de publier ses bulles contre Frédéric, et pour avoir communiqué avec ce prince, malgré l'anathême prononcé contre lui. On remarquait aussi dans cette assemblée, outre l'innombrable réunion des fonctionnaires de l'église lyonnaise, tels que chevaliers, sénéchaux, courriers, chamariers, doyens et custodes, une foule de procureurs des prélats qui étaient retenus prisonniers par l'empereur d'Allemagne et des évêques qui n'avaient pu se rendre au concile. On y voyait enfin tous les députés des chapitres.

Les assistans furent profondément affligés, en y cherchant en vain quelques fidèles des églises hongroises : leur absence annonçait les ravages des Tartares, et faisait frémir sur la déplorable situation de cette frontière de la chrétienté. Il est vrai aussi, que peu de prélats allemands s'y trouvèrent, dans la crainte de déplaire à leur souverain, et de subir le sort des cardinaux qu'il avait fait pendre ou qu'il détenait dans des cachots. De tous les évêques de la Terre-Sainte, il n'y vint que celui de Béryte ; les autres étaient dans les fers des barbares ; ils supportaient les tristes résultats des dissensions de plusieurs princes croisés pour

la Palestine. Le roi de France, Louis IX, malgré ses habitudes superstitieuses et les préjugés de son temps, quoiqu'il fût encore dans la première jeunesse, sentait la nécessité de tenir la balance entre les deux rivaux, le pape et l'empereur; le génie de sa mère Blanche fut aussi dans cette circonstance un de ses meilleurs conseillers : il sut allier le respect qu'il devait au saint-siége, avec son attachement pour l'indépendance temporelle des souverains, et résista aux sollicitations du pontife, qui le pressait de venir à Lyon. Ses ambassadeurs conseillèrent une croisade nouvelle et exhortèrent les esprits à la paix. Ceux d'Angleterre, sans entrer d'abord dans aucune discussion politique, ne parurent dans l'assemblée du réfectoire que pour demander la canonisation de saint Edme, archevêque de Cantorbéry. Le pape leur répondit d'une manière un peu mondaine qu'il avait des choses plus importantes à terminer avant de s'occuper à faire des saints.

Mais Thadée de Suesse, ambassadeur de Frédéric, et suivi de plusieurs grands personnages de la cour d'Allemagne, se montra tout-à-coup dans la foule. Son air sévère et déterminé imposait aux prélats : « Je vois, s'écria-t-il avec fer-
« meté, quelles peuvent être les affaires sérieuses
« qui occupent l'imagination du saint-père : ré-
« duire le souverain de l'Allemagne à un fantôme
« de souveraineté, bouleverser l'Italie, faire cou-
« ler le sang, voilà l'objet qui vous rassemble.

« La paix et la concorde ne conviendraient-elles « pas mieux à votre mission? Songez, Prélats, aux « maux infinis que vous allez répandre sur la « terre, et apprenez les intentions de mon maî- « tre: il est moins ambitieux et plus humain que « ceux qui l'ont calomnié; il veut rendre le bien « pour le mal; il reconnaît la suprématie spiri- « tuelle du pontife de Rome, mais il ne le recon- « naîtra jamais pour son seigneur temporel. Ce- « pendant écoutez: pour témoigner sa vénération « au chef de l'Église, Frédéric promet de s'oppo- « ser seul aux ravages des Tartares, de combattre « tous les ennemis de l'Église quels qu'ils soient; « d'aller à ses dépens, en personne, dans la Terre- « Sainte pour la retirer de la puissance des infi- « dèles qui l'ont envahie; enfin, ô Pape! il jure « par ma voix de vous rendre tous les domaines « qui forment la principauté de l'Église, d'accroî- « tre votre autorité temporelle sur la bourgeoisie « de Rome, et de mériter par ses actions que « vous leviez toutes les excommunications lan- « cées contre lui. Dissolvez donc une assemblée « qui ne peut désormais avoir pour but que de « semer partout la haine, la désunion, l'impiété, « et de faire égorger entre elles les populations.... »

« — Ton maître a peur, répliqua le pontife; son « hypocrite soumission ne le sauvera pas. Nous « lui montrerons bientôt que l'anathème de Dieu, « prononcé par ses ministres, est plus redouta- « ble que les armes mondaines. L'impie rugira





ÉGLISE S^t JEAN

« et ne sera point pardonné. Va dire à Frédéric « que la cognée est levée pour trancher la racine « de l'arbre pourri; va, ambassadeur d'un maître « furieux, tu chercherais en vain à nous séduire « par tes beaux discours et à suspendre le coup « qui va le frapper. Quitte au plus tôt cette ville, « si tu ne veux pas que la sentence du Tout-Puis- « sant glace ton ame de terreur. Oh! vraiment, « continua le pape en s'adressant à tous les mem- « bres du concile, les grandes promesses que « nous fait un hérétique! Combien de fois ne les « a-t-il pas répétées? Combien de fois aussi n'a- « t-il pas violé son serment? Peut-on se fier à « celui qui s'est montré si souvent parjure? Pré- « lats, c'est dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, « sous l'inspiration du Saint-Esprit, que nous « prononcerons sur son sort. Que le vingt-hui- « tième jour de ce mois vous y trouve réunis. »

Il dit et leva la séance. Toute la foule assemblée s'écoula au milieu des vastes corridors du cloître de Saint-Just, en faisant de tristes et profondes réflexions.

La cathédrale, où la seconde réunion devait avoir lieu, n'était point achevée. Cependant elle était assez avancée pour contenir tous les prélats du concile. On y travaillait depuis cent ans; elle ne fut entièrement terminée que deux siècles après: cela seul donne une idée de son imposante architecture et de son immensité. Les travaux considérables du chœur, de la croisée et de la nef,

furent entrepris à l'époque où les croisades mirent dans nos contrées l'architecture gothique à la mode; la façade ne fut achevée que quelques années avant la renaissance. Comme il est difficile de penser un seul instant à ce temple magnifique sans être assiégé par une foule de grands souvenirs, nous profiterons de l'intervalle qui s'écoula entre la séance préliminaire du concile et les sessions suivantes, pour visiter l'église de Saint-Jean où de si hautes questions furent débattues. Jetons donc un coup d'œil rapide sur les diverses périodes de sa construction, sur l'ensemble de son architecture, sur la beauté de ses chapelles, les objets divers qui s'y trouvent, les dimensions de chacune de ses parties, l'esprit du clergé qui y officiait; et surtout formons un tableau de cette série d'événemens extraordinaires, terribles, bizarres, ridicules ou majestueux qui s'y passèrent dans l'espace de cinq cents ans.

Nous avons vu qu'au temps de Charlemagne il existait tout près de la place de Saint-Jean trois églises réunies, Saint-Jean, Saint-Étienne et Sainte-Croix. Les deux dernières nous ont suffisamment occupés; l'une était paroissiale et l'autre primatiale; elles ont joui d'un vif éclat jusqu'au moment où le simple baptistère les éclipsa toutes deux. Les actes de la construction de l'église de Saint-Jean, telle que nous la voyons, ne remontent pas au dela du douzième siècle[1]; mais à dater du treizième,

[1] En 1180.

où les bourgeois de Lyon commencèrent à jouir de quelque tranquillité et d'un peu d'aisance, les actes sont très multipliés : plusieurs citoyens opulens contribuèrent de leurs deniers à la continuation de cet édifice; des archevêques et des papes se réunirent à eux; le prélat Renaud de Forez donna[1] cent marcs d'argent; Dalmace Morel, doyen de l'église de Beaujeu, légua, au commencement du treizième siècle, le tiers de ses biens pour cette belle entreprise; Innocent IV, par une bulle spéciale[2] accorda un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui contribueraient par des dons à bâtir la cathédrale; il fut sans doute scandalisé durant son séjour, de la lenteur des travaux et de l'irrégularité de ceux que l'on faisait provisoirement pour pouvoir célébrer les saints mystères. Le cardinal de Talaru, l'archevêque Philippe de Thurey et le chapitre fournirent[3] chacun cent florins pour l'achévement de la voûte, à laquelle le cardinal de Saluces faisait aussi travailler. L'archevêque Pierre de Savoie et le chapitre avaient statué quelques années auparavant[4] que les revenus des bénéfices qui vaqueraient dans le diocèse pendant trois ans, seraient employés pour maintenir la fabrique et refaire le clocher, qui paraît en effet plus neuf que le sanctuaire de l'église,

[1] En 1226.
[2] En 1251.
[3] En 1391.
[4] En 1323.

au côté septentrional duquel il est placé. Les travaux furent continués jusqu'au règne de Louis XI, sous lequel la superbe façade de l'église de Saint-Jean fut construite.

Pour avoir une idée complète de cet imposant édifice, il faut pénétrer en quelque sorte dans ses entrailles, et parcourir les nombreuses galeries qui l'entourent en dedans, en dehors, de tout côté. On admire d'abord son agréable position sur le bord d'une rivière tranquille, à l'extrémité occidentale d'un beau pont construit dans les temps modernes, tout près d'une colline ombragée de mille bosquets. La vue dont on jouit de ses terrasses est ravissante ; toute la ville, les deux fleuves qui arrosent son territoire, la plaine immense du Dauphiné, les Alpes et leur horizon remarquable, s'offrent aux regards ; mais ce panorama, quelque riche qu'il soit, frappe moins le spectateur que les détails d'architecture, le choix des pierres, leur liaison admirable, leurs flèches et leurs festons qui se détachent sur le ciel. Dans le premier cas, c'est l'œuvre de la nature; ici, c'est l'ouvrage de l'homme : on est étonné de ce qu'il ait pu faire de ce vaste édifice un ensemble aussi régulier, malgré tant d'interruptions et de reprises différentes. C'est la seule exception, parmi les monumens gothiques de Lyon, à la règle générale que nous avons établie plus haut. Le palais archiépiscopal, les maisons de particulier, et même la nouvelle Mané-

canterie, ne sont que des mazures à côté de l'église de Saint-Jean.

Quatre tours carrées, richement sculptées, flanquent cette basilique; trois sont désertes, entièrement vides; on admire ce luxe d'architecture. Pour former la symétrie parfaite, on a élevé à grands frais des parties considérables. Une des tours sert de clocher; on y voit la plus grosse cloche qui existe peut-être en France; elle fut fondue dans le dix-septième siècle[1], et eut pour marraine la princesse Anne d'Autriche; son poids est de trente-six mille livres. On ne la sonne que dans les fêtes principales et dans les grandes cérémonies : elle annonça plus d'une fois la victoire aux Lyonnais. Les deux tours carrées qui terminent la façade, donnent à celle-ci un aspect majestueux. La belle conservation de cette façade montre son peu d'ancienneté; mais si le temps n'a pu encore agir sur elle, la main des hommes l'a souvent dégradée : elle présente à son rez-de-chaussée, au dessus des deux marches qu'il faut franchir pour y arriver, trois portiques de forme semblable et de hauteur différente; les deux portiques latéraux, assez petits, étaient ornés d'un grand nombre de statues rangées en ligne qui suivaient le mouvement des ogives; les religionnaires, du temps du baron des Adrets, ont décapité tous les saints :

[1] En 1622.

seulement ils ont respecté les anges et les chérubins qui ornent de la même manière le grand portique du milieu. Tout ce qui rappelait la puissance des archevêques a disparu sous leurs coups; ils se sont principalement acharnés sur les griffons, laissant les lions intacts, et l'on s'étonne de voir encore debout quatre statues placées au dessus du portique septentrional. Le portique du milieu est surmonté d'une vaste rose circulaire semblable à toutes celles que l'on remarque dans les temples gothiques; c'est une des quatre qui éclairent les extrémités de la longue croix que forme dans son ensemble l'église de Saint-Jean. Deux galeries à balustrade en pierre, et taillées à jour, règnent dans toute la largeur de la façade; les ornemens y sont peu prodigués; le fronton triangulaire qui la termine en haut, et semble toucher le ciel, offre seul des détails d'architecture un peu compliqués.

L'intérieur de l'église est très vaste, si on le compare à celui de toutes les églises de la même ville; mais il existe en France quelques cathédrales plus considérables. La grande nef a de longueur, dans œuvre, soixante-dix-neuf mètres; de largeur, entre les piliers, onze mètres trente centimètres, et de hauteur, trente mètres quarante centimètres. Elle est éclairée par une soixantaine de vitraux longs et à ogives, divisés par des colonnes d'une ténuïté extrême : il faut y joindre les quatre grandes roses dont nous venons de

parler. La peinture de leurs vitraux, surtout celle des vitraux du chœur, ne laisse pénétrer qu'une lumière mystérieuse qui convient parfaitement à l'auguste sacrifice que l'on répète chaque jour dans le temple saint. Le sanctuaire est la partie la plus ancienne de l'édifice; il est facile de s'en apercevoir quand on l'examine dans sa partie supérieure et du haut des tribunes : la construction en est tout entière, depuis la base jusqu'aux vitraux, en pierres magnifiques de Fay ou de Choin, qui avaient servi jadis au superbe forum de Trajan ; on y remarque aussi des blocs de marbre d'une grande beauté. La pierre de Choin et ces blocs ont été polis dans tout le sanctuaire ; mais ils sont cachés, jusqu'à une certaine hauteur, par une boiserie qui ornait autrefois le chœur de l'église de Cluny, et que l'on a gâtée par une peinture de très mauvais goût : la couleur naturelle du bois de chêne ou de noyer convient seule aux stalles et à ces sortes de boiseries. Le maître-autel s'élève presque au centre de l'embranchement de la croisée qui forme l'intérieur de la cathédrale; il n'est remarquable que par deux croix que l'on commença à y placer, comme monument historique, à l'époque du concile où mourut saint Bonaventure, et où fut célébrée la réunion momentanée des églises grecque et latine. Une riche balustrade de fer termine le chœur devant et sur les côtés. Les chapelles qui se trouvent le long des petites nefs ont été fondées à diverses époques

par les archevêques et les chanoines. La première à droite en entrant, éclairée par un petit dôme en vitrage, est disposée pour la célébration de l'office canonial pendant l'hiver. La chapelle de Charles de Bourbon vient ensuite ; on l'a mise de nos jours sous l'invocation de saint Louis; c'est un des derniers et des plus beaux ouvrages de l'architecture gothique. Suivant l'expression de Colonia, on dirait presque qu'elle voulut se signaler avant de disparaître et de céder la place à l'architecture antique, que l'on rétablissait avec enthousiasme. Les ornemens y sont en effet d'une richesse et d'une élégance inouïes. On voit partout la devise du cardinal de Bourbon : c'est un bras revêtu d'un fanon avec l'épée flamboyante, et ces mots sur un ruban : « N'espoir ne « peur. » Le cardinal étant mort avant que sa chapelle pût être finie, son frère le duc Pierre de Bourbon prit soin de la faire achever. Il y grava aussi sa devise particulière; c'est un cerf ailé avec les mêmes paroles, « n'espoir ne peur ». Son chiffre, souvent répété, rappelle son nom de baptême et celui de sa femme, la célèbre princesse Anne, fille de Louis XI, qui donna des preuves de son habileté dans les affaires durant la minorité de Charles VIII. Les chardons qui accompagnent ce chiffre sont une espèce de rébus ou de figure emblématique et parlante que Pierre de Bourbon adopta, suivant le mauvais goût de son siècle, en épousant cette princesse. Il vou-

lait témoigner par là que le roi lui avait fait « un « cher don » en lui donnant sa fille en mariage. Il n'y a de bien dans ce rébus que la manière dont il est sculpté. La première année de la restauration, les neuf chanoines titulaires, les douze chapelains, et sans doute les vingt-deux chanoines d'honneur qui composent aujourd'hui le chapitre, ainsi que le curé et les deux vicaires, votèrent à l'unanimité une messe des lundis de l'année pour célébrer, dans la chapelle du cardinal de Bourbon, l'heureux retour de la famille royale. On a trouvé dans la crypte qui est sous l'autel, le corps du fondateur. Les autres chapelles qui viennent après sont peu remarquables. L'archevêque titulaire, aujourd'hui résidant à Rome, y a fait placer, sous le règne de son neveu, quelques tableaux dont les maîtres nous sont inconnus. Mais l'horloge placée dans le bras gauche de la croisée mérite quelque attention[1].

C'est un chef-d'œuvre de mécanique pour son temps, et un système complet d'astronomie en mouvement. Le nom de l'inventeur est écrit sur l'une des parties latérales et sur le piédestal. L'horloge, construite en forme de tour avec les ornemens de mauvais goût du dix-septième et du dix-huitième siècle, est terminée par un dôme. Un coq en cuivre, placé au sommet, annonce

[1] Elle fut construite en 1598, par Nicolas Lippius de Bâle; Guillaume Nourrisson, qui est seul mentionné, y fit des additions considérables en 1660, et Charmy en ajouta de nouvelles vers l'année 1780.

l'heure par le battement de ses ailes et par son chant. Au dessous, on aperçoit plusieurs petites figures qui se remplacent à minuit, et dont les jeux mécaniques se répètent toutes les heures au bruit d'un carillon qui joue l'air de l'hymne de saint Jean : Dieu, Jésus-Christ, le Saint-Esprit, la sainte Vierge, les anges, rien n'est oublié dans cette représentation mécanique des mystères sacrés. Au dessous encore est un astrolabe qui sert à faire connaître la position du soleil dans les signes du zodiaque et les phases de la lune. Tout-à-fait en bas est un calendrier perpétuel qui marque le siècle, l'année, le jour, les heures, les minutes, les cérémonies et le saint du jour, les fêtes mobiles et immobiles durant soixante-six ans. Sur le côté gauche de cette horloge est une inscription qui rappelle l'époque de sa construction ; sur le côté droit est un cadran de forme ovale, marquant les minutes, dont l'aiguille s'allonge et se raccourcit en suivant de la pointe la ligne elliptique du cadran.

Ces objets, d'un intérêt secondaire, sont peu de chose à côté des grands souvenirs que fait naître dans la mémoire l'édifice tout entier : une simple notice sur les événemens qui s'y sont passés serait une histoire très instructive et complète. Il est impossible de parcourir les tribunes et les galeries qui séparent la partie inférieure du sanctuaire et de la nef principale, de leur partie supérieure, sans éprouver mille sensations di-

verses : la lumière mystérieuse qui éclaire le temple, le silence qui y règne, et, de temps en temps, le bourdon mélancolique de la grosse cloche, invitent à la prière et au recueillement ; les voûtes élevées, les deux longues séries de colonnes majestueuses qui imitent tout à la fois, par leurs formes élancées, une forêt épaisse de palmiers, et, par l'irrégularité de leur situation sur deux lignes légèrement courbées, le corps du Christ étendu sur la croix, ravissent l'imagination au premier abord ; on est frappé de la beauté et de l'ensemble de cette architecture du christianisme, et l'on s'écrie : Voilà un temple digne de la Divinité. Mais quand on pense qu'il fut si souvent profané par ceux mêmes qui avaient reçu la mission d'entourer le culte de nos pères d'une vénération profonde, on déteste les passions des hommes, et l'on préfère l'Évangile prêché dans la modeste chapelle d'un village. C'est en effet dans cette cathédrale magnifique que les papes, le clergé, les religionnaires ou huguenots, les jacobins et les missionnaires, ont donné toute sorte de spectacles scandaleux. Nous verrons dans ce livre qu'Innocent IV, en déposant un souverain, ne craignit pas d'ensanglanter le monde pendant cinquante ans : on aurait dit que l'habit rouge qu'il donna aux cardinaux dans ce concile, annonçait les désastres qui devaient être le résultat de son ambition, à Naples, en Sicile, en Italie, en Allemagne, dans nos contrées. Le con-

cile convoqué dans la même basilique trente ans après, fut en vain un concile d'union et de paix, rendu célèbre par l'éloquence de Bonaventure : l'admirable édifice du christianisme était pour long-temps ébranlé. Les orgies sacerdotales lui donnaient chaque année des coups terribles par leurs fêtes monstrueuses : on sait que le clergé, dans le moyen âge, allait en procession chez l'évêque des fous, et le conduisait solennellement à l'église, où son entrée était célébrée par le carillon des cloches. Arrivé dans le chœur, il se plaçait sur le siége épiscopal : alors commençait la grand'messe, et commençaient aussi les actions les plus extravagantes. Les ecclésiastiques figuraient sous divers costumes; ils assistaient au service divin en habit de mascarade et de comédie. Non contens de chanter dans le chœur des chansons déshonnêtes, ils mangeaient et jouaient aux dés sur l'autel, à côté du prêtre qui célébrait la messe. Ils allaient ensuite par toute la ville se faire voir sur des charriots. On nous a conservé la rubrique que l'on chantait alors; et le père Théophile Raynaud, que nous avons cité plusieurs fois, témoigne l'avoir vu dans le Rituel d'une de nos églises métropolitaines. Il a fallu plusieurs statuts synodaux de l'église de Lyon, provoqués[1] par des hommes respectables, pour défendre les farces de la fête des fous.

[1] En 1566 et 1577, après les reproches des religionnaires qui firent rougir le clergé de ses excès, et rendirent une réforme nécessaire.

Que l'on joigne à ces orgies les prétentions orgueilleuses du clergé de la cathédrale, et l'on comprendra les excès horribles auxquels se portèrent, dans cette église, ceux qu'on appelait huguenots : ils déchirèrent le sein de leur mère, quand, au seizième siècle, ils purent envahir la chaire archiépiscopale, parodier les sermons des catholiques, et se faire les missionnaires de la liberté religieuse trop long-temps comprimée ou prostituée. Les chanoines avaient été confirmés[1], par un arrêt du conseil d'état, dans l'usage de ne fléchir pendant la messe qu'un genou à l'élévation de l'hostie : leur orgueil eût été blessé de descendre trop bas devant la Divinité. Ce n'était pas tout : lorsque l'église passait en procession devant une autre église, et que le clergé de celle-ci négligeait de faire sonner, il était passible d'une amende ; elle était également encourue chaque fois qu'un autre chapitre ou paroisse manquait à son devoir vis-à-vis de la métropole. Alors les comtes mitrés donnaient ordre à un de leurs serviteurs d'aller prendre des gages dans l'église qui était en défaut. Ainsi, au commencement du seizième siècle[2], on enleva à Saint-Paul un tableau d'argent, parce que la procession de cette collégiale s'était faite, contre l'usage, avant celle de Saint-Jean. Comme signe de haute justice, il y

[1] En 1555.

[2] En 1502.

avait des verges exposées sur un prie-dieu au bas de la nef, près du grand portail ; l'archevêque s'en servait pour frapper les pénitens publics. Jadis un grand nombre de martyrs avaient été égorgés et enterrés sur la montagne de Fourvières : les chanoines s'y faisaient inhumer vêtus d'une aube, chasuble, et mitre en tête, le visage découvert. Pendant leur vie ils ne sortaient qu'à cheval.

Tant d'orgueil fut cruellement puni à l'époque de la réforme : les protestans se plurent à humilier de toutes les manières le chapitre de Saint-Jean par des parodies ridicules, des sermons infames, et des satyres diaboliques que nous rappellerons en temps et lieu. Les chanoines s'en vengèrent par une Saint-Barthélemi lyonnaise. L'église de Saint-Jean ou son voisinage fut un des principaux théâtres de toutes les réactions ; peu de vertus se montrèrent à travers ce mélange de crimes et de turpitudes, jusqu'au moment où les jacobins prêchèrent l'athéisme dans la basilique [1], et où des dévots qui existent encore de nos jours élevèrent devant ses portiques l'autel de la déesse de la Raison. Depuis cette époque tout à la fois glorieuse et criminelle, l'église de Saint-Jean ne s'est plus relevée : malgré les efforts du clergé, malgré les conférences des jésuites,

[1] On voit encore, suivant l'expression d'un mandement du cardinal Fesch, les traces des roues du char de la déesse de la Raison.

malgré les déclamations politiques des missionnaires, la souveraine de la cité n'est plus qu'une chétive paroisse. Ainsi tombent et s'évanouissent les empires ! Cette décadence et ses causes nombreuses se comprendront mieux dans la suite de notre narration. Revenons au pape Innocent IV et à ses grands projets de vengeance[1].

[1] Voici la série chronologique des principaux événemens qui ont eu lieu dans l'église de Saint-Jean. Deux conciles généraux y ont été tenus : celui de 1245, dans lequel le pape Innocent IV déposa l'empereur Frédéric II, et où les cardinaux adoptèrent l'habillement rouge, qui était celui de l'église de Lyon, et le concile de 1274, célèbre par la réunion de l'église grecque à l'église latine, et par la mort de saint Bonaventure. Clément V donna le chapeau de cardinal dans cette même église, en 1305, à Pierre Lachapelle, depuis archevêque de Toulouse, et le pape Jean XXII y fut couronné en 1316. Le corps de saint Louis, celui de la reine Isabelle et du comte de Nevers, apportés de la Terre-Sainte, y demeurèrent déposés pendant quelques jours en 1271. Le roi Henri II y solennisa, en 1548, la fête de Saint-Michel, et y fit ses ordres. Henri IV y réitéra, en 1600, son mariage avec Marie de Médicis ; le cardinal Aldobrandin, neveu et légat du pape, en fit la cérémonie. Le pape Pie VII y a célébré la messe en 1805, et les obsèques du cardinal Borgia y ont eu lieu la même année. Nous avons placé cette longue description de l'église de Saint-Jean à la fin d'un livre ; d'après les règles du bon goût, elle aurait été déplacée au milieu : néanmoins nous l'aurions beaucoup abrégée, mais une histoire locale exige plus de détail qu'une histoire générale.

## SOMMAIRE DU SEPTIÈME LIVRE.

Cérémonies de la première session du premier concile écuménique de la ville de Lyon. Places qu'occupèrent dans cette assemblée les principaux personnages de la chrétienté. Fâcheux auspices sous lesquels cette session commença. Discours du pape ; énumération des crimes de Frédéric. Réponse de son ambassadeur Thadée ; il justifie son maître et accuse les prélats de félonie. La séance est renvoyée au cinquième jour de juillet. Cette seconde session fut très orageuse. Dépositions infames d'un moine et d'un évêque. Thadée les réfute avec indignation ; secondé par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, il obtient seulement un délai de douze jours pour avertir son maître de ce qui se passait au concile. Troisième session presque entièrement consacrée aux affaires de l'église. Ordonnances régementaires sur tous les abus qui régnaient à cette époque, sur les secours à envoyer aux guerriers de la Palestine, et sur les moyens de défense à opposer aux ravages des Tartares dans la Pologne et dans la Hongrie. Lettre remarquable des Anglais sur les exactions de la cour de Rome. Innocent IV n'y fait point attention, et dépose solennellement Frédéric II. Tableau des guerres funestes qui furent le résultat de ce concile.

# LIVRE SEPTIÈME.

Quand le mardi, vingt-huitième jour du mois de juin de l'année mille deux cent quarante-cinq, fut arrivé, tous les archevêques, évêques, cardinaux, patriarches, convoqués par le pape, se rendirent, suivis d'une foule innombrable de peuple, dans le temple que nous venons de décrire. Le pape s'assit au fond du sanctuaire, sur un siége plus élevé que les autres. L'empereur de Constantinople s'assit à sa droite, et les autres princes séculiers à sa gauche. Vis-à-vis étaient les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, et celui d'Aquilée; l'esprit d'orgueil et de prééminence souffla sur eux, et le concile commença sous de fâcheux auspices : les deux premiers prétendirent que le patriarche d'Aquilée n'était pas du nombre des vénérables, et qu'il les déshonorait en prenant place à leur côté. Cette insulte fut repoussée avec énergie. Ils renversèrent le siége de leur antagoniste et le brisèrent. Déja l'on se préparait à en venir aux mains, et à renouveler le scandale de cet ancien concile où tant de robes épiscopales furent déchirées, lorsque

le pape interposa son autorité et fit renaître la concorde. Dans la nef de l'église, à droite, se placèrent sur de hauts siéges les cardinaux-évêques, et de l'autre les cardinaux-prêtres; après eux, les archevêques et les évêques. Le milieu de l'église était occupé par des abbés de monastères, par plusieurs députés de chapitres, et par les ambassadeurs des rois.

Lorsque le silence et le calme régnèrent enfin au milieu de cette assemblée un peu tumultueuse, le pontife implora les lumières du Très-Haut en entonnant le cantique du Saint-Esprit. Les voûtes de la cathédrale retentirent aussitôt de voix nombreuses qui appelaient les inspirations du Ciel pour satisfaire des passions terrestres. La Divinité fut sourde : les tristes résultats de ce concile le démontreront bientôt.

L'hymne terminé, tous les assistans se mirent à genoux jusqu'au moment où l'un des cardinaux ordonna de se lever, et commença les litanies; après quoi, le pape se tint debout sur son trône. Il prononça sur l'objet de cette assemblée un discours véhément et pathétique, qu'il interrompit plusieurs fois de ses larmes : fugitif, persécuté, ambitieux, et peut-être sincèrement attaché au triomphe temporel de l'église, le désir de la vengeance, le zèle, l'indignation et le courroux se réunissaient pour les faire couler. Il avait pris pour sujet de son sermon les cinq douleurs dont il était affligé, comparées aux cinq plaies de Jésus-Christ.

La première était le dérèglement des prélats qui commençait à faire ouvrir les yeux aux populations superstitieuses, et à priver la cour de Rome de son antique influence. La seconde était causée par les progrès des Sarasins, qui, sous un chef intrépide, avaient profité des fautes des seigneurs de la Palestine, au milieu de leurs folles institutions féodales, pour reprendre toutes leurs conquêtes. Dans les angoisses de sa troisième douleur, le pape déplorait le schisme des Grecs : ils avaient raison de détester les Occidentaux et la suprématie pontificale après tant de ravages des vagabonds croisés, cause malheureuse de la ruine prochaine de Constantinople. La quatrième était rendue poignante par la cruauté des Tartares qui faisaient des progrès effrayans du côté de la Palestine.

Mais le fer aigu et tranchant qui perçait profondément son cœur, et formait le sujet de la cinquième partie de son discours, était l'odieuse persécution de Frédéric. Ici Innocent IV rassembla toutes les foudres de son éloquence. Dans les quatre premiers points, qui furent très faibles de verve et d'expression, les interêts seuls de l'humanité l'avaient occupé; dans le cinquième, qui le regardait personnellement, il éleva la voix, il se répandit en invectives contre le monarque allemand ; il l'accusa d'hérésie, de sacrilége et de parjure. Le pape lui reprocha ensuite, dans une violente péroraison, ses liaisons avec le sultan

d'Égypte, et son commerce abominable avec des femmes sarasines qu'il faisait garder par des eunuques à la manière des infidèles. « Enfin, dit « Lumina, d'après Matthieu Paris, il peignit des « couleurs les plus noires et les plus odieuses la « précaution qu'il avait prise de rassembler une « grande partie des Sarasins de Sicile en un même « peuple, et de leur avoir accordé pour demeure « la ville de Lucéra, dans la Pouille, où ils jouis- « saient, sous sa protection, du libre exercice de « leur religion, au grand scandale de la chré- « tienté[1]. »

[1] « Il faut avouer, ajoute Colonia dans son *Histoire littéraire de la « ville de Lyon*, que ces reproches, quelque violens qu'ils fussent, « n'étaient pas sans fondement. Frédéric II était de ces esprits forts qui « ne se piquent point de penser comme les autres hommes. Il parlait li- « brement sur la religion avec ses plus intimes favoris, et c'était là « peut-être le seul défaut essentiel qui l'empêchât d'être un des plus « grands princes de l'univers, et qui enfin le rendit malheureux malgré « tout son esprit, ses talens, sa valeur et sa capacité. Il s'était appro- « prié les revenus de onze archevêchés et d'un grand nombre d'évêchés « en les laissant vaquer depuis long-temps. Il avait répandu et fait jeter « jusque dans la chambre de Grégoire IX, une prophétie dont il était lui- « même l'auteur, par laquelle les astres annonçaient la prochaine et « entière chute de Rome :

« Fata docent, stellæque monent, aviumque volatus,
« Totius mundi malleus unus erit.
« Roma diu titubans, variis erroribus acta,
« Totius mundi desinet esse caput.

« A quoi le pape répondit ou fit répondre par ces deux autres vers :

« Fama refert, scriptura docet, peccata loquuntur
« Quod tua vita brevis, pœna perennis erit.

« La réponse que Frédéric fit un jour à son fils naturel, peint aussi « son caractère et explique l'animosité des prélats. Ce jeune prince lui

Alors Thadée se leva d'un air intrépide au milieu de l'assemblée : « Princes de l'Église, dit-il, « vous formez ici un tribunal pour juger les rois : « de qui tenez-vous ce pouvoir, et dans quelle « ville osez-vous les juger ? Ignorez-vous que les « seigneurs de cette cité doivent foi et hommage à « mon souverain ? c'est déja une première révolte « contre Frédéric, et un acte de félonie de votre « part. Mais j'accepte pour un instant les droits « prétendus de votre assemblée : pouvez-vous « écouter sans injustice et sans crime les accusa- « tions du pontife ? Voici des preuves qui le con- « damnent lui-même : voyez les lettres et les actes « multipliés par lesquels les papes ont cherché à « inspirer au roi mon maître une trompeuse sé- « curité, afin de conspirer plus aisément contre « sa personne impériale ; nos ennemis osent-ils « donc forcer Frédéric à garder sa parole, quand « ils ont eux-mêmes manqué aux promesses qu'ils « lui avaient faites ? Père de l'Église, vous accusez « l'empereur d'hérésie, et vous dites ensuite qu'il « n'a point de religion : cette dernière accusation « n'est-elle pas une réfutation de la première ? « Laissez à Dieu le soin de pénétrer dans les « ames ; personne ne peut être éclairci sur sa foi,

« demandant ses ordres sur le traitement qu'on devait faire subir aux « légats et aux autres évêques pris sur la mer, il lui marqua ses intentions par cet impromptu qu'il fit en deux vers latins dans le premier « transport de sa joie :

« Omnes prælati, papâ mandante, vocati,
« Et tres legati veniant hùc usque ligati. »

« à moins que mon maître ne soit présent et ne « déclare de bouche ce qu'il a dans le fond du « cœur. Une preuve qu'il est exempt de ce crime, « c'est qu'il ne souffre point d'usuriers dans ses « états : la cour de Rome est-elle aussi pure ? « Vous lui donnez plusieurs femmes et des femmes « prostituées, nommez-les : vous n'ignorez pas « que vos intrigues perpétuelles ne lui permettent « pas de croupir dans la luxure. Vous l'accusez « d'être l'ami intime du sultan d'Égypte ! si l'on « avait suivi sa politique conciliatrice, si vos « légats avaient respecté leurs sermens, si vos « croisés ne s'étaient pas déchirés entre eux « comme des bêtes féroces, le tombeau de Jésus-« Christ ne serait pas profané. Songez, ministres « du Dieu vivant, que la conduite des infidèles « doit vous faire rougir ; ils sont unis, intré-« pides, prêts à mourir pour leur croyance : ils « vous méprisent à cause de vos dissensions et « de vos sourdes menées. Croyez-vous que Fré-« déric ignore que le pape a écrit au fils de Ma-« lec-Saleh pour l'engager à rompre le traité et « à faire la guerre à l'empereur, pour occuper ce « rival de sa puissance temporelle. Le fils de « Malec-Saleh a répondu : Chrétiens, vous nous « parlez sans cesse de Jésus-Christ, nous le con-« naissons mieux que vous, nous l'honorons plus « que vous; aussi nous observerons le traité con-« tracté avec Frédéric. Prélats, que pensez-vous « de cette réponse ? mon maître n'a-t-il pas rai-

« son de se fier aux Sarasins, de leur abandonner « une ville de la Sicile ? Ce qui afflige le pape, « c'est de voir en eux des défenseurs incorrup- « tibles. Plus qu'un mot, Princes de l'Église : le « but du souverain pontife est trop manifeste « pour ne point le prévoir ; il veut une condam- « nation solennelle, la prononcerez-vous avant « d'avoir entendu l'accusé ? »

A ces mots le pape effrayé et craignant que la justice de cette demande n'entraînât les suffrages des assistans, se leva précipitamment et repondit avec émotion : « Gardez-vous de permettre à l'ac- « cusé de venir ici ! Vous connaissez sa profonde « malice et ses cruautés inouies ; je redoute les « piéges que j'ai eu tant de peine à éviter ; je ne « me sens par encore assez de force pour m'ex- « poser au martyre. » Et sur-le-champ il sortit de l'Église.

Pour arriver plus promptement au denoûment qu'il désirait, Innocent IV ne mit que cinq jours d'intervalle entre la première et la seconde session du concile. Le mercredi, cinquième jour du mois de juillet, on se réunit dans la même église et avec les mêmes cérémonies ; mais la séance fut plus orageuse. On ne s'y occupa que des prétendus crimes de Frédéric. Oudar, évêque de Calvi, autrefois moine de Cîteaux, et alors exilé pour ses intrigues, y déclama avec beaucoup d'emportement contre ce prince. Après avoir renouvelé tous les chefs d'accusation exposés par le pape dans

la première session, il insista principalement sur sa vie et sur ses mœurs; il le représenta comme un prince souillé de toutes sortes d'abominations, comme un impie qui voulait réduire le clergé à la pauvreté de celui de la primitive église, comme un persécuteur plus détestable que les Néron et les Dioclétien; enfin, il soutint son accusation avec toute l'animosité des moines de son ordre, que Frédéric avait chassés de ses états. Un archevêque d'Espagne se leva ensuite, et, parlant avec toute la véhémence des dominicains, chargés depuis peu de temps de torturer les hérétiques, il exhorta le pape à fulminer ses excommunications contre Frédéric, à le déposer, à le poursuivre jusque dans le séjour des ames criminelles. La voix de l'Espagnol retentit avec un agréable fracas au milieu d'une foule d'évêques, parens ou amis de ceux que l'empereur d'Allemagne avait fait prisonniers dans un combat naval. On sait en effet, que Grégoire IX, quelque temps avant sa mort, avait essayé à Rome ce que le pontife Innocent IV exécutait à Lyon; qu'il avait convoqué un grand nombre de prélats; qu'au moment où une flotte génoise les transportait en Italie, Frédéric s'en était emparé et retenait captifs dans des cachots tous ceux qui allaient à Rome conspirer contre lui.

Les parens de ces prisonniers entendirent donc avec joie les accusations foudroyantes qui pesaient sur la tête du persécuteur. Ils se lèvent

tumultueusement, reprochent cette action à l'ambassadeur de Frédéric, et demandent justice au pape. Mais Thadée, sans être intimidé, commence par jeter un regard de courroux sur l'évêque de Calvi : « Vous êtes le frère d'un traître, lui dit-il, « que mon maître à fait pendre pour ses crimes, « et vous marchez sur ses traces. » Puis adressant la parole à toute l'assemblée, il ajouta : « On parle « sans cesse du combat de la flotte impériale con- « tre les Génois ! Qui l'a causé ce combat, si non « ceux qui ne peuvent souffrir en Italie d'autres « dominateurs que leurs personnes ? Quoi ! pen- « dant que des prélats étrangers viendront de « toutes les parties du globe, ébranler son trône, « au milieu même de ses états, Frédéric n'aura « pas le droit de rompre leur infame ligue ! Il se « livrera pieds et poings liés à ses plus féroces « ennemis ! Pour épargner un grand scandale à « la chrétienté, n'a-t-il pas averti les perfides que « s'ils s'embarquaient ils seraient punis ? Pourquoi « donc lui faire un crime d'une persécution qu'ils « ont méritée ? »

— « Mais pourquoi, répliqua le pontife, ne fit-il « aucune différence entre les prélats qui venaient « au concile avec des intentions pieuses, et ceux « qui étaient armés pour lui nuire. »

— « Ils étaient tous coupables, reprit Thadée; « quoique prisonniers, n'eurent-ils pas l'insolence « de ménacer Frédéric ? L'évêque de Palestine, « qui se disait légat du pape, poussa le res-

« sentiment jusqu'à excommunier l'empereur en « face ! »

— « C'était la voix de Dieu qui parlait en lui, « s'écria le pape; nous irons aujourd'hui plus loin « que l'évêque de Palestine. »

— « Ce ne sera pas sans m'en laisser aver-« tir mon maître », répondit Thadée avec dédain et avec la ferme intention de conseiller à Frédéric de venir à Lyon avec une armée nombreuse. Le pape réfusait encore le plus court délai ; mais les ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui commençaient à voir où tendait le despotisme du pontife, voulurent qu'on satisfît à la demande si juste de Thadée. La crainte de mettre encore contre lui deux autres puissances assez formidables détermina le pape à n'accorder que douze jours, pour que Frédéric n'eût pas le temps de réunir des troupes.

Le dix-septième jour du mois de juillet, on reprit les délibérations du concile. Les prélats traitèrent cette fois des affaires de la religion. Les mœurs du treizième siècle se trouvent dans leurs ordonnances : on y lut des réglemens concernant la procédure judiciaire, où l'on remarque l'esprit de chicane qui régnait alors parmi le clergé. On fit un décret particulier pour secourir l'empire latin de Constantinople, réduit à la seule ville impériale, que le Grec Valace tenait assiégée. On assigna la moitié des revenus pendant trois ans de tous les bénéfices où les titulaires ne résideraient

pas en personne au moins pendant six mois; on ordonna que ces sommes seraient remises entre les mains de ceux qui en seraient chargés par le pape. Cependant les croisés répétaient depuis long-temps que cet argent était presque toujours détourné au profit de la cour romaine. On s'en plaignit même au concile de Lyon en présence du pontife; il n'y eut aucun égard : il avait besoin d'argent pour payer sa garde, et Constantinople fut abandonnée.

On s'occupa bien aussi, dans la troisième session du concile, des ravages des Tartares en Russie, en Pologne et en Hongrie. Pour y remédier, le pape ordonna aux habitans de ces pays désolés de fermer l'entrée de leurs bourgs par des fossés et des murailles, et il promit de les aider de ses propres deniers pour contribuer à ces dépenses. Mais au milieu de ces réglemens illusoires et de ces promesses plus trompeuses encore, la cour de Rome ne s'oubliait pas : le pape fit tirer des copies de tous les priviléges accordés à l'Église par les empereurs, les rois et les autres princes; il y fit mettre les sceaux de tous les prélats qui étaient présens, afin que ces copies pussent avoir la même autorité que les originaux. Déja on arrivait à la fameuse donation de Jean-Sans-Terre; les ambassadeurs anglais, qui avaient ordre de leur maître de veiller à ce qu'il ne se passât rien qui pût compromettre la dignité de sa couronne, se levèrent pour en empêcher la lecture, et, re-

prochant aux prélats italiens leurs odieuses exactions, ils firent eux-mêmes la lecture d'une lettre adressée au pape au nom de tout le royaume d'Angleterre [1].

Elle était ainsi conçue : « Nous avons accordé « depuis long-temps à l'Église romaine, notre « mère, un subside honnête, nommé le denier « de Saint-Pierre. Elle ne s'en est pas contentée : « ses légats, ses nonces, ses missionnaires ont « demandé d'autres secours. Nos ancêtres avaient « fondé un grand nombre de monastères et leur « avaient accordé l'investiture de plusieurs bénéfices. Que sont-ils devenus ? Vos prédécesseurs, « souverain Pontife, voulant enrichir les Italiens, « leur ont donné toutes les chapelles, au préjudice de nos frères et de nos parens. De plus, « bien loin de s'acquitter de leurs devoirs, ils « dépensent aujourd'hui en objets de luxe, en « cérémonies frivoles, en repas somptueux, des « revenus considérables, sans faire les aumônes « et sans exercer l'hospitalité, qui sont les motifs de nos saintes institutions. Les querelles « qui déchirent le sein de l'Église, augmentent « chaque jour ces abus. Un de vos docteurs est « venu en Angleterre comme une harpie ; il a « conféré à des Italiens tous les bénéfices vacans « à l'insu des patrons ; il réserve à la collation « du saint-siége ceux qui viendront à vaquer ; il

[1] Poullin de Lumina, Labbé et Matthieu Paris.

« extorque aux religieux anglais des taxes exces-
« sives; il jette des excommunications et des in-
« terdits sur ceux qui s'opposent à ces entreprises.
« Nous vous prions d'y remédier promptement.
« Les Anglais ne peuvent souffrir plus long-temps
« de pareilles exactions qui font passer en vos
« mains et en celles de vos créatures plus de soi-
« xante mille marcs d'argent, somme qui monte
« bien au delà des revenus du royaume. »

Le pape fit peu d'attention aux sages remontrances contenues dans cette lettre, et, pour en détourner l'effet, il revint aussitôt à son projet contre Frédéric. Ce prince avait été instruit à Turin, où il était venu, de tout ce qui s'était passé dans les deux premières sessions du concile. Il avait souri en apprenant qu'on l'attendait pour qu'il se justifiât en personne. Les soldats qui devaient répondre pour lui, n'étaient point rassemblés; douze jours ne suffisaient pas pour les réunir. Il refuse donc de comparaître, et s'aliène par cette conduite une grande partie des assistans. Le pape charmé de trouver les esprits dans la disposition où il les souhaitait, profite du moment où la nouvelle du refus de Frédéric faisait murmurer l'assemblée, pour s'élancer sur son trône et de là, d'une voix sonore, il dit:

« Je suis le vicaire de Jésus-Christ, tout ce que
« je lierai sur la terre sera lié dans le ciel. C'est
« pourquoi, après avoir délibéré avec les pères
« du concile, je déclare Frédéric atteint et con-

« vaincu de parjure, pour avoir violé la paix « faite avec l'Église sous le pontificat de notre « prédécesseur; de sacrilège, pour avoir retenu « prisonniers les prélats qui allaient à Rome sur « les vaisseaux de Gênes; d'hérésie, à cause de « ses liaisons avec les Sarasins, avec l'empereur « schismatique des Grecs à qui il vient de donner « sa fille en mariage, et pour avoir fait célébrer « l'office divin dans ses états, au mépris de nos « interdits; enfin de félonie, pour avoir vexé ses « sujets du royaume de Sicile, qui est un fief de « l'Église romaine, et pour avoir cessé depuis « neuf ans de payer le tribut qu'il nous doit. « Ces excès abominables, Frédéric, te privent « aujourd'hui, par ma voix, de tout honneur et « de toute dignité. Princes de l'Église, nous dé- « tachons ses sujets du serment de fidélité; nous « leur défendons de le considérer à l'avenir, ni « comme roi ni comme empereur. Malheur à ceux « qui embrasseront sa querelle! Ils seront à jamais « excommuniés. »

Pendant que le pape prononçait cette terrible sentence, tous les pères du concile tenaient un cierge allumé. Ils l'éteignirent lorsqu'il eut fini. Innocent IV entonna aussitôt l'hymne des louanges pour remercier la Divinité d'avoir amené à une fin si heureuse sa grande et mémorable entreprise. Mais l'ambassadeur de Frédéric, le fidèle et courageux Thadée, pénétré d'une douleur vive et prévoyant avec tous les politiques profonds du

concile une suite interminable de malheurs, s'écriait : « O jour de colère, de calamité et de mi« sère ! » puis il se frappait la poitrine et répandait des torrens de larmes.

Son maître, plus insouciant, apprit à Turin la sentence qui venait de le foudroyer, et il s'en moqua. Il se fit donner la couronne impériale que les souverains d'Allemagne portaient toujours avec eux ; et la mettant sur sa tête : « Le pape, dit-il, « ne me l'a pas encore ravie, et, avant qu'on me « l'ôte il y aura bien du sang répandu ». Cependant malgré cette légèreté apparente, il ne perd point de temps : il envoie à tous les princes de la chrétienté des lettres conçues d'une manière différente suivant le caractère de chacun d'eux ; il observe à la plupart, qu'il n'est pas le premier que le clergé ait aussi indignement traité et qu'il ne sera pas le dernier ; il ajoute que les princes sont la cause de cette conduite scandaleuse de la cour de Rome, en obéissant comme des esclaves serviles aux pontifes hypocrites : leur ambition effrénée n'excite-elle pas l'indignation, et leurs moindres actions ne font-elles pas frémir la nature ? Quant à sa lettre à Louis IX qui eut le bonheur, après sa mort, d'être canonisé, Frédéric la composa avec beaucoup de ménagement. Quoique le Roi de France n'approuvât pas la dégradation de Frédéric, il eut la faiblesse de faire afficher et publier dans tout son royaume la sentence prononcée contre l'empereur. Celui-ci s'en plaignit,

mais cependant il voulut s'en rapporter à la probité du monarque français, et, pour s'en faire un partisan il lui écrivit « que pour ce qui était « du temporel, il n'avait point sur la terre d'au-« tre juge que Dieu seul; que, suivant la foi ca-« tholique, il reconnaissait que Jésus-Christ avait « confié au pape la plénitude de puissance pour « le spirituel. Je recevrai, ajoutait-il, avec respect « et j'accomplirai fidèlement toutes les péniten-« ces qui me seront imposées pour mes péchés, « non seulement par le pape, que nous recon-« naissons au spirituel pour notre père et pour « notre maître, mais encore par quelque prêtre « que ce soit, ce qui fait voir évidemment avec « quelle injustice on veut vous rendre notre foi « suspecte. »

Ces protestations furent inutiles : la sentence du pontife fit une plaie mortelle à l'autorité de l'empereur. Son génie lutta pendant long-temps contre les obstacles nombreux que la politique du Vatican éleva autour de lui; il put se venger en forçant le pape à languir d'ennui dans sa retraite de Lyon; mais des fautes, des imprudences, et une longue suite de revers finirent par altérer son caractère chevaleresque : il devint cruel, soupçonneux; il fit torturer ses plus fidèles serviteurs; enfin il mourut, et la puissance germanique s'éclipsa momentanément devant les prétentions sacerdotales. Dans un siècle où les passions féroces avaient encore un si grand empire, où les lu-

mières et la civilisation, à peine commençantes, n'avaient pu les adoucir, la sentence du pape fut un brandon de discorde entre les intérêts mondains et les idées superstitieuses. De là cette effroyable série de guerres, de meurtres, de massacres, en Allemagne, en Italie, en Sicile, depuis la dernière session du concile de Lyon jusqu'aux Vêpres siciliennes. Ainsi le chef de l'Église, placé sur la terre pour y faire régner la paix, n'était parvenu avec ses intrigues qu'à en souiller la plus belle partie de crimes et de sang. Bien plus, par un mélange odieux du profane et du sacré, Innocent IV attacha une fête au concile que nous venons de décrire. Il établit dans tout le monde chrétien une solennité qui se célébrait et se célèbre encore dans l'église de Lyon, avec un appareil imposant, l'octave de la nativité de Marie. La fête de celle qui donna le jour au pacificateur du monde, fut instituée par celui qui le troubla d'une manière aussi horrible. Mais tirons un voile sur ce mélange de superstition, de barbarie et de passions pontificales; jetons les yeux sur un spectacle plus agréable à contempler, celui du peuple lyonnais brisant pour toujours le sceptre de la féodalité.

## SOMMAIRE DU HUITIÈME LIVRE.

Les prélats se retirent dans leurs provinces. Influence de leur long séjour sur les mœurs des Lyonnais. La conduite des prêtres avait diminué la vénération du peuple envers eux. Les chanoines eux-mêmes insultaient le pape. Celui-ci, pour se venger, favorise ouvertement les bourgeois. Bulles remarquables. Départ d'Innocent IV pour Rome après la mort de Frédéric II. Il emmène avec lui le chevaleresque archevêque de Lyon, Philippe de Savoie. Résultats fâcheux de l'absence de ce prélat guerrier. Les chanoines profitent de son éloignement pour rétablir leur tyrannie. Les bourgeois courent aux armes. Lamentations du chapitre. Mort d'Innocent IV sur ces entrefaites. Les citoyens envoient des ambassadeurs au nouveau pape pour faire approuver leurs franchises et obtenir l'égalité de droits. Ils veulent être aussi nobles que les chanoines. Réflexions à cet égard. Abdication de l'archevêque de Lyon, et joie des chanoines qui demeurent seuls maîtres de la cité. L'évêque d'Autun, d'après l'institution des régales, est chargé de l'administration du diocèse de Lyon. Longue vacance du siége de cette ville. Maux qui en furent la suite. Guerres sanglantes des bourgeois et du chapitre. Gérard, administrateur de l'église lyonnaise, reçoit la nouvelle des désastres du clergé et offre sa médiation; il est assez imprudent pour excommunier les bourgeois. Ces derniers se choisissent des protecteurs puissans; origine des droits du monarque français sur Lyon ; ils sont évidemment émanés de la volonté du peuple. Procès du chapitre et des citoyens plaidé devant leurs médiateurs. Ordonnance de saint Louis ; elle ne finit rien, mais elle consolide la communauté lyonnaise. Premières lueurs du gouvernement consulaire, et nécessité de l'étudier d'une manière toute particulière.

# LIVRE HUITIÈME.

Dès que le concile fut fini, les prélats retournèrent dans leurs provinces, après avoir laissé à Lyon les traces ineffaçables d'un assez long séjour. Plusieurs s'étaient ruinés par des dépenses fastueuses; plusieurs aussi, par des présens qu'ils avaient faits au pape, afin de se le rendre favorable et pour obtenir des bénéfices ou des siéges plus opulens. La simonie était en effet plus que jamais à la mode. On assure qu'Odon Clément, abbé de Saint-Denys, prodigua à Lyon de si grands trésors qu'il en fut récompensé de l'archevêché de Rouen; mais le scrupuleux monarque français qui régnait alors, ne lui laissa point de repos qu'il n'eût restitué à son abbaye tout ce qu'il avait pillé pour faire sa cour au pontife. Cette corruption de la cour de Rome et l'assemblée peu édifiante qui venait d'avoir lieu dans l'église de Saint-Jean, ne furent pas sans influence sur les mœurs et le caractère des lyonnais. Le luxe des prélats, des cardinaux italiens, des patriarches, des templiers, des hospitaliers, avait donné de l'activité au commerce et fait circuler l'or dans

les modestes comptoirs des habitans. De plus, la présence de tant d'étrangers avait mis en circulation beaucoup d'idées nouvelles. Au premier abord la curiosité absorba toute l'attention des citoyens, et leur fit oublier les affaires de la commune; bientôt après les bourgeois prirent parti pour ou contre le pape; les grandes questions discutées dans le concile, et répétées dans les familles, dirigèrent les esprits vers la méditation. Le peuple eût moins de respect pour le clergé en voyant de près tous ses excès. Un pontife persécuté, orgueilleux, fugitif et coupable dans l'esprit de beaucoup d'individus, inspirait fort peu de vénération et n'en faisait point naître pour les fonctionnaires subalternes de l'Église. Les Lyonnais le reçurent néanmoins et même l'accueillirent avec les égards dus à son rang, mais sans fanatisme outré. Or, dans un siècle où l'instinct de la liberté faisait palpiter les cœurs, dès que le prestige qui entourait le clergé venait à s'évanouir, les citoyens étaient sous les armes pour se garantir contre son despotisme.

Ce fut ce qui arriva aux chanoines de Lyon. D'ailleurs ils donnèrent eux-mêmes l'exemple de l'insubordination en résistant au pontife dans plusieurs circonstances. Aussi, avec quelque attention, il est facile de découvrir, dans l'intervalle des sept années que le pape Innocent IV passa à Lyon, la cause de tous les événemens qui eurent lieu dans la cité lyonnaise depuis le con-

cile jusqu'au parfait établissement du gouvernement consulaire. Après avoir vu excommunier et déposer les rois, après avoir vu les rois se moquer des foudres du Vatican, nos simples bourgeois ne marchèrent plus vers leur affranchissement d'une manière timide, aveugle, irrégulière, sans plan déterminé, en hommes enfin qui craignent l'anathème de l'Église : ils furent le type de ces bons commerçans du moyen âge qui allaient à la messe avec la cuirasse sur le dos et qui pendaient un chanoine après avoir reçu sa bénédiction. Ils songèrent, en se préparant au combat, à se créer une charte immuable ; ils se rappelèrent que leurs ancêtres avaient été Romains, et que Lyon avait été jadis une des plus célèbres villes municipales des Gaules.

Par un enchaînement extraordinaire de circonstances, le pape les seconda fortement dans leur entreprise. Au milieu de l'humiliation que lui faisait éprouver un si long exil, son intérêt lui conseillait de s'attacher les masses populaires: déja il faisait sourdement révolter les républiques italiennes ; il essaya le même moyen à Lyon par ressentiment : on raconte en effet, qu'il avait voulu introduire parmi les comtes de Saint-Jean, trois étrangers, ses parens, sans la participation du chapitre. Les chanoines lui résistèrent avec insolence et protestèrent avec serment que si ces étrangers venaient à Lyon, ils les feraient jeter dans le Rhône. Innocent IV dévora cette injure

dans son asyle champêtre que l'on croit avoir été le château de Charly, qui appartenait alors à l'Église et dont nous donnons ici le dessin; mais pour se venger d'un pareil procédé, il se tourna entièrement du côté du peuple. Il ferma même les yeux sur des insultes particulières de la bourgeoisie pour humilier le chapitre : un de ses huissiers ayant repoussé durement un citoyen qui demandait audience, le brave Lyonnais, irrité de l'insulte de ce valet, tire son épée et lui coupe la main. Tout ce qu'on put faire pour sauver l'honneur du pape, fut d'engager le citoyen à en faire quelques légères excuses [1]. On voit à quel point le clergé s'était rendu respectable.

Le pape n'embrassait pas moins dans toutes les circonstances la querelle des bourgeois contre les chanoines; par cela même l'archevêque Aimery devint un personnage entièrement nul : il se démit de son archevêché entre les mains du pontife, et se retira à l'abbaye de Grandmont [2]. Après cette démission qui le rendait à peu près maître dans notre cité, Innocent IV commença à donner des preuves de sa bienveillance au peuple lyonnais, en faisant construire le pont de la Guillotière pour favoriser leur commerce et faciliter le passage des étrangers. Il conféra ensuite l'archevêché [3] à Philippe de Savoie, homme franc, loyal, intrépide,

[1] Poullin de Lumina, Menestrier.

[2] En 1246.

[3] En 1248.



commandant de la garde du pape, et qui n'avait jamais pris les ordres. C'était un prélat qui convenait à merveille aux bourgeois de Lyon. Le pape ne borna pas ses bienfaits à cette nomination, qui contrariait beaucoup le chapitre, il dit de plus, dans une bulle [1], « que les traditions « pontificales ne montraient point que les sou- « verains pontifes eussent été reçus dans aucune « ville avec autant de respect que le pape Inno- « cent IV l'avait été dans la ville de Lyon par « les citoyens; que voulant témoigner l'affection « paternelle que méritent les Lyonnais, le suc- « cesseur de saint Pierre prend leurs familles et « leurs biens sous sa protection. » Dans une seconde bulle [2], il ajoute « que la ville de Lyon est « une des plus nobles villes de l'univers; qu'elle « est le séjour de la paix et de la concorde; qu'elle « a conservé la pureté de la foi; que les habitans « possèdent de grandes richesses avec un vif at- « tachement pour le saint-siége; que ces bons « citoyens sont doux, humbles, traitables; qu'ils « sont remplis d'affabilité et de modestie : c'est « pourquoi, lui, père de l'Église, ordonne aux « archevêques, évêques et abbés, que si des Lyon- « nais venaient à passer dans leurs terres, ils les « protégent comme des amis dévoués, ils ne per- « mettent pas qu'on les moleste, et que, si les

[1] Datée de Lyon du 16 des calendes de mars 1250.

[2] Datée de Lyon ou de Rome des ides de février 1251.

« mêmes citoyens s'adressaient à eux pour leur « demander justice, ils la leur rendent le plus « promptement possible. » Dans une troisième bulle, du même temps, « il accorde aux Églises « paroissiales de la ville de Lyon, le privilége de « ne pouvoir être mises en interdit »; et dans une quatrième, « il veut que toutes les fois qu'il ar-« rivera à Rome des envoyés de la ville de Lyon, « ils y soient traités comme s'ils étaient de la fa-« mille du pape. »

Malheureusement pour la prospérité commerciale des Lyonnais, qui gagnaient beaucoup au séjour de Sa Sainteté dans leur ville, le pape apprit la mort de Frédéric, et emmena sa cour en Italie. Pour payer aux chanoines les dépenses qu'il avait occasionées dans l'abbaye de Saint-Just, il leur acheta la baronnie de Brignais, qui, jointe à celles de Grézieu et de Valsonne que le chapitre possédait déja, forma ce qu'on appelait en général la baronnie de Saint-Just. C'est de là que les chanoines de l'église de Lyon prirent le titre de barons. Enfin, dans la joie qu'Innocent IV éprouvait de revoir sa chère Italie, après une absence forcée aussi longue, il fit présent aux comtes de la rose d'or, faveur que les papes n'accordaient qu'aux têtes couronnées et aux personnes éminentes qui avaient bien mérité de l'Église romaine.

Il partit, emmenant avec lui Philippe de Savoie, au grand contentement du chapitre qui de-

meurait seul maître de la cité, et au grand regret des bourgeois qui restaient sans protecteur[1]. Aussi Philippe et Innocent avaient à peine franchi les Alpes, que les chanoines songèrent à humilier les citoyens qui avaient obtenu tant et de si beaux priviléges de Sa Sainteté : « Priviléges, disaient-« ils en murmurant, qui donnaient à ces vilains « l'espoir de se glisser dans le chapitre sans faire « preuve de noblesse. »

Les juges ecclésiastiques ou leurs officiers abusèrent donc de l'autorité que leur donnait le caractère sacerdotal, et du pouvoir qu'ils avaient de contraindre par des censures les sujets lyonnais à l'obéissance[2], sous peine d'excommunication et d'interdit. Ils se rendirent si odieux, que les habitans ne voulurent plus paraître devant leurs tribunaux[3]. Le chapitre, qui ignorait sans doute les changemens opérés dans le caractère des bourgeois, et pensait que ces vilains ne feraient qu'une résistance momentanée, continua ses démarches insultantes et ambitieuses : il crut que le temps favorable pour rétablir son droit dans l'exercice de la portion de justice séculière, qu'il prétendait lui appartenir depuis la division des biens de l'église sous l'épiscopat de Renaud de Forez, était arrivé[4]. Il nomma des officiers autres

[1] Année 1252.

[2] Menestrier.

[3] Années 1254, 1255, 1256.

[4] Poullin de Lumina.

que ceux de l'archevêque pour cet exercice. Cette division singulière d'un même tribunal en plusieurs, ne pouvait manquer d'occasioner des actes arbitraires de la part des différens officiers contre la liberté des citoyens, lorsqu'il s'agissait de décider à quel tribunal ces derniers devaient comparaître pour leurs affaires commerciales.

Au milieu de ce chaos, les fonctionnaires mêmes de l'église prirent parti pour et contre. La ville de Lyon avait en effet plusieurs jurisconsultes, docteurs, bacheliers, clercs tonsurés donnant des conseils, et licenciés en droit, qui, suivant leurs intérêts ou l'impulsion de leur conscience, soutinrent le chapitre ou prêtèrent main-forte aux bourgeois. Les uns défendaient avec hypocrisie les prétentions des chanoines, parce qu'ils briguaient leurs suffrages et voulaient exercer les fonctions lucratives de juges, de viguiers, de couriers, et même de sénéchaux. Les autres avaient tout à perdre, mais ils écoutaient la voix de la justice et admiraient cette fièvre d'indépendance qui possédait la bourgeoisie : ils appuyaient les citoyens et leur faisaient entendre que les ecclésiastiques abusaient de leur autorité et voulaient pousser trop loin leur inique juridiction. Une révolution était donc imminente dans le gouvernement théocratique : par une vue profonde de la Providence, les fautes du pouvoir ont toujours été les germes féconds de la liberté.

Les bourgeois souffrant donc impatiemment



EGLISE S^T. NIZIER.

de se voir tyrannisés, tantôt par le tribunal d'un archevêque absent, tantôt par celui du chapitre, et souvent par tous les deux ensemble, résolurent de se mettre en état de défense. Ils s'emparèrent des clés de la ville, et ordonnèrent aux pennons de veiller, par des rondes continuelles, à la sûreté des citoyens. L'église de Saint-Nizier[1] devint

[1] Nous ajouterons à tout ce que nous avons déja dit de Saint-Nizier, les notes suivantes tirées de quelques-unes des descriptions de la ville de Lyon (*Voyez* l'*Inventaire* général des archives municipales, article S. Nizier, pour tous les actes qui concernent cette église, tom. XIX, pag. 107.) Les guerres de la commune laissèrent pendant long-temps cette église dans un état complet de délabrement. Louis de Villars l'érigea en collégiale en 1305; et le curé, sous la qualification de sacristain, devint le chef du chapitre. Henri de Villars autorisa les fonctionnaires de cette collégiale, en 1330, d'appliquer les dons et les legs faits aux indigens à réparer le sanctuaire de cette église, attendu qu'il n'y avait presque pas de pauvres. Le pape Clément VII accorda, en 1394, dix ans d'indulgence à ceux qui participeraient à cette œuvre; mais ces réparations furent inutiles, puisque le chapitre fut forcé de reconstruire l'église telle que nous la voyons aujourd'hui. Une bulle du pape Calixte III, de l'année 1456, octroya indulgence perpétuelle à ceux qui contribueraient au parachévement de cette belle église gothique, qui cependant ne fut pas achevée, mais dont on admire la superbe galerie sculptée à jour, construite à cette époque. Dans nos temps modernes, on a cherché à mettre en harmonie avec les détails de sculpture gothique de l'intérieur de l'église, l'autel nouvellement orné de marbre, la balustrade en marbre qui sépare le chœur de la nef, et une riche boiserie qui entoure le chœur, boiserie ornée de saints en peinture, mais qui seront plus tard sculptés en bois. Le clocher de l'église de Saint-Nizier ne fut commencé qu'en 1463. Un tiers de la façade est gothique; le reste est de construction moderne. On y voit tous les défauts de l'architecture de la renaissance, sans y trouver ses brillantes beautés. Les niches pour loger les saints y sont prodiguées à l'infini. Le portail est en forme de conque, suivant le goût très vif que l'architecte qui l'a construit avait pour ces sortes d'ouvrages. Quatre colonnes doriques ca-

une place d'armes formidable. Une rivalité féodale qui existait depuis long-temps entre les barons de Saint-Just et les comtes de Savoie, servit en même temps à entretenir des liaisons assez étroites entre les princes de cette famille et les citoyens lyonnais. La Bresse, possédée par ces comtes dont la juridiction s'étendait jusqu'aux

nelées, supportant un entablement denticulaire que couronne une coupole sphérique, forment l'entrée principale du temple. Une délibération capitulaire du 30 mars 1538, contenant la soumission de plusieurs notables de fournir aux frais de ce portail, indique l'époque de sa construction. L'avant-corps méridional a été fait postérieurement; on y travaillait en 1585; il n'offre plus le même caractère d'architecture. Le portail crypto-portique a commencé la réputation de Philibert Delorme. Comme nous aurons rarement occasion de parler de lui, une notice sur cet architecte lyonnais ne sera pas ici déplacée. Il naquit à Lyon au commencement du seizième siècle, étudia l'antiquité en Italie sans avoir reçu une éducation bien solide; cependant il se fit remarquer par Marcel Cervin, qui devint pape sous le nom de Marcel II. Delorme revint à Lyon en 1536, et y construisit plusieurs maisons ornées de voûtes et d'escaliers en trompe, ainsi que le portail de l'église de Saint-Nizier; mais le cardinal du Bellay ne lui donna pas le temps d'achever ce monument, il le présenta à la cour de Henri II. Bientôt après l'architecte lyonnais construisit le fer à cheval de Fontainebleau, donna les plans des châteaux d'Anet et de Meudon, et en répara plusieurs autres. La tour des Valois, à Saint-Denys, et le palais des Tuileries, furent également élevés d'après ses dessins. Catherine de Médicis récompensa tant de travaux par le don des abbayes de Saint Éloi de Noyon et de Saint Serge d'Angers, avec la qualité de conseiller et d'aumônier ordinaire du roi, quoiqu'il ne fût que tonsuré. Tant de faveurs rendirent Philibert insolent. Le poète Ronsard fit contre lui la satyre intitulée : *La truelle crossée*. Delorme voulut s'en venger en chassant le poète du jardin des Tuileries; mais Médicis se fâcha en disant que ce jardin était le séjour des Muses. Philibert Delorme mourut en 1577; on a de lui *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à petits frais*, Paris, 1561 et 1576. L'auteur avait imaginé de substituer des planches de sapin au bois de charpente; ce

portes de Lyon, était souvent pillée par les vassaux de l'église; une coalition avec les bourgeois devenait une sorte de représaille. Forts de cette alliance, les citoyens purent agir.

Les chanoines effrayés cherchèrent alors, mais en vain, à détourner la tempête avec les jongleries spirituelles : « Qui peut se faire une idée, « s'écriaient-ils, de l'état lamentable de l'église « et de la ville de Lyon? qui peut en rappeler le souvenir ou en être témoin sans amer- « tume de cœur? Celle qui méritait auparavant « d'être appelée la glorieuse cité de Dieu par la « dévotion de ses habitans, n'est plus, par sa « désobéissance et par le débordement de ses « vices, que la misérable fille de Babylone. C'est « pourquoi nous avons jugé à propos, au milieu « des plus tristes lamentations, de suspendre « et d'attacher aux saules les lyres sacrées qui « servent à chanter les louanges de Dieu. Pour « les crimes et les excès horribles qu'ils com- « mettent chaque jour, nous mettons en interdit

qui ajouta, pour les dômes, l'économie à la plus grande légèreté et à la plus grande solidité. On s'étonne que ce procédé ne soit pas plus souvent mis en usage, et qu'il n'en existe peut-être qu'un seul modèle, à quelques lieues de Lyon. L'ancien dôme de la Halle au blé de Paris, avant l'incendie, était ainsi construit. On a encore de Philibert Delorme neuf livres sur son art, imprimés en 1567, in-folio, et ornés de figures en bois. On s'accorde à vanter beaucoup les idées de cet architecte sur la coupe des pierres, qu'il a réduite en principe et qu'il a exécutée avec une perfection rare. En général, l'éloge qu'on a fait de Philibert Delorme est exagéré, si l'on en juge par ses constructions de Lyon, qui tiennent le premier rang parmi tous ses ouvrages.

« ecclésiastique, nous séparons les habitans gan-
« grenés du corps de l'église, comme des reje-
« tons et des arbres pourris. Nous les excom-
« munions en chantant d'un ton lugubre le
« psaume *Super flumina Babylonis.* »

Sur ces entrefaites, le pape Innocent IV mourut. Pour défendre les droits de leur communauté, les bourgeois, cherchant partout un monarque qui leur servît de protecteur, et ne songeant pas encore au roi de France, députèrent à Rome Humbert de Vaux, et lui prescrivirent expressément de supplier le nouveau pontife de détruire le mal à sa racine en abolissant les priviléges odieux des chanoines, et de confirmer ce qui était juste, le droit, par exemple, qu'Innocent IV avait accordé aux citoyens de ne pouvoir être cités hors de Lyon, ni obligés de comparaître devant d'autres juges sinon devant l'archevêque ou son sénéchal. Ils chargèrent aussi Humbert de faire remarquer au pape que Jésus-Christ avait dit « qu'il n'exis-
« tait ni premiers ni derniers », et que la noblesse n'était pas dans l'Évangile ; qu'ils demandaient par conséquent que les revenus de l'église attribués aux chanoines fussent divisés en cent prébendes, et que les enfans des bourgeois ou toute autre personne pût être admise indifféremment à en jouir, sans avoir égard à la noblesse. Ils demandaient la même chose pour les jeunes filles roturières qui voudraient entrer dans le monastère de Saint-Pierre-les-Nonains : « Car enfin, di-

« saient-ils, la coutume de ne recevoir que des « gentilshommes dans l'église de Lyon, n'est-elle « pas un abus mondain introduit contre les ca-« nons et les anciens usages du christianisme? « Les apôtres étaient-ils nobles? et s'il faut abso-« lument avoir des armoiries pour être comte, « pourquoi n'en aurions-nous pas aussi bien que « nos seigneurs tonsurés? » C'est ainsi que le despotisme a de tout temps fait songer à des garanties qu'on n'aurait jamais osé réclamer sans ses aveugles imprudences. Un instinct de liberté dirigeait malgré eux les Lyonnais; ils sentaient que sans égalité ils ne pouvaient être véritablement heureux et tranquilles.

Nous verrons qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour s'ennoblir, que la bourgeoisie obtint des titres de noblesse sous Charles VIII, mais que la révolution seule, en rendant ces titres ridicules, put donner aux citoyens les droits précieux qu'ils avaient cherché à conquérir dès le commencement du gouvernement consulaire.

Toutefois la députation des citoyens à Rome, quoiqu'elle fût sans résultat bien positif, exaspéra le chapitre : loin de céder, il devint plus absolu. L'abdication de Philippe, archevêque de Lyon, qui eut lieu à la même époque, donna un libre cours au despotisme des chanoines; ils laissèrent le siége de Lyon vacant pendant trois ans, pour mieux abuser de leurs pouvoirs; et, comme il arrive toujours en politique, des idées exagé-

rées firent naître les idées contraires avec la même dose d'exagération.

Philippe de Savoie venait d'hériter de cet important comté par la mort du possesseur légitime. Il s'était hâté d'abandonner tous ses bénéfices ecclésiastiques et son archevêché, pour reprendre l'état laïque, plus conforme à son humeur et à son ambition, et pour épouser l'héritière du comte de Bourgogne. Ce fut ainsi que le siége de Lyon demeura vacant. En vain les besoins du diocèse réclamaient un successeur, les chanoines n'en voulaient pas du tout, ou bien tous voulaient être prélats. Les suffrages ne purent donc se concilier ni se réunir, de sorte que la nomination fut dévolue au pape avec toutes les lenteurs d'une élection ultramontaine. Le pontife nomma, de son autorité apostolique, l'évêque d'Auxerre; mais celui-ci n'ayant pas voulu accepter la nomination, et le pape étant venu à mourir peu de temps après, le diocèse de Lyon fut privé d'archevêque jusqu'à l'exaltation d'un nouveau chef de l'église [1].

Les chanoines s'en réjouirent, parce qu'ils demeuraient seulement subordonnés à un prélat retenu dans une autre province : c'était Gérard de Beauvoir, évêque d'Autun, qui par les droits réciproques de régale devint l'administrateur spirituel et temporel de l'église de Lyon. L'anarchie

[1] Années 1257 et 1258.

ne tarda pas à naître. Les comtes de Lyon obtinrent de Gérard tout ce qui pouvait favoriser leurs prétentions. Les citoyens, qui ne s'étaient mis en état de défense que pour empêcher cette tyrannie, voyant que la cour de Rome ne pouvait les protéger, coururent aux armes. Dans leur aveuglement et dans la joie qu'ils éprouvaient d'être souverains, les membres du chapitre ne regardèrent encore cette première levée de boucliers que comme une émeute populaire, qui se dissiperait aisément quand on aurait fait pendre les plus hardis mutins.

Mais chaque insulte, chaque persécution avait ajouté à l'énergie du caractère des citoyens. Méprisant des ecclésiastiques qui ne s'occupaient que des intérêts de leur orgueil et de leur ambition, qui inquiétaient d'honnêtes citadins dans leur négoce, les pillaient avec l'effronterie des voleurs de grande route, et même débauchaient leurs filles ou leurs femmes, ils poussent le cri de guerre, et appellent à leur secours les nobles de Bresse et de Savoie. La ville était fortifiée sur tous les points ; les clés sont déposées entre des mains sûres. Les plus intrépides s'emparent de la tour principale du pont de la Saône, pour empêcher les officiers des chanoines de faire une irruption dans les magasins du confluent. Bientôt après, marchant en bataillons serrés, les pannonceaux de la ville déployés, ils se précipitent vers le cloître de Saint-Jean, qui avait été si souvent le

siége de scènes scandaleuses, l'assiégent, le prennent, et forcent les membres du chapitre à se retirer en désordre par l'escalier escarpé qui communiquait avec le cloître de Saint-Just. A cette époque, l'art de la guerre ressemblait assez à un véritable brigandage : on savait vaincre parce que les citoyens voulaient être libres, et qu'ils étaient courageux; on ne savait pas profiter de la victoire, parce que les vainqueurs perdaient des journées entières à piller. L'armée de la cité donna le temps aux chanoines de se barricader dans la forteresse de Saint-Just, et d'assembler leurs vassaux. Ceux-ci étaient des seigneurs puissans, ils formèrent une armée de vingt mille hommes.

Les Lyonnais s'aperçurent bientôt des résultats de leur imprudence, mais ils ne furent point découragés; ils mirent plus de soin dans leurs préparatifs et plus d'activité dans leurs moyens d'attaque. Presque sous les yeux des troupes ennemies, ils construisirent un fort au milieu de la montée du Gourguillon, dans l'endroit où était naguère le couvent du Verbe-Incarné[1]. Ils élèvent en même temps des redoutes près de la chapelle de Fourvières, avec les pierres tumulaires des chanoines; ils placent sur toutes les hauteurs voisines des pennons communiquant entre eux par des signaux, et disposés à lutter avec bravoure

[1] Avant la révolution.

contre les soldats de l'église. Tous les citoyens s'excitent mutuellement au combat : ils se représentent les excès, les injures, le despotisme de leurs seigneurs tonsurés; ils parlent de leurs franchises et des priviléges donnés par les papes; ceux qui ont été persécutés ou torturés, montrent les traces des chaînes sacerdotales et les odieuses blessures ; les négocians ruinés parlent des exactions de l'église, des vols qu'on leur fait chaque jour, même pour les enterremens; enfin les griefs sont exposés avec éloquence. Le courage des bourgeois en est stimulé : il devient bientôt comme une flamme immense qui ne demande que des châteaux et des cloîtres pour les dévorer.

Cependant les troupes assemblées par les chanoines étaient assez nombreuses pour résister à l'impétuosité des bourgeois. Déja ceux-ci montaient en très grand nombre à Saint-Just, dans le dessein de donner un assaut à la forteresse où le chapitre s'était retiré : les vassaux de l'église sortent tout-à-coup; ils reçoivent les assaillans, les combattent avec tout l'avantage que leur donnait la position du terrain ; ils les forcent à se retirer en désordre et chassent les pennons du fort qui venait d'être construit au Gourguillon. Ce premier échec, bien loin d'abattre les Lyonnais, ne fit qu'augmenter leur fureur. Ils appellent à leur secours Humbert, seigneur de Latour, qui leur amène un renfort de cavalerie et beaucoup de gens à pied. Les citoyens marchent sous sa

conduite : ils reprennent le fort de La Madeleine, et s'avancent droit à la forteresse de Saint-Just pour essayer de la surprendre ; mais l'armée des chanoines était rangée en bataille sur les hauteurs. Un combat devint inévitable. La victoire fut long-temps disputée ; plusieurs chanoines périrent. Enfin les Lyonnais, désespérant de forcer cette armée, se retranchèrent dans leurs redoutes de Fourvières, que les soldats du clergé n'avaient pas eu le temps de renverser, et firent le blocus de Saint-Just.

Tandis qu'il tiennent ainsi les chanoines assiégés dans leur forteresse, Gérard, évêque d'Autun et administrateur du diocèse de Lyon depuis la démission de Philippe de Savoie, est averti par des émissaires du clergé de l'état où se trouve le chapitre. Au commencement des troubles, il était venu à Lyon, mais il s'était retiré presqu'aussitôt à Belleville, en Beaujolais, dans la crainte qu'on n'attentât à sa personne. Voyant les choses poussées au point où on les voyait, il offrit sa médiation : elle ne pouvait qu'être agréable au peuple, parce que Humbert de Latour, frère du sénéchal de Gérard, avait pris parti pour les Lyonnais. Il obtint des bourgeois une trève de vingt-huit jours. Lorsqu'il fut question de traiter de l'accommodement définitif, les uns et les autres ne voulurent se départir d'aucune de leurs prétentions ; les esprits s'aigrirent, et l'évêque d'Autun ne fit qu'augmenter le mal, en excommuniant les

Lyonnais dans un synode qu'il tint à Belleville[1].

Les bourgeois songèrent alors à se faire deux protecteurs puissans, pour que l'un des deux vînt à leur secours quand l'autre ne pourrait s'occuper de leurs affaires. On trouve avec plaisir dans nos annales que saint Louis fut le premier défenseur royal de notre cité, quoique cette protection fût intéressée; on voit aussi que les droits du monarque sur Lyon sont émanés de la volonté des citoyens. Pour démontrer là un droit divin, il faudrait avoir une puissance de raisonnement surnaturelle. Nous remarquerons dans la suite que ces relations du souverain avec les Lyonnais ont été entièrement indépendantes jusqu'à Charles IX, dont le despotisme est généralement connu; nous remarquerons aussi qu'à dater de cette époque désastreuse de la réforme et de la ligue, les rois de France ont possédé Lyon d'une manière plus ou moins absolue, et qu'enfin la révolution est venue modifier encore la situation des habitans de la cité, en faisant du peuple Français une nation compacte et formidable.

Toutefois, dans le treizième siècle, les Lyonnais déclarèrent à Gérard d'Autun, qu'ils ne voulaient point d'autres arbitres, dans leurs différens, que le roi de France et le légat du pape. Les chanoines virent avec raison, dans cette résolution des citoyens, une atteinte mortelle à leur propre au-

[1] En 1269.

torité. Ils cherchèrent à traîner l'affaire en longueur et à reprendre une certaine influence sur les imaginations superstitieuses; mais les temps étaient changés : la guerre avait appris aux citoyens qu'ils pouvaient égorger un chanoine sans être foudroyés par le ciel. D'un autre côté, la politique du roi de France ne se trouva point en défaut : la ville de Lyon était une acquisition trop utile et trop brillante, pour qu'il négligeât de s'en emparer sans livrer aucun combat. En vain les membres du chapitre disaient qu'avant de parler de compromis, il fallait qu'on rétablît les choses dans l'état où elles étaient avant le commencement des troubles; qu'on leur restituât bien rétablies les maisons du cloître de Saint-Jean dont on s'était emparé ; qu'on démolît toutes les fortifications qui avaient été faites; qu'on détendît les chaînes qui barricadaient les rues; enfin qu'on leur remît les clés de la ville : Ives, abbé de Cluny, Jean de Traves , chevalier du roi, et Henri Gandouilliers, bailli de Berri, arrivèrent à Lyon de la part du roi, et firent taire les chanoines. Ceux-ci se bornèrent à des déclamations , à des récriminations vagues, que les bourgeois ne laissèrent pas sans reponse.

« Le démon, s'écriaient les chanoines, qui ne « cesse d'exercer sa malice en trompant ceux qui « ne se méfient pas de ses embûches, a tellement « embrasé les citoyens de cette ville du désir de « dominer , qu'ils ont voulu s'approprier notre

« domaine et nous priver de la juridiction paternelle qui nous appartient depuis plusieurs siècles. Ils ont la témérité de retenir les clés du bourg et de nous chasser de leurs magasins ! Pour nous braver, ils ont fortifié tous les alentours de Saint-Nizier, creusant des fossés profonds, hérissant toutes les avenues de redoutes, fermant les portes nouvellement construites. Au lieu de se servir des cloches de leur paroisse pour appeler le peuple à entendre les sermons et la parole de Dieu, ils n'ont pas craint de les ébranler pour convoquer leurs assemblées illicites : les citoyens sont venus dans cette église pour y tramer des complots et jurer une exécrable confédération. Ils ont nommé, de leur propre autorité, douze chefs pour les gouverner ; ils ont prêté serment de leur obéir, quoiqu'il ne leur soit pas permis de former un corps de communauté. Semblables aux scribes et aux pharisiens, en conspiration contre l'Église, ils ont mis une armée sur pied, barricadé les avenues, élevé un grand nombre de redoutes pour lancer des flèches et des pierres sur ceux qui voudraient passer contre leur volonté. Qui n'a pas gémi parmi les ministres du Seigneur, en voyant les maisons du cloître pillées, démolies, saccagées? Qui n'a pas versé des larmes d'indignation, en voyant cette troupe de brigands enlever blé, vin, ustensiles, portes des maisons, fenêtres, planches, et briser ce qu'ils

« ne pouvaient emporter? Enfin, méprisant Dieu « et le pouvoir de l'Église catholique, malgré « l'interdit général lancé contre la ville, ces mi- « sérables n'ont-ils pas fait célébrer l'office divin « dans l'église qui leur sert de repaire, par des « personnes diffamées! Après de si horribles excès, « ils sont sortis de la ville, enseignes déployées, « allant au village de Cuire; ils ont brûlé les « maisons du chapitre, percé la muraille de la « chapelle, dépouillé l'autel de ses ornemens, « enlevé les bestiaux des feudataires de l'église, « et se sont partagé les dépouilles qu'ils avaient « arrachées aux habitans. Pour ne laisser aucun « élément exempt de leur fureur, ils tiennent en- « core sur la Saône, qui coule au milieu des « domaines de l'église, des barques en forme de « galères et des pirates qui pillent, volent, sac- « cagent, sur les bords de cette rivière, tout ce « qui appartient aux ecclésiastiques. »

Les bourgeois ne demeuraient pas sans se défendre contre ces récriminations : « Le chapitre a « vraiment raison de se plaindre, s'écriaient-ils en « leur juste courroux! N'est-ce pas lui qui nous « a provoqués? Ses gens pillards ont arrêté avant « la guerre Nicolas Amadoris, dans la ville et près « de sa maison, parce qu'il était riche et que les « chanoines sont insatiables d'argent. N'ont-ils « pas demandé une rançon exorbitante? N'ont-ils « pas insulté et arrêté, pour le même motif, six « autres citoyens qui étalaient leurs marchan-

« dises à la foire? Seigneurs chanoines, vous vous « plaignez de nos barricades, de nos tours, de « nos redoutes! Qui nous a donné l'exemple de « pareilles fortifications? Voyez sur la colline vos « créneaux et vos meurtrières : votre église de « Saint-Just et le cloître ne ressemblent-ils pas « à des repaires de vautours. Nous n'avons fait « que vous imiter. Combien de fois d'ailleurs vos « officiers avides ne nous ont-ils pas attaqués ? « et ces vingt mille serfs qui couvraient la mon- « tagne, qu'en vouliez-vous faire? Sans la tour « du pont de la Saône, nos marchandises orne- « raient maintenant vos chapelles, comme les « moissons de nos métairies engraissent vos vas- « saux. Ne rougissez-vous pas de vous plaindre « du pillage de Cuire, vous qui, malgré la trève « jurée de part et d'autre, malgré la défense ex- « presse du roi de France et celle de son bailli, « avez coupé les arbres de nos vergers, les vi- « gnes de nos coteaux, enlevé nos bestiaux et « brûlé nos maisons de campagne sur les terres « du roi? N'est-il pas reconnu que le doyen, les « chanoines et les autres ecclésiastiques de l'é- « glise de Saint-Jean, les chanoines et les clercs « de Saint-Just cachent dans leurs maisons une « troupe de scélérats qui commettent toute sorte « de crimes, outragent les citoyens, les dépouil- « lent, les pillent, les égorgent? »

Au milieu de ces accusations réciproques, ceux qui étaient chargés par le pape et par le roi de

France d'être les médiateurs, cherchèrent à tenir une balance égale entre les deux partis ; ils leur montrèrent une ordonnance conçue en ces termes :

« Louis, pour la grace de Dieu, roi des Fran-
« çais, et Rodolphe, par la miséricorde du même
« Dieu, évêque d'Albane, légat du saint-siége
« apostolique, à tous ceux qui ces lettres ver-
« ront, salut. Nous qui voulons, avec l'aide de
« Dieu, procurer le bien des uns et des autres,
« après une mûre délibération, voulons et or-
« donnons qu'il y ait dès à présent une paix ferme
« et stable entre les parties belligérantes : ceux
« qui ont été arrêtés seront mis en liberté; les ci-
« toyens rendront à l'Église le cloître de Saint-
« Jean et ses dépendances ; les ponts, fossés,
« chaînes, barres, murs, portes, échafauds et
« autres nouveautés semblables, inventées par
« les citoyens pour se fortifier, seront enlevées
« à leurs frais ; et, parce que l'on dit que le vé-
« nérable père en Jésus-Christ, Gérard, évêque
« d'Autun, qui exerce la juridiction dans la ville
« et dans le diocèse de Lyon durant la vacance
« de ce siège, a fulminé, en faveur du chapitre,
« des sentences d'interdit et d'excommunication
« contre les citoyens, nous voulons et ordon-
« nons que de telles sentences soient révoquées.
« Nous nous réservons d'ailleurs un plein pou-
« voir de connaître, examiner et décider sur
« tous les autres points qui demandent une dis-
« cussion plus ample, pour prononcer définiti-

« vement selon qu'il nous semblera juste et « raisonnable. »

Le roi de France ne pouvait en effet s'occuper d'une manière plus sérieuse de la querelle du chapitre et des bourgeois, car il faisait alors de grands préparatifs pour une croisade; mais il était facile de voir qu'il favorisait secrétement la communauté lyonnaise, et que son intention était d'en faire plus tard une partie des défenseurs de son royaume. Ce qui démontre cette intention, c'est que, d'après le vœu positif des citoyens, il mit la justice temporelle en sa main et permit aux habitans d'appeler des jugemens des officiers ecclésiastiques à son bailli de Mâcon. Protection, justice et liberté, sont donc les premiers liens qui attachèrent les Lyonnais au royaume de France : c'est donc ici l'origine des destinées modernes de Lyon et de son gouvernement consulaire. Ce gouvernement a fait la prospérité de notre ville pendant long-temps; il avait des défauts, inséparables des siècles barbares où il fut institué; il contribua à l'embellissement de la cité et eut pour base principale le bonheur des citoyens. Étudions-le donc avec le plus grand soin, et cherchons à en tirer des conséquences utiles pour l'administration municipale de nos temps de perfectionnemens politiques.

## SOMMAIRE DU NEUVIÈME LIVRE.

Aperçu général sur le gouvernement consulaire ; nécessité de cette étude. Origine du droit municipal ; quels étaient son esprit, son caractère, ses attributions à Lugdunum, dans l'antiquité. Bienfaits d'une institution aussi patriotique ; son rétablissement dans le moyen âge. Concession des chartes. Intervention de la royauté. Rapports du système féodal avec le gouvernement électif. Origine de plusieurs noms dans les municipalités : bourgs, villes, villages, cités ; les bourgeois, les vilains et les citadins. Opposition permanente du clergé contre les institutions populaires. Établissement définitif des communes ; en quoi elles consistaient. Syndicat de Lyon, élections municipales et oraisons prononcées le jour de la Saint-Thomas. Prérogatives précieuses du gouvernement consulaire : il gardait la ville, levait les troupes et les impôts, surveillait la salubrité publique, approvisionnait la ville, et s'occupait de tout ce qui pouvait embellir, fortifier et faire prospérer la cité. Tableau des changemens que la commune lyonnaise a subis depuis son institution jusqu'à nos jours. Réflexions sur la dernière révolution dans ses rapports avec cette commune ; il est indispensable que les citoyens s'occupent du gouvernement consulaire d'une manière spéciale, dans un siècle où ils seront appelés à jouir de la plénitude de leurs droits.

# LIVRE NEUVIÈME.

Nous allons donc parler du gouvernement consulaire, de cette institution patriotique qui donna tant de lustre à la cité, et dont les effets seront encore très utiles quand les préjugés gothiques, les médiocrités ambitieuses et les craintes frivoles, nées des excès de la révolution, ne s'opposeront plus à son entier rétablissement. Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur la théocratie des chanoines; étudions l'administration des bourgeois : là sont tous nos droits ; le passé nous indiquera tous les perfectionnemens nécessaires pour l'avenir. Les événemens qui composent l'histoire de Lyon dans les temps modernes, ne peuvent être bien compris qu'après un examen approfondi du gouvernement municipal[1]. Il existe

[1] *Voyez* pour tous les détails sur les communes que nous ne pouvons faire entrer dans notre ouvrage, Menestrier, la fin de son *Histoire consulaire de Lyon*. Nous lui avons emprunté plusieurs documens précieux.—La Thaumassière, *Coutumes locales de Berri*; Chorier, *Histoire du Dauphiné*, *etc.* Dans ces histoires particulières de provinces, on trouve la manière dont les chartes étaient accordées, vendues ou conquises; plusieurs faits particuliers jettent un grand jour sur le soulévement presque spontané de toutes les

un rapport plus intime qu'on ne le pense entre les révolutions du moyen âge et celles de nos jours; la seule différence dérive du progrès des lumières; les franchises qu'on demandait alors pour mettre à l'abri du despotisme féodal les intérêts purement matériels, sont exigées aujourd'hui, malgré les sourdes menées de l'absolutisme, pour donner un libre essor à l'intelligence. Le temps

communes de France après les combats des républiques de l'Italie. Mais c'est principalement dans l'histoire des villes telles que Lyon, Noyon, Reims, etc., dominées par des prélats, que la lutte des citoyens se trouve dessinée avec plus d'énergie. Partout où le clergé a régné, les réactions ont été sanglantes et terribles. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. Cet auteur raconte, avec son impartialité ordinaire, les débats des communes. — Robertson, *Notes sur l'Introduction à l'Histoire de Charles* v. Ces notes, dans leur désordre et dans ce qui concerne les chartes de communautés, sont plus intéressantes que l'introduction elle-même. —Bouhier, *Observations sur la Coutume de Bourgogne*, et l'ouvrage de M. de Barante. — Hénault, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*. On y trouve quelques bonnes réflexions sur les communes. — Thouret, *Abrégé des Observations sur l'histoire de France* par Mably. L'auteur rapporte la décadence de la féodalité et l'établissement des communes à quatre causes principales : 1° au réveil du peuple après une longue tyrannie; 2° à l'inégalité de force des seigneurs rendue tous les jours plus grande par les rois; 3° à la souveraineté des justices seigneuriales portée au tribunal du roi; 4° à l'abolition du droit de guerre des seigneurs entre eux. — Raynouard, *Droit municipal sous les Romains et sous les trois dynasties*, ouvrage rempli d'érudition, où il est démontré que le gouvernement municipal n'a pas cessé d'exister de droit depuis trois mille ans, et que la royauté légitime n'est basée que sur un contrat passé entre les peuples et les rois. — Guizot, *Leçons sur l'histoire moderne*. — Ducange, *Gloss. verbo* Communantia. — Encyclopédie, article Communauté et Commune. — *Inventaire général des archives municipales de la ville de Lyon*, article Priviléges, Autorité du consulat, tom. iv, chap. I, pag. 171, etc.

est venu de mettre la raison et l'humanité dans une forteresse inaccessible.

On a pu voir, par le livre précédent, que la rancune du clergé contre les lois communales date de plusieurs siècles. On ne doit pas s'étonner si dans le dix-neuvième la plus forte opposition contre les idées nobles, généreuses, vient du côté des prêtres. Ils ont l'instinct de la servitude comme la moyenne bourgeoisie a celui d'une véritable liberté. Étudions donc cette commune qui les fit trembler, et qui les forcera un jour à rendre au christianisme sa pureté primitive. De tout temps, même dans les états les mieux civilisés, il y eut des excès et de petites choses : le consulat de Lyon en offrit aussi, mais ils furent rares; or, si dans des siècles voisins de la barbarie, au milieu des querelles sanglantes qui bouleversèrent la France, le gouvernement consulaire, municipal ou électif put faire le bonheur de notre cité, que ne produira-t-il pas en talens et en patriotisme, à présent[1] qu'il y a dans tous les Fran-

[1] La glorieuse révolution de 1830 a réalisé toutes nos espérances, et confirmé par des faits tous les principes que nous avons établis, d'après l'histoire, dans nos deux premiers volumes. Si la nation française, après avoir brisé ses odieuses entraves, ne devenait pas la première nation du monde, il ne faudrait plus rien espérer de la plus haute civilisation. Avec le nouvel ordre de choses, quand le calme sera rétabli dans une administration entièrement bouleversée, il est impossible que le véritable mérite ne triomphe pas des intrigues. *Voyez* le tableau des événemens inouis qui viennent de se passer, dans leur rapport seulement avec notre cité, à la fin de cet ouvrage, que nous continuons jusqu'au

çais un fond inouï de sagesse[1], et que l'unité politique de tant de communes éclairées[2] compose une nation formidable!

Le gouvernement électif est basé sur les droits de l'homme; on peut donc dire qu'il existe de toute antiquité. Il a changé très souvent de forme et de dénomination, mais l'esprit de ce gouvernement a toujours été le même. Tacite, parlant de l'établissement du consulat à Rome, dit qu'il fut comme le berceau de la liberté publique ; ce furent aussi l'amour de la liberté et le désir de la conserver qui donnèrent lieu à l'établissement du consulat dans la ville de Lyon[3]. Cependant il n'était pas nouveau dans nos contrées ; l'anarchie

moment où le drapeau tricolore fut arboré sur le beffroi de l'Hôtel-de-Ville.

[1] Les lumières répandues dans les classes les plus inférieures de la société, l'espoir qu'elles ont de parvenir au premier rang avec le travail et l'industrie, la division infinie des propriétés opérée depuis quarante ans, l'anéantissement de toute noblesse, de tout privilége héréditaire, et par conséquent de tout germe de discorde et de jalousie : voilà les causes principales de la sagesse des Français ; elle deviendra toujours plus grande, parce que les législateurs baseront désormais toutes les lois sur ces mœurs publiques.

[2] Il y aurait beaucoup à dire sur la faiblesse de plusieurs grandes communes de France ; toute la vie est portée dans la tête, dans la capitale ; quelques membres du corps social sont grêles. Or, il en est du corps social comme du corps humain : pour que le tempérament soit bon, il faut que toute la machine soit solidement constituée ; quand la tête a trop de vie, on meurt d'apoplexie. (*Voyez* la fin de ce livre où toutes les vicissitudes de la commune lyonnaise sont exposées. *Voyez* aussi à la fin de notre ouvrage le *Siége de Lyon*, qui fut le résultat du despotisme anarchique de la commune de Paris.)

[3] Menestrier, *Histoire consulaire*.

féodale l'avait seulement comprimé durant plusieurs siècles.

Lyon, ou Lugdunum, avait joui du gouvernement municipal dès sa première origine. Les fondemens en avaient été jetés, dans les temps anciens, par le peuple libre, commerçant et respecté des Gaulois, qui habitait nos contrées. Il suffit de jeter les yeux sur les premiers livres de notre premier volume, pour être persuadé de cette vérité; mais Rome, cette puissante république qui se vantait de donner la loi à toute la terre, et de mettre les souverains au rang de ses sujets, ne laissa aux premiers Lyonnais qu'une ombre de liberté sous les apparences de quelques immunités de charges et de tributs : aussi nous avons vu avec quelle facilité les barbares vinrent à bout de peuples à qui l'on avait ôté leur énergie et leur dignité en détruisant leur indépendance. Le droit de fabriquer des monnaies et de suivre ses anciens usages, le droit de trafiquer dans toutes les parties du monde et d'être une ville ouverte à tous les peuples pour le commerce, faisaient les titres spécieux de cette liberté lyonnaise dont notre cité se flattait alors de jouir paisiblement, quoiqu'elle eût des gouverneurs qui lui étaient envoyés de Rome, et qui s'enrichissaient de ses dépouilles[1]. Le corps des négocians y avait des patrons et des protecteurs étrangers qui étaient

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*.

ordinairement des chevaliers romains, et entraient eux-mêmes dans le commerce des vins, des huiles, des draps, des toiles et des autres marchandises, comme on peut le remarquer en lisant les nombreuses inscriptions déposées dans le Conservatoire des beaux-arts. Ces patrons étaient comme les prévôts des marchands de cette époque reculée, et les six augustaux remplissaient en quelque sorte les fonctions de consuls ou de magistrats municipaux; ils avaient soin de tout ce qui concernait la police, mais toujours sous le bon plaisir d'une ville maîtresse et éloignée, la ville de Rome.

Lorsque le christianisme soumit Lyon sous sa loi, les usages municipaux s'établirent comme partout ailleurs, dans la hiérarchie ecclésiastique: il n'y eut pas un seul évêque nommé à Lyon durant six cents ans, sans l'assentiment du clergé et du peuple réunis. Ces formes électives devaient passer dans les institutions politiques ; les bouleversemens survenus sous les princes de la race carlovingienne s'y opposèrent; mais l'ombre de la liberté fut conservée dans le souvenir des hommes, à travers les siècles de barbarie. Elle devint un géant formidable lorsque les communes se soulevèrent dans le moyen âge. Nous venons de voir comment à Lyon les idées républicaines furent amenées insensiblement à faire tout-à-coup explosion.

Les bourgeois se rappelèrent que leurs aïeux avaient été Gaulois et Romains. Les dénomina-

tions seules de leurs magistratures montrent qu'ils voulurent ressusciter, en hommes encore un peu barbares, les anciennes municipalités romaines. Ce fut par conséquent le désir de recouvrer leur antique liberté et les franchises de la ville de Lyon, qui fit prendre à nos citoyens la résolution de se créer, de leur propre autorité, des magistrats municipaux, afin de s'opposer aux violences de leurs supérieurs ecclésiastiques qui les opprimaient; ils suivirent en cela l'exemple de Brutus, qui, à la suite d'un attentat horrible, substitua des consuls choisis par le peuple aux rois qui avaient gouverné Rome avec une autorité absolue : les crimes du pouvoir sont toujours accompagnés de réactions salutaires, et l'injustice fait naître l'indépendance.

« Quand les seigneurs ecclésiastiques ou laïques, « dit un auteur moderne[1], après avoir apesanti « impunément le joug féodal sur les habitans des « campagnes, faibles, isolés et privés de tout « moyen de résister avec succès, tentèrent d'as- « sujettir de même les habitans des cités que pro- « tégeait encore un reste de droit municipal, les « hommes qui se souvenaient que leurs pères « avaient vécu libres sous la protection des rois, « repoussèrent avec plus ou moins de vivacité, « ou même de violence, les agressions usurpa- « trices des seigneurs; et lorsqu'opprimés par

[1] Raynouard, *Droit municipal*.

« des vexations toujours plus insupportables, ils « furent réduits au désespoir salutaire de tout « tenter, de tout oser pour rejeter le joug de l'in- « justice et de l'opprobre, qu'eurent-ils à faire? « que firent-ils? ils se comptèrent, ils se réunirent, « ils se promirent mutuels secours contre la ty- « rannie locale. » C'est là l'histoire des premières lueurs du gouvernement consulaire de la ville de Lyon.

Comme de toutes les souverainetés, la monarchie sans contre-poids est la plus absolue et la plus insupportable; de tous les gouvernemens, le consulaire doit être considéré comme le plus doux et le plus utile aux communautés. Il donne de la vie et du mouvement aux populations; les passions y ont presque toujours un but favorable quand on peut éviter la corruption. Il est agréable de se voir sous la conduite de personnes d'un mérite distingué, et qui sont également intéressées au bien de la société. Elles ne sont pas assez élevées pour exciter la jalousie, leurs places sont à la portée de tout le monde; la vertu et le talent y sont les seuls moyens de succès. Quand on fait des magistrats municipaux dans une commune bien organisée, on les regarde comme des pères: le droit d'élection de chaque citoyen est une image de la liberté primitive qui existait avant qu'un petit nombre de privilégiés se fussent constitués maîtres de l'humanité tout entière. Les citoyens, sans exception, pouvant parvenir aux places honorables

du consulat, chacun fait des efforts pour y arriver. Dans une ville essentiellement commerçante, le moindre privilége étant impossible, l'émulation est plus grande, la probité et la capacité réunies ne restent jamais sans récompense. Gouvernement admirable, qui convenait à merveille dans les siècles de féodalité, où les rapports sociaux étaient bornés, et où il fallait se réunir pour combattre sans cesse, mais qui convient encore mieux dans des siècles éclairés, où les peuples ne doivent former avec le temps qu'une seule grande communauté composée de plusieurs familles.

Le gouvernement consulaire n'est pas seulement le plus doux des gouvernemens et le plus favorable aux progrès de l'esprit humain, il est encore le plus utile, parce que ceux qui l'exercent d'après la volonté du peuple connaissent les besoins des particuliers, et sont intéressés au bonheur d'une communauté dont ils sont membres comme les autres. Il est plusieurs choses qu'il faut examiner dans ce gouvernement, considéré d'une manière spéciale, avant de parler des événemens dont il fut accompagné à Lyon. D'abord l'origine de son nom, son institution presque spontanée, ses attributions remarquables, ses rapports avec la féodalité et la royauté, doivent nous occuper avant tout; nous verrons ensuite, dans un tableau chronologique, les vicissitudes qu'il a subies, suivant le caractère plus ou moins despote des souverains, et suivant les diverses si-

tuations politiques où se sont trouvés les Français.

Les souvenirs de la république romaine, conservés d'une manière vague par les peuples de l'Occident, furent l'origine du nom que la plupart de ceux-ci donnèrent à leurs institutions municipales. Le consulat avait eu quelque chose de si respectable chez les Romains, à cause des motifs et des résultats merveilleux de son établissement, que les empereurs, après s'être rendus maîtres de la république, bien loin de supprimer les deux magistrats annuels qui se vantaient d'être au dessus des rois, se firent un titre d'honneur de partager leur dignité. C'était par les noms des consuls que les Romains distinguaient la suite des années dans leur histoire, et divisaient les époques remarquables dans leurs inscriptions. Lorsque l'église eut des archives et des actes publics, les consulats furent toujours mentionnés; les barbares eux-mêmes les notaient comme on le voit dans le code bourguignon. Le nom fut donc tout trouvé pour désigner les gouvernemens populaires, lorsque les communes s'établirent. Les attributions eurent aussi quelque chose de semblable à celles de l'ancien consulat. Voici comment. Pendant que Rome avait ses consuls pour gouverner la république, les autres villes soumises à cette maîtresse du monde avaient leurs duumvirs. Il exista peu de villes dans l'Occident, et principalement dans les Gaules, qui n'eussent pas de semblables magistrats pour la direction des affaires

de la communauté, et pour la conservation de quelques franchises. Le privilége de commune fut pour le petit nombre des grandes cités qui le sollicitèrent, un accroissement d'autorité municipale; il confirma, il affermit le droit dont les habitans jouissaient, mais il ne le créa point, il ne le conféra point. On ne pouvait donner à l'homme des droits qu'on n'avait jamais pu lui ravir. Quelques cités étaient déja gouvernées par des magistrats locaux; ils obtinrent ou arrachèrent à leurs seigneurs de nouvelles attributions, les droits de la bourgeoisie; et l'antique gouvernement municipal se confondit avec le nouveau privilége de commune[1].

Les concessions, même à Lyon[2], eurent lieu de différentes manières. D'abord l'intervention de la royauté fut indispensable : ce nom imposait, et les rois, supportant avec peine de n'avoir qu'un vain titre sans jouir de la puissance et de l'autorité qui devaient l'accompagner[3], préparèrent de toutes leurs forces la révolution populaire; il y en eut plusieurs assez adroits qui s'en servirent

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*, et Raynouard, *Droit municipal.*

[2] Les chanoines étaient tellement épouvantés par le nom de commune, qu'ils ne signèrent la première trève qu'à condition que les citoyens n'établiraient point de communauté ; ils leur laissèrent ensuite la garde des clés de la ville, et furent enfin forcés de permettre les rassemblemens populaires dans l'église de Saint-Nizier, avec des formes municipales.

[3] Thouret, *Abrégé des Observations sur l'Histoire de France* par Mably.

pour accroître leurs trésors[1]. Le peuple acceptait néanmoins avec transport leur médiation intéressée; les Lyonnais se jetèrent, en quelque sorte d'un consentement unanime, dans les bras de Louis IX, et hâtèrent ainsi la conquête de Philippe le Bel. L'appel au tribunal du roi fut un coup de mort pour la justice seigneuriale, qui faisait la principale force des seigneurs. « C'était « comme dépositaire et protectrice de l'ordre pu- « blic, de la justice générale, de l'intérêt com- « mun, c'était sous les traits d'une grande magis- « trature, centre et lien de la société, que la « royauté se montra aux yeux du peuple et s'ap- « propria leur force en obtenant leur adhésion. « La prétendue légitimité des rois ne put dès lors « être fondée que sur l'exécution des engage- « mens contractés[2]. »

Quant aux seigneurs de nos contrées qui accordaient les droits de commune, plusieurs motifs les dirigeaient. Le gouvernement féodal n'avait par lui-même aucune solidité, parce que l'anarchie en était l'ame, et qu'il produisait des désordres sans cesse renaissans qui devaient nécessairement entraîner sa ruine[3]; l'anarchie dans le

[1] Louis le Gros, entre autres, tant vanté dans le préambule de la charte de Louis XVIII, n'était après tout qu'un marchand de chartes de communautés, mais son négoce fut très utile au peuple. Louis XIV voulut suivre son exemple et enrichir le fisc, en mettant les places d'administration, même celle de maire, à l'encan.

[2] Guizot, *Leçons d'histoire moderne.*

[3] Raynouard, *Droit municipal.*

corps social est comme la fièvre dans le corps humain, elle ne peut durer; seulement il existe cette différence, la société ne peut mourir ; il faut un autre ordre de choses : les seigneurs eux-mêmes y contribuèrent. Ils vendirent comme une faveur et un privilége aux habitans des villes et des bourgs, de leurs domaines seigneuriaux, un droit naturel à tous les hommes, le droit en vertu duquel les membres de chaque commune purent s'assembler, délibérer sur leurs propres affaires, se gouverner et veiller à leur sûreté. Ces seigneurs presque tous ruinés, ravis de trouver une ressource qui rétablissait leurs finances, et ne prévoyant pas assez l'affaiblissement qu'ils allaient apporter à leur autorité, vendirent à leurs sujets l'affranchissement de l'esclavage dont ils les avaient accablés[1].

D'autres seigneurs accordèrent aux vilains[2] des franchises par philanthropie[3]. Comme la néces-

[1] Thouret, *Considérations sur l'Histoire de France*, et les auteurs cités plus haut. Une chose qui nous a toujours étonné, c'est que Montesquieu n'ait pas osé aborder franchement l'histoire des communes dans *l'Esprit des lois*, après avoir parlé de la féodalité avec son génie ordinaire. Il est certain que des considérations vraies et fortes sur les communes étaient impossibles sous un gouvernement despotique; quand on connaît bien les droits municipaux, on fait peu de cas de la royauté légitime.

[2] *Villani*. « Vilain, *villanus*, vient de *villa*, maison de campagne, « ferme, et signifie les habitans de la campagne. Bourgeois, *burgensis*, « vient de *burgum*, *burgus*, bourg, ville ; il signifie les habitans des « bourgs et des villes. » Thouret, *Observations sur l'Histoire de France*, extraites de Mably.

[3] Voici une de ces chartes philanthropiques : «Guido dominus Baugiaci

sité avait obligé les hommes à bâtir des villes pour y être en sûreté contre les brigandages de barons, et de se lier les uns aux autres pour s'entre-secourir dans leurs besoins, les seigneurs, afin de se conserver ces réunions d'hommes qui leur rapportaient beaucoup, cherchèrent à les rendre plus nombreuses par des concessions de priviléges municipaux; d'autres enfin furent obligés de céder le droit de commune, parce que les bourgeois le réclamaient les armes à la main. Lyon se trouva dans ce cas. On donna différens noms aux sociétés populaires qui en étaient le résultat, suivant le nombre des habitations, la manière dont elles étaient fortifiées, et l'étendue du sol qu'elles occupaient. De là sont venues les dénominations modernes de villes, de villages, de bourgs et de cités [1].

La ville proprement dite était un assemblage de maisons à la campagne, comme sont à présent les villages qui portent ce nom quand les habitations ne sont pas séparées les unes des autres. Telle était Couzon, terre de l'église de Lyon, à

« miles et Raynaudus domicellus fratres, ad universorum notitiam volu-
« mus pervenire, quod nos consideratâ utilitate nostrâ, et totius terræ
« nostræ, consideratâ etiam piâ intentione et expressâ voluntate no-
« bilis viri domini Raynaudi patris nostri....... villam nostram Baugiaci
« castri (la ville de Baugé, près de Lyon) et homines nunc et in pos-
« terum habitantes in eâ, cum quibusdam terminis qui inferius expo-
« nuntur, franchimus, damus, cedimus et concedimus perpetuæ liber-
« tati. » Guichenon, *Histoire de la Bresse*; *Preuves*, page 63.

[1] *Villa*, *burgus* et *civitas*.

deux petites lieues de notre ville, nommée dans plusieurs anciens actes ville de Couzon[1]. Dans le moyen âge, on donnait en général le nom de bourg à plusieurs habitations réunies qui n'étaient point entourées de murailles; mais il fallait, pour qu'elles méritassent véritablement le nom de bourg, qu'il y eût une espèce de château ou de tour pour la défense des habitans qui s'y retiraient en temps de guerre, et dont les seigneurs avaient la garde.

Nous avons vu que la partie de la ville de Lyon qui forme le quartier de Saint-Nizier, et qui était le seul endroit habité du côté que l'on nommait l'empire, est appelée, dans quelques donations de l'empereur Lothaire, bourg de Lyon[2], parce que cette portion de la ville, au commencement de la féodalité, n'était pas entourée de murailles; l'église de Saint-Nizier servait de forteresse. On donna un semblable nom, qui existe encore aujourd'hui, à deux autres assemblages de maisons voisines de la ville : l'un, le long du Rhône, défendu par une tour et qui fut appelé Bourg-Chanin[3], et l'autre, moins ancien, placé sur la rive droite de la Saône, entre le rocher de Pierre-Scise et l'église collégiale de Saint-Paul. Cette dernière partie reçut le nom de Bourg-Neuf[4], et avait

[1] *Villa Cozonis.*
[2] *Burgus Lugduni.*
[3] *Burgus Caninus.*
[4] *Burgus Novus.*

pour forteresse le manoir de Pierre-Scise. On nomma fauxbourgs ou forsbourgs les habitations détachées du corps de la ville et contiguës à ses murailles, sur les avenues des portes par lesquelles on y entrait; les forsbourgs de la Croix-Rousse, de Vaise et de La Guillotière étaient par conséquent en dehors de trois bourgs du moyen âge. Les trois dénominations des habitations jointes les unes aux autres servirent à faire désigner les habitans de trois manières différentes: les uns furent nommés vilains[1], les autres, bourgeois[2], et le plus grand nombre, citoyens ou citadins[3]; c'était une espèce de hiérarchie civique dans les chartes de communauté.

Il a été facile de remarquer, dans les livres précédens, tous les obstacles que ces trois sortes de personnes eurent à surmonter pour obtenir la permission de faire des corps de communauté ou des communes[4]. C'était un spectacle vraiment admirable que de voir cette force de raison dans un peuple sorti à peine de la barbarie, cette énergie de patriotisme surgir tout-à-coup au milieu de simples manans courbés sous le joug de la plus hideuse tyrannie. Comme les monarques absolus, les despotes féodaux avaient leur légitimité chimérique et leur ridicule droit divin : ils préten-

[1] *Villani.*

[2] *Burgenses.*

[3] *Cives.*

[4] *Communias seu Communitates.*

daient, au milieu des révoltes populaires, avoir seuls le pouvoir d'octroyer des chartes. D'un autre côté, les citoyens, dirigés par le simple bon sens et par la justice naturelle, donnaient le nom de libertés, de franchises, d'immunités et de coutumes à leurs priviléges sociaux, soutenant qu'ils les possédaient de temps immémorial.

Ils disaient « qu'après la chute de l'empire Ro-
« main, chaque nation conquérante des Gaules
« s'était fait des lois à l'exemple des Francs et
« des Bourguignons; que c'étaient ces lois natio-
« nales et non le bon plaisir des seigneurs laïques
« ou tonsurés, que les villes et les corps de com-
« munauté devaient considérer comme leurs cou-
« tumes, leurs priviléges, leurs usages et leurs
« immunités; que les communes en avaient la
« possession depuis les siècles les plus reculés,
« et que même les villes n'avaient pas besoin
« d'établir de nouvelles bourgeoisies, ni de créer
« de nouveaux corps de communauté pour les
« affaires de police, que tout était réglé par les
« lois et les coutumes, que des jugemens pro-
« noncés servaient de code, que les taxes, les
« amendes et les peines étaient fixées; qu'on ne
« devait souffrir ni tailles ni d'autres impôts oné-
« reux, parce qu'on n'ignorait pas ce qui était
« dû au prince pour ses droits de suzeraineté ou
« de protection; que si cependant les citoyens
« étaient dans la nécessité de choisir parmi eux
« des syndics et des officiers municipaux, des

« personnes affectionnées au bien public, c'é-
« tait parce que les rois, ces protecteurs natu-
« rels des lois saliques, franches et libres, se
« trouvaient trop éloignés pour surveiller toutes
« les affaires de la cité, et gouverner en bons
« pères de famille. »

Ces raisonnemens furent sans effet sur les ames corrompues et ambitieuses du clergé. Il y eut beaucoup de sang versé avant la démonstration complète de ces vérités politiques. Les tyrans féodaux, forcés enfin de céder des chartes, persistèrent à ne les considérer que comme un affranchissement momentané, et donnèrent le nom de concessions à des droits inaliénables. Bien plus, ils prétendaient que les citoyens devaient choisir seulement entre eux des procureurs ou des syndics pour traiter de leurs affaires avec les seigneurs, par voie de requête et de supplication. Mais les événemens du treizième siècle ont démontré que le peuple lyonnais, tiré tout-à-coup de l'état de langueur où il se trouvait, n'attendit pas le consentement de ses seigneurs mitrés pour se former en commune, et anéantir pour toujours leurs prétentions seigneuriales en demandant que le roi de France fût garant des traités que les bourgeois de Lyon passeraient avec eux. Dès lors le gouvernement consulaire fut établi sur ses bases véritables, la volonté du peuple et l'association d'un prince puissant librement choisi.

Or, le gouvernement consulaire ou municipal

consistait à pouvoir faire des assemblées et des convocations de citoyens, pour délibérer sur les affaires qui concernaient le corps de la communauté et le bien public, d'avoir des lieux destinés à ces assemblées, nommés hôtels-de-ville, maisons consulaires, parloirs, loges, maisons communes et capitoles; d'élire des chefs pour présider ces assemblées, et un certain nombre de bourgeois pour prendre part aux délibérations, pour partager les offices, les dignités, les magistratures, toutes les fonctions municipales et les députations aux assemblées provinciales, quand celles-ci furent établies. Ces bourgeois prenaient le nom de maires, de capitouls, de viguiers, de vicomtes majeurs, de prévôts des marchands, de jurats, de conseillers de ville, de pairs citoyens, de syndics, de consuls, d'échevins, de prud'hommes, de centeniers, dixeniers et autres semblables. Le gouvernement consulaire avait des archives publiques, des greffiers, des secrétaires généraux perpétuels (parce que les prévôts des marchands étaient amovibles), des sceaux pour les actes publics. Il pouvait convoquer les assemblées populaires à certains jours, à certaines heures, au son de la cloche, de la trompette ou du tambour, par des huissiers, mandeurs, appariteurs et valets de ville. Les membres du consulat imposaient des peines plus ou moins graves à ceux qui, sans excuse légitime, s'absentaient des assemblées municipales quand il leur était en-

joint de s'y trouver; de cette manière, les travaux publics, les dépenses à faire, n'étaient jamais consentis sans une grande majorité.

A Lyon, on donnait le nom de syndicat à l'acte qui contenait l'élection du prévôt des marchands et des échevins. Les bourgeois notables, ceux qui exerçaient des professions libérales, et les maîtres de métiers, assemblés dans l'hôtel commun le dimanche avant le jour de la Saint-Thomas, choisissaient leurs magistrats à la pluralité des voix : la ville étant peu considérable, tous les citoyens étaient connus, la brigue devenait inutile; les choix ne pouvaient être que parfaits. Nulle puissance extérieure n'avait le droit de contrôler les nominations, tandis que les élections parisiennes étaient soumises à l'approbation du roi. La commune lyonnaise, moins considérable et moins éclairée qu'aujourd'hui, était beaucoup plus libre, parce qu'elle n'avait point à se débattre contre une centralisation qui se mêle de tout, qui influence tout, qui paralyse les provinces et absorbe tous les pouvoirs et toutes les réputations.

Dans le moyen âge, les élections municipales se faisaient dans la chapelle Saint-Jacques, et le syndicat se publiait dans l'église de Saint-Nizier. Les deux plus anciens de ces actes, déposés aux grandes archives la ville de Lyon, sont du lundi après la fête de la Madeleine de la fin du treizième siècle [1],

[1] En 1294.

et du samedi après la fête de la Purification, trois ans plus tard[1]. Par le premier, on ne voit que deux citoyens choisis pour administrer et défendre la communauté ; par le second, les habitans élurent seize bourgeois pour soutenir les droits des citoyens, et agir contre le clergé tant devant le pape que devant les autres cours ecclésiastiques et séculières. Dans un autre acte[2], il est dit que tous les bourgeois de Lyon furent convoqués sur les tombeaux du cimetière de Saint-Nizier, derrière l'abside de l'église, au son de la grosse cloche, selon l'usage, et que là furent présens, le dimanche avant l'Ascension, tous les principaux chefs des corps de métiers, et la plus grande partie des notables de la cité[3]. Les syndicats furent ensuite toujours datés de la semaine qui précédait la Saint-Thomas.

Le jour de cette fête, l'orateur de la communauté prononçait en public un discours où respirait le patriotisme d'un bon citoyen. On appelait ce discours oraison doctorale. On n'a conservé ces oraisons que depuis le milieu du dix-septième siècle, où déja elles ne méritaient plus d'être imprimées. L'archevêque de Lyon était alors cardinal et frère du ministre. L'oraison doctorale, pleine de basses flatteries, fut prononcée dans le chœur, où le prélat étalait avec orgueil le nom de

[1] En 1297.

[2] De l'année 1308.

[3] *Majores partes majorum ac seniorum totius civitatis.*

Richelieu et la pourpre romaine; il y reçut autant de complimens que de coups d'encensoir dans sa cathédrale. Depuis, dans tous les discours de l'Hôtel-de-Ville prononcés par des avocats au parlement, et quelquefois par des médecins, le gouverneur royal et les magistrats municipaux furent accablés d'éloges. Quand ils étaient absens, on louait leurs portraits. Il était rare que la dernière phrase du discours ne fût pas une flagornerie périodiquement arrangée. La malheureuse vanité des hommes fait toujours dégénérer les plus belles institutions.

Toutefois, après leur installation, les conseillers de ville étaient chargés de la défense de la cité, de la police intérieure, des fortifications, de la milice bourgeoise, de la surveillance paternelle des rapports libres de la ville avec le gouvernement royal qui la protégeait, de la construction de tous les édifices publics, et principalement de tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité des habitans. Ils eurent même pendant long-temps le droit et la force de soulever les bourgeois pour faire la guerre aux provinces voisines qui auraient voulu gêner leur commerce. Lyon était enfin une république d'autant plus remarquable, qu'elle avait pris naissance dans le sein de la théocratie; et elle est de nos jours d'autant plus digne d'attention, qu'elle a été durant plusieurs années un repaire de partisans de l'absolutisme ennoblis par le négoce.

Une des prérogatives les plus précieuses du gouvernement consulaire était de garder la cité : point de troupes, point de garnison royale; les citoyens de Lyon avaient, depuis l'établissement ferme et solide de leur communauté, la garde des clés de chaque porte, le droit de faire le guet et de prendre les armes pour la sûreté de la ville[1]. Lorsque les rois de France nommèrent dans les provinces des gouverneurs et des lieutenans généraux, les conseillers municipaux de Lyon, qui furent sous le règne de Henri IV réduits à un prévôt des marchands et quatre échevins, n'en conservèrent pas moins la garde spéciale de la cité, à la charge seulement d'en rendre au monarque français foi et hommage entre les mains des chanceliers royaux. Lorsque les religionnaires s'emparèrent de la ville de Lyon[2], ils conservèrent pour eux les avantages de la garde, et remirent ensuite les clés aux gens du roi; mais Charles IX, malgré son despotisme, sur les remontrances des conseillers lyonnais, ordonna par ses lettres patentes[3] que les clés des portes seraient rendues au consulat pour en jouir comme par le passé. Ce droit était fondé sur plusieurs motifs : d'abord les Lyonnais étaient maîtres chez eux; d'un autre côté, la fidélité, qui les a toujours distingués parmi les autres citoyens du royaume, n'a pas été la seule

[1] Lettres de Pierre de Savoie déposées aux archives, année 1320.
[2] En 1562.
[3] Du 18 octobre 1573.

cause de cette grande confiance dont ils ont été honorés par nos rois ; la nécessité de garder et de défendre cette ville contre les entreprises de ses voisins et des ennemis de l'état, y contribua aussi. En effet, le plus fort rempart qu'on puisse opposer aux invasions étrangères, c'est le courage d'une cité libre.

Lyon, ville frontière pendant long-temps, et limitrophe de la Savoie, de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et du duché de Bourgogne, avait besoin d'une milice bourgeoise formidable et de plusieurs autres corps militaires pour sa sûreté, telles que les compagnies franches de la province lyonnaise, celle des arquebusiers et la compagnie du guet.

La milice bourgeoise, qui porte aujourd'hui le nom de garde nationale, avait été instituée dès le commencement du gouvernement consulaire ; cette milice fut toujours sous les ordres des conseillers de ville, qui formaient en quelque sorte le sénat de la cité et son état-major. Avec la grande prospérité qu'une administration élective et le commerce faisaient régner à Lyon, la ville put être divisée, dans le dix-septième siècle, en trente-six quartiers appelés pennonages, avec des drapeaux et souvent des uniformes splendides : le quartier primitif, celui de Saint-Nizier, se faisait surtout remarquer par sa belle tenue ; nos aïeux doivent se souvenir d'en avoir vu les habitans sous les armes tous en ha-

bits d'écarlate. Dans le dix-huitième siècle [1], la ville fut réduite à vingt-huit quartiers. Chaque quartier montait sa garde à son tour. Pour ne point fatiguer les citoyens, il n'existait que deux postes d'honneur, dont *le Change* était le principal. Les officiers étaient nommés par le consulat, et prêtaient serment entre les mains des chefs de la cité [2].

Pour les postes écartés, les barrières, pour les gardes à monter auprès des supérieurs civils ou militaires, on forma des compagnies d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, de soldats du guet, de suisses lyonnais, et plus tard de pompiers. Les conseillers de ville, afin d'assurer plus particulièrement le repos et la tranquillité publique, firent choix de deux cents arquebusiers qui étaient comme leur garde prétorienne, et qu'ils envoyaient quelquefois à la guerre au service du roi. Ils obtinrent pour eux la permission de porter l'épée des bourgeois. Les habitans de Lyon se faisaient

[1] En 1746.

[2] Aucun officier au dessous des officiers supérieurs nommés par le consulat, ne pouvait être élu par un quartier qu'il n'y eût son habitation actuelle, suivant une délibération consulaire du 30 mai 1679. Les prévôts des marchands et les échevins étaient seuls dispensés de cette loi. Par une délibération du 28 avril 1689, il fut décidé que l'officier serait actuellement et véritablement habitant de la ville, soit par sa naissance ou son origine, soit après avoir donné acte de sa résidence à l'hôtel commun, et avoir rempli les fonctions de citoyen pendant dix années, ou avoir passé par les charges consulaires. On voit l'importance qu'on attachait à la milice bourgeoise. Cette milice, qui a existé pendant quatre cents ans sans la moindre interruption, doit servir d'exemple à la garde nationale de nos jours.

en effet remarquer par leurs insignes militaires : on les voyait aux promenades, dans l'intérieur de la ville et même chez les étrangers, avec des dagues, des épées, et toute sorte d'armes plus ou moins élégamment ciselées. Les jeunes gens s'exerçaient à l'arquebuse sur le bord de la Saône, vis-à-vis du rocher de Pierre-Scise; ils formèrent dans la suite une compagnie de chevaliers de l'Arquebuse, composée seulement de quarante membres, et devinrent en quelque sorte les maîtres instructeurs des arquebusiers. Louis XII[1], pour stimuler leur adresse, accorda « aux compagnons et autres « jeunes gens adonnés aux faits d'armes et exer- « cices, des prix tant de l'arc, arbalète, que de « coulevrine, avec permission de tirer au pape- « gai; il voulut que celui qui abattrait l'oiseau « garni de plaques de fer, fût roi du papegai du- « rant l'année, et, comme tel, exempt de tout « impôt ou subside ».

Pour faire le service militaire de la cité, après les arquebusiers venait la compagnie du guet. Dans les derniers temps[2], elle était composée de cinquante hommes avec deux caporaux; elle avait de plus un capitaine appelé chevalier du guet, un lieutenant et trois sergens. Cette compagnie était sous les ordres du gouverneur et de ceux qui commandaient en son absence; elle faisait des rondes la nuit, et prêtait main-forte à la justice.

[1] Par lettres patentes données à Lyon en 1508.

[2] D'après l'ordre de Villeroi, du 17 septembre 1714.

Cependant ces soldats du guet et les deux cents arquebusiers n'étant pas suffisans pour garder tous les postes disséminés sur les hauteurs et les nouvelles fortifications[1], le consulat obtint la permission de lever une compagnie de trois cents suisses[2]. Toutes ces troupes étaient placées dans les diverses forteresses : il paraît d'abord que dès le treizième siècle, les conseillers avaient eu soin de faire construire des fortifications ; depuis ce temps reculé, ils avaient toujours présidé à leurs réparations ; les octrois accordés par les souverains à différentes époques, soldaient ces dépenses. De plus, tous les habitans, bourgeois, juifs, nobles, prêtres, payaient des contributions pour fortifier la ville. L'intendance des fortifications fut confirmée solennellement au consulat par Louis XII. Mais le tyran Charles IX ayant jugé à propos, dans l'intérêt de ses projets despotiques, de faire bâtir une citadelle[3] sur la mon-

[1] Années 1570 et 1571.

[2] La dernière pièce relative à ce sujet est une lettre de Louis XIII, de l'année 1611 (époque où l'absolutisme était parfaitement établi), adressée au consulat, portant qu'il lui envoie trois cents Suisses de sa garde pour servir tant à la garde des portes qu'à celle des lieux publics. Une compagnie du régiment de Lyonnais remplaça bientôt les Suisses à la porte de la ville. Ajoutons à tout ce qui concerne l'ancienne milice bourgeoise, qu'il y avait dans la ville une juridiction pour connaître et juger les délits concernant la garde civique. Elle fut confirmée au prévôt des marchands et aux échevins, comme commandans en l'absence du gouverneur. L'auditeur de camp, qui avait des pouvoirs du roi, faisait l'instruction et le rapport du procès, et le major remplissait les fonctions de procureur du roi.

[3] En 1564.

tagne de Saint-Sébastien pour dominer la ville, les membres du consulat, qui n'avaient pu s'y opposer à cause des troubles religieux qui bouleversaient la cité, profitèrent de la première occasion favorable pour en solliciter la démolition. Voilà les soins dont le gouvernement consulaire était chargé pour la défense de la cité; voici maintenant ceux qu'il donnait à la police intérieure. Sous ce rapport, les actes consulaires seraient une excellente école pour tous les administrateurs.

Dans une ville où l'esprit républicain dominait, où les ouvriers étaient nombreux et les métiers multipliés à l'infini, il fallait avant tout redouter la famine; aussi le consulat veillait avec une attention toute paternelle à l'approvisionnement de la cité. Les greniers d'abondance, que l'on ne construisait pas alors comme des cathédrales[1], étaient toujours remplis[2]. Les conseillers de ville avaient le pouvoir de tirer des grains des différentes provinces du royaume et des pays étrangers. On diminuait le prix du pain à Lyon, quand une sédition allait éclater. Dans une as-

[1] On achève en 1830 un édifice immense et somptueux sur la rive gauche de la Saône et sur l'emplacement de l'arcenal. Cet édifice doit renfermer tout à la fois le sel et la farine. Il peut avoir une infinité d'autres destinations : dans le cas d'invasion étrangère, il peut servir de forteresse ; dans celui d'un redoublement de ferveur religieuse, il peut être une église très vaste, etc.

[2] Ce ne fut que dans l'année 1580 que le consulat résolut d'établir un grenier commun.

semblée solennelle[1], générale de tous les ordres de la cité, il fut unanimement décidé qu'on établirait une chambre d'abondance, comme il en exista une de conservation pour le commerce; il fut déterminé qu'elle serait composée de plusieurs citoyens dévoués et opulens, qui prendraient les mesures convenables afin de prévenir la disette, et de faire les achats de blé qui seraient nécessaires. On fit des réglemens ; le tout fut autorisé par des lettres patentes. Parmi les personnes qui composaient cette chambre, il y avait un trésorier qui rendait ordinairement compte au consulat.

Après l'approvisionnement venait la salubrité publique. On n'avait point encore trouvé les moyens préservatifs contre beaucoup de maladies contagieuses. La plus grande sévérité était nécessaire pour forcer les habitans à maintenir la propreté dans les rues et dans leurs maisons. Les commissaires de santé avaient plein pouvoir à cet égard[2]. Outre les médecins chargés de cette

[1] En 1643, les lettres patentes qui autorisent la chambre d'abondance sont du mois de décembre 1643.

[2] En 1581, le roi Henri III, par lettres patentes du 3 septembre, donne pleins pouvoirs à ceux que le consulat nommerait pour la direction de la santé des citoyens, d'amender ceux qui contreviendraient à leurs réglemens. Ces lettres furent renouvelées le 10 mars 1585, avec des pouvoirs encore plus grands, et les dispositions sévères qu'elles indiquaient furent confirmées en 1607 par Henri IV. Le consulat, de son côté, était en possession de nommer des chirurgiens pour servir les malades en temps de peste, et de leur donner des provisions, lesquels chirurgiens, par leurs services, gagnaient la maîtrise. *Voyez* les ouvrages

police salutaire, il existait une confrérie de la Santé érigée à Lyon dans l'église des pères Minimes[1]. Quant à la police proprement dite, pour la rendre plus respectable et plus efficace, le consulat fit toute sorte d'efforts qu'on ne saurait trop louer. Charles IX avait créé par un édit[2] des officiers de police dans les principales villes du royaume ; Lyon étant libre, le roi ordonna aux consuls et échevins de cette ville de procéder eux-mêmes à l'exécution de son édit, et de nommer des notables marchands et bourgeois instruits dans les lois du pays, pour vaquer aux soins de la police. Depuis ce temps la police a été exercée à Lyon, jusqu'au dix-huitième siècle[3], par les notables de quartier nommés d'abord deux fois par an, et ensuite annuellement par le consulat. Comme la justice se rendait gratuitement par ces commissaires, le gouvernement municipal, dans l'intérêt public, crut devoir acheter la charge de procureur du roi[4], et de la réunir au corps consulaire pour qu'elle fût aussi exercée gratuitement. De plus, dans l'intention de soustraire le

suivans : *Ordre public pour la ville de Lyon, etc.* 1670, et *Lettres de la juridiction et du pouvoir des commissaires de santé*, *etc.*

[1] Le pape Urbain VIII, par une bulle du 12 février 1628, accorde indulgence plénière à perpétuité à cette confrérie.

[2] Du 18 juillet 1572 et du mois de janvier de la même année (*Voyez* les ordonnances royales, etc.)

[3] En 1700.

[4] A une époque où toutes les charges se vendaient sous Louis XIV pour subvenir à ses fastueuses dépenses. (*Voyez* à la fin de ce livre le tableau des modifications du gouvernement consulaire.)

peuple particulièrement soumis à la juridiction de la police, des vexations des fermiers du greffe, le consulat en fit l'acquisition[1]. Dans la suite, Louis XIV[2] créa des offices de lieutenant-général de police, de procureur du roi, de greffier, de commissaires et d'huissiers[3], dans toutes les villes du royaume, auxquelles il attribua diverses fonctions et priviléges. Le consulat craignant de se voir exposé à des contestations de la part de ceux qui auraient pu exercer ces charges de nouvelle création, et qui auraient pu prétendre à la connaissance de plusieurs affaires dont il s'était toujours occupé, prit le parti d'offrir une somme de cent quatre-vingt mille francs. C'est ce que demandait Louis XIV. Aussi, par arrêt de son conseil[4], il maintint les membres du gouvernement municipal de Lyon dans la juridiction de la police pour être exercée par un lieutenant-général, un procureur du roi, dix commissaires et dix huissiers choisis par le consulat[5].

[1] En 1680.

[2] Par ses édits du mois d'octobre et de novembre 1699.

[3] C'est ce qui a fait dire que Louis XIV avait créé l'administration, comme si la France ne s'administrait pas avant cette légion de fonctionnaires.

[4] Du 15 juin 1700.

[5] Les conseillers de la ville de Lyon ont eu de toute ancienneté, en l'hôtel commun, les matrices des poids et mesures, et commis des personnes pour les échantillonner et les marquer. L'archevêque ayant voulu les troubler dans la possession de ces priviléges et de plusieurs autres, leur procureur, en 1381, interjeta appel. Après une contestation fort longue et des enquêtes faites de part et d'autre, par sentence du 27

La voirie était une des branches de cette police, mais non sans contestation ; déja le gouvernement royal et la capitale voulaient exercer en quelque sorte, sur les travaux publics et sur l'architecture provinciale, ce despotisme si scandaleux de nos temps modernes. A l'époque de la réunion de notre ville au royaume de France, dans le quatorzième siècle, le monarque avait confirmé les priviléges et les soins de la voirie au consulat. Beaucoup plus tard, la juridiction de la voirie ayant été attribuée aux trésoriers de France, ceux de la généralité de Lyon se persuadèrent qu'elle devait leur appartenir dans cette ville et ses faubourgs : ils firent à ce sujet[1] quelques tentatives ; mais à la vue de la possession immémoriale et non interrompue du corps municipal, ils abandonnèrent leurs prétentions. Le consulat demeura dans ses droits accoutumés de surveiller la voirie, de construire sans contrôle les monumens publics, et de donner les alignemens mêmes aux trésoriers de France qui en avaient besoin.

Enfin le gouvernement municipal embrassait tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité des

mars 1454, les défenses de l'archevêque furent annulées comme contraires aux libertés, franchises, prérogatives et anciennes coutumes de la ville. L'archevêque s'étant rendu appelant de cette sentence, il y eut le 6 juin 1472, arrêt qui en prononça la confirmation. Il fut décidé que le poids de Lyon serait d'un quintal de cent deux livres, et la livre de quatorze onces ; dès lors les poids et mesures entrèrent dans la police municipale dont le consulat était chargé.

[1] Années 1624, 1627 et 1629.

habitans. Nous verrons dans la suite de cette histoire les branches de commerce qui lui dûrent un vif éclat. La police des arts et métiers se faisait avec une perfection inouïe, pour des siècles moins éclairés que le nôtre. Le consulat nommait des maîtres désignés par l'opinion publique pour concourir à l'élection des magistrats municipaux. Les plus anciens syndicats en offrent la preuve. Le clergé voulut plusieurs fois troubler les élections populaires, en poussant les ouvriers vers la démagogie : par exemple, dans le quinzième siècle[1], les artisans encouragés par le juge ordinaire de l'archevêque, contestèrent aux membres du gouvernement consulaire le droit de choisir les maîtres de métiers ; et, sous prétexte de quelques statuts qu'ils s'étaient faits, ils entreprirent de se mettre en jurande et de s'assembler sans la permission du consulat. Celui-ci l'emporta sur les projets de discorde des chanoines, et put à la même époque faire fleurir le genre de négoce qui place la ville de Lyon à la tête de toutes les cités industrielles. En effet, la fabrique des étoffes d'or, argent et soie, commença à s'établir dans la ville de Lyon sous le règne de Louis XI. Par des lettres patentes spéciales[2], ce roi ordonne « que les ouvriers qui viendront à Lyon pour travailler aux « draps d'or et de soie, soient exempts de tout

[1] Dans l'année 1480.

[2] Du 24 novembre 1466.

« impôt pendant douze ans ». Les conseillers de ville donnèrent les sommes nécessaires pour dresser les premiers métiers, et fournir à l'entretien des ouvriers. Lorsque le roi Louis XII et Anne de Bretagne, son épouse, séjournèrent à Lyon, ils se réunirent au consulat pour encourager la fabrication des soiries. François I[er], dans un voyage qu'il fit dans nos contrées, se convainquit par lui-même des avantages que cette manufacture apportait au royaume, et à la ville de Lyon en particulier; pour en augmenter les produits et attirer à Lyon les ouvriers de velours gênois, il leur accorda de grands priviléges d'après les sollicitations du consulat[1].

Nous avions donc raison de dire que le gouvernement électif ou consulaire était la cause principale de la prospérité immense de Lyon. Malgré toutes les vicissitudes qu'il a subies, on

[1] Pour compléter ce qui concerne le commerce de Lyon dans ses rapports avec le consulat, nous ferons observer que les anciennes foires de Champagne et de Brie, que le roi Philippe de Valois avait rétablies en 1349, étant tombées en désuétude, Charles, fils de France, régent pendant la démence de son père Charles VI, par des lettres patentes du 9 février 1419, créa deux foires dans la ville de Lyon à l'instar de celles de Champagne. Étant parvenu sur le trône sous le nom de Charles VII, il en créa trois par son édit du mois de février 1443. Louis XI, par un édit du mois de mars 1462, porta ces foires au nombre de quatre. Ces foires, après bien des traverses, furent en quelque sorte créées de nouveau par édit de Charles VIII du mois de juin 1494. Depuis ce temps, qui est le temps de la véritable institution des fameuses foires de Lyon, où tous les produits des provinces de France étaient étalés à cause de la grande liberté de commerce que le consulat donnait aux négocians; les rois de France les confirmèrent jusqu'en 1717. La première de ces foires

peut le considérer comme l'ame de la cité. Suivant qu'il a régné avec plus ou moins d'indépendance, la ville de Lyon a présenté un aspect florissant ou a langui dans une espèce de nullité politique. Il n'est pas inutile de le présenter rapidement depuis son origine jusqu'à nos jours, avec toutes ses modifications : c'est le plan que nous avons adopté pour l'histoire particulière de tous les monumens et de toutes les institutions, placée sous forme d'épisode dans l'histoire générale.

La commune lyonnaise s'est fait distinguer, dans ses commencemens, tout à la fois par son énergie terrible dans le combat, et par sa modération après la victoire. Elle n'a jamais pris les armes la première; les combats qu'elle a soutenus n'ont jamais eu le caractère de révolte, puisqu'elle ne défendait que ses droits. Il est même étonnant qu'après toutes les insultes des chanoines et de

était celle des Rois; elle commençait le lundi après l'Épiphanie. La deuxième était celle de Pâques; elle commençait le lendemain du dimanche de Quasimodo; la troisième, celle d'Août, commençait le quatrième jour de ce mois. Enfin la dernière foire de l'année était celle de Tous-les-Saints; elle commençait le treizième jour du mois de novembre. Elles duraient toutes quinze jours, les dimanches et les fêtes non compris. Les privilèges dont jouissaient les foires de Lyon étaient très considérables : les étrangers qui y trafiquaient avaient la faculté de tester comme les régnicoles, étaient exempts du droit d'aubaine, etc. ; il y avait des privilèges particuliers pour les Suisses et les Allemands des villes impériales. Les foires étaient franches; les marchandises entrant et sortant de la ville de Lyon à l'époque des foires, furent déclarées exemptes de tous aides, impôts, subsides et autres charges; il suffisait qu'elles fussent marquées des armes du consulat de Lyon, pour qu'on les respectât à toutes les frontières, etc.

leurs officiers, le peuple lyonnais ne se soit pas porté à des excès plus graves. Cette générosité se montrera dans toutes les guerres de la commune de Lyon. Son association volontaire avec les rois de France est remarquable, parce que dès lors cette commune eut souvent à supporter les caprices d'un allié trop puissant. Louis IX, son premier protecteur, respecta ses franchises : on sait que ce prince, loin de restreindre l'exercice des droits municipaux, les soutenait ouvertement. Il fut imité en cela par la plupart de ses successeurs. Philippe le Bel, Philippe de Valois et autres ne se mêlèrent des affaires de la commune lyonnaise que pour fortifier le parti des bourgeois contre celui des chanoines. Charles V ne toucha en rien aux magistratures populaires de Lyon; bien loin de là, il fut le père des communes, et montra comment un roi, en ne faisant qu'un avec le peuple, en se considérant comme roi-citoyen, mérite le titre de sage. Les habitudes bourgeoises de Louis XI lui rendaient le séjour de Lyon très agréable ; il courtisait les belles lyonnaises, et se gardait bien de diminuer l'autorité du consulat : que serait devenu ce roi qui faisait tomber les têtes des grands, s'il n'eût pas été l'ami des communes? Charles VIII institua la noblesse des membres du gouvernement municipal de Lyon : c'était proclamer l'égalité politique, que de mettre de simples marchands au niveau des hauts seigneurs. François Ier et Henri II, par plusieurs ordonnances,

consacrèrent le droit des élections populaires. Charles IX fut forcé lui-même de respecter, jusqu'à un certain point, nos franchises municipales.

Pendant les guerres de religion, le gouvernement consulaire de Lyon passa alternativement des religionnaires aux catholiques, mais l'esprit de ce gouvernement ne fut point changé; et, malgré les troubles de la cité, il exista une grande émulation de gloire et de patriotisme entre les différens membres du consulat : plusieurs embellissemens de Lyon, plusieurs places, plusieurs quais datent de cette époque.

Lorsqu'après une lutte sanglante Henri IV monta sur le trône, Lyon, dominé par les infames fauteurs de la ligue, en se rendant, ne demanda que le maintien de ses libertés municipales. Veut-on connaître le langage que Henri IV tenait à Lyon qui le reconnaissait enfin digne de régner : « Et « pour ce que ne pouvons nous tenir assurés de « nos villes et de l'obéissance qui nous est due « par nos sujets, que par leur fidélité et affection, « en quoi sommes bien certains que ceux de no- « tre dite ville de Lyon persisteront, nous décla- « rons aussi que jamais nous n'aurons d'eux au- « cune défiance, ni désir de bâtir autres citadelles « que dans leurs cœurs et bonnes volontés[1]. »

Cependant Henri IV modifia le consulat en réduisant les membres à un prévôt des marchands

[1] Raynouard, *Droit municipal*.

et quatre échevins. C'était là une espèce de révolution dans la commune lyonnaise; nous en verrons plus tard les résultats. Louis XIV opéra un changement plus sensible, en mettant toutes les charges à l'encan; il est vrai que le consulat échappa à la corruption générale, et acheta lui-même plusieurs charges dans l'intérêt de la cité. Néanmoins le système fiscal et odieux qui plana sur la France pendant long-temps, ébranla le gouvernement municipal de Lyon; son caractère patriotique fut altéré : les prévôts des marchands et les échevins ne furent que trop souvent coupables de faiblesse, de vanité, d'orgueil, et d'un attachement sordide aux faveurs de la cour. Le gouvernement royal avait tout envahi. La révolution surprit notre cité dans cette situation. Pour les ames généreuses, c'était le rétablissement des communes avec toutes leurs franchises, moins les restes hideux de la féodalité et les dilapidations des courtisans; aussi la commune de Lyon se réveilla, et prit une grande part au mouvement politique. La mairie y fut établie comme par toute la France. Mais l'anarchie se mit bientôt à la place de tous les fléaux de la féodalité et de la royauté absolue : la commune despote de Paris pesa comme un cauchemar sur toutes les communes de la république et de Lyon en particulier; le gouvernement municipal de cette ville lutta en vain : il succomba. Le règne de la véritable liberté ne fut que passager; Napoléon absorba dans sa personne

tous les droits municipaux dont les Français avaient fait un mauvais usage : la révolution française, les franchises communales, les élections de magistrats populaires, toute l'existence d'une nation s'était concentrée dans sa personne. Nous verrons à la fin de cet ouvrage sa domination administrative sur la ville de Lyon.

A l'époque de la Restauration, une charte fit espérer qu'on rendrait pleines et entières leurs immunités aux communes, avec tous les changemens que les progrès des lumières rendaient nécessaires. Mais des prêtres ambitieux, des nobles décrépits ou imbécilles, une famille royale retardataire, ne voyaient leurs intérêts que dans l'absolutisme ; le jésuitisme veillait, et des ministres imprudens retirèrent de la manière la plus brutale les lois municipales que nous annoncions dans l'introduction de cette histoire.

Enfin le peuple, après tant de luttes soutenues contre des dogmes politiques ridicules, a commencé l'ère brillante de sa véritable souveraineté; des orages accumulés pendant un an sur la France ont tout-à-coup éclaté, la foudre a frappé les coupables, et, au milieu des débris de leur trône, la loi a fondé son empire. Le ciel luira désormais plein de sérénité, et fécondera notre belle patrie, parce que les droits antiques sont assis pour toujours sur des bases inébranlables, celles de la raison universelle. Une nation courageuse, éclairée, avide tout à la fois de repos et de perfection-

nement a brisé ses entraves; l'intelligence a détrôné le jésuitisme, l'élection a remplacé la légitimité. Or, l'élection est la condition indispensable de la prospérité des communes ; la municipalité de Lyon en jouira bientôt comme les autres, et cette ville, qui fut une république florissante dans le moyen âge, ne marchera pas la dernière dans la carrière de la liberté.

Telle a été la commune lyonnaise à différentes époques de notre histoire. Au milieu de recherches, souvent fastidieuses, des événemens survenus sous le gouvernement théocratique, nous avions besoin de nous distraire par les institutions d'un gouvernement généreux et libre, le premier de tous. Il était utile d'en former un seul tableau, pour montrer aux citoyens qu'ils ont toujours été maîtres de leurs personnes et de leurs biens, et que les rois n'étaient que des protecteurs salariés qu'ils avaient bien voulu choisir pour défendre leurs libertés[1]. L'origine du gouvernement municipal, ses progrès et sa décadence, mais l'espoir de le voir renaître avec tous les perfectionnemens du dix-neuvième siècle, devaient nous occuper dans un seul livre. Il fallait grou-

[1] On conserve encore dans nos archives publiques l'acte original par lequel le roi de France prend cette ville et ses concitoyens sous sa garde et protection : « Philippus, Francorum rex, notum facimus uni-« versis.... quod nos ad supplicationem universorum civium, totiusque « populi Lugduni ipsos recepimus in nostrâ protectione, et custodiâ « speciali, seu guardâ.» *Inventaire général des archives*, et Menestrier, *Histoire consulaire; Preuves*.

per en quelque sorte tous les droits de nos compatriotes, au moment où ils sont appelés à en faire usage. A présent que nous savons ce que c'est qu'une commune, reprenons le fil de notre narration.



## SOMMAIRE DU DIXIÈME LIVRE.

Obstacles qui s'opposèrent d'abord à l'établissement complet du gouvernement consulaire. Premiers troubles à Lyon après le départ de Louis IX pour sa malheureuse expédition d'Afrique. Les chanoines prennent l'offensive ; massacre des pennons dans la forteresse de La Madeleine, à la montée du Gourguillon, et dévastation des propriétés des bourgeois aux environs de la ville, par les gens armés du chapitre. Représailles des citoyens ; premiers assauts livrés à la citadelle de Saint-Just. Résistance courageuse des chanoines. Les bourgeois de Lyon se vengent sur les vassaux de l'église répandus dans les campagnes. Les cultivateurs d'Écully, terre de l'église, et leur curé, sont brûlés dans la chapelle du village. Terreur et fuite sur la montagne des habitans de Couzon. Les Lyonnais reviennent, après de grands préparatifs de siége, sous les murailles de Saint-Just ; mais les chanoines avaient eu le temps de les couvrir de défenseurs. Cessation des hostilités ; arrangemens pris sous la protection des commissaires royaux que Louis IX avait laissés à Nîmes. Événemens extérieurs qui eurent alors une grande influence sur le sort des Lyonnais. Avénement d'un ancien chanoine de Lyon au trône pontifical. Particularités remarquables sur cette élection. Bonaventure, patron de Lyon ; son influence dans le conclave. État de la chrétienté à cette époque. Trois affaires importantes rendent un concile écuménique nécessaire. Grégoire X en fait le siége à Lyon. Son arrivée dans cette ville ; il s'occupe des affaires de la cité, et en fait cesser les troubles.

# LIVRE DIXIÈME.

Un gouvernement consulaire tel que celui que nous venons de décrire, demandait plusieurs siècles pour se consolider. Il avait à lutter contre des ennemis puissans qui frémissaient au seul mot de liberté populaire : la ruse et la force, les intrigues sacerdotales et une politique égoïste émanée d'elles, se réunirent souvent pour le renverser. Les habitans de Lyon jouissaient à peine des premiers fruits de leurs nouvelles institutions, lorsqu'ils se virent tout-à-coup troublés dans leur commerce, dans leurs droits et dans leurs affaires domestiques[1]. Le roi Louis IX s'était embarqué pour son expédition d'Afrique, sans avoir prononcé d'une manière définitive sur les différens des citoyens et du chapitre, laissant toutefois à Nîmes des commissaires royaux pour les apaiser, si les querelles recommençaient. Les choses se trouvèrent bientôt dans le même état, et l'on se battit avec plus de fureur. Ainsi la folle croisade du prince qui courait à la mort, retarda de plu-

[1] Année 1270.

sieurs années la réunion de la cité lyonnaise au royaume de France. Si ce monarque augmenta l'influence morale de la royauté, il négligea sur plusieurs points du territoire gaulois ce qui pouvait en faire la puissance physique.

Les chanoines reçurent la nouvelle de son départ avec plaisir. Cette fois, retranchés d'une manière formidable dans les donjons de Saint-Just, ils prirent l'offensive : c'était l'unique moyen d'éviter l'impétuosité courageuse des bourgeois; ils espéraient les vaincre en les prenant au dépourvu. L'orgueil blessé et l'ambition déçue stimulaient leur ressentiment; ils ne pouvaient pardonner l'affront qu'on leur avait fait en les privant d'une portion de la souveraineté, et préparaient les plus affreux supplices à ceux qui avaient eu l'insolence de se mettre sous la protection du roi. Le fort du Gourguillon, que les citoyens occupaient et qui s'élevait avec ses redoutes tout près de la forteresse de Saint-Just, fut le premier poste qu'ils attaquèrent. Les pennons furent égorgés. Les vassaux de l'église, enhardis par ce premier exploit, se précipitèrent avec fracas du sommet de la montagne; mais n'osant franchir le pont de la Saône que le beffroi de Saint-Nizier avait fait couvrir en un instant de bourgeois armés, ils traversèrent la rivière plus haut, et se répandirent dans les campagnes environnantes, sans frein, sans ordre, sans crainte de laisser le bourg de Saint-Just privé de leur secours, arrachant les vignes et les mois-

sons, tuant ou emmenant le bétail, massacrant les vilains, et mettant le feu aux maisons qu'ils savaient appartenir aux plus notables citoyens.

Ceux-ci eurent bientôt leur revanche. Déja leurs bataillons accourus de tous les quartiers sur le Pont-de-Pierre, avec cuirasse, lance et épée, s'étaient considérablement grossis, et avaient formé une masse compacte, intrépide, animée du même esprit, celui de la vengeance. L'habitude de guerroyer sans cesse, et la haine pour des brigands tonsurés, faisaient quitter les travaux avec une étonnante rapidité. Les Lyonnais étaient alors tout à la fois pères, époux, fils, commerçans, citoyens et soldats. Tous se portent sur le Gourguillon. Les cadavres de leurs camarades les enflamment d'une ardeur inouïe ; ils reprennent le fort de la Madeleine, et passent au fil de l'épée les vassaux de l'église qui s'en étaient emparés. Pour semer la terreur, ils profitent de l'absence du corps d'armée des chanoines dispersé dans les campagnes, et des ombres de la nuit qui commençait à devenir obscure ; ils enfoncent les premières barricades du cloître de Saint-Just, brûlent presque toutes les maisons du chapitre, et massacrent tous ceux qui se rencontrent sur leur passage. A la nouvelle de ce succès des bourgeois de Lyon, que les flammes de la colline annonçaient assez, l'exaspération des gens d'armes du clergé, disséminés çà et là aux environs, fut portée à son comble : deux fois ils cherchèrent à escalader les

murailles que les citoyens avaient élevées du côté de Saint-Marcel et de Saint-Sébastien ; ils furent deux fois repoussés avec perte. Ne pouvant exécuter leur serment horrible de brûler tous les magasins de la cité, de massacrer femmes, enfans de cette bourgeoisie courageuse qui leur tenait tête, ils revinrent dans les domaines des vilains et des citadins, dévastèrent tous les hameaux qui n'appartenaient pas à l'église, emmenèrent prisonniers et firent serfs des chanoines les paysans qu'ils purent rencontrer : ils savaient que l'esclavage de la glèbe était pire que la mort.

Les deux partis étaient donc acharnés l'un contre l'autre, et se faisaient une guerre de bêtes féroces qui aurait pu se justifier d'un côté, si l'on pouvait excuser la barbarie. Cependant, à cette époque où les passions des hommes avaient toute leur impétuosité et leur franchise naturelles, sans contre-poids des lumières ou de la raison, le despotisme sacerdotal ne pouvait que s'attirer de légitimes vengeances. Un seul cri s'éleva parmi les citoyens : « Escaladons la citadelle de Saint-« Just. » Ce cri retentit dans la ville ; et aussitôt on vit les femmes, les enfans, les vieillards mêmes, apporter sur la montagne tout ce qui était nécessaire pour détruire le repaire de la tyrannie. Mais les créneaux étaient très élevés, les murailles de la principale tour inébranlables, et les portails en fer auraient résisté pendant dix ans. Cette première attaque fut sans succès, parce que les bour-

geois manquaient de hautes machines pour un siége régulier.

Ils abandonnent donc momentanément le bourg de Saint-Just, sans s'inquiéter des moyens de défense que les chanoines pourraient se procurer pendant que la bourgeoisie irait prendre quelque repos chez elle. Le lendemain, samedi, vers le milieu du mois de juillet, saison où les têtes fermentent, les citoyens courent de nouveau au siége de la forteresse. Leür armée était divisée en trois corps ; ces bataillons débouchèrent par trois points avec une intrépidité qui semblait leur assurer le succès. Les principales tours de la citadelle furent attaquées à la fois; mais ceux qui les occupaient se défendirent avec courage. Ils voyaient que les bourgeois étaient disposés à ne leur faire aucun quartier.

Le combat fut long et opiniâtre. Il y eut beaucoup de morts de part et d'autre. Quelques chanoines furent blessés. La fatigue, l'épuisement dans une saison aussi chaude, le besoin de réparer leurs forces, firent battre les citoyens en retraite. Ils demeurèrent jusqu'au jeudi suivant sans renouveler l'attaque; après quatre jours de repos, ils revinrent dans le même ordre et avec la même intrépidité : leurs efforts furent encore inutiles. Il fallut avoir recours à d'autres procédés d'attaque. Les conseillers firent construire une quantité considérable de gabions, de mantelets, de béliers et autres machines de guerre pour saper

les murailles de la forteresse; ils amassèrent une quantité prodigieuse d'huile, de paille, de toute sorte de combustibles pour brûler les chanoines dans leur cloître. Au milieu de ces préparatifs, le juste courroux des citoyens était sans cesse stimulé par un spectacle de désolation : du sommet de la colline de Fourvières, ils voyaient les restes fumans de leurs maisons de campagne tout près de la cité, et les malheureux habitans des villages circonvoisins, privés de tout, échappés au massacre, accouraient grossir leurs bataillons. Ils ne purent résister à la fureur que leur inspira ce dernier tableau des misères humaines : laissant tout-à-coup le siége de Saint-Just, qui leur faisait perdre beaucoup de monde sans promettre un grand succès, ils jurent de faire subir aux vassaux de l'église le même traitement que leurs frères d'armes avaient éprouvé. Ils débouchent par la porte de Trion et la vallée de Champ-Vert, en très grand nombre, la veille de Saint-André; ils se précipitent sur Écully, village des dépendances du chapitre ; ils se répandent dans les campagnes, arrachent, brûlent les moissons, et massacrent tous ceux qui tombent sous leurs coups. Les vassaux et serfs de l'église fuient de tout côté. Ils espèrent trouver un asyle dans la chapelle du village; le curé d'Écully, qui se trouve au milieu d'eux, commence le sacrifice de la messe pour détourner les malédictions du ciel, et conjurer l'orage qui gronde sur la tête de ses

ouailles. Les bourgeois n'entendent point ses prières, ils ne se donnent pas la peine d'enfoncer les portes de l'église; mais entassant autour des murs de cette chapelle mille gerbes ramassées dans les champs, ils y mettent le feu. Tout est consumé, les ornemens, le prêtre et les vassaux, sans qu'il puisse en échapper un seul. Ce premier acte de barbarie est accompagné de plusieurs autres : les citoyens descendent au bas des roches d'Écully, quelques-uns suivent les contours de la colline du Mont-d'Or, où ils dévastent toutes les riches propriétés du chapitre, et plusieurs remontent sur la rive droite de la Saône; ceux-ci veulent égorger les habitans de Couzon, petite ville dévouée aux chanoines. Les Couzonnais, épouvantés par la nouvelle des désastres d'Écully, se retirent sur la montagne, dont les rocs devaient servir pendant si long-temps à la construction des maisons de ceux qui les attaquaient. Ils ne tardèrent pas à voir, des lieux escarpés où ils s'étaient enfuis, les flammes dévorant leurs granges, les citoyens dévastant leurs métairies et se nourrissant de leurs nombreux troupeaux.

Cependant quelques bourgeois restés dans la ville, et ceux qui montaient la garde sous les murailles de la forteresse de Saint-Just, avaient achevé les préparatifs. Tout était prêt pour battre en brèche la citadelle. Humbert de La Tour arrivait avec des troupes fraîches et dévouées à la

bourgeoisie. Il fut bientôt suivi de tous les habitans en état de porter les armes, et de ceux qui revenaient de leur expédition dans les campagnes. Il monte jusqu'aux ruines du Gourguillon, et culbute les premiers postes des chanoines. Son étonnement fut grand lorsqu'il vit les tours, les remparts, les vingt donjons du cloître hérissés de piques et de lances. Pendant que les citoyens perdaient leur temps à des courses inutiles, le chapitre avait pu rassembler une armée nombreuse, faire venir en bateaux ses gens d'armes disséminés, et les introduire dans la forteresse par les détours escarpés de la porte de Saint-George. Mais ces vassaux n'osèrent point se battre en rase campagne avec la bourgeoisie. Ils n'écoutèrent point les Lyonnais qui les appelaient sur le champ de bataille, et virent, presque devant le grand portail de Saint-Just, brûler l'hôpital des religieux de Saint-Irénée et toutes les maisons contiguës.

Cette lâcheté ou inertie des vassaux de l'église était peut-être conseillée par les chanoines. L'expérience avait démontré que des citoyens appelés dans l'intérieur de la cité par leurs affaires domestiques, par leur négoce, ne pouvaient prolonger un siége pendant long-temps, et réduire leurs ennemis à la famine ; il suffisait d'attendre que leur première impétuosité fût passée pour voir renaître l'ordre et la tranquillité. C'est ce qui arriva : les bourgeois ne pouvant vaincre des mu-

railles hérissées de piques, se retirèrent dans leurs magasins.

Les médiateurs ou commissaires royaux laissés à Nîmes par le roi Louis IX, arrivèrent à Lyon dans le même temps. A leur voix, les hostilités cessèrent tout-à-fait. Le gouvernement théocratique des chanoines fut suspendu jusqu'à la nomination d'un nouveau prélat qui pût les dominer. Cet arrangement rendit les bourgeois maîtres absolus de leur cité durant plusieurs mois. Ils profitèrent de cette souveraineté si naturelle pour apporter un nouvel ordre dans l'administration de leurs affaires : pour donner plus de force et plus d'unité à leur commune naissante, ils réduisirent à douze les cinquante conseillers qu'ils avaient mis à leur tête au commencement des premiers troubles ; et afin de témoigner leur reconnaissance au monarque français qui les avait protégés, ils reçurent avec le plus vif empressement Philippe III, dit le Hardi, qui rapportait en France les os de son père mort en Afrique dans sa malheureuse expédition devant Tunis. Mais sur ces entrefaites, il se passait à Rome un événement qui devait avoir la plus grande influence sur le sort des Lyonnais : un ancien chanoine et comte de Lyon[1], Théalde ou Thibaud, connu plus tard

[1] Théalde, et par corruption Théobalde dans quelques auteurs, nous apprend lui-même par ses lettres qu'avant son exaltation et avant son voyage périlleux dans la Terre-Sainte, il avait résidé long-temps à Lyon comme simple chanoine : «Lugdunensem ecclesiam, in quâ nos olim, dum

sous le nom de Grégoire x, était élevé sur le trône pontifical.

Cette haute fortune dans un homme modeste qui ne l'ambitionnait pas, les causes de son avancement, les faits remarquables qui suivirent cette nomination, ses projets pleins de grandeur et de générosité, enfin sa politique envers les Lyonnais, dictée un peu par ses souvenirs et par sa place, méritent toute notre attention.

L'église de Lyon a toujours regardé comme un de ses plus beaux titres à la gloire, d'avoir donné des papes au monde chrétien : étudions donc le

« minori officio fungeremur, in canonicorum ipsius ecclesiæ collegio exis-
« tentes, diutinam fecimus residentiam personalem » (*Epist.* 24, lib. 4.) —Odoric., *Ann.* 1271.—Ciaconius *in Greg.* x.—Théalde ou encore Thibaud répète la même chose, et presque en mêmes termes, dans l'ordonnance qu'il fit à Lyon le jour de la Saint-Martin de l'an 1273, pour terminer les anciennes querelles du chapitre avec la cité lyonnaise : « Gregorius.... ad perpetuam rei memoriam, memores uberum ecclesiæ « lugdunensis quæ nos tunc ipsius canonicum tractavit ut filium, ac multi- « pliciter honoravit, ad eam in filialem excitamus affectum.» (*Ordinatio domini Gregorii papæ* x, dat. Lugd. tert. id. nov. pontif. nostri anno tertio.) — Colonia, *Hist. littéraire*; Menestrier, *Hist. consulaire*; *Preuves.* — Tous ces faits sont utiles à connaître pour comprendre les ordonnances de Grégoire x à Lyon, sa prédilection pour le chapitre, et le motif principal qui le porta à choisir la ville de Lyon pour le second concile écuménique. On peut, sur ce concile que nous exposons avec tous les détails nécessaires, recueillir des notes dans les auteurs suivans : Ptolem. Luc., *Histoire ecclésiastique*; Fleury, *Hist. ecclésiastique*, tom. xviii; Gibbon, *Décad. de l'empire Romain*, tom. xii; Colonia, *Histoire littéraire*, tom. ii; Odoric., *Annal.* ann. 1271, sur ce qui concerne les vues de Grégoire x; Lumina, *Abrégé chronologique* et *Histoire de l'église de Lyon*; Dupin, *Bibl. ecclésiast.*, tome x, mais surtout *Sacrosancta Concilia*, Labb. ann. 1274.

caractère de ces pontifes. La nomination de Thibaud fit cesser un interrègne qui commençait à faire croire que la chrétiente pouvait se passer d'un chef suprême. Clément IV était mort depuis deux ans et neuf mois; les règles sévères du conclave, au moment d'une élection, n'étaient pas encore établies; les prélats, par leur indécision, donnaient un exemple funeste aux peuples : car en montrant que les dépositaires des intérêts spirituels étaient peu nécessaires, ils démontraient que les souverains temporels étaient à plus forte raison inutiles [1]. Il fallut toute l'influence de l'évêque de Porto [2] et d'un père de l'Église distingué

[1] Nous aurons occasion de montrer, dans le *Parallèle du christianisme dans son état primitif avec les gouvernemens représentatifs tels que nous les voyons aujourd'hui*, que tous les excès de la cour de Rome, les schismes, les discordes, les querelles sanglantes, ont été le résultat de l'altération du mode primitif des élections pontificales. La hiérarchie ecclésiastique et le christianisme qui lui étaient confié, ne furent véritablement utiles au genre humain que lorsqu'ils furent basés sur les élections populaires. Quel amour ne devait-on pas avoir pour une religion qui défendait la liberté, et donnait aux peuples opprimés le droit de choisir ceux qui par leurs vertus pouvaient ouvrir les portes du ciel. La cour de Rome aurait déja conquis spirituellement tout l'univers, si les besoins religieux de tous les peuples avaient été représentés par un pape choisi par tous les cardinaux de la terre, et non par des coteries soit allemandes, soit italiques. Les cardinaux et évêques étant eux-mêmes, dans les premiers temps, choisis par tous les chrétiens indistinctement, on conçoit que le souverain pontife représentait mieux alors toute la chrétienté. Puisque le salut des hommes était confié à des élections, les gouvernemens, les rois ne pourraient-ils pas être soumis au même principe; ici nous entrons dans une série de considérations politiques que nous discuterons plus tard.

[2] *Voyez*, pour ce qui concerne le cardinal Jean, évêque de Porto,

dont nous parlerons dans la suite, pour forcer les cardinaux à prendre un parti décisif[1]. Quinze d'entre eux étaient réunis à Viterbe ; ils ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un successeur de Clément : quand la corruption s'est glissée dans une hiérarchie quelconque, chacun se croit digne du premier rang, ou refuse sa voix à celui qui mérite de l'occuper. Les cardinaux, plutôt que de s'abaisser à nommer un pontife, préférèrent se dépouiller d'un droit précieux, et donnèrent aux six principaux du collége, par un compromis authentique, le pouvoir de nommer un pape.

Le sacré collége, ainsi réduit, n'en était pas plus sage. Jean, évêque de Porto, honoré de la pourpre romaine dans le premier concile de Lyon où il s'était lié d'amitié avec plusieurs chanoines de cette ville, se rappela les qualités éminentes de Thibaud, et résolut de mettre un terme aux intrigues de ses collègues. Il se lève tout-à-coup dans le conclave, puis regardant le plafond, il dit avec ironie : « Nous sommes vraiment bien « fous et bien aveugles de discuter si long-temps ! « Le Saint-Esprit n'a pu jusqu'à présent pénétrer

honoré de la pourpre dans le premier grand concile de Lyon, et enterré dans l'ancienne église des Pères-Dominicains, lorsqu'il vint pour assister au second grand concile, Ferd. Ughelli, *Italiá sacrá*, tom. I, pag. 159, *in episc.*; Portuensi ; et pour ce qui regarde l'élection de Grégoire x, Marianus, Rodulphus, et surtout Fodéré, *Narrat. hist. des couvens de l'ordre de Saint-François*; Nangis et Odoric., ann. 1271.

[1] Le 10 septembre de l'année 1271.

« dans notre assemblée : que ne faisons-nous « enlever le toit pour recevoir plus facilement ses « inspirations. »

Mais le fameux Bonaventure était présent, et ne pouvait supporter les paroles ironiques dans une affaire aussi sérieuse ; il jeta sur Jean un regard sévère et plein de dignité, qui rendit le discours de l'évêque de Porto plus mesuré : « Princes « de l'Église, continua celui-ci, au lieu de perdre « un temps précieux à des discussions qui com-« mencent à scandaliser les fidèles, donnons un « bel exemple à nos successeurs, nommons un « homme qui marche dans les voies du Seigneur. « Vous connaissez l'archidiacre Thibaud : il a « donné ses preuves de courage dans la Terre-« Sainte ; il a montré les plus grandes vertus au « milieu des chanoines de la primatiale de Lyon, « et dans toutes les places éminentes qu'il a oc-« cupées ; que ne le nommez-vous chef suprême « de l'Église ? toute la chrétienté applaudira. Vous « objecterez peut-être qu'il n'est ni cardinal ni évê-« que ; qu'importe son rang parmi les prélats, si « son mérite le met au dessus des places les plus « élevées ? D'ailleurs il est Italien : Florence l'a « vu naître ; il appartient à l'illustre famille des « Visconti ; il entreprendra avec enthousiasme « tout ce qui pourra contribuer à la gloire de « l'église romaine ; son caractère noble et conci-« liateur raménera peut-être les chrétiens de Con-« stantinople. J'ai dit ; je ne vois que Thibaud

« capable de monter sur le trône pontifical[1]. »

L'évêque de Porto avait à peine achevé son discours, que Bonaventure appuya sa proposition de la plus douce éloquence. Ce savant homme jouissait d'une immense réputation dans la chrétienté: sa voix fut applaudie, et Thibaud fut nommé.

Les opinions des historiens sont partagées sur l'influence de Bonaventure au conclave. Quelques-uns prétendent que ce fut à ce docteur sage et profond dans la science du chrétien, que s'en rapportèrent les autres cardinaux pour le choix d'un souverain pontife, qu'ils lui donnèrent le pouvoir de le nommer lui-même s'il le jugeait à propos. Aussi, dans les divers panégyriques qu'on prononce tous les ans en l'honneur de cet illustre patron de la cité lyonnaise, ne manque-t-on jamais de faire entrer cette action de saint Bonaventure comme un des plus brillans traits de son éloge : « Il a fait lui seul un pape après « avoir refusé de l'être ». D'autres auteurs modifient cette opinion, en disant simplement que « Bonaventure, dont le suffrage était d'un grand « poids, eut réellement quelque part à l'exalta- « tion de Grégoire x en parlant aux cardinaux en « sa faveur, et en rendant à sa piété et à son mé- « rite un témoignage irrécusable[2]. »

[1] « Joannem Portuensem episcopum...... virtutes tandem egregias « Thealdi archiduc. in luce ita collocasse ut cardinalibus acceptissimus « fuerit. » Odoric, *Annal.* 1271, n° 12.

[2] Colonia, *Histoire littéraire*, tom. II.

Quelles que soient les causes de sa nomination, Grégoire x occupa avec gloire le trône pontifical, et procura par un grand concile des avantages considérables à la ville de Lyon. Trois affaires importantes fixaient l'attention des fidèles: il fallait toute la sagesse d'un pontife vraiment dévoué pour les amener à une heureuse fin. Grégoire convenait mieux que tout autre : il avait fait le voyage de Jérusalem, et observé lui-même l'état déplorable des Latins dans ces contrées ; il leur promit en partant de soulever l'Occident pour les secourir. Il avait étudié le caractère des Grecs, leurs mœurs, leur politique, la nécessité où ils étaient de se faire des amis puissans contre les ennemis nombreux prêts à les attaquer. Cette situation de l'empire de Constantinople fit naître en lui l'espoir de détruire le schisme qui régnait depuis plusieurs siècles entre l'église grecque et l'église latine. Enfin Grégoire, très souvent acteur dans les affaires de la cour de Rome, avait découvert la source des troubles de l'Italie, et son cœur généreux conçut le projet de les faire cesser pour toujours.

L'exécution de ses desseins fut en quelque sorte l'occupation unique de son pontificat, et la cause du second concile écuménique de la ville de Lyon. En prenant possession des clés de saint Pierre, il s'appliqua d'abord à procurer la paix aux villes d'Italie, pour ne laisser au delà des monts, durant son séjour dans nos provinces, aucun sujet

d'inquiétude; il entama bientôt après avec Paléologue, empereur de Constantinople, une négociation amicale pour ne faire de tous les chrétiens répandus sur la terre qu'un peuple de frères, et se hâta d'envoyer des troupes en Orient pour soutenir les restes presque anéantis des croisés. L'empressement simulé ou réel avec lequel on reçut les ambassadeurs du pape à Constantinople, fut un signe avant-coureur de la prochaine réunion des chrétiens dissidens : Grégoire x écrivit aussitôt à presque tous les prélats de la chrétienté. « La miséricorde de Dieu est infinie, leur « disait-il, elle nous promet de grandes choses : « les ténèbres seront dissipées, les guerriers de « la Palestine seront secourus, le nombre de nos « frères augmentera. Accourez donc avec joie et « avec ardeur; nous vous mandons de vous trou- « ver à Lyon le premier de mai[1]. Cependant nous « voulons qu'il reste dans chaque province un ou « deux évêques pour les besoins spirituels des « enfans de l'Église. »

Grégoire x arriva le premier à Lyon[2] : Pierre de Tarentaise, archevêque de cette ville, le reçut d'une manière splendide, soit qu'il prît plaisir à étaler les richesses de son église, soit qu'il voulût témoigner sa reconnaissance, car il devait au souverain pontife le siége éminent qu'il occupait.

[1] 1274.

[2] Dans le mois de novembre de l'année 1273.

Pierre de Tarentaise, surnommé Bourguignon, n'était pas un homme sans célébrité : dès son enfance, il s'était fait recevoir dans l'ordre de Saint-Dominique, où il avait montré de grands talens ; l'université de Paris l'avait ensuite nommé son maître des sentences. Devenu docteur, il avait passé par toutes les charges de son ordre jusqu'à celle de général, et il en était revêtu lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Lyon par Grégoire, nomination qui lui fut un premier pas vers le trône pontifical[1]. Il dut par conséquent recevoir avec plaisir son bienfaiteur : aussi le laissa-t-il régner en souverain dans la cité.

Le roi de France, Philippe le Hardi, ajouta encore aux honneurs que le prélat lyonnais prodiguait au pape : il n'attendit point que le concile fût ouvert pour venir à Lyon lui offrir ses hommages. Ils eurent ensemble de longues conférences dont la cour de Rome profita ; car une lettre de Grégoire[2] nous apprend que le roi lui

[1] Pierre de Tarentaise n'occupa le siége de la ville de Lyon que deux années. Grégoire x l'éleva au cardinalat, et lui donna l'évêché d'Ostie, avant même qu'il eût été consacré pour celui de Lyon ; il fut ensuite élevé sur la chaire de saint Pierre, sous le nom d'Innocent v. Il mourut dans la même année. Aymar, fils d'Artaud iv, seigneur de Roussillon et frère d'Amédée, évêque de Valence et de Die, parent des comtes de Savoie, de Bourgogne et de Genève, autrefois moine de Cluny et très connu de Grégoire x, fut élu en 1274, immédiatement après la promotion de Pierre de Tarentaise au cardinalat. Grégoire, ayant confirmé cette élection, le créa conservateur de la paix dans le second concile écuménique de Lyon.

[2] Datée de Lyon du II des calendes de décembre 1273.

céda pour toujours le comtat Venaissin. Mais d'un autre côté le monarque français s'assurait un commencement de possession de la ville de Lyon; il faisait signer par le pape l'acte important passé depuis quelques mois entre Philippe et Pierre de Tarentaise, et que voici : « Pierre, « par la miséricorde de Dieu, archevêque élu de « la première lyonnaise, qu'il soit notoire à tous « que comme nous nous disposions à offrir à Phi- « lippe, par la grace de Dieu roi des Français, « la fidélité qui lui est due, ledit seigneur roi « nous a fait signifier qu'il ne nous était pas « permis de prendre l'administration des biens « temporels de cet archevêché, situés à l'occi- « dent de la Saône, sans auparavant lui avoir « prêté serment de fidélité ; à quoi nous avons « répondu que notre prochain prédécesseur, Phi- « lippe de Savoie, autrefois élu archevêque de « Lyon, et nos autres prédécesseurs, avaient « joui du temporel avant d'avoir fait serment de « fidélité aux excellens rois de France, et nous « avons produit des témoins qui ont été exami- « nés. Mais comme il nous a été dit qu'il ne « convenait pas de disputer de son droit par té- « moins avec ledit seigneur roi, nous lui avons « prêté le serment de fidélité[1]. »

Après le départ du roi de France, Grégoire x

[1] Donné le vendredi après la fête de saint André, apôtre, l'an de notre Seigneur 1272.

ne pouvant languir dans le repos jusqu'au moment de la réunion des prélats, s'occupa des affaires de la cité lyonnaise. On doit penser que flatté, caressé par les membres du chapitre, et se rappelant d'avoir été chanoine parmi eux, il dût agir avec un peu de partialité; mais son caractère imposait, et les citoyens s'en rapportèrent à sa décision. « Il commença par casser l'office « de sénéchal, qui avait été la cause principale « de tous les troubles; il ordonna qu'il n'y au« rait qu'un seul tribunal de justice séculière où « la justice se rendrait au nom de l'archevêque « et du chapitre, dont les émolumens appartien« draient à l'archevêque seul qui, en compensa« tion de la partie due au chapitre, serait tenu « de lui donner en retour une somme de deux « mille livres viennoises, sans que jamais les « chanoines pussent prétendre à une plus forte « somme; il abolit la mémoire de tous les excès « passés entre les bourgeois et les chanoines; il « révoqua toutes les sentences d'excommunica« tion, et leva tous les interdits prononcés ou « lancés contre la ville de Lyon. Ensuite, pour « donner quelque satisfaction à l'église, après « tout ce qui s'était passé contre les chanoines « et leurs vassaux, il ordonna que les forteresses « construites dans la ville à l'occasion de la guerre, « et désormais inutiles, seraient détruites; que le » sceau commun de la cité lui serait remis entre « les mains, avec défense aux habitans de s'en

« servir à l'avenir ; que l'archevêque aurait en « son pouvoir les clés des portes de la ville ; enfin, il condamna les citoyens à payer à l'église « une somme de sept mille livres viennoises pour « réparer les dommages causés dans les églises « de la Madeleine et de Fourvières qu'ils avaient « occupées durant les troubles, comme aussi « pour prier Dieu d'avoir en sa sainte garde « l'ame du curé et des paroissiens d'Écully que « les bourgeois avaient brûlés dans la chapelle [1]. »

[1] Poullin de Lumina.



## SOMMAIRE DU ONZIÈME LIVRE.

Pendant que le pape s'occupait à faire régner la paix et la tranquillité dans la ville de Lyon, des obstacles s'élevaient contre ses projets. Motifs qui rendaient les Lyonnais dociles, mais causes de la décadence des principautés chrétiennes établies dans la Palestine, que Grégoire voulait soutenir. Difficultés de la réunion de l'église grecque et de l'église latine que le pape désirait beaucoup. Cependant Michel Paléologue, dans des vues entièrement politiques, détermine, par la terreur ou la séduction, les principaux métropolitains de son empire à reconnaître le pape pour souverain pontife. Ouverture du second concile écuménique de Lyon. Énumération des prélats, des abbés, des rois, des ambassadeurs, et de tous les hommes remarquables qui s'y trouvèrent. Portrait de Bonaventure, le héros du concile. Première et seconde session; discours qui y furent prononcés. Troisième session; arrivée des ambassadeurs grecs; honneurs qui leur sont rendus; leurs protestations d'obéissance au pontife. Sur ces entrefaites, des Tartares envoyés par le grand-kan viennent encore augmenter le nombre des étrangers rassemblés à Lyon de toutes les parties du monde. Quatrième session; réunion solennelle des deux églises; allégresse publique, transports dans le concile, réjouissance populaire. La maladie mortelle de Bonaventure vient troubler l'allégresse. Cinquième session du concile; réglemens, lois, réformes qui y furent discutées, et qui donnent une idée des mœurs de cette époque. Obsèques de saint Bonaventure. Institutions monastiques en son honneur. Notice sur les Cordeliers.

# LIVRE ONZIÈME.

Cependant, tout ne cédait point à la volonté du pape : de nombreux obstacles s'élevaient déja contre ses projets les plus chéris. Malgré les secours d'argent et d'hommes envoyés par le souverain pontife, les guerriers de la Palestine étaient battus; la ferme opposition du clergé de Constantinople faisait craindre que la réunion de l'église grecque et de l'église latine n'échouât complétement; enfin il s'en fallut de peu que le second concile écuménique de la ville de Lyon, si célèbre dans les annales du christianisme, ne se bornât à discuter quelques points de discipline ecclésiastique.

La docilité que les Lyonnais avaient montrée aux ordres et aux arrangemens du pontife, malgré le besoin de liberté qui se faisait sentir d'une manière si énergique dans la bourgeoisie, se conçoit très bien : l'intérêt de leur commerce et un reste de superstition en étaient les causes; ils savaient par expérience que le faste de la cour de Rome procurait des trésors; la vie, le mouvement, les richesses qui acompagnaient le sacré collége,

réjouissaient les imaginations; l'appareil lugubre de l'interdit que Grégoire x avait fait disparaître, n'affligeait plus quelques citoyens encore pusillanimes. On sait en effet que rien n'était mieux combiné pour effrayer le peuple, dans le moyen âge, que ces sortes de sentences vengeresses du clergé : l'exercice extérieur de la religion cessait, les autels étaient privés de leurs ornemens, les statues et les images des saints étaient voilées, les cloches n'ébranlaient plus les airs de leurs sons religieux; point de sacrement aux laïques, excepté le baptême qu'on administrait aux enfans nouveau-nés, et le viatique aux mourans; les morts eux-mêmes étaient privés de sépulture dans la terre consacrée, on les jetait dans les champs ou dans les fossés, sans prières, sans cérémonie de l'église. Il est facile de comprendre que le pape qui faisait cesser par sa présence et par une apparence de générosité un spectacle aussi triste, devait être adoré, chéri des Lyonnais. Ses actes démontrent qu'il s'applaudissait d'une telle influence sur la cité lyonnaise; mais le pape n'avait pas lieu de se réjouir des dépenses faites à diverses époques pour reconquérir la Palestine.

Il n'était pas étonnant de voir les nombreuses expéditions dans la Terre-Sainte se terminer toujours par des catastrophes. Les croisades avaient eu le sort de toutes les choses humaines; elles avaient eu leur commencement, leurs progrès et leur décadence. L'Occident s'était d'abord préci-

pité sur l'Orient avec tout l'enthousiasme et le fanatisme des peuples barbares dominés par les prêtres, et qui croyaient obéir à la voix du Ciel. Les fautes de leurs chefs ignorans, les désordres d'une populace sans frein, avaient tout perdu. L'amour de la gloire et des entreprises chevaleresques fut ensuite un des principaux motifs qui conduisirent les barons, les comtes et les hauts seigneurs dans la Palestine; mais ceux-ci introduisirent dans leur conquête le gouvernement féodal ; chaque chef s'appropria la terre ou la ville qu'il avait prise, et donna sa principale attention à s'y fortifier ou à s'y défendre; les ordres militaires des templiers et des hospitaliers, en acquérant des châteaux ou des places dans l'étendue de ces différentes seigneuries, divisèrent encore l'intérêt général, et augmentèrent la confusion, au point qu'on les vit souvent, non seulement épouser les querelles particulières de ces différens princes, mais encore se faire la guerre entre eux avec acharnement, et répandre ainsi, au grand préjudice de l'entreprise, un sang qu'ils eussent dû conserver pour la soutenir[1]. Enfin les croisades devinrent, dans leur espèce de décrépitude, le moyen de satisfaire l'ambition de deux ou trois petits souverains; ce dernier motif entièrement mondain, qui avait remplacé la voix de Dieu et l'amour de la gloire, n'était pas ca-

[1] Poullin de Lumina, *Histoire chronol. de la ville de Lyon.*

pable de remuer les populations comme dans les premiers siècles. Le pape Grégoire x apprit donc pendant son séjour à Lyon, que ses projets avaient entièrement échoué dans la Terre-Sainte. Enfin, nous avons fait entrevoir que les nouvelles arrivées de Constantinople faisaient naître en lui d'autres soucis, qui s'évanouirent, il est vrai, presque aussitôt qu'ils furent formés.

L'empire de Constantinople était une conquête faite depuis peu sur les Latins, qui ne s'étaient point fait aimer pendant leur domination; une politique astucieuse rapprochait seule ce que les armes avaient désuni. Michel Paléologue, empereur des Grecs, s'était emparé de la ville principale de ses états sur Baudoin II; il n'ignorait pas que les Latins feraient tous leurs efforts pour recouvrer cette belle cité; nous avons vu que pour déjouer les desseins de ses ennemis, il flatta l'amour-propre du pontife de Rome, et le berça durant plusieurs mois de l'espoir de faire cesser pour toujours le schisme qui existait depuis longtemps entre l'église grecque et l'église latine. Quand on se transporte par la pensée à cette époque reculée où presque tous les souverains de l'Occident courbaient leurs fronts devant la tiare, on conçoit la politique de Michel. Mais il lui restait une autre tâche à remplir : bien plus difficile que la première, elle consistait à détruire les préjugés des prélats de son empire, à triompher en quelque sorte de leur orgueil, et à

leur imposer un souverain spirituel par des raisons purement humaines.

Aussi les prélats grecs déclarèrent-ils positivement « que les Latins étaient, non seulement de « nom, mais de fait, hérétiques, et qu'ils les méprisaient comme la plus vile portion de l'espèce humaine[1], la plus barbare et la plus ignorante[2] ». Quelques-uns plus modérés avouaient « qu'ils croyaient possible de concilier les deux « propositions qui occasionaient le schisme, et « de réduire la procession du Saint-Esprit et du « Père par le Fils, ou du Père et du Fils, à un « sens catholique et orthodoxe[3] ».

Au milieu de toutes ces difficultés, la suprématie du pape paraissait plus facile à concevoir, mais plus pénible à confesser[4]. Michel Paléologue, pour triompher de tant d'obstacles, représentait aux moines et aux prélats « qu'il sacrifierait son « empire et sa vie plutôt que de céder le moindre « article de foi orthodoxe ou d'indépendance nationale; qu'il n'y avait aucun inconvénient à « ce que les prélats grecs considérassent l'évêque « de Rome comme le premier des patriarches, et « fissent mention du pape dans les prières publiques, pourvu qu'il n'accordât aucun secours

[1] Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain.*

[2] Poullin de Lumina, *Histoire chronol. de la ville de Lyon.*

[3] Veccus et Pachymère. *Voyez* aussi dans les *Actes* des conciles l'histoire du concile de Nicée.

[4] Gibbon, *Histoire de la décadence.*

« aux Italiens, ennemis naturels des habitans de « Constantinople; que d'ailleurs l'Évangile faisait « une loi de prier pour son prochain, et que, « d'après ce précepte divin, on priait chaque jour « pour des personnes qui n'étaient pas élevées à « une dignité aussi éminente que le souverain « pontife de l'Occident; que c'était une terreur « imaginaire que celle qu'avaient fait naître les « appellations à la cour de Rome. Quand bien « même le clergé de Constantinople consentirait « à ce qu'il fût permis d'en appeler au tribunal « du pape, quel serait le chrétien grec assez fou « pour traverser les mers et aller demander jus- « tice en Italie? Qu'on ne devait pas craindre de « rapprocher dans un but religieux des hommes « que le climat avait séparés dans leurs inté- « rêts politiques; qu'il fallait enfin songer avant « tout à se mettre à l'abri des entreprises de tant « de princes aventuriers que les croisades et les « mœurs chevaleresques de l'Occident rendaient « toujours prêts à se précipiter sur les posses- « sions des autres[1]. »

Ces moyens de persuasion ne réussirent pas

[1] Veccus, *chap.* 12, 15 et 24; Pachymère, *liv.* v et vii; *Actes* du concile de Lyon dans l'année 1274; Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tom. xviii, p. 181 à 199 pour tout ce qui concerne le concile de Lyon; Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, tom. x, pag. 135; Gibbon, *Histoire de la décadence*, tom. xii, chap. 62, pag. 187; Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*; Colonia, *Histoire littéraire*; Poullin de Lumina, *Histoire chron.*, *etc.* — Parmi ces auteurs, chose remarquable, c'est que Pachymère ne parle pas du concile de Lyon.

comme Paléologue s'y attendait; il croyait que tous les hommes, et surtout les prélats, étaient dirigés par leur intérêt et par des principes mondains. Il fut forcé d'en corrompre et d'en intimider le plus grand nombre. Veccus, cartophilax ou chancelier de l'église grecque, plutôt remarquable par son érudition que par la fermeté et l'indépendance de son caractère, fut d'abord victime des persécutions de Paléologue ; mais il ne put résister ensuite à son or et à l'espérance de posséder ses faveurs : il parut tout-à-coup aussi ennemi du schisme qu'il avait été ardent à le défendre. Son exemple entraîna presque tous les autres prélats; seulement ils exigèrent quelques garanties. L'empereur publia une déclaration scellée en or, par laquelle il promettait, sous des malédictions et des sermens terribles, que ses ambassadeurs au concile de Lyon ne consentiraient qu'à la suprématie du pontife de Rome, aux appellations devant son tribunal, et à une mention religieuse de sa personne dans les prières de l'église grecque. Ces points consentis, rien ne s'opposa plus aux délibérations de cette fameuse assemblée qui devait discuter de si hauts intérêts.

La première session du concile eut lieu dans l'église de Saint-Jean, le septième jour du mois de mai[1], qui se trouvait cette année le lundi des Rogations. La beauté de la saison, la situation

[1] De l'année 1274.

admirable de la cathédrale choisie pour cette assemblée, les motifs louables de sa convocation, la dignité des pères de l'Église qui s'y trouvaient, l'appareil somptueux qui fut déployé, tout contribuait à rendre ce concile un des plus beaux, des plus nombreux, des plus célèbres et des plus magnifiques. On s'y était préparé à Lyon par un jeûne de trois jours. Les templiers, les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et des troupes françaises que le roi Philippe le Hardi, en se séparant du pape, avait laissées sous le commandement du prince Imbert de Beaujeu, formaient la garde d'honneur de cette multitude innombrable de dignitaires de la chrétienté. On y comptait cinq cents évêques et davantage[1], soixante et dix abbés et plus de mille autres prélats, avec les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Naples, de Sicile et de Chypre. On y voyait les représentans de plusieurs autres princes, et les députés d'un grand nombre d'églises, de villes et de chapitres. Jacques, roi d'Aragon, y assistait[2], ainsi que frère Robert, grand-maître des templiers, et frère Guillaume, grand-maître des hospitaliers. Enfin le concours y fut si extraordinaire[3],

[1] Colonia, *Histoire littéraire*, tom. II.

[2] Mais il se retira bientôt après, indigné de ce que le pape ne voulut point le couronner à moins qu'il ne payât actuellement le tribut que le roi son père avait promis au saint-siége. La cour de Rome réclamait sans cesse de l'argent pour payer ses dépenses fastueuses.

[3] Colonia, *loc. cit.*

que malgré la vaste étendue de l'église de Saint-Jean, on fut obligé de congédier les prieurs et les abbés non mitrés avec les autres petits prélats, excepté ceux qui avaient été convoqués par des lettres particulières.

Le fauteuil du pape était placé dans le jubé qui séparait le chœur de la nef principale. De là son coup d'œil pontifical pouvait planer sur toute l'assemblée. Au dessous de lui, dans le milieu de la nef, étaient, sur deux siéges plus élevés que les autres, les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche. A droite de ces prélats étaient les cardinaux-évêques, à gauche les cardinaux-prêtres. On voyait de chaque côté les autres pères sans distinction, suivant la promptitude qu'ils mettaient à se rendre au concile. En face du jubé étaient les deux grands-maîtres des hospitaliers et des templiers, les ambassadeurs des rois et les députés des chapitres.

Au milieu de cette nombreuse assemblée, presque tous les regards se portaient sur Bonaventure; on se le montrait avec empressement, et l'on était dans l'admiration. « Ce saint et savant « cardinal avait travaillé sans relâche à l'extinc-« tion du schisme, à laquelle il avait eu certaine-« ment beaucoup de part, et l'on ne doit pas « craindre de dire, après deux grands papes, qu'il « fut l'ame et l'oracle du concile durant les quatre « premières sessions, qui durèrent environ deux « mois. Saint Bonaventure, par sa profonde doc-

« trine et par sa grande réputation, entraînait « sans peine les suffrages de l'assemblée toutes « les fois qu'il était question d'opiner ou sur le « dogme, ou sur la discipline. C'était lui qui « proposait ou qui préparait les matières qu'il « fallait discuter; c'était lui qui présidait aux con- « grégations particulières ou préparatoires, et qui « y donnait le ton, autant par la force de son « travail que par la vigueur de son génie. Il réu- « nissait le talent précieux alors de concilier toute « la subtilité de l'école avec toute la piété des « saints pères. Il avait aussi une aimable modes- « tie, qui faisait son caractère de distinction. La « charité, guidée par la prudence, présida tou- « jours à toutes ses conférences avec les Grecs; « elle lui donnait une grande influence sur leurs « esprits. Enfin Bonaventure portait sur son front « cet air de sainteté et de candeur qui se fait si « bien sentir : aussi cette foule de grands hommes « qui composaient le concile, le mit à sa tête par « une acclamation unanime, et le reconnut pour « chef et pour maître [1]. »

[1] Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, tom. II; Delandine, *Bibliothèque de Lyon*, tom. III; *Vie de saint Bonaventure, cardinal, évêque d'Albano, surnommé le docteur évangélique, patron de la ville de Lyon*, manuscrit, fol. n° 1349. Cette vie manuscrite eut pour auteur Jean Fay, cordelier. Elle est divisée en chapitres qui offrent de grands détails sur la naissance et le noviciat de saint Bonaventure, ses études à Paris sous le célèbre Alexandre de Hales; son généralat, ses écrits, son voyage à Rome, les réglemens de son ordre, son cardinalat, ses travaux au concile de Lyon, ses vertus, ses mira-

Lorsque tout le monde se fut assis, le pape, en habits pontificaux, monta au jubé, se plaça dans le fauteuil qui lui avait été préparé, bénit l'assemblée, et entonna l'hymne du Saint-Esprit. Il est à remarquer que dans les cérémonies du concile, on fit l'honneur insigne à l'église de Lyon d'adopter ses rites principaux. La musique était exclue; le plein-chant se chantait de mémoire, mais d'une manière si grave et si imposante, que tous les cœurs en tressaillaient. On posait ordinairement, derrière le premier autel, une relique de saint Jean que les comtes de Lyon baisaient les uns après les autres avec la plus grande vénération ; les célébrans étaient revêtus de belles aubes fines ornées de dentelles, mais les jeunes acolytes n'avaient que de simples surplis.

Quand l'hymne du Saint-Esprit fut terminée, le souverain pontife prononça un discours très pathétique sur les motifs de la célébration du concile. Il prit pour texte ces paroles de l'Évangile : « J'ai ardemment désiré de manger cette « pâque avec vous », paroles de conciliation, de fraternité et de charité chrétienne qui répandirent

cles, sa mort et sa canonisation. — *Histoire de la vie et du culte de saint Bonaventure, cardinal, etc.*, par un religieux cordelier, manuscrit, fol. n° 1350. Ce manuscrit du père Boule a été imprimé à Lyon, en 1747, chez les frères Duplain, avec le plus grand luxe, papier fin, vignettes, fleurons, portrait du saint, représentation de son tombeau, de ses reliques, de son calice, des meubles qui furent à son usage, et que le couvent des Cordeliers avait conservés.

une sorte d'onction divine sur tout le discours de Grégoire. Il parla avec transport de la réunion des Grecs, des négociations de la cour de Rome avec ce peuple célèbre si long-temps séparé de l'église catholique, des mesures prises avec l'empereur Michel Paléologue pour éterniser le pacte religieux, et de l'arrivée prochaine de ses ambassadeurs. Ses larmes furent sur le point de couler quand il fit la description des malheurs de la Palestine, de ces régions sacrées arrosées du sang de Jésus-Christ, et dont le peu qui en restait à la chrétienté allait tomber sous la puissance des infidèles. Comme tous les pontifes qui avaient prévu les résultats futurs de la corruption du clergé romain, Grégoire insista principalement sur la nécessité de nombreuses réformes pour éviter de tristes scissions. Toute la péroraison de son discours se composa de conseils paternels aux riches prélats, aux abbés dissolus, aux chevaliers des ordres militaires et religieux qui s'éloignaient chaque jour davantage de l'esprit de leurs institutions; enfin il termina en indiquant une seconde session du concile pour le vendredi suivant, dix-huitième jour du mois de mai[1].

La seconde session fut remarquable par une véritable lutte d'éloquence : le discours du pape dans la première avait pénétré profondément les ames et excité l'admiration; le concours fut

[1] *Actes* du concile de Lyon de l'année 1274.

unanime dans la seconde, quand on apprit que Bonaventure devait en être l'orateur. Un autre motif excitait l'intérêt général : on venait d'apprendre que les ambassadeurs grecs étaient arrivés à Rome, et qu'ils ne tarderaient point de venir à Lyon avec les intentions les plus louables et les plus glorieuses. Bonaventure s'apercevant de l'effet que produisait cette nouvelle sur tous les pères du concile, en fit le sujet de son discours : « Lève-toi, s'écria-t-il d'après « les paroles du prophète Baruch, monte sur un « lieu élevé, tourne les yeux vers l'orient, rassemble et réunit tous tes enfans depuis l'orient « jusqu'à l'occident. » La verve entraînante du prédicateur excita un tel enthousiasme, que le pape crut devoir en profiter dans l'intérêt du trésor de l'église : il appela dans son appartement réservé du palais archiépiscopal, un archevêque, un évêque et un abbé de chaque province ; il obtint d'eux un décime sur les revenus des bénéfices de leurs diocèses pour six ans, à commencer à la Saint-Jean de cette année.

La troisième session fut célébrée le septième jour du mois de juin. L'archevêque de Lyon, Pierre de Tarentaise, en fit l'ouverture par un discours sur ces paroles d'Isaïe : « Levez vos yeux, « et regardez autour de vous : tous ceux que vous « voyez ici sont venus pour vous. Vos fils viendront vous joindre de bien loin et de toute « part. » On s'occupa ensuite des réglemens sur

la discipline ecclésiastique, sur les élections et les nominations aux bénéfices, les prises de possession des canonicats, sur le genre et la forme des appels au saint-siége, enfin sur le salaire des avocats et des procureurs, car dans beaucoup de royaumes les lois canoniques étaient seules en vigueur. Le pape, incertain du jour où les ambassadeurs grecs pourraient arriver, congédia à la fin de la troisième session les dignitaires du concile jusqu'à nouvel ordre. Mais comme la grande multitude de prélats et de ceux qui étaient venus à leur suite rendait le séjour de Lyon tumultueux et incommode, le pontife leur permit de s'absenter de la ville et de pousser leurs promenades jusqu'à la distance de six lieues.

Le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, qui arriva bientôt après, fut doublement remarquable : c'était celui où l'on célébrait avec des pompes magnifiques l'anniversaire du patron de la cathédrale; de plus, on apprit dans la matinée du même jour que les Grecs n'étaient qu'à quelques milles de la ville de Lyon.

L'ambassade de l'empereur Michel Paléologue se composait de Germain, ancien patriarche de Constantinople, et de Théophane, métropolitain de Nicée; de George Acropolite l'historien, grand logothète; du maître de la garde-robe Panarétus et du grand-interprète Berréothe. On assure que le célèbre cartophilax Jean Veccus s'y trouvait aussi. Les prélats du concile, le vice-chancelier

de l'église romaine, accompagnés de tous leurs officiers et de ceux de la maison du pape, des notaires apostoliques et d'une foule innombrable de peuple, allèrent au devant des Grecs. Les Lyonnais avaient de tout temps sympathisé avec cette nation dont ils étaient en quelque sorte originaires; mais leurs transports étaient plus vrais, plus francs que la conduite des Hellènes dans cette affaire, et en général dans toute leur politique.

Le cortége qui reçut ces derniers les conduisit, au milieu de mille cris d'allégresse, au palais archiépiscopal, où le pontife les attendait entouré de ses quinze cardinaux. Il les reçut debout, et leur donna le baiser de paix avec toutes les marques de la tendresse la plus cordiale. Les Grecs exprimèrent à leur tour, d'une manière emphatique, le vif regret qu'ils éprouvaient de ne pouvoir déposer aux pieds de Sa Sainteté les offrandes précieuses qu'ils avaient embarquées : une tempête violente à l'entrée du golfe Adriatique les avait privés de ce plaisir; soiries magnifiques, chasubles et paremens superbes, parfums de la riche Arabie, images tissues à fond d'or et brodées de perles, les flots avaient tout englouti; mais la faveur du Ciel avait conservé les choses nécessaires. Ils présentèrent les lettres de Michel Paléologue et de son fils Andronic, scellées de leurs bulles et de leurs sceaux d'or, avec les lettres apostoliques des évêques grecs

signées par trente-huit métropolitains. Une lettre spéciale des empereurs[1] donnait à Grégoire le titre de premier et de souverain pontife, de pape écuménique et de père commun de tous les fidèles. Ils ajoutèrent qu'ils venaient témoigner une obéissance parfaite à l'église romaine, et s'unir à cette bonne mère par les liens d'une même foi. Enfin, pour démontrer la sincérité de leur mission, ils voulurent, quatre ou cinq jours après, célébrer avec les catholiques romains la fête de saint Pierre et de saint Paul.

On les conduisit donc, avec tout l'appareil qu'exigeait une circonstance aussi fortunée, dans la cathédrale de Saint-Jean. Le pape y célébra la messe pontificalement, en présence de tous les prélats du concile. On lut l'épître en latin et en grec ; l'évangile fut chanté en latin par le cardinal Ottobon de Fiesque, et puis en grec par un diacre grec revêtu du costume religieux de sa nation. Le cardinal Bonaventure monta ensuite en chaire; ses yeux et son visage étincelaient d'une joie céleste; mais le travail, les veilles prolongées, les conférences multipliées avaient profondément altéré sa physionomie : de noirs pressentimens faisaient déja craindre pour ses jours. On prévoyait la fin douloureuse et prochaine du docteur si doux, si simple, si modeste, et en même temps si persuasif de la morale évangélique. Il

[1] Michel avait associé son fils Andronic au trône.

prononça un discours sur la concorde, sur l'utilité de la suprématie de l'église romaine, et sur la procession du Saint-Esprit. Tous les cœurs furent émus, et les Grecs eux-mêmes abandonnèrent les détours astucieux d'une politique égoïste pour songer à une véritable réconciliation.

Le sermon terminé, les cardinaux entonnèrent en latin le Symbole des Apôtres, qui fut continué par les chanoines de la métropolitaine. Le patriarche Germain, avec tous les prélats qui suivaient le même rit que lui, le chanta solennellement en grec; et quand on fut arrivé de part et d'autre à l'article de la procession du Saint-Esprit, on s'arrêta comme pour donner plus de force à la voix; soudain les voûtes élevées, les tribunes immenses de la cathédrale retentirent par deux fois de ces paroles du Symbole : « Qui « procède du Père et du Fils ». Le schisme cessait, l'ancienne querelle était vidée, les opinions religieuses se fondaient ensemble. Le patriarche Germain, le logothète et les autres orientaux chantèrent à leur manière des cantiques de louanges en l'honneur du pape. Celui-ci continua et acheva la messe au milieu des Grecs qui environnaient l'autel.

Une circonstance sembla faire croire que Dieu appelait tous les peuples au banquet de la réconciliation : on vit arriver à Lyon, le quatrième jour du mois de juillet, les ambassadeurs d'Abaga, grand-kan des Tartares. Leur costume bizarre,

les pelleteries précieuses dont ils étaient couverts manquaient seuls parmi cette innombrable variété d'hommes de tout climat et de toute nation ; l'habit des chevaliers du Temple rappelait en quelque sorte celui des Musulmans. Si maintenant on se figure les nuances diverses qui distinguaient les Français, les Italiens, les Grecs, les Allemands, les Anglais et les Espagnols, on aura une idée du spectacle extraordinaire que la ville de Lyon devait présenter à cette époque. Les réjouissances qui avaient lieu par toute la cité n'en furent que plus magnifiques ; la présence des ambassadeurs tartares était un nouveau sujet de joie pour les chrétiens. On se rappelait que ces peuples féroces, au commencement du treizième siècle, avaient dévasté la Pologne et la Hongrie, menacé l'Italie et l'Allemagne, et couvert de ruines toutes les régions qu'ils avaient traversées. Quel beau triomphe, se disait-on, si ces hordes barbares entraient dans le sein de l'église catholique ! elles adouciraient leurs mœurs et deviendraient des défenseurs intrépides de la foi.

Malheureusement ce n'était point le désir de se faire chrétiens qui les amenait. Ils venaient pour contracter une alliance avec les princes de l'Occident, et promettre une puissante diversion en faveur de la Terre-Sainte contre les mahométans, dont ils voulaient se venger depuis qu'ils avaient été repoussés par eux jusque vers le Tanaïs. Ces ambassadeurs tartares étaient au nombre de seize.

Le pape leur donna audience dans son palais provisoire, où tous les pères de l'église, avec leurs divers costumes, lui formaient un cortége imposant. Les Tartares, éblouis, étonnés, présentèrent au pontife les lettres du grand-kan. Grégoire les reçut avec bienveillance, et quoiqu'ils fussent dévoués aux flammes éternelles d'après les dogmes de l'église catholique, il les invita aux cérémonies de la quatrième session du concile.

Celle-ci eut lieu deux jours après[1]. Les Tartares furent placés dans l'église métropolitaine vis-à-vis du trône pontifical, aux pieds des patriarches. Les Grecs avaient leurs siéges à la droite du pape, après les cardinaux-évêques. On attendait avec impatience le récit que le pontife devait faire, en présence du concile, des événemens inouïs, si intéressans pour la chrétienté, qui s'étaient succédé avec tant de rapidité. La curiosité était excitée au dernier point ; toute l'assemblée prêtait une oreille attentive. Ce ne fut pas sans une vive émotion et sans des larmes d'attendrissement que Grégoire prononça son discours. « Il fit un ta-
« bleau ravissant des joies de l'église romaine re-
« trouvant tous les fidèles réunis sous son égide
« maternelle. Quelle félicité ! quelle gloire ! que
« de motifs de consolation pour son ame déchi-
« rée par les maux de la Palestine ! Il voyait sous
« son pontificat la plus belle partie du monde

[1] Le 6 juillet 1274.

« revenir à cette obéissance si bien due aux suc-
« cesseurs de l'apôtre saint Pierre. Jésus-Christ
« n'a-t-il pas dit que sur cette base fondamentale
« et sacrée reposerait l'édifice imposant de son
« église ? Aussi tout l'univers proclame cette vé-
« rité : un instinct religieux fait accourir les peu-
« ples idolâtres ou païens des confins les plus
« reculés de la terre ; l'empereur Paléologue lui-
« même, ce prince si éclairé, touché de la misé-
« ricorde de Dieu et désabusé du schisme qui
« entourait d'épaisses ténèbres les souverains ses
« prédécesseurs, abandonne les affaires impor-
« tantes de son empire pour ne s'occuper que
« de la réconciliation. Non, ajoutait le pape, la
« piété, la ferveur des prélats qu'il nous a en-
« voyés, ne peuvent être inspirées que par la
« religion véritable : nul motif mondain, nulle
« espérance d'avantages temporels ne sont ca-
« pables de réchauffer ainsi les cœurs[1]. »

Après ce discours, le pape lut de nouveau, à haute voix, les lettres que l'empereur lui avait adressées. Pour les hommes pénétrans, il était facile de retrouver dans leur contenu le caractère tout à la fois rusé, fin, et néanmoins pusillanime de Michel. Il faisait, à la vérité, une sorte de profession de foi conforme à celle des Latins sur les points discutés ; il reconnaissait l'église romaine

[1] *Actes* du concile de Lyon, année 1274 ; Poullin de Lumina, *Histoire chronologique*.

pour vraie, sainte, catholique et orthodoxe; il faisait même le serment de ne jamais s'en séparer. Mais les prélats de son empire, organes plus véridiques des opinions religieuses de la nation grecque, avaient aussi écrit au souverain pontife : ils ne donnaient à Grégoire que la qualité de grand et excellent patriarche du siége apostolique; la lettre n'était point souscrite de leur nom, mais de celui de leur siége, comme : *le métropolitain d'Éphèse, le métropolitain d'Héraclée,* et ainsi des autres. Cependant ils terminaient en annonçant une résolution qui produisit un vif enthousiasme dans tous les membres du concile.

Ils disaient : « Nous avons prié notre patriarche « de se conformer aux actes de la réunion. Il est « si attaché à sa primauté, que toutes nos in« stances n'ont pu lui faire changer de sentiment. « Nous lui avons ordonné, et l'empereur avec « nous, de se retirer dans une solitude jusqu'à « la décision du concile. Si, lorsque le pacte de « la réunion sera signé et ratifié, nous pouvons « engager le patriarche à y souscrire, il repren« dra le gouvernement de notre église; si, au « contraire, il persiste dans son opiniâtreté, nous « le déposerons et en élirons un autre à sa place « qui reconnaisse, Souverain Pontife de Rome, « votre suprématie, et demeure uni avec vous « dans une même foi. »

La lecture de ces dernières paroles était à peine

achevée, que des acclamations unanimes partirent de tous les points de la cathédrale. Le peuple lyonnais, qui attendait sur la place Saint-Jean les résultats de cette session mémorable, répondit par des cris de joie multipliés; on prétend même que de cette époque dataient les réjouissances annuelles sous la feuillée de la place de la Platière et sur la rive voisine de la Saône ; le curé de la paroisse ouvrait toujours la danse avec l'abbesse du monastère de Saint-Pierre. Quoi qu'il en soit, on plaça de suite aux deux extrémités du grand autel de la cathédrale, les croix des deux églises réunies. Le pape levait les yeux au ciel, répandait des larmes en abondance, et exprimait par mille gestes différens la vive satisfaction qu'il éprouvait. Tous les prélats de l'Occident se précipitaient à l'envi du côté des Grecs pour fraterniser avec eux ; on se serrait, on s'embrassait, on oubliait tous les anciens ressentimens. Qu'elle serait sublime la politique ecclésiastique, si toujours franche et amie de la concorde, elle réunissait ainsi de temps en temps, dans un coin du globe, tous les peuples de l'univers, pour les habituer à se chérir et à ne former qu'une seule famille[1] ! Hélas ! les livres suivans[2] démontreront malheu-

[1] Nous démontrerons les nombreux avantages de *l'unité spirituelle* réunie, pour le bonheur des peuples, à l'unité de *principes politiques*, dans notre prochain ouvrage, intitulé *Parallèle du christianisme dans son état primitif avec les gouvernemens représentatifs tels que nous les voyons établis*.

[2] *Voyez* dans la suite de cette histoire la partie qui traite des *Chro-*

reusement que cette réunion fraternelle n'a existé qu'une seule fois, pour être suivie bientôt après de tous les crimes, de tous les forfaits qui ont enfin amené la réforme et les guerres de religion.

Toutefois, après les premiers transports, George Acropolite, grand logothète, sortit de sa place et s'avança au milieu de l'assemblée ; là il fit sur l'autel, au nom de l'empereur, le serment par lequel il abjurait le schisme, acceptait du fond de son cœur la profession de foi de l'église de Rome, et reconnaissait la suprématie du pontife. On en dressa sur-le-champ l'acte solennel que Germain et Théophane signèrent au nom de toutes les églises de la Grèce. Dès qu'ils se furent placés au rang des pères du concile, sur des siéges plus élevés, le pape se leva debout, ôta sa mitre, et entonna l'hymne des louanges, qui fut continué par l'assemblée. La foule innombrable s'écoula ensuite toute radieuse dans les divers quartiers de la cité.

Cependant la maladie grave du cardinal Bonaventure, devenue plus dangereuse après la quatrième session du concile, fit succéder la tristesse et le deuil à la joie publique. Sa fin, qui arrivait

*niques lyonnaises à l'époque de la réforme et de la ligue.* Nous avons rassemblé aussi les matériaux de plusieurs *lettres lyonnaises* qui serviront de complément politique, littéraire et scientifique à l'*Histoire de Lyon*, et où l'on verra que la malheureuse politique sacerdotale n'a pas joué un très beau rôle dans les temps modernes.

à grands pas, annonçait d'avance que l'union des deux églises ne survivrait pas à celui qui y avait si ardemment contribué. Ce fut sous l'influence des réflexions les plus lugubres que s'ouvrit la cinquième session du concile[1]. Bonaventure n'y était pas, les passions des hommes y montrèrent déja leur empire. L'attention préoccupée des spectateurs ne fut agréablement distraite qu'un seul instant par une cérémonie brillante. En attendant l'arrivée du pontife retenu auprès du cardinal agonisant, trois des ambassadeurs tartares reçurent le sacrement de baptême en présence de tout le concile. La magnificence de l'église romaine, et les vertus qu'ils supposaient à ses ministres, les avaient sans doute convertis. Pour mieux flatter encore leur imagination durant les prières accoutumées, on les para avec de superbes habits d'écarlate dont le pape leur fit présent en entrant dans la cathédrale. Il était facile de remarquer sur sa figure combien son cœur était déchiré; aussi toute la session fut employée, pour le distraire, en discussions, en réglemens, en débats ecclésiastiques, qui montrent dans leurs plus petits détails les mœurs et les coutumes de cette époque ; par conséquent, nous ne devons point les passer sous silence.

En vain, depuis plusieurs siècles, les conciles étaient convoqués pour réformer les abus : la

[1] Le 16 juillet 1274.

corruption du clergé ébranlait plus que jamais l'édifice imposant du christianisme. Les hauts fonctionnaires de l'église étaient loin de donner le bon exemple : c'était parmi eux surtout que l'on remarquait les vices scandaleux, les actes de simonie, les intrigues, la brigue, toutes les passions viles de l'humanité. Leur conduite était d'autant plus dangereuse et principalement nuisible à la religion, que les peuples devenaient plus éclairés. Déja même l'esprit de révolte et d'insubordination, l'amour de la liberté, l'indignation qu'inspire la vertu à l'aspect des crimes multipliés, l'indépendance religieuse enfin se glissaient dans plusieurs monastères, où les lumières s'étaient concentrées durant les siècles de barbarie. Il était déja facile, à cette époque, de prévoir que le premier coup mortel pour la cour de Rome partirait d'un couvent. Le second concile écuménique de Lyon, les membres distingués qui le composaient parurent ne pas ignorer cette situation critique et malheureuse de la religion chrétienne, et les dangers qui l'environnaient.

On lut dans l'assemblée des prélats quatorze constitutions importantes. Nous en rapporterons quelques-unes d'après les actes du concile, et d'après les auteurs qui les ont traduits. La première et peut-être la plus nécessaire, puisque sur elle reposaient les formes d'élection du chef de l'église, concernait le conclave. Nous avons vu les délais que l'ambition ou la jalousie ou la mau-

vaise volonté des cardinaux avaient apportés à la nomination de Grégoire x. Il devait sentir mieux que tout autre les résultats d'un fâcheux abus qui laissait le monde chrétien sans chef spirituel, et pouvait le diviser par conséquent en autant de républiques religieuses qu'il y aurait de moines enthousiastes capables de fanatiser les populations. Il fallait donc empêcher que les intérêts mondains ne pussent contrarier ou suspendre l'élection du pape. Pendant son séjour à Lyon, le souverain pontife, pour ne rien brusquer et ne point éprouver un échec dans sa ferme résolution, avait flatté les cardinaux, les avait consultés avec bienveillance sur cette affaire; un murmure peu flatteur fut leur unique réponse. Ils travaillèrent en secret, intriguèrent auprès des pères du concile pour les porter à refuser leur assentiment au décret pontifical, lorsque Grégoire le proposerait au concile. Cette conduite seule montre quelle était alors l'aversion du haut clergé pour toutes les réformes utiles.

Grégoire x persévéra. Après les premières sessions du concile, il appela lui-même auprès de sa personne chacun des prélats en particulier. L'éloquence d'un honnête homme, d'un pontife surtout qui avait des siéges opulens à distribuer, et pardessus tout de bonnes intentions, devait être persuasive : il obtint la souscription et la promesse de soutenir son décret de presque tous les pères de l'assemblée. Le mécontentement des

cardinaux ne l'inquiétait plus ; il ordonna, dans la cinquième session du concile, la publication de sa constitution concernant le conclave. Il avait très bien fait de prendre ses précautions d'avance, car le chagrin très vif que lui causait l'absence d'un dialecticien aussi vigoureux que Bonaventure, ne lui permettait pas de démontrer avec beaucoup d'ardeur les avantages inappréciables de sa nouvelle constitution. Elle portait en substance :

« Après la mort du pape dans une ville quel-
« conque où Sa Sainteté résiderait avec sa cour,
« les cardinaux présens attendront les absens
« pendant dix jours. Ils se réuniront ensuite
« dans le palais où logeait le pape. Un seul do-
« mestique leur sera permis. Ils seront tous ras-
« semblés dans une même chambre, sans aucune
« séparation, sans aucune issue que celle pour
« aller aux lieux secrets. Cette chambre com-
« mune (car c'est ainsi qu'on doit entendre le
« mot de *conclave*) sera tellement fermée de
« toute part, qu'on ne puisse y entrer ni en sor-
« tir, si ce n'est du consentement de tous les car-
« dinaux. Ils ne pourront recevoir ni message ni
« écrit, sous peine d'excommunication. Cepen-
« dant, on pratiquera une fenêtre à ladite cham-
« bre ou conclave pour y passer la nourriture
« nécessaire, mais sans qu'il soit permis de pou-
« voir entrer par cette ouverture ou en sortir. Si,
« trois jours après l'entrée des cardinaux dans le

« conclave, ils ne sont pas encore d'accord sur « l'élection, on ne leur servira les cinq jours sui- « vans qu'un seul plat à dîner et à souper; mais « après les cinq jours, on leur donnera du pain, « du vin et de l'eau seulement, jusqu'à ce que « l'élection soit terminée. »

Cette constitution passa à une forte majorité; mais elle devait causer de grands troubles, parce qu'il est difficile d'amener les hommes à une véritable amélioration, quand elle est en opposition directe avec leur amour-propre et leur intérêt. Néanmoins le réglement de Grégoire, après quelques légers changemens, a depuis été suivi dans toutes les élections pontificales. Une autre constitution, beaucoup moins louable à cause de l'esprit d'intolérance qui l'avait dictée, passa dans la même session : Lyon lui doit une grande partie de sa prospérité commerciale, parce que les bourgeois de cette ville ne furent pas assez fous pour repousser de leur sein des hommes industrieux qui s'y réfugiaient, et que les prêtres de Rome persécutaient. Nous voulons parler de la constitution sur les lombards, banquiers, usuriers, brocanteurs, mots qui étaient alors synonymes. On les appelait lombards parce que les marchands ou colporteurs des républiques italiennes furent les premiers, après les juifs, qui firent usage de lettres de change pour transporter leurs fonds d'une province à l'autre sans courir aucun risque. Peut-être s'étaient-ils attiré le courroux des pon-

tifes en refusant de partager avec eux leurs trésors; peut-être des usuriers abominables avaient-ils excité la juste indignation des honnêtes gens qui les confondaient avec les juifs : le caractère probe de Grégoire x ferait ajouter foi à cette dernière opinion. Toutefois, dans le concile de Lyon « il fut ordonné à toutes les communautés de « les chasser de leur district; défense à tout pro« priétaire de leur louer des maisons sous peine « d'excommunication majeure encourue par le « seul fait. Ces infames usuriers, après leur mort, « seront privés de la sépulture ecclésiastique; ils « ne participeront point aux sacremens sur leur « lit de souffrance; dans aucun cas ils ne rece« vront l'absolution : les flammes éternelles se« ront la seule récompense de leurs crimes. »

Les moines eurent ensuite leur tour [1]. On supprima les nouveaux ordres des religieux mendians qui inondaient la chrétienté : le saint-siége ne les avait jamais approuvés. Depuis leur établissement à l'époque du concile de Latran [2], ils ne cessaient de mettre à contribution la crédulité populaire, tarissaient la source des richesses de la cour de Rome, et enrôlaient parmi eux toute sorte de vagabonds. Quant à ceux qui avaient surpris ou extorqué des approbations pontificales, il leur fut défendu d'accroître le nombre de leurs novices ;

[1] Sixième et dernière session, le 17 juillet 1274.

[2] Dans l'année 1215.

on leur ôta les pouvoirs de prêcher, de confesser et de donner la sépulture aux étrangers. A l'égard des Carmes et des ermites de Saint-Augustin, qui suivaient à peu près la même règle, il fut dit qu'ils resteraient dans l'état où ils étaient actuellement, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné[1]. On adopta pour ordres privilégiés les moines de Saint-François, et surtout les Dominicains, qui avaient bien mérité de la cour romaine en torturant les hérétiques. Depuis, la très sainte inquisition les a toujours eus pour agens dévoués. Ces réformes des monastères avaient été annoncées depuis long-temps par Grégoire; le bruit même avait couru dans le monde chrétien que tous les ordres religieux seraient supprimés à cause de l'insubordination de plusieurs d'entre eux : aussi un très grand nombre de supérieurs étaient accourus à Lyon pour conjurer l'orage. On y remarquait surtout le fondateur de l'ordre des Célestins, qui devint dans la suite célèbre par son exaltation sur la chaire de saint Pierre. Il avait obtenu pour son ordre en particulier la confirmation de son institut, quelque temps avant la célébration du concile, par une bulle expresse du pape. Celui-ci lui continua ses faveurs; depuis, les Célestins ont brillé dans les annales monastiques. Quelques années après le concile de Lyon, ils héritèrent d'une partie des dépouilles des Templiers,

[1] Poullin de Lumina.

lorsqu'un roi et un pape se furent coalisés pour les détruire.

Les discussions importantes des dernières sessions du concile étaient terminées. La mort du cardinal Bonaventure occupa bientôt tous les esprits. On prodigua, pour honorer sa mémoire, le faste inouï de l'église romaine et des chanoines de la cathédrale; le deuil du concile fut tout à la fois des plus lugubres et des plus magnifiques; mais la douleur universelle, les larmes qui coulaient de tous les yeux, l'honoraient plus que toutes les démonstrations mondaines. L'Église perdait une de ses plus fermes colonnes : Bonaventure avait été le modèle de toutes les vertus, et le défenseur éloquent des vérités du christianisme; dans sa tombe semblaient s'engloutir toutes les résolutions des meilleurs pontifes. Les pères du concile rassemblés à Lyon le sentaient bien. Jamais obsèques, sans excepter celles des papes, des empereurs et des rois, ne furent aussi solennelles que celles qu'on fit à l'illustre cardinal, le dimanche même qui fut le jour de sa mort. Le pape, sa maison souveraine, les cardinaux, les archevêques, tous les prélats enfin et toute la population lyonnaise accompagnèrent avec un morne silence ses dépouilles mortelles, depuis le lieu qu'il habitait jusqu'à la cathédrale. L'archevêque de Lyon, Pierre de Tarentaise, nommé depuis peu cardinal d'Ostie, et qui fut ensuite pape sous le nom d'Innocent v, célébra la messe et

prononça l'oraison funèbre, dans laquelle il prit pour texte ces paroles de David : « Je suis affligé « de t'avoir perdu, mon frère Jonathas. » Le pape Grégoire x ne se contenta pas d'honorer l'illustre mort en versant des larmes en abondance, et en déclarant publiquement que l'Église venait de faire une perte immense; il fit quelque chose de plus en particulier : il ordonna à tous les évêques et à tous les prêtres du monde chrétien, de chanter une messe pour lui en reconnaissance des importans services que Bonaventure avait rendus au christianisme[1].

Le cortége, en sortant de la cathédrale, traversa toute la cité des chanoines, le Pont-de-Pierre, le quartier des bourgeois, et accompagna Bonaventure jusque dans l'église de son ordre, où il fut enseveli. Cette église n'existe plus, mais elle a été remplacée par une autre que nous voyons de nos jours sur la place des Cordeliers. La première était consacrée à Dieu sous le nom de Saint-François; la seconde prit le nom de Saint-Bonaventure lorsqu'un citoyen lyonnais, Jacques Grolée, l'a fit construire[2]. Le corps du cardinal fut transporté dans la nouvelle église, qui n'est pas très éloignée du lieu de l'ancienne. L'histoire de ses reliques, que les Lyonnais regardaient comme le palladium de leur cité, des moines qui por-

[1] Colonia, tom. II.

[2] En 1325. Jacques Grolée, qui a donné son nom à une rue voisine, y fut enterré en 1327.

taient son nom [1], de leurs mœurs, de leurs usages [2], est assez remarquable [3]. Cet épisode nous servira de repos avant de passer aux détails minutieux de la politique qui fit passer la ville de Lyon sous la domination des rois de France.

Sur la fin du quinzième siècle, Pierre de Bourbon, qui résida long-temps dans la cité lyon-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Saint-Bonaventure*, manuscrit, fol. nº 1327. « Cet écrit volumineux offre le gou- « vernement spirituel de l'ordre de Saint-Bonaventure, dans la province « portant le nom de ce saint, et où la ville de Lyon était comprise. On « y trouve l'établissement de l'ordre, ses priviléges, les bulles données « par les papes en sa faveur, la distinction qui s'établit entre les con- « ventuels et les observantins, les donations faites à ces religieux, les « objets des chapitres généraux de l'ordre, les listes des couvens de « l'Observance et des conventuels, les immunités, dons et faveurs qui « leur furent accordés par les monarques français. On y lit encore le « procès du père Quinton, relatif à l'envahissement du monastère de « Lyon, la vie de saint François, l'origine de son vêtement, la vie des « théologiens, prédicateurs et écrivains de l'ordre, et la liste de ses « provinciaux depuis 1210 jusqu'en 1744. » DELANDINE, *Bibliothèque de Lyon*, tom. III.

[2] *Registre des nobles courriers de la confrérie de Saint-Bonaventure de Lyon*, manuscrit, fol. nº 1341. « Sitôt après la mort de « saint Bonaventure, on établit une confrérie pour célébrer sa fête avec « solennité. Cette association avait perdu de son éclat, lorsque, le « 6 juin 1591, les échevins, la cour des monnaies et autres citoyens « notables, délibérèrent d'élire chaque année quatre courriers dans les « familles nobles de la ville, deux du côté du Rhône, deux du côté de « la Saône, pour rendre les honneurs accoutumés au reliquaire qui « renfermait le chef de saint Bonaventure, donner de la pompe à l'oc- « tave de la fête de ce saint, le tout religieusement, sans bal ni « danse, *pour ôter toute occasion aux hérétiques d'en médire se- « lon leur coutume.* »

[3] *Inventaire général des titres de l'ordre des frères mineurs dans la province de Saint-Bonaventure*, manuscrit, fol. nº 1342.

naise, et qui était régent du royaume en l'absence du roi Charles VIII son beau-frère, honora les reliques de saint Bonaventure d'une dévotion toute particulière. Le cardinal de Bourbon, son frère, venait de faire sacrer la nouvelle église sous le nom du saint cardinal[1]. Pierre de Bourbon fit couvrir d'argent la châsse où l'on avait mis son corps. Il inspira les mêmes sentimens de vénération à sa femme Anne de France, fille de Louis XI: celle-ci[2] fit séparer la tête de Bonaventure, et la plaça dans une châsse précieuse couronnée d'une mitre qu'elle avait elle-même enrichie de ses plus belles pierreries. Ces deux magnifiques monumens de la piété du prince et de la princesse furent, cette même année, portés dans une procession solennelle; au retour de celle-ci, un cordelier prédicateur fit sur la vie de saint Bonaventure un discours qui produisit un effet étonnant. Tous les citoyens lyonnais croyaient avoir été préservés d'une peste terrible par les reliques du saint cardinal. Cette persuasion, le discours éloquent du cordelier, firent adopter Bonaventure pour patron, avec une acclamation unanime, par les habitans de la cité. Les magistrats autorisèrent cette adoption. Depuis, la fête de l'illustre protecteur se célèbre tous les ans, dans Lyon, avec une grande pompe et durant huit jours. Malheureu-

[1] La nouvelle église fut sacrée en 1484 par l'évêque d'Utique, qui se trouvait alors à Lyon.

[2] Dans l'année 1499.

sement pour le salut de nos compatriotes modernes, il ne reste plus rien ni du chef, ni des autres reliques, ni des châsses précieuses, ni même d'une fameuse chasuble que les dévots embrassaient avec enthousiasme. On avait conservé, en effet, dans le couvent des Cordeliers, une chasuble dont Bonaventure se servait ordinairement. Les seuls supérieurs de l'ordre en faisaient quelquefois usage dans les grandes solennités. Le peuple accourait alors en foule, et s'empressait de la toucher. Cette chasuble est tombée en lambeaux de vétusté; mais les fidèles de Lyon n'en avaient pas moins depuis la pratique, non répandue ailleurs, d'entourer le prêtre qui venait de célébrer la messe, pour toucher sa chasuble et faire ensuite le signe de la croix. Quant aux autres reliques de saint Bonaventure, voici quel fut leur triste sort : la réforme, en détruisant les images et les signes trop matériels de la religion, ne pouvait épargner les reliques des saints, qui étaient pour elle les objets d'une odieuse idolâtrie; les calvinistes s'emparèrent de la ville de Lyon au milieu du seizième siècle, rompirent et pillèrent, dans le couvent des Cordeliers, la châsse donnée par le duc de Bourbon; ils brûlèrent les ossemens du saint, et en jetèrent les cendres dans le Rhône. Mais la châsse où était le chef, si richement embellie par la princesse Anne, échappa à la fureur des réformés par le courage d'un supérieur du monastère. Cet homme intrépide, digne d'un

meilleur sort, refusa toujours de découvrir le lieu secret où il l'avait cachée; il ne fut point effrayé de toutes les menaces qu'on lui fit; après avoir souffert durant trois semaines la prison et la faim, après avoir vingt fois blessé l'amour-propre, excité la rage des plus fameux ministres réformés dont la passion principale était de convertir les catholiques, comme la passion de ces derniers était de brûler vifs leurs adversaires, il fut massacré sur le Pont-de-Pierre et jeté dans la rivière.

Les Cordeliers, qui renfermaient parmi eux des hommes aussi ardens, aussi intrépides, formaient un ordre qui a joué un très grand rôle. Les moines de la province de Saint-Bonaventure, où la ville de Lyon était comprise, furent célèbres sous plusieurs rapports. On sait que la France possédait quatre-vingt-dix provinces ecclésiastiques de cet ordre des Frères-Mineurs ou de Saint-François d'Assise, institué vers le commencement du treizième siècle. Ces Cordeliers, en général, étaient habillés d'un gros drap gris; ils avaient un petit capuce ou chaperon d'un gros drap gris aussi, et une ceinture de corde nouée de trois nœuds, d'où leur vient le nom de Cordeliers. Ils s'appelaient d'abord Pauvres-Mineurs, nom qu'ils changèrent pour celui de Frères mineurs : le mot *pauvre* leur déplaisait. Cependant il faut dire à leur éloge qu'ils avaient renoncé, dans les premiers temps, à la propriété de toute possession temporelle; il n'est pas un seul couvent qui n'ait commencé par

l'humilité pour finir ensuite par l'opulence. Plusieurs cordeliers ont été évêques, cardinaux, et même papes. Ils ont eu de grands hommes en plusieurs genres, à la tête desquels on peut nommer le frère Bacon, célèbre par les persécutions qu'il essuya dans son ordre, et par les découvertes qu'il fit dans un siècle de ténèbres. Mais l'orgueil était la maladie principale de ces moines comme de tous les autres, les Bénédictins peut-être exceptés, que nous aimons bien franchement. On connaît les guerres atroces des Cordeliers pour la forme d'un capuchon ; la fameuse querelle des Thomistes et des Scotistes a fait beaucoup de bruit dans le monde. Un grand nombre de particularités intéressantes se trouvent dans les statuts des Cordeliers de Lyon : il leur était expressément ordonné de se servir de sandales ; après l'administration des gardiens, il était enjoint de conserver note dans un registre général s'ils avaient été économes ou dissipateurs. Les moines étaient obligés d'ôter devant les fenêtres de leurs chambres les appentis qui servaient à poser des vases de fleurs. Aucun religieux ne pouvait desservir la chapelle d'un château au delà d'un mois, crainte que ses mœurs ne s'altérassent. Pour ne point être victimes des banqueroutes, les supérieurs recevaient défense expresse de confier à qui que ce fût l'argent qui leur était donné ; ils devaient l'employer en terres ou vignes, et surtout en prés. Si la somme se trouvait assez

considérable pour pouvoir acheter un domaine, il fallait de suite faire cette acquisition, mais dans un endroit éloigné des lieux où les frères faisaient d'ordinaire la quête, de peur que l'ordre ne fût trouvé trop riche, et que les aumônes ne diminuassent. Par le même motif, le chapitre général de l'ordre défendit à tout religieux d'employer plus de trente livres à l'embellissement de sa chambre. Néanmoins, les Cordeliers mettaient beaucoup de magnificence dans leurs monumens, et cherchaient à obtenir la clientelle des riches familles pour les mausolées[1], afin de satisfaire leur goût très vif pour les tableaux et les marbres somptueux[2]. On voyait dans leur église, avant la

[1] En 1770, l'académie fit célébrer dans l'église des Cordeliers un service solennel pour Adamoli, qui lui avait légué sa bibliothèque.

[2] « Sur l'emplacement de la halle aux grains, non loin de l'église des « Cordeliers, existait avant la révolution la magnifique chapelle des « Confalons, où la richesse et l'élégance des ornemens et des chefs-« d'œuvre de peinture attiraient l'admiration des amateurs des arts. Le « vestibule, surmonté d'une voûte soutenue par des colonnes de mar-« bre, était orné de plusieurs tableaux. On en distinguait six par Pi-« gnon, et le portrait de l'archevêque de Neuville par Blanchet. L'in-« térieur de la chapelle, vaste et d'une belle proportion, était décoré « de menuiseries et de pilastres canelés d'ordre ionique, de panneaux « enrichis de sculpture, et de bas-reliefs exécutés d'après les dessins « de Delamonce, par Simon et Lamoureux, élèves de Coustou. On y « voyait un grand nombre de tableaux représentant l'histoire de la « Vierge, par différens peintres; celui de la Visitation, par Lafosse, un « de ses meilleurs ouvrages. Le sanctuaire était en harmonie avec les « autres parties du monument, par la somptuosité de ses décorations. « Un groupe d'une grande beauté, représentant l'Assomption, dessiné « par Farrabat et exécuté par Perrache père, occupait le fond du sanc-« tuaire. Au bas de ce groupe, le même artiste avait peint en camaïeu



ÉGLISE DES CORDELIERS

révolution, les tombeaux de Jacques Grolée, de Simon de Pavie, médecin de Louis XI, qui avait achevé l'église à ses frais dans le quinzième siècle; de Symphorien Champier et de Lafare-Meyssonnier, médecins distingués de Lyon. Un grand nombre de tableaux de bons maîtres attiraient l'attention des artistes; on en distinguait surtout deux de Jacques Stella, peintre lyonnais dont nous parlerons dans la suite : l'un représentait les Anges adorant l'enfant Jésus au moment de sa naissance; l'autre, les Sept Sacremens, peints à la fresque, chef-d'œuvre de ce peintre, dont les religieux furent si satisfaits, qu'après en avoir payé le prix, ils accordèrent à Stella et à ses descendans le droit de sépulture dans le chœur de l'église, au bas des degrés du grand autel, et ils firent graver ses armes et son nom sur sa tombe[1]. Au milieu du dix-huitième siècle[2], les Cordeliers élevèrent le chœur de leur église en beau marbre de Sicile, avec le soubassement en marbre turquin; on ferma le sanctuaire avec une balustrade de marbre et des pilastres en cuivre, et il fut pavé de carreaux blancs et noirs. A la même

« les Apôtres autour du tombeau de la Vierge. Deux autres tableaux, « la Fraction du pain et le Sauveur devant Pilate, étaient de Critel; mais « l'attention des artistes se portait sur un fameux tableau de Rubens, « représentant Jésus mourant sur la croix et Madeleine à ses pieds. Ce « précieux ouvrage excitait l'envie des étrangers. » FORTIS, *Voyage pittoresque et historique.*

[1] Fortis, ibidem.

[2] En 1752.

époque, on construisit les deux chapelles à l'entrée du chœur, offrant les statues de saint Claude et de sainte Barbe, et l'on y plaça une grille de fer admirée des connaisseurs. On y continua[1] les embellissemens du chœur, en y plaçant des statues neuves surmontées d'une boiserie ornée de sculptures, et l'on abattit[2] dans l'église toutes les chapelles de confréries qu'on avait adossées aux piliers de la nef[3]. Pour suffire à toutes ces dépenses, les Cordeliers avaient de grands revenus[4] : dans l'intérieur de la ville, les petites boutiques construites le long de l'église du côté du soir, sur le dessin de l'architecte Perret, qui avait posé[5] le cheval de bronze au milieu de la place de Bellecour, leur rapportaient beaucoup; le consulat leur avait aussi constitué[6] une rente foncière de cinquante livres pour la cession du terrain de la salle du Concert. Ils avaient une belle bibliothèque. L'abbé Tricaud, chanoine d'Ainai, mort à Paris, avait légué la sienne[7] par égale portion aux Jacobins, aux Célestins et aux Cordeliers. Ceux-ci recueillirent près de douze cents volumes. Enfin les Cordeliers étaient assez riches

[1] En 1756.
[2] En 1760.
[3] La tribune fut construite en 1721.
[4] En 1760, leur argenterie donnée au roi rapporta 9586 livres.
[5] En 1713.
[6] En 1724.
[7] En 1741.

pour faire les frais de quelques réjouissances publiques, loger dans leur couvent des régimens tout entiers, et recevoir des souverains. Dans le dix-huitième siècle, on célébra la canonisation de deux religieux cordeliers, placés par le pape Benoît XIII dans le catalogue des saints. Les comtes de Lyon officièrent, tout le monastère fut illuminé, et il fut tiré au milieu de la place un feu d'artifice offrant la représentation de deux nouveaux saints. Les religieux, précédés de leur gardien, vinrent processionnellement, avec un flambeau à la main, en faire trois fois le tour et y mettre le feu. Quelque temps après, les moines logèrent dans leur couvent les grenadiers et l'aumônier du régiment lyonnais, venu sous le commandement du baron de Lautrec pour étouffer des germes de sédition ; on les plaça au nombre de cent quarante-cinq dans le réfectoire et l'infirmerie, où ils restèrent deux mois. Enfin, on raconte qu'il se passa dans le cloître des Cordeliers une scène touchante entre Henri IV et le maréchal de Biron. Celui-ci avait conspiré contre son roi, qui était son bienfaiteur et son ami ; le complot fut découvert, et Henri IV prenant à part le maréchal, lui demande l'aveu de son crime. Touché des démonstrations de repentir que lui faisait un guerrier qui s'était illustré tant de fois sur le champ de bataille, sous les yeux de son maître, il lui pardonne. Biron ayant paru blessé de ce qu'on lui avait refusé le com-

mandement de la citadelle de Bourg en Bresse, Henri IV l'embrasse et lui dit : « Bien, Maréchal, « ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me « souviendrai jamais du passé. »



## SOMMAIRE DU DOUZIÈME LIVRE.

État des esprits à Lyon après le départ des pères du concile ; le pape fait cesser par une sentence pontificale les dissensions qui recommençaient. Raoul de La Tourette, archevêque ; représentations que lui adressent les citoyens. Arrivée d'un grand nombre de familles illustres d'Italie, chassées par les guerres civiles ; leur influence sur le commerce et sur la prospérité de la ville de Lyon. Premières lettres patentes des rois de France en faveur des Lyonnais ; droits de garde et de protection, bien différens du prétendu droit divin inventé par les courtisans. Philippe le Bel vient voir couronner à Lyon le pape Clément v qu'il avait choisi. Circonstances malheureuses de ce couronnement. Intrigues royales et pontificales. Lettres patentes datées de Pontoise. La conduite peu franche du souverain irrite les bourgeois. Louis de Villars, archevêque, profite de leur courroux pour se révolter. Guerre avec Philippe ; conquête de Lyon par son fils Louis le Hutin. Fameux concile de Vienne, où l'ordre des chevaliers du Temple fut aboli. Le pape prie Philippe de suspendre pendant quelque temps les tournois qui avaient lieu surtout à Lyon, et détournaient les guerriers des expéditions de la Terre-Sainte. Lyon cédé à la couronne de France par un traité définitif. Établissement de la sénéchaussée royale. Serment remarquable des bourgeois à Philippe le Long. L'archevêque, effrayé de cette association de la bourgeoisie et de la royauté, se détermine, pour se rendre populaire, à reconnaître solennellement toutes les franchises de la cité.

# LIVRE DOUZIÈME.

Après le départ des pères du concile, l'animosité des bourgeois et des chanoines se ralluma de nouveau. Les premiers, plus riches, plus indépendans, ne cachaient point leur profond mépris pour les vassaux de l'église ; ils n'ignoraient pas que le chapitre et l'archevêque Aymar, récemment élevé sur le siége de Lyon, se proposaient de rétablir l'ancienne administration judiciaire, cette institution théocratique qui avait livré le pauvre peuple, durant tout un siècle, à l'avidité des officiers de deux tribunaux différens. Les seconds, enorgueillis des faveurs pontificales, se croyaient déja maîtres de l'antique influence du clergé lyonnais ; mais le pape, qui séjourna presque trois ans dans la ville, mit un frein aux passions des deux partis. Il aimait les seigneurs de Saint-Just; il voulait la prospérité des citoyens: avant de les quitter pour retourner en Italie, il chercha à consolider la paix en détruisant la cause principale de tant de guerres désastreuses. On l'avait pris pour arbitre ; il prononça une sentence solennelle, tant en vertu du pouvoir

que lui donnait sa dignité, que de celui qu'il tenait du compromis[1].

Elle était à peu près conçue en ces termes : « Nous, souverain pontife de l'église catholique, « apostolique et romaine, d'après les pouvoirs « qui nous ont été librement confiés, ordon- « nons, statuons et déterminons qu'il n'y aura « plus à l'avenir qu'une seule cour et un seul « tribunal de justice séculière dans la ville de « Lyon. L'archevêque nommera le président, les « juges et le greffier, en les faisant toutefois « agréer par le chapitre assemblé selon les for- « mes accoutumées. La nomination des employés « subalternes ne sera point soumise aux mêmes « formalités ; le président pourra les désigner. « Tous les officiers du tribunal prêteront ser- « ment, au nom de l'archevêque et du chapitre, « de remplir leurs fonctions avec conscience et « loyauté. Le chapitre, en compensation des bé- « néfices que lui rapportait la juridiction tempo- « relle, recevra chaque année, du trésorier de « l'archevêque, la somme de cent cinquante li- « vres viennoises. Le dernier sénéchal recevra « cinquante livres; et après sa mort, cet office, « qui a causé tant de querelles, sera supprimé. « Nous défendons surtout aux chanoines d'avoir « ni prisons, ni cachots, ni huissiers. Que la ma- « lédiction du ciel, que la colère de Dieu, que le

[1] Années 1275 et 1276.

« courroux des apôtres saint Pierre et saint Paul « tombent sur leurs têtes, s'ils osent contrevenir « à notre ordonnance[1]. »

Les affaires de la cité ayant été ainsi réglées par les soins infatigables du pontife, il retourna dans ses états de Rome, emportant avec lui l'affection des Lyonnais, qui avaient été durant son séjour les admirateurs de sa charité et de son désintéressement[2]. Aymar de Roussillon mourut dans le même temps, après avoir donné aux chanoines réguliers de Saint-Antoine, dont une chapelle existe encore en partie, la permission de s'établir à Lyon. La mort de ce prélat renouvela les dissensions, parce que le siége demeura vacant, et que l'évêque d'Autun, administrateur provisoire du diocèse, eut l'imprudence d'encourager les prétentions ambitieuses des chanoines. Mais Raoul de La Tourette, élu archevêque par l'autorité du nouveau pontife Martin IV, fit cesser la guerre renaissante en suivant avec exactitude l'ordonnance de Grégoire. Néanmoins, ce prélat n'était pas très ardent à favoriser la cause populaire : on peut en juger par le synode provincial qu'il convoqua à Mâcon, afin de s'opposer aux entreprises des laïques, qui, selon lui, voulaient attaquer ou enfreindre ce qu'on appelait alors les priviléges du clergé. Il fallait que celui-ci se con-

[1] La sentence de Grégoire est datée de Lyon, du troisième des ides de novembre, la troisième année de son pontificat.

[2] Années 1276 et 1277.

duisît très mal pour être en guerre avec tout le monde. Pendant l'absence de Raoul, les citoyens apprirent que le chapitre de Saint-Just sollicitait auprès de Martin IV la révocation de l'ordonnance de Grégoire ; ils écrivirent aussitôt à l'archevêque.

« Votre Paternité, lui disaient-ils, ne doit pas « ignorer combien la monstrueuse pluralité des « chefs dans un même corps a causé de maux « depuis la création du monde; la parole du Sei- « gneur nous l'a enseigné, quand il a dit : « Tout « royaume divisé en lui-même sera désolé; toute « maison où règne la discorde ne pourra subsis- « ter ». Nous en avons fait une triste épreuve à « l'occasion de la pluralité des cours séculières : « plusieurs des nôtres ont été massacrés, les uns « couverts de blessures, les autres privés de leurs « biens, un grand nombre exilé. Le pape Gré- « goire, ainsi qu'il appartient à un vicaire de « Dieu, nous a heureusement délivrés de ces « cruelles vexations, en réduisant à une salu- « taire unité la pestilentielle multitude de nos « maîtres. Que votre Paternité s'embrase comme « lui du zèle de la justice : ne permettez pas au « venin des séducteurs de vous approcher, sinon « nous repousserons la force par la force. »

Raoul, encore nommé Rodolphe de La Tourette, occupé dans un concile à borner les prétentions des laïques, devait naturellement écouter avec plus de complaisance la voix du chapitre; mais il mourut. Son successeur vécut peu de

temps; Béraud de Goth, qui vint ensuite, hérita de sa manière de voir. Déja ce dernier se préparait à tout rétablir comme par le passé, lorsque les bourgeois protestèrent et appelèrent du jugement qui interviendrait au pape et aux puissances temporelles[1]. Le clergé n'aurait pas mieux agi, s'il eût été vendu au roi de France. Ce qui contribua encore à donner de l'énergie aux citoyens, fut l'arrivée d'une foule d'étrangers opulens qu'on avait chassés de leur patrie. On peut dire qu'ici commmence la seconde période de leur commerce, ou plutôt la seconde ère de leur liberté.

Les guerres éternelles des Guelfes et des Gibelins étaient la cause de l'émigration si favorable à la cité lyonnaise. La plupart des réfugiés venaient d'Italie. Quelques-uns étaient nobles, d'autres négocians; tous se trouvaient forcés, pour se soustraire à la misère ou pour employer leurs fonds, de faire la banque et le commerce. En vain les constitutions du second concile écuménique de la ville de Lyon les avaient excommuniés, ainsi que ceux qui leur donneraient un asyle; la bourgeoisie lyonnaise les reçut avec d'autant plus de plaisir, que ces étrangers entretenaient des correspondances régulières avec leurs parens et leurs

[1] Ce fut au château de Pierre-Scise, dans la chambre même de l'archevêque, le mercredi après l'octave de la fête de Saint-Michel de l'an 1290, que les citoyens lui firent signifier cet acte d'appel, par Roland de Saint-Michel, notaire apostolique, en présence de Bertrand de Goth son frère, chanoine d'Agen, qui fut depuis pape Clément v.

amis de Florence, de Turin, de Milan, de Parme, de Rome et de Venise ; qu'ils avaient l'habitude très commode des envois d'argent par billets de change, et qu'ils connaissaient le trafic des marchandises du Levant, si lucratif à cette époque de tournois et d'expéditions chevaleresques. Ils pouvaient procurer par conséquent à la cité lyonnaise d'immenses débouchés et de nouveaux moyens de prospérité commerciale. Disons-le d'avance, cet instinct des bourgeois ne fut point trompeur : à la suite de cet accroissement de population, l'industrie se développa d'une manière étonnante, et montra qu'en elle résidait le génie de la civilisation. Les premiers embellissemens de la ville furent entrepris par les familles italiennes; presque toutes élevèrent des palais pour comptoirs, et couvrirent les coteaux environnans de jolies maisons de plaisance, tant il est vrai que les guerres civiles et celles de religion ont toujours fait le bonheur des pays voisins où règnent la tolérance[1] et la liberté. Celles de ces familles qui s'établirent d'abord étaient lombardes. Les Florentins, les Lucquois, les Génois et les Piémontais firent ensuite des établissemens si considérables, qu'ils composèrent des corps de métiers formés entièrement d'hommes de leur nation. Les Florentins, tels que les Pazzi, les Gadagne, les

[1] La révocation de l'édit de Nantes dépeupla la ville de Lyon ; ce qui ne serait pas arrivé si cette ville eût joui, sous le monarque fastueux Louis XIV, de son antique liberté.

Gondi, les Capponi, les Salviati, les Bartholi et une foule d'autres, firent construire plusieurs monumens superbes dans l'église des frères prêcheurs[1] qu'ils avaient choisie pour le lieu de leurs assemblées chrétiennes, et qui était alors leur paroisse. Les Lucquois choisirent successivement, pour étaler leur opulence et prodiguer leurs dons, l'église des grands Augustins et celle des Cordeliers de l'Observance, où l'on admire encore, sur le bord de la Saône, des débris magnifiques d'ordre corinthien. Les Génois adoptèrent l'église des Carmes des Terreaux; rien n'était plus somptueux que ce séjour : on y voyait, avant la révolution, les riches mausolées des Ferrari, des Benedetti, des Vignoles, des Marineri, des Spinola. D'autres

[1] Une note sur les Jacobins est ici nécessaire. Les frères prêcheurs s'établirent à Lyon, au commencement du treizième siècle, dans un endroit désert et inculte qui faisait partie du ténement de Bellecour. Avant la révolution, on voyait sur la place qui porte leur nom une pyramide triangulaire, monument de reconnaissance des Lyonnais pour Henri IV. A peu de distance était la façade moderne de l'église des Jacobins, ornée de colonnes corinthiennes et composites, en marbre de Savoie, et terminée par des frontons avec une statue de la Vierge, placée entre celle de saint Jean et de saint Dominique. Les Florentins avaient fait construire, dans le quinzième siècle, l'église à l'entrée de laquelle on voyait deux grandes et belles colonnes de marbre blanc. Plusieurs chapelles attiraient l'attention des artistes et des curieux ; celle de la famille Gadagne était embellie de grandes colonnes en marbre d'ordre composite, avec des pilastres supportant des entablemens à ressaut, et une voûte en coupole, ornée de divers compartimens. Les restes du beau portail de l'église sont aujourd'hui placés aux Brotteaux, à l'entrée d'une habitation. La pierre qui couvrait la tombe de Gadagne, estimé et chéri de François I[er], sert de plafond à un escalier. L'église des Jacobins

Génois firent construire l'église des pères Capucins. Du Piémont arrivèrent les Scarrons, les Gabiani, les Pierrevives, les Portes, les Robio, à qui, dans la suite, les rois de France permirent de trafiquer en gros, sans déroger à la noblesse, en faveur de ceux qui jouissaient de ce privilége dans leur pays. Enfin, si l'on ajoute un petit nombre de Grisons, d'Allemands, de Genevois, de Portugais qui s'établirent à Lyon quelques années plus tard, on aura une idée des modifications favorables que la population lyonnaise dut éprouver dans ses mœurs, ses usages, ses coutumes et ses lois. L'industrie, comme une bonne mère, réunissait tous ses enfans : ennemie des monopoles et surtout des haines prétendues na-

n'était pas moins riche en bons tableaux que celle des Cordeliers. A la suite de l'église était le monastère des Dominicains, dont le fondateur a donné son nom à la rue Saint-Dominique. Ce couvent rappelait, avant sa destruction, plusieurs événemens remarquables. En 1316, vingt-trois cardinaux y furent enfermés par le comte de Poitiers. Ce conclave élut Jean XXII, qui fut couronné à Lyon. En 1349, Humbert II, dauphin du Viennois, y termina sa vie dans la solitude après avoir cédé en ce même endroit, à Charles de France, sa souveraineté sur le Dauphiné. En 1495, Charles VIII et la reine son épouse logèrent dans ce monastère. En 1507, le cardinal d'Amboise y donna le chapeau à René de Prie, évêque de Bayeux. Louis XII assistait à cette cérémonie. Les bâtimens du monastère ont long-temps été occupés par les bureaux du Mont-de-piété. En 1813, le comte de Chabrol, préfet du département du Rhône, y établit l'hôtel de la Préfecture. Les restes de l'église qui servaient d'hangars à une hôtellerie, ont été démolis, le monastère réparé et embelli intérieurement. Deux terrasses s'avancent maintenant sur la place, et celle-ci sera rendue plus vivante par la nouvelle rue de la Préfecture percée sur l'emplacement de la Monnaie.

tionales, elle dissipait les ténèbres de la féodalité, en rassemblant des peuples de frères au confluent de deux rivières considérables, sur une terre privilégiée que la bourgeoisie rendait tous les jours plus libre, et sur les confins de plusieurs royaumes. Depuis cette époque reculée, la situation commerciale de la ville de Lyon, qui avait attiré tant de nouveaux habitans, et les avait fondus avec les anciens, influa plus que jamais sur le caractère des uns et des autres : le négoce devint leur occupation principale, et une opulence lentement acquise fut le but de tous leurs travaux.

Les rois de France, qui avaient souvent besoin d'argent dans leurs expéditions féodales contre l'Angleterre, n'ignoraient pas l'état prospère des Lyonnais depuis l'émigration italienne. Lyon était d'ailleurs la clé du royaume du côté de l'empire, de la Savoie et du Dauphiné. Ils avaient donc sans cesse les yeux sur les dissensions des chanoines et des citoyens pour en profiter. Aussi Philippe le Bel, qui régnait alors, répondit avec empressement à l'appel des bourgeois provoqués par les deux archevêques Rodolphe de La Tourette et Béraud de Goth; il leur accorda des lettres patentes[1] par lesquelles il les plaçait sous sa sauvegarde.

En vertu de cette protection que les citoyens avaient demandée au roi, celui-ci établit un gar-

[1] Elles sont datées de l'abbaye du Lis, près de Melun, l'an 1292.

diateur dans un endroit plus ou moins éloigné de la ville, jusqu'à ce qu'il put, sans blesser trop directement les droits supposés du chapitre sur le domaine temporel, le loger dans la ville même. L'île Barbe en fut quelquefois le siége, puis Mâcon, parce que le bailli de cette cité réunissait très souvent les deux fonctions. Philippe le Bel ordonna au gardiateur « de ne jamais souffrir « qu'aucun tort ni injure fussent faits à ses fidèles « et bien-aimés de Lyon, de les faire jouir en « même temps de leurs priviléges et franchises ». Il adressa aussi des lettres patentes au bailli de Mâcon et aux autres officiers du royaume, par lesquelles il leur déclarait « qu'il avait permis aux « citoyens de Lyon de lever un denier par livre « sur tout ce qui se vendrait ou s'achéterait dans « la ville et ses forsbourgs, pour être employé « aux réparations des murailles. »

Cette ardeur à soutenir la bourgeoisie montre combien Philippe le Bel avait besoin de subsides; étant toujours aux expédiens pour payer ses troupes, il s'inquiétait peu de heurter l'amour-propre du clergé. Celui-ci perdait chaque jour de son influence. Il lui fallut prodiguer beaucoup d'or et mettre en jeu les intrigues pontificales pour obtenir, quelques années plus tard, les lettres de Pontoise. Toutefois, les rapports de la cité lyonnaise avec les monarques français commencent déja à se développer. Il est utile, pour bien débrouiller ses droits politiques, de définir scrupu-

leusement le droit de garde des souverains : ce sera montrer en même temps que ceux-ci ne sont, de fait et de droit, que les premiers citoyens du royaume.

Nous avons vu que l'alliance de la bourgeoisie et de la royauté était un véritable contrat passé entre le plus faible qui payait, et le plus fort qui protégeait, consenti sous certaines conditions réciproques, émané enfin de la libre volonté des citoyens, et accepté par le roi. Les Lyonnais prétendaient avec raison que c'était une partie essentielle des immunités, franchises et libertés de chaque ville, placée sous une domination seigneuriale quelconque, mais surtout ecclésiastique, de se choisir des protecteurs en cas de besoin. Si ce droit n'eût pas été dans la nature, il se fût trouvé par trop arbitraire : on doit le considérer comme la base fondamentale de tous les gouvernemens. Une différence notable existait entre le droit de protection des simples seigneurs, à raison de leurs fiefs, et celui des rois, à raison de leur souveraineté. Le premier pouvait s'aliéner, se vendre, se donner, se transférer ; le second, une fois établi, appartenait à la couronne ; il était inaliénable, attaché essentiellement à la souveraineté, comme à la plus impartiale des magistratures. La haute idée qu'on se formait naturellement des devoirs de cette magistrature, fit inventer par quelques adulateurs adroits le ridicule droit divin, pour mieux asservir les peuples. Quels monarques

envoyés du ciel que ces princes qui étaient obligés, à leur avénement au trône, de jurer d'une manière solennelle obéissance au contrat passé avec des sujets libres ! Tous faisaient le serment de conserver les citoyens, de les protéger, de les maintenir en paix, de les défendre contre les ennemis, de leur faire rendre justice quand ils la demanderaient, et surtout de ne rien toucher aux priviléges de leurs bonnes villes. Ce fut sous de telles conditions seulement que les Lyonnais se firent sujets des rois de France.

Les chanoines prirent l'alarme, quand ils connurent la ferme résolution de la bourgeoisie et les lettres patentes de Philippe. Lyon était désormais perdu pour eux. Cependant, comme les faveurs du roi étaient à l'enchère, ils mirent aussi de l'or dans la balance politique, pour la faire pencher de leur côté. Philippe le Bel était fort occupé par la guerre de Flandre[1]; l'archevêque et le chapitre lui envoyèrent des subsides ; le prince leur témoigna sa reconnaissance en promettant de confirmer leurs priviléges : il les rassura sur ses projets futurs, disant qu'il ne prétendait point apporter le moindre empêchement dans l'exercice absolu de la justice temporelle de l'archevêque, sur les biens des ecclésiastiques principalement, sous prétexte du nouveau ressort attribué à la couronne de France. La fin de la guerre

[1] Années 1300, 1302, 1304.

lui permit bientôt de leur manifester ses bonnes intentions d'une manière plus directe.

Il avait eu de longs démêlés avec Boniface VIII : il jura de mettre lui-même un pape sur le trône de saint Pierre, mais un pape qui fût à sa disposition. Bertrand de Goth, prélat de Bordeaux, pour avoir la tiare, promit ce que Philippe exigeait, entre autre chose la résidence en France de la cour romaine. Lyon fut choisi pour le lieu des cérémonies du couronnement[1]. Ce règne pontifical commença sous de malheureux auspices, qui donnèrent beaucoup à penser aux gens superstitieux du quatorzième siècle, âge de calamités, de guerres et de forfaits. Les rois d'Angleterre et d'Aragon étaient invités. Toute la noblesse de France et des pays étrangers accourut à Lyon. Lorsque le pontife sortit du cloître de Saint-Just, où il logeait, une foule innombrable de peuple, toujours avide de ces sortes de spectacles, occupait non seulement les rues escarpées du quartier de la cathédrale et les toits des maisons du chapitre, mais encore les débris mouvans du fort de la Madeleine. La cérémonie était terminée. Le cortége, après avoir traversé la place de Saint-Jean, montait lentement la pente rapide du Gourguillon : Philippe le Bel, qui, à la porte de Saint-Just, avait fait l'office d'écuyer et mis le pape à cheval, remplissait les mêmes fonctions au retour ; aidé par

[1] Le 14 novembre 1305.

ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il conduisait par la bride le paisible coursier du pontife. Tout-à-coup un pan de muraille et les ruines de la Madeleine, surchargés de spectateurs, s'écroulent : le duc de Bretagne est écrasé, le pape est renversé par terre, et sa tiare roule loin de lui, non sans une perte considérable, car une escarboucle du plus haut prix s'en détacha, et n'a jamais été retrouvée. Douze personnes périrent, le roi fut en grand danger, Charles de Valois reçut plusieurs contusions; on le retira avec beaucoup de peine de dessous les ruines.

Ce malheur ne fut pas le seul que le pontife éprouva. Le jour de Saint-Clément, fête de son patron[1], le pape officia solennellement dans la cathédrale. Après la messe, il donna aux princes et aux cardinaux, dans le palais archiépiscopal, un repas des plus magnifiques. On était à table, on savourait les mets de la cour romaine, lorsqu'une querelle s'éleva entre les domestiques des cardinaux et ceux du pape : Gaillard de Goth, autre frère de Clément, accourut pour apaiser le tumulte; il fut tué sans qu'on ait jamais pu connaître l'assassin. Un beau service d'or envoyé sur ces entrefaites par le roi d'Angleterre, qui n'avait pu assister aux cérémonies du couronnement, consola le pape. Sa Sainteté établit sa résidence

[1] Le 13 du mois de novembre 1305.

à Lyon jusqu'au commencement du mois de février de l'année suivante. Durant ce séjour, il révoqua la bulle UNAM SANCTAM[1], et déclara qu'elle ne pouvait causer aucun préjudice ni au roi, ni au royaume de France, qui se trouvaient dans le même état où ils étaient avant cette bulle, sans nulle dépendance du saint-siége pour le temporel. Il révoqua aussi la constitution par laquelle le pape Boniface avait déclaré que les clercs encourraient les censures ecclésiastiques, s'ils payaient des décimes aux personnes laïques. Il invita en même temps Charles de Valois à déclarer la guerre aux Grecs redevenus schismatiques, et à soutenir les droits de la princesse Catherine son épouse, fille de Baudoin. Enfin, étant à Saint-Genis, dans une maison de campagne à une lieue de la ville, où il se reposait des fatigues nombreuses de son pontificat, il reçut l'hommage de Charles d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, que le prince Robert rendit au nom de son père.

Philippe le Bel, qui avait obtenu de Clément v tout ce qu'il désirait, jugea que l'occasion était favorable pour établir solidement ses prétentions sur la cité lyonnaise. Ce fut une lutte de rusés politiques : les chanoines avaient déja mis le pontife dans leurs intérêts; celui-ci fut assez adroit pour ne point se compromettre, il amena le sou-

[1] Bulle scandaleuse de Boniface VIII, qui mettait en interdit tout le royaume de Philippe.

verain à un arrangement très favorable en apparence aux chanoines, mais qui pouvait réellement avoir dans la suite des effets très préjudiciables. Après, il transporta le siége pontifical à Avignon. Le roi de France promit en effet de favoriser l'église de Lyon dans ce qui serait en son pouvoir : ce fut alors qu'il lui accorda cette célèbre philippine de Pontoise, qui érigeait tous les biens du clergé en comté-baronnie de Lyon. Néanmoins, il commença par cet acte des plus remarquables[1] :

« Nous octroyons de bon gré à nos amés et « féaux l'archevêque, chapitre et église de Lyon, « nous agréons et voulons qu'ils puissent jouir « de la cité, ville de Lyon, châteaux, posses- « sions, juridictions, temporalités quelconques, « péages tant par terre que par eau, monnaies, « hommes, fiefs, arrière-fiefs, cens, servis, ser- « vitudes, marchés, foires, revenus, sous le titre « de dignité et prérogative spéciale de comté-ba- « ronnie. Par ainsi, voulons que ci-après, à per- « pétuité, icelle soit appelée et censée comté de « Lyon, jouissant en toutes choses du droit royal : « bien que nos officiers alléguassent que tout le « temporel d'icelle église nous appartienne pour « plusieurs causes légitimes précédentes, et qu'ils « requissent plusieurs amendes et peines qui, « par eux, devaient être appliquées à notre fisc,

[1] Années 1307 et 1308.

« pour injures, désobéissance, excès, rebel-
« lions, contumaces, infractions de paix, félo-
« nies[1] et autres transgressions perpétrées contre
« nous, tant par l'archevêque que par ses prédé-
« cesseurs[2]. »

Cet acte fut scellé sur lacs de soie rouge et verte, du grand scel de cire verte aux armes de France. Après ce privilége accordé à l'église de Lyon, par lequel le roi la gratifiait en quelque sorte de la souveraineté, comme les empereurs d'Allemagne l'avait fait deux siècles avant, il dressa un second acte pour établir les limites de leurs juridictions spéciales. Toutefois, ce fut une adresse de Philippe d'accorder par forme de grace ce qui pouvait être contesté, et de donner généreusement une espèce d'amnistie : celle-ci, une fois acceptée par l'archevêque et le chapitre, de-

[1] La félonie entraînait la confiscation du fief ; c'est ainsi que le roi de France confisqua la Normandie.

[2] Menestrier, courroucé de ce que le roi de France regarde l'église de Lyon comme sa vassale, fait les réflexions suivantes : « Si la trans-« action de Pontoise, pardevant le chancelier de Pierre de Belleperche « et Thibault de Vassalieu, archidiacre de Lyon, n'avait été révoquée, « je serais obligé de faire un ample commentaire sur cet acte pour « l'intelligence de plusieurs faits qui concernent notre histoire. Mais « comme Thibault de Vassalieu, quelque habile qu'il fût dans les af-« faires, s'était laissé surprendre par le chancelier beaucoup plus ha-« bile que lui, Pierre de Savoie, qui succéda à Louis de Villars en « l'archevêché, ne voulut point recevoir un traité si préjudiciable à son « église, et fit même intervenir, non seulement son chapitre, mais en-« core tout le clergé de son diocèse, tant séculier que régulier, la no-« blesse et les seigneurs du Lyonnais, qui en poursuivirent la révoca-« tion. » *Histoire consulaire de la ville de Lyon*.

venait un acte de haute suzeraineté, que le roi de France avait droit d'exercer sur eux. Mais il est bon de donner aussi la véritable philippine; elle nous apprend beaucoup de choses : nous laisserons au lecteur le soin de tirer les conséquences.

« La première appellation et le premier ressort « seront dévolus à l'archevêque et au chapitre; « le second ressort, au roi de France et à sa cour. « Ces derniers ne s'occuperont nullement de la « juridiction ecclésiastique. Nous et nos succes- « seurs conserverons, garderons et défendrons, « autant qu'un bon prince et bon gardien doit « le faire, l'archevêque, le chapitre, les chanoines « incorporés à l'église de Lyon, leurs biens et « leurs familles, en quelque lieu qu'ils puissent « être, comme aussi les bourgeois de Lyon, vas- « saux et sujets de l'église qui nous auront payé « la garde ci-dessous spécifiée. Nous mettrons et « établirons chaque année, pour nous, un gar- « diateur, homme de bonne vie, qui jurera pu- « bliquement sur les saints évangiles, dans le « chapitre de Lyon ou dans la grande église, « présens l'archevêque et les chanoines ou ceux « par eux députés, présens aussi les bourgeois « qui voudront y assister, de les garder, conser- « ver et défendre fidèlement, utilement, de tout « son pouvoir, en notre nom et pour nous. Pour « ce qui est des charges de la garde, nous et nos « successeurs, les rois de France, percevrons « chaque année, le jour de la fête de saint André,

« apôtre, de tous et un chacun les habitans de « la cité, ville, terre et baronnie, excepté tant « seulement les clercs et les nobles, à savoir pour « chaque feu, depuis douze deniers tournois jus- « qu'à dix sous tournois de bonne monnaie. Les- « dits archevêque et chapitre, en leur comté-ba- « ronnie, pourront établir des foires qui dureront « certains temps, sous certaines manières et con- « ditions ; ceux qui fréquenteront lesdites foires « seront sous notre sauve-garde et conduite. Quant « aux profits durant le temps d'icelles, nous per- « cevrons la moitié des émolumens, l'archevêque « et le chapitre l'autre moitié, pour être partagée « entre eux. Nous n'empêcherons d'être battu « monnaie par l'église de Lyon ; nous n'empê- « cherons aussi le cours et l'emploi d'icelle par « les lieux où elle a accoutumé d'avoir cours et « mise, ni ne restreindrons le cours qu'elle a d'an- « cienneté. Nous octroyons gracieusement à l'ar- « chevêque et aux chanoines de pouvoir agir dans « notre cour et parlement, soit en demandant « soit en défendant, par procureurs, clercs ou « autres; octroyons aussi la même faveur aux « bourgeois payant la garde susdite. Lesdits ar- « chevêque, chanoines et bourgeois pourront « porter leurs personnes et biens où ils vou- « dront, pourvu qu'ils ne les portent à nos enne- « mis manifestes et ouverts, et que la nécessité « de notre royaume ne nous fasse prononcer une « défense à cet égard. Les prélats qui seront

« nommés de temps en temps, nous rendront, « ainsi qu'à nos successeurs, devoir et fidélité : « ils jureront sur les saints évangiles de n'empê- « cher ni troubler nos droits, supériorité, garde « et ressort. Les chanoines prêteront le même « serment. Nous de même et nos successeurs, « promettons et promettrons de bonne foi gar- « der, observer les présentes lettres. Si aucun des « habitans et châteaux, villes et lieux qui sont du « fief ou arrière-fief de l'église, de quelque état « et condition qu'ils soient, veulent entrer sous « notre garde qui est nommée la garde de l'é- « glise de Lyon, cité et baronnie, notre gouver- « neur de Lyon qui sera pour lors, pourvu tou- « tefois que cela ne préjudicie au droit d'aucun, « les pourra et devra recevoir à notre nom sous « ladite garde, à la charge des moyens, condi- « tions, formes et prestations qui sont ci-dessus « contenues. Ne pourrons, nous ni nos succes- « seurs les rois de France, mettre hors de notre « main et de la couronne du royaume, ou alié- « ner, sous quelque titre et manière que ce soit, « en tout ou en partie, la supériorité, ressort, « garde, profits et droits que nous avons en la « cité, terre et baronnie de l'église de Lyon. »

Louis de Villars était archevêque de Lyon, lorsque les lettres de Pontoise furent publiées. Ce prélat sans génie ne s'aperçut pas que la prétendue souveraineté des comtes de Saint-Just n'était qu'un commencement de servitude, et que le

moindre sujet de guerre suffirait pour rendre les rois de France possesseurs de la baronnie. Les bourgeois, plus clairvoyans, murmurèrent en voyant qu'on leur imposait deux maîtres : ils formèrent opposition devant le commissaire député par Philippe, et soutinrent que les appellations seules et le droit de ressort appartenaient au roi, et la justice de première instance au prélat ; mais que le chapitre ne devait y avoir aucune part d'après les traités précédens. Philippe ne pouvait encore soumettre les Lyonnais par la force des armes : des guerres lointaines l'occupaient beaucoup : il dissimula, suspendit le traité de Pontoise, auquel les citoyens n'avaient nullement participé, et le plaça en dépôt dans le couvent des Frères-Prêcheurs de Paris, pour le mettre en vigueur quand l'occasion favorable s'en présenterait.

Cette conduite tortueuse, incertaine, peu franche d'un souverain que les bourgeois avaient regardé comme leur protecteur naturel, les rendit méfians. Il ne fallait qu'une étincelle pour allumer leur courroux : elle se présenta bientôt. Pierre de Savoie, doyen des chanoines, homme ardent et belliqueux, fut élu archevêque après la mort de Louis de Villars[1]. Il avait toutes les qualités nécessaires pour lutter contre les puissances temporelles, et pour se constituer lui-même souverain indépendant ; de plus, il était parent d'une

[1] Année 1308.

foule de seigneurs illustres dans ces temps de féodalité. Fils de Thomas, prince de Piémont, et petit-fils de Thomas, surnommé le Grand, gonfalonier de l'Église sous le pontificat d'Innocent IV, il devait être fier de son origine. Aussi comptait-il beaucoup sur les maisons de Beaujeu et de Bourgogne, avec lesquelles il était allié, et sur le prince Amé de Savoie, son cousin, qui avait à cette époque une belle armée sur pied contre le dauphin de Viennois. Il commença dans sa propre baronnie, par faire tourner au profit de sa cause le mécontentement des citoyens. Les bourgeois se laissaient facilement séduire par des apparences chevaleresques ; il leur représenta avec éloquence « que le roi de France était un tyran ; « qu'une preuve manifeste de ses desseins pernicieux contre les bourgeois, contre les citoyens, « contre les négocians, se trouvait dans la guerre « dont il était occupé ; il cherchait à accabler du « poids de ses armes les bons Flamands, qui n'avaient pas commis d'autres crimes que d'amasser des trésors par leur travail et par leur économie, et surtout par leurs riches produits « industriels, dont tous les peuples voisins étaient « tributaires ; que les Lyonnais, aussi laborieux « que les Flamands, auraient leur tour de persécutions. Quoi ! Philippe ne demande-t-il pas « déja des subsides pour sa guerre abominable « de Flandre ? »

Pierre de Savoie ne se contenta pas de haran-

guer le peuple ; il refusa le serment exigé par le gardiateur du roi, d'après les clauses du traité de Pontoise ; il arma tous les habitans, et fit entrer dans la ville les soldats qu'il avait levés sur ses propres terres[1]. En vain le pape Clément v, toujours dévoué à Philippe, écrivit aux citoyens lyonnais une lettre pleine de tendresse, les suppliant de prévenir les maux de la guerre, de donner au roi toute satisfaction, et de ne point attirer sur eux une tempête dangereuse : le sort avait décidé que le clergé lyonnais, après avoir forcé les citoyens à choisir le roi de France pour protecteur, donnerait à celui-ci ce qu'on appelle droit de conquête, droit qui dure ordinairement tant que les peuples sont assez faibles pour le tolérer, ou tant que les princes le rendent tolérable.

La guerre de Flandre venait de se terminer de la manière la plus heureuse pour Philippe, par la victoire de Mons. Courroucé de la conduite du prélat de Lyon, il promet de se venger comme il l'avait fait, quelques années auparavant, sur le pontife Boniface VIII. Son triomphe encore récent lui donnait un ascendant immense sur les princes qui pouvaient secourir l'archevêque. Il traite avec Amé de Savoie, avec les maisons de Bourgogne et de Beaujeu ; il obtient d'eux que, bien loin de donner des secours au prélat révolté, ils fourni-

[1] Année 1309.

ront des troupes pour le combattre; il met ensuite Louis le Hutin, roi de Navarre, son fils aîné, à la tête de l'armée de Flandre pour marcher sur Lyon. Tous les citoyens de cette ville courageuse se préparent au combat; mais que pouvaient de simples bourgeois contre des troupes rendues invincibles par une grande victoire et par une campagne difficile?

Pierre de Savoie se retira dans la forteresse de Saint-Just, avec les notables de la cité. Les pennons se postèrent sur les murailles. Cependant les plus sages ou les plus timides parmi les chanoines du chapitre, ne voyaient pas approcher la guerre avec sang-froid : leurs richesses, leurs dignités, leurs baronnies se trouvaient compromises; l'official se servit dans cette occasion de l'apologue ingénieux du *Pot de fer et du Pot de terre*, pour faire entrevoir au prélat les risques effroyables qu'il courait. Rien ne fut capable d'empêcher l'archevêque de hâter sa ruine, et de compromettre l'indépendance des Lyonnais. Pour surcroît de malheur, le comte de Savoie vint se joindre à Louis le Hutin avec sa nombreuse armée : on ne pouvait plus espérer de diversion utile. Le prélat se voyant abandonné de tous ses alliés, demanda une trêve; mais il s'était trop aventuré pour obtenir ensuite une honorable capitulation. Louis fut inflexible; il voulut que l'archevêque se remît entre ses mains pour être conduit à Paris, où le roi lui infligerait la punition

qu'il jugerait à propos. Pierre de Savoie se rendit à ces honteuses conditions. La ville et les forteresses du Lyonnais furent livrées en même temps aux troupes de Philippe. Ainsi finit à Lyon le règne des prélats et du chapitre, qui avait duré presque trois cents ans.

Cependant le pape Clément v servit de médiateur entre Pierre de Savoie et Philippe le Bel : sur sa demande, on renvoya l'année suivante[1] tous les otages ecclésiastiques et laïques que Louis le Hutin, après sa conquête, avait emmenés à Paris. On n'avait point encore passé de traité sur les affaires ultérieures de la baronnie : les garnisons françaises le rendaient inutile. Tout devait s'arranger dans le concile convoqué à Vienne[2].

Ce concile fut un des plus remarquables sous plusieurs rapports : les motifs de sa convocation, l'arrêt scandaleux qui y fut prononcé, les traités importans qui y furent passés, les intrigues royales et sacerdotales, la peinture du caractère d'un grand nombre de prélats et de plusieurs personnages, qui en furent les acteurs principaux, formeraient un très gros volume et du plus vif intérêt. Ce drame historique du commencement du quatorzième siècle n'a point encore été convenablement dessiné. Qu'il nous suffise d'en indiquer quelques traits qui concernent notre histoire.

[1] Année 1310.

[2] Années 1312 et 1313.

Le pape et le roi se faisaient mutuellement la cour, l'un pour accroître son influence, l'autre pour augmenter ses richesses et étendre le domaine de sa couronne. Le premier rêvait, comme tous les pontifes, une croisade formidable contre les infidèles; il se rappelait sans doute que jamais les papes n'avaient été plus puissans que durant ces folles entreprises, où ils envoyaient pleurer leurs péchés les rois qui leur déplaisaient; mais Clément ignorait que les croisades étaient ridicules, depuis qu'elles n'avaient plus pour moteur un véritable enthousiasme religieux; toutefois le concile de Vienne eut pour objet principal la croisade. Le second, avide au dernier point, parce qu'il était prodigue, parce qu'il guerroyait sans cesse, avait de plus une forte antipathie pour tout ce qui pouvait mettre des bornes à son autorité : aussi voyait-il avec une sorte de concupiscence les richesses énormes des Templiers, et avec fureur leur indépendance monastique; ils formaient avec leur grand-maître un état dans un état. L'autre objet principal du concile fut par conséquent leur destruction. Le projet de Philippe réussit mieux que celui du pape. Ce dernier, espérant obtenir beaucoup de choses du roi, prononça la fatale et l'inique sentence, car on peut regarder la condamnation et le supplice des Templiers comme un des forfaits de la puissance souveraine, soit royale, soit pontificale. Les chevaliers du Temple avaient oublié, il est vrai,

leur vœu de pauvreté, de chasteté, d'humilité et de tempérance; mais parce que la morale avait à gémir, ce n'était pas une raison de faire verser des pleurs de sang à l'humanité. La destruction des Jésuites, hommes tout aussi coupables, a été plus douce et par là plus généralement approuvée.

Le souverain pontife, en sacrifiant des moines guerriers qui pouvaient mériter une simple abolition sans subir un sort aussi horrible, se crut en droit d'exiger à son tour quelque chose de Philippe. Il le pria de défendre pour un temps illimité les tournois, joûtes, passe-d'armes et autres divertissemens militaires qui détournaient la noblesse des voyages d'outre-mer, et l'empêchaient de combattre les infidèles. Il se plaignait en même temps de ce que la ville de Lyon, depuis qu'elle se trouvait en rapport d'une manière plus directe avec la couronne de France, était plusieurs fois par an le séjour de ces amusemens mondains qui faisaient oublier les choses saintes. On se trouvait en effet à l'époque la plus brillante des tournois, des passe-d'armes, des aventures chevaleresques, et des courses vagabondes de jeunes seigneurs, qui allaient partout faire admirer leurs prouesses, ou chercher de périlleux hasards. La situation agréable de Lyon, où se rassemblaient avec empressement la riche noblesse des environs, les troubadours du Midi, et surtout un sexe d'une beauté ravissante, comme on peut encore en juger aujourd'hui, y attirait beaucoup

de chevaliers. Cette ville était à l'entrée de l'Allemagne, de l'Italie et de la France; elle avait à son voisinage bon nombre de jeunes seigneurs amoureux de la gloire et des belles; les comtes de Forez et de Savoie, les dauphins, les sires de Beaujeu, de Bagé, de Thoire, de Vilars, les comtes de Mâcon et de Poitiers, les comtes de Bresse et les seigneurs de la Tour-du-Pin, dont les parens étaient membres du chapitre, abbés d'Ainai et de l'île Barbe, tous brisaient à l'envi des lances dans la rue Grenette, ou sur les prairies de Bellecour; ceux qui avaient des gîtes à Lyon fournissaient aux dépenses du tournoi, et recevaient avec courtoisie les chevaliers étrangers. Leurs valets, et quelquefois même de nobles damoiseaux, s'amusaient d'une manière plus comique dans la rue Tupin. La tête armée d'un simple pot, qui a donné son nom vulgaire à cette rue, ils couraient aux Tupineïs: c'étaient de grandes marmites ou cruches de terre suspendues à une corde; elles avaient à leur extrémité inférieure un large anneau qui était le but de toutes les lances. Ceux qui enfilaient l'anneau en courant faisaient verser l'eau, dont les marmites étaient remplies, derrière la croupe de leur cheval sans en être mouillés; les valets maladroits, qui donnaient juste contre le ventre de la cruche, étaient inondés.

Philippe le Bel ne trouva aucune difficulté à défendre ces divertissemens, qui contrariaient les grands projets de croisade du pontife; mais il lui

dit que puisqu'ils en étaient sur les affaires de Lyon, il fallait terminer avec l'archevêque tout ce qui concernait cette cité. Le pape ne s'attendait point à cette réflexion de Philippe; il lui répondit que le chef de l'Église catholique et romaine ne pouvait convenablement se mêler des traités qui tendaient à diminuer l'influence nécessaire du clergé; qu'il existait assez de seigneurs laïques puissans qui s'en mêleraient avec plaisir, sans qu'il fût obligé de compromettre sa dignité pontificale. Le comte de Savoie, présent à cette discussion, se chargea de tout. Il écrit donc à l'archevêque son parent, et l'invite à se rendre à Vienne : là, Pierre de Savoie, fatigué de toutes les tracasseries que son imprudence lui avait suscitées, se détermine à traiter avec le roi, en signant un contrat d'échange et de permutation conçu en ces termes :

« A tous présens et à venir qui ces présentes « lettres verront, nous, Pierre de Savoie, par la « miséricorde de Dieu, archevêque de la première « province de l'église de Lyon, pour faire cesser « tous sujets de scandale survenus entre nos pré- « décesseurs et le chapitre, d'une part, et les gens « du seigneur roi de France ainsi que de ses de- « vanciers, d'autre part, transportons et cédons « à sérénissime prince Philippe et à ses succes- « seurs, comme favorables défenseurs des églises, « toute la juridiction qui nous appartenait; nous « donnons donc et accordons à perpétuité la ju-

« ridiction temporelle, haute et basse, avec les
« dépendances de la ville Lyon, deçà et au delà
« de la rivière de Saône; de plus, la juridiction
« du château Saint-Just, du bourg Saint-Irénée,
« Fourvières et Saint-Sébastien; encore la juri-
« diction que nous avons acquise du sieur de
« Beaujeu, laquelle s'étend au dessous des vieux
« fossés de la rivière de Saône jusqu'au Rhône,
« et de là descendant jusqu'au pont de ce fleuve
« avec toutes ses îles; nous réservant toutefois,
« ainsi qu'à nos successeurs et à notre église, la
« juridiction temporelle du château de Pierre-Scise
« avec ses dépendances, depuis le monastère de
« Saint-Martin-le-Noir (la Chana) inclusivement,
« jusqu'à La Tourette le long du chemin de la Mon-
« tagne, et depuis La Tourette le long des murs
« de la ville de Lyon, en descendant jusqu'au
« fossé de Pierre-Scise et la porte du Bourg-Neuf
« exclusivement; nous réservant aussi le droit de
« battre monnaie, la correction et la juridiction
« dans notre famille, c'est-à-dire sur nos domes-
« tiques, excepté pour les crimes énormes tels
« que rapts, homicides et autres semblables; la
« fête appelée des Merveilles, avec le pouvoir de
« punir les délinquans qui manqueraient à leur
« devoir pour l'observance de ladite fête; enfin,
« la permission de retenir des troupes tant de
« pied que de cheval, pour réprimer et faire la
« guerre tant au delà de la Saône que du Rhône,
« comme il se pratique en ce pays. Ne pourra

« ledit seigneur roi, ni ses successeurs, mettre
« hors de leur main royale, pour quelque cause
« que ce soit, toutes les choses susdites ni partie
« d'icelles; à cet effet, nous promettons et jurons,
« pour nous, nos successeurs et notre église, l'ob-
« servance des présentes[1]. »

La sénéchaussée royale fut établie à Lyon, immédiatement après la signature de ce traité. On y annexa celle de Beaucaire et le baillage de Mâcon. Philippe le Bel avait fait, un an auparavant, de belles ordonnances pour donner plus de force et plus de régularité à son gouvernement; elles furent lues et enregistrées dans la nouvelle sénéchaussée royale, pour y être observées en tous les articles qui n'auraient rien de contraire aux

[1] Données à Vienne le lundi, après *misericordia Domini*, au mois d'avril, l'an de notre Seigneur 1312, scellées d'un sceau en cire rouge, sur cordon de soie rouge, pendant au milieu d'un petit repli de parchemin. Le roi de France donna deux mille cinq cents livres viennoises de rente annuelle en baronnie noble, sous la suzeraineté immédiate du souverain. Il donna des lettres patentes (à Fontainebleau, le mercredi, après la fête de la Nativité de notre Seigneur, 1312) qui furent acceptées par l'archevêque de Lyon dans le mois de décembre de la même année; elles concernaient les terres désignées par les arbitres en récompense de toute la justice de Lyon que le prélat avait vendue au roi. Voici les principales terres ou domaines ou fiefs donnés en échange : Château-Neuf et la ville Sainte-Marie-du-Bois, la maison du sieur Guichard de Marzay, chevalier, appelée Aly dans le baillage de Mâcon ; et dans le baillage de Sens, le château de Charmy, le château Renaud, la maison du seigneur de Sully, avec les forts, châtellenies, ténemens, fiefs, arrière-fiefs, justice, eaux et forêts, paccage et toute justice, et juridiction haute et basse. En disséminant ainsi les propriétés de l'église de Lyon, le roi de France la dominait plus facilement.

anciens priviléges, coutumes et franchises de la cité. Cependant la mort prompte du roi Philippe[1], ajourné à un an devant Dieu par les Templiers, suspendit momentanément le contrat passé avec Pierre de Savoie. Les citoyens craignirent de retomber sous la domination de l'archevêque et du chapitre, malgré la promesse que leur avait faite Louis le Hutin, de les annexer pour toujours à la couronne. Le spectacle d'un pape, Jean XXII, qui s'était nommé lui-même[2], que l'on couronna à Lyon, et qui donna d'une manière solennelle sa bénédiction à une foule immense réunie devant le portail de Saint-Jean, détourna l'attention des bourgeois de leurs intérêts politiques. Ils ne s'occupèrent pendant quelque temps que de fêtes, de cérémonies, de réjouissances populaires; le pontife séjournait dans le couvent des Frères-Prêcheurs; les comtes de Marche, de Valois, celui d'Évreux, formaient sa cour; il leur donnait des festins splendides dans le jardin du monastère, où les préfets sont encore chargés de traiter les princes. Louis le Hutin mourut sur ces entrefaites; son fils le suivit de près dans la tombe, et ne régna que huit jours; le régent du royaume, Philippe le Long, monta sur le trône[3].

Ce prince doux et modéré s'occupa de suite de la conquête de Lyon dont il sentait l'impor-

[1] En 1314.

[2] Années 1315 et 1316.

[3] Années 1317 et 1318.

tance; il détruisit entièrement les prétentions du chapitre, ne laissa qu'une ombre de souveraineté à l'archevêque, favorisa la communauté des citoyens, et consolida leur gouvernement consulaire. Il se fit chérir des bourgeois, qui lui prêtèrent[1] le serment qui suit :

« Et aussi nous, conseillers, pour nous et nos « scindics et procureurs, en nom de toute la « université et habitans de Lyon, qui ores sont, « et par temps seront de l'âge de quatorze ans et « dessus, seront tenus de faire, et feront des ores « à nostre seigneur le roy de France, se il est « présent à Lyon, ou à ses gens en absence de li, « le serment de féalité qui s'en suit : Jurerons et « jurons sus saints évangiles corporellement que « nous serons féals au roy, et à ses successeurs « rois de France, et que nous leurs aiderons en « bonne foy et sans fraude, de tout notre pooir, « à la défense et à l'honneur du roy et de ses « successeurs et du roïaume encontre toutes per- « sonnes; et que nous entendons et garderons « l'accord présent fermement, et tout ce que con- « tenu y est et encor plus. Que si lesdits arche- « vêque ou doyen et chapitre, ou tous ensemble « vouloient désobéir ou rebeller au roy ou à ses « successeurs, ou à leurs gens, que ja n'aviegne, « nous ne serions tenus de eulx aider, ne de rien « ne leur aiderions, ains serions tenus de aidier

[1] Le 18 juin 1320.

« le roy et ses successeurs, et leurs gens à con-
« traindre les à venir à obéissance au roy de tout
« nostre pooir en bonne foy et sans fraude, et
« que ledit serment sera fait et renouvellé per-
« pétuellement à temps d'un même roy de dix
« ans en dix ans. »

Aussi l'archevêque Pierre de Savoie, effrayé de cette association formidable de la commune de Lyon avec la royauté, fit, quelques jours après, le samedi qui précéda la fête de Saint-Jean-Baptiste, la déclaration solennelle des immunités, franchises et libertés de la commune de Lyon, qui lui furent présentées dans son château de Pierre-Scise; il les confirma, approuva et scella d'une bulle de plomb pour lui et ses successeurs, afin qu'elles fussent établies à perpétuité. Le préambule de cette espèce de charte communale, et une sorte de dialogue qui eut lieu entre les bourgeois et le prélat, sont très remarquables; nous ne les passerons point sous silence.

— Pierre de Savoie, par la providence divine, archevêque de la première lyonnaise, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons avec salut que, comme naturellement tout homme désire et cherche la liberté pour laquelle Dieu a même soumis son propre Fils au joug de la servitude, afin de nous délivrer de celle-ci et nous acquérir la première, ayant fait réflexion que les gens de province comptent pour beaucoup que leurs usages et leurs coutumes soient respectés,

pensant qu'il y a trois choses qui concourent à rendre célèbre une cité : son antiquité, ses forces et sa fidélité inviolable; considérant que, d'après les livres des anciens philosophes, la ville de Lyon doit jouir comme romaine des lois italiques; désirant enfin de tout notre cœur de conserver amiablement la communauté des bourgeois, leurs libertés, leurs franchises, leurs immunités, et de témoigner aux citoyens notre affection paternelle, nous passons avec eux le pacte suivant pour leur procurer, ainsi qu'à notre sainte église, cette douce tranquillité qui a fait dire au Sage : « Ceux qui fe-
« ront alliance avec la paix trouveront la joie qui
« l'accompagne. »

« D'abord, seigneur archevêque, que les ci-
« toyens puissent faire des assemblées entre eux,
« et élire des conseillers ou consuls avec le pou-
« voir d'établir un procureur ou syndic pour les
« affaires; d'avoir une archive pour leurs lettres
« et priviléges, et pour conserver les autres choses
« qui peuvent leur être utiles. »

— Nous concédons et approuvons.

« Que les citoyens puissent imposer une taille
« pour les nécessités de la ville. »

— Nous le permettons et voulons en telle sorte toutefois que l'on observera la manière accoutumée pour faire ces collectes, et que l'on suivra à cet égard l'avis de dix conseillers des plus anciens, auxquels le seigneur archevêque donnera deux bedeaux pour recueillir ladite levée.

« Que les citoyens puissent faire le guet pen-
« dant la nuit. »

— Nous accordons, quand cela sera nécessaire ; néanmoins, nos domestiques pourront aller ou venir de nuit ; et pour éviter les querelles qui pourraient naître entre eux et les citoyens du guet, nous désirons connaître le nom de ceux qui feront la garde de la ville, et le mot d'ordre de leur commandant.

« Que les citoyens puissent s'obliger les uns
« les autres à prendre les armes quand l'utilité
« publique, le salut de l'archevêque et de la cité
« le requerront. »

— Nous l'accordons et voulons pour l'utilité du seigneur archevêque et des citoyens.

« Que les citoyens aient la garde des portes et
« des clés de la ville. »

— Nous l'accordons et voulons, à condition que les consuls de la ville jureront, à nous et à nos successeurs, de les garder fidèlement pour l'utilité du seigneur archevêque et de la ville, et que lesdits consuls exigeront un semblable serment de ceux à qui l'on commettra la garde desdites clés.

« Que tout homme qui sera pris et arrêté, en
« donnant suffisante caution, ne puisse être dé-
« tenu, si ce n'est en cas d'homicide, de trahi-
« son, de larcin ou autre crime grave. »

— Nous le voulons et accordons.

« Que nul procureur dans la cour séculière

« puisse, au nom du seigneur, poursuivre les ci-
« toyens et habitans de Lyon par forme d'accu-
« sation, de dénonciation et d'enquête. »

— Nous le voulons et accordons.

« Que les citoyens ne puissent être imposés à la
« taille, pour le seigneur, comme ils n'ont jamais
« été imposés. »

— Nous voulons et accordons cet article.

« Que, si deux ou plusieurs citoyens de Lyon
« se frappent sans effusion de sang, les voisins
« puissent les pacifier sans payer d'amende au
« seigneur. »

— Nous le voulons, pourvu qu'il n'y ait point de plainte portée au seigneur.

« Que les citoyens de Lyon ne puissent être ci-
« tés hors de la ville, ayant obtenu pour cela des
« priviléges du pape. »

— Nous le voulons.

« Que les citoyens de Lyon qui apportent leurs
« marchandises à la ville, soit par eau, soit par
« terre, en payant le péage, puissent les déchar-
« ger quand ils voudront. »

— Qu'on informe et qu'on observe la coutume.

« Que les citoyens de Lyon ne paient point de
« péage du vin de leurs vignes, ni de celui qu'ils
« consomment dans leurs maisons. »

— Nous le voulons quant au vin de leurs vignes; à l'égard de l'autre, on fera ce qui est usité.

« Que l'on ne commette rien dans la ville pour

« les cens, lods et reconnaissances qu'on n'a « pas payés. »

— Nous l'accordons, mais on ôtera les portes et les fenêtres des maisons pour lesquelles on n'aura pas payé.

« Que si l'on vend dans la ville de Lyon des « biens meubles ou immeubles, le seigneur di- « rect ne pourra, pour le même prix, faire esti- « mer l'immeuble, mais le bon ou le mauvais « marché sera pour l'acheteur et le vendeur. »

— Nous le voulons et accordons, pourvu qu'il n'y ait point de fraude.

« Les amendes dans la ville de Lyon sont taxées « de la manière qui suit : pour le ban, trois sous « six deniers de forts neufs; pour le sang volage, « trois sous six deniers de forts neufs; si l'on fait « du sang avec un bâton, une pierre ou une « épée, sans mutilation de membre, soixante sous « de forts neufs; que si la mort ou mutilation de « membre suit, la peine sera arbitraire. »

— Nous le voulons et accordons, puisqu'on a toujours ainsi usé.



## SOMMAIRE DU TREIZIÈME LIVRE.

Causes de troubles dans la nouvelle situation politique des Lyonnais. Les archevêques, encore dépositaires d'une ombre de juridiction, cherchent à contrarier le libre exercice de l'autorité royale. Vengeance des gardiateurs; leurs premières exactions. Plaintes des bourgeois; ils sentent la nécessité de faire proclamer d'une manière solennelle leurs franchises municipales. Heureux effets de cette énergie au milieu des désordres épouvantables qui bouleversaient la France. Les Lyonnais refusent de quitter leur ville pour servir dans l'armée du roi. Élévation de Henri de Villars sur le siége archiépiscopal. Par son influence sur l'esprit d'Humbert, il détermine ce dauphin à céder son apanage à Charles, prince du sang. Bataille de Poitiers qui eut lieu sur ces entrefaites; ses suites déplorables. Le courage des Lyonnais unis aux Dauphinois empêche les ennemis de dévaster nos contrées orientales. Otages envoyés par les bonnes villes pour la rançon du roi de France; les consuls donnent plein pouvoir aux bourgeois de choisir ceux de Lyon. Les *tard-venus* exercent leurs ravages après la conclusion de la paix. Bataille de Brignais racontée par Froissart.

# LIVRE TREIZIÈME.

Les citoyens de Lyon jouissaient enfin d'une sage indépendance ; le roi de France les protégeait, et les franchises de la cité étaient à l'abri du despotisme sacerdotal. Mais un nouvel ordre de choses ne s'établit point sans secousses, sans oscillations plus ou moins prolongées : les Lyonnais avaient encore à lutter contre les passions des gouverneurs royaux, et contre l'ambition des chanoines qui cherchaient à ressaisir la souveraineté qu'ils avaient laissé échapper. On ne saurait trop louer le gouvernement consulaire d'avoir paralysé ces causes de discordes et de malheurs, par sa prudence et par son énergie[1]. Heureux s'il avait pu, deux ou trois siècles plus tard, combattre avec le même succès l'influence déplorable de la centralisation ! influence qui a transporté dans une seule ville le monopole des arts, des lettres, des sciences et des talens ; influence qui a effacé sous un vernis monotone les

[1] Nous indiquerons un grand nombre d'actes consulaires ; mais il serait impossible de les donner tous, car ils forment deux cents volumes petit in-folio.

couleurs si variées et si originales des localités; influence qui a privé le Dauphinois, le Lyonnais, le Provençal, le Languedocien, le Breton, le Normand et tant d'autres de leur génie spécial, pour en faire les membres abatardis d'un corps immense où la vie est seulement dans la tête ; influence enfin qui doit fixer plus que jamais l'attention des philosophes, car s'il est possible d'en affaiblir les résultats sans détruire les avantages de la nationalité, on aura répandu sur tout le sol de la patrie l'éclat et la prospérité qui sont accumulés sur un seul point. Nous développerons dans la suite ces importantes vérités[1].

L'autorité royale était à peine établie à Lyon, depuis quelques années, que les citoyens s'aperçurent de plusieurs inconvéniens : le premier et le plus insupportable pour des hommes entièrement occupés de leurs affaires commerciales, était l'éloignement du sénéchal, qui fixait très souvent sa résidence à Mâcon, avec le juge des appellations ou des appeaux, pour le ressort et la justice du roi. Ils supplièrent Philippe de Valois, qui régnait alors, d'établir le tribunal au bourg de l'île Barbe, près de Lyon, sur les terres du royaume. L'archevêque, qui avait conservé une ombre de juridiction temporelle et une sorte de police ecclésiastique sur les citoyens, calomniait de son

[1] Nos *Lettres lyonnaises*, qui serviront de complément à l'histoire de Lyon, les mettront surtout dans tout leur jour.

côté les intentions du gardiateur, et le représentait comme une source intarissable de dissensions entre le prélat et son troupeau. « Ce n'était point « là, disait-il, le moyen de donner à la religion « toute la splendeur qu'elle avait à attendre d'un « roi très chrétien. » Philippe députa des commissaires pour examiner les sujets de plaintes des deux partis. D'après leur rapport, il fut décidé « que le gardiateur royal siégerait à Lyon, mal- « gré les représentations du clergé[1]; qu'il ne se « mêlerait des affaires de l'archevêque qu'autant « qu'elles concerneraient les devoirs de sa garde; « que, pour complaire aux citoyens, le bailli de « Mâcon ferait sa résidence ordinaire dans le « bourg de l'île Barbe[2]. »

Le prélat n'en continua pas moins de blesser, dans plusieurs circonstances, les intérêts et l'amour-propre des gardiateurs. Ceux-ci enveloppèrent dans leur vengeance et les clercs et les citadins; leurs fonctions instituées dans un but philanthropique, devinrent un moyen honteux de despotisme : les bourgeois étaient obligés de comparaître d'abord devant le tribunal ecclésiastique pour de simples délits de police correctionnelle; le gardiateur les appelait ensuite devant le juge royal, et les faisait condamner à des amendes au profit du souverain. De tout temps la puissance

[1] Arrêt de la cour de Paris du 6 juillet 1328.

[2] Lettres patentes données à Vincennes dans le mois de décembre de la même année.

des rois a été compromise par leurs agens, et ceux qui repoussent le gouvernement représentatif devraient s'apercevoir que c'est moins contre les princes que contre leurs ministres qu'il est établi[1]. Les bourgeois de Lyon portèrent de nouveau leurs plaintes à Philippe de Valois. Le bailli de Mâcon et son lieutenant furent chargés de faire cesser toute espèce de poursuite; le gardiateur fut réprimandé, et l'on publia de nouveau que la garde était établie en faveur des citoyens pour la conservation de leurs priviléges, et non pour les inquiéter.

Néanmoins, la conduite scandaleuse des employés royaux fut une leçon utile dont les citoyens profitèrent. Ils sentirent la nécessité d'installer d'une manière solennelle leur gouvernement municipal, pour contre-balancer les intrigues de l'archevêque et les empiétemens de la royauté[2].

Les conseillers de la ville allèrent, au nom de tous les habitans, présenter une requête au lieutenant du sénéchal; ils demandaient que l'on publiât et que l'on enregistrât sans plus tarder, les priviléges, lettres patentes, actes divers concernant les graces, immunités, franchises, libertés accordées et confirmées par les rois de France à

[1] *Alliance de la Religion et de la Politique*, ou *Parallèle du christianisme dans son état primitif avec les gouvernemens représentatifs actuellement établis*, ouvrage que nous nous proposons de publier bientôt.

[2] Année 1336.





*Epinat del.*

L'ILE BARBE AU MOYEN AGE.

la commune lyonnaise. Le lieutenant se soumit à cet appel, et fit publier à son de trompe des assises prochaines dans le bourg de l'île Barbe. Une foule innombrable accourut de toute part, au jour indiqué, pour assister à cette cérémonie d'émancipation. Le même fonctionnaire du bailli, assisté de deux notaires royaux, monta sur son tribunal, et là fit citer les conseillers de la ville; ceux-ci, accompagnés de quinze bourgeois, prièrent le viguier de vouloir procéder à la vérification de leurs priviléges. Lecture en fut faite. Le viguier s'adressa ensuite au substitut du procureur du roi, et lui demanda s'il consentait à l'enregistrement de ces lettres. Le substitut lui répondit que le roi ayant ordonné que les priviléges des habitans de sa bonne ville de Lyon fussent inviolablement observés, il ne voyait aucun obstacle à leur enregistrement; le procureur général de l'archevêque, cité par le sénéchal, en dit autant; la foule s'écria aussi qu'il n'y avait rien en tout cela qui ne fût bon et juste. Alors le viguier commanda aux deux notaires royaux d'en dresser acte, et de faire un registre authentique de toutes les immunités de la commune de Lyon.

Les Lyonnais eurent bientôt occasion de s'apercevoir que les peines qu'ils s'étaient données pour consolider leur gouvernement municipal, ne pouvaient avoir que des résultats favorables : la ville de Lyon offrit peut-être seule un aspect florissant, un état de tranquillité parfaite au mi-

lieu des affreux désordres qui bouleversèrent la France durant le quatorzième et le quinzième siècle. On était à l'époque des guerres désastreuses que les folles prétentions du prince Édouard, roi d'Angleterre, à la couronne de France, avaient suscitées. Les Flamands révoltés et l'armée anglaise envahissant sur plusieurs points les fiefs de la couronne, mirent Philippe de Valois dans un grand embarras. Pour s'opposer aux entreprises de ses ennemis, il convoqua l'arrière-ban de son royaume, et ordonna à tous ses sujets de dix-huit ans jusqu'à soixante et capables de porter les armes, de se rendre à Rouen à pied ou à cheval [1]. Le bailli de Mâcon avait reçu cet ordre comme tous les autres baillis et sénéchaux du royaume; il le publia à son de trompe dans la ville de Lyon. Les magistrats municipaux, qui n'avaient point encore supporté de pareilles impositions d'hommes, prirent en main la cause et les intérêts de leurs administrés : selon eux, Lyon, ville frontière du royaume, avait besoin de ses habitans pour la défendre si elle était attaquée. Le roi se tint pour content et satisfait [2].

Cette condescendance de Philippe pour les bourgeois produisit un effet merveilleux sur l'esprit du clergé. On vit les prêtres flatter les citoyens. Henri de Villars II était alors archevêque;

[1] Années 1340, 1341 et 1342.

[2] Menestrier, *Histoire consulaire*.

il s'empressa de renouveler les priviléges que la cité avait obtenus de ses prédécesseurs. Mais il fit en même temps sa cour au roi d'une manière plus directe, car c'est aux démarches de ce prélat que la couronne doit un de ses plus beaux apanages.

Avant de monter sur le siége archiépiscopal, Henri de Villars était le favori, le conseiller intime, le chef de la petite cour du dauphin Humbert. Celui-ci perdit son fils unique, et en éprouva un chagrin mortel : les divertissemens chevaleresques de la contrée guerrière qu'il habitait, les plaisirs de sa cour, ses beaux châteaux, ses belles possessions avec leurs montagnes si pittoresques, n'avaient plus d'attraits pour lui; il résolut de renoncer au monde et d'embrasser la vie monastique. Il délibéra plusieurs jours s'il donnerait son apanage au pape, au duc de Savoie, ou au roi de France. Henri de Villars lui dit que ses états ne convenaient qu'à ce dernier, dans le cas où Philippe voudrait consentir à ce qu'un de ses enfans le possédât sous le titre de dauphin. Le monarque français reçut avec reconnaissance cette agréable proposition. Il jeta les yeux d'abord sur le second de ses fils, le duc d'Orléans; mais s'étant aperçu que Jean, duc de Normandie, son fils aîné et père de plusieurs princes, en était jaloux, il fit donner le Dauphiné à Charles, fils du duc de Normandie. Tout fut réglé à Lyon : Jean arriva dans cette ville, où il fut bientôt suivi par

le dauphin Humbert et par Charles qui devait recevoir l'investiture; la cérémonie s'en fit dans le cloître des Frères-Prêcheurs. Humbert, qui logeait dans ce cloître, s'y revêtit des habits de sa dignité; là, en présence de Jean, duc de Normandie, il donna à Charles l'épée delphinale, le sceptre et la bannière de saint George, et lui mit au doigt l'anneau pour l'investir du Dauphiné. Après quoi, dépouillé des marques augustes qu'il avait cédées, Humbert se couvrit du froc des Frères-Prêcheurs, et changea le titre de dauphin en celui de frère Humbert[1].

Le roi de France, Philippe de Valois, mourut bientôt après. Jean, duc de Normandie, son fils aîné, lui succéda : il était âgé de quarante ans; il fit preuve de beaucoup moins de capacité que son père; ses imprudences commencèrent cette longue série de malheurs que le génie du dauphin put à peine arrêter pendant quelques années.

On connaît les désastres qui suivirent la bataille de Poitiers[2]. Charles, prince du Dauphiné, échappa fort heureusement au massacre général[3], et gouverna l'état, durant la captivité de son père, sous le titre de régent. Il profita de son

[1] Le 16 juillet 1348.

[2] Années 1356 et suivantes.

[3] Il s'était retiré dès le commencement du combat, ainsi que deux de ses frères, conduite qui parut un peu trop prudente, mais qui par le fait fut très utile à la France.

autorité, momentanément souveraine, pour récompenser la valeur du comte de Poitou, son frère, échappé comme lui à la déroute de l'armée française, en lui faisant don du comté de Mâcon, avec le titre et la qualité de pair. Le comte de Poitou, après cette donation solennelle, prétendit jouir de tous les droits attachés à son nouvel apanage : se rappelant que Philippe de Valois, son aïeul, avait joint à l'office de bailli de Mâcon celui de sénéchal de Lyon et de gardiateur des citoyens, il voulut aussi que le droit de garde lui appartînt comme une dépendance de sa pairie. Mais les bourgeois qui avaient refusé des soldats au souverain, ne pouvaient subir le joug d'un simple vassal. Ils protestèrent contre toute tentative d'usurpation, et soutinrent que d'après plusieurs traités la cité lyonnaise ne devait, dans aucun cas, être séparée de la couronne. Le régent déclara de son côté qu'en donnant le comté de Mâcon à son frère, il n'avait jamais songé à lui faire présent en même temps de la supériorité, du ressort et de la garde de Lyon, ni voulu porter la moindre atteinte aux libertés et franchises concédées à cette ville par les rois ses prédécesseurs[1].

Dans l'année qui suivit celle où eurent lieu ces débats, le courage et la fidélité des Lyonnais, fortement unis aux Dauphinois, mirent toutes

[1] Déclaration de Melun, du mois de décembre 1359.

nos contrées orientales à couvert des insultes de l'armée anglaise et des excursions de Philippe de Navarre. Il s'était jeté, avec ses alliés, dans la Normandie, le Poitou, l'Auvergne et le Berri : c'était pitié que de voir leurs épouvantables ravages[1] ; fort heureusement ils ne purent pénétrer jusqu'à Lyon. La paix se fit cependant[2], mais une paix honteuse qui donnait seulement le loisir de contempler toute sorte d'horreurs, et qui devait rendre mortellement ennemies les deux nations rivales. Il fallut envoyer des otages en Angleterre pour la délivrance du roi et pour l'accomplissement du traité. Quarante princes ou seigneurs français furent choisis. Les registres de l'Hôtel-de-Ville nous apprennent qu'il y eut un mandement du roi Jean aux habitans de Lyon, d'envoyer deux otages à Calais, tant leur bourgeoisie était respectable. Il y eut peu de bonnes villes désignées pour les otages[3]. Les consuls de Lyon

[1] « Ainsi tournoyant tout le pays cheminoit le roi d'Angleterre et ses « gens qui détruisoient tout devant eux ; et d'autre part, les garnisons « qui se tenoient et faisoient guerre pour lui en Beauvoisis, en Picar- « die, en France, en Brie, en Champagne, guerroyoient et gâtoient « tout le pays. D'autre côté le roi de Navarre qui se tenoit en la marche « de Normandie faisoit aussi moult forte guerre. Ainsi était guerroyé le « noble royaume de France de toutes parts que on ne savoit auquel en- « tendre. » FROISSART, *Chroniques*, année 1360.

[2] Année 1360, paix ou traité de Bretigny près de Chartres.

[3] « Aussi de la bonne cité de Paris, de Toulouse, de Rouen, de « Reims, de Bourges en Berri, de Tours en Touraine, de Lyon sur « le Rosne, etc., si passèrent finalement tous la mer, et s'en vinrent « aménager en la bonne cité de Londres. » FROISSART, *loc. cit.*

s'étant assemblés et n'ayant pu s'accorder entre eux sur le choix des hommes les plus distingués, ils donnèrent plein pouvoir aux principaux bourgeois de faire cette élection : ceux-ci nommèrent Ainard de Villeneuve et Humbert de Bleterans, issus de deux familles illustres qui ont fourni des premiers-présidens aux parlemens de Dijon et de Toulouse[1].

Malgré ce noble dévoûment des bourgeois de chaque bonne ville et des seigneurs français pour consolider la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, les petites villes qui ne se trouvaient point entourées de fortes murailles, les châteaux démentelés, les métairies surtout et les marchands trafiquant sur les grandes routes n'étaient pas plus tranquilles que durant la fureur des combats. Les princes de cette époque féodale, où les grands vassaux n'étaient obligés qu'à un nombre de jours déterminé de service militaire, pour entretenir plus long-temps une armée sur pied, payaient des mercenaires de tout pays qui devenaient autant de brigands enrégimentés quand la guerre avait cessé. Nos contrées furent

[1] Jean donna, en 1362, des lettres patentes pour le remboursement des deniers fournis par la ville de Lyon pour sa rançon ; mais la ville, en 1368, tira seulement quittance de quatre mille cinq cent trente-cinq florins d'or fournis pour cette rançon, et Charles v, successeur du roi Jean, fut forcé de donner des lettres patentes (années 1370 et 1372) pour contraindre les villes de Mâcon, de Tournus et de Cluny, à payer leur part de la dépense des ôtages envoyés de Lyon à Calais, avec un exécutoire du parlement contre ces villes.

inondées par ces hordes aussi dévastatrices que les barbares qui avaient dépeuplé les Gaules.

On les appelait les tard-venus, parce que plusieurs n'étaient venus en France que sur la fin de la guerre, et prétendaient que la paix ayant été signée trop tôt, ils n'avaient pas eu le temps de s'en donner assez à piller[1]. On remarquait parmi eux des hommes de nations différentes, dont quelques-uns étaient grands capitaines, et tous habiles maraudeurs, tels que Brabançons, Allemands, Flamands, Hainuyers, Bretons, Gascons, mauvais Français qui étaient appauvris par la guerre[2]. Ils se rassemblèrent d'abord en Champagne et en Bourgogne, prirent d'assaut le château de Joinville, bien fourni de toute chose, car les voisins le regardaient comme imprenable, et y avaient apporté leurs trésors. Quand les tard-venus se trouvèrent en nombre suffisant, ils choisirent leurs capitaines ; puis résolus de se rendre, environ la mi-carême, vers Avignon, auprès du pape et des cardinaux, ils dévastèrent le comté de Mâcon, le comté de Forez, ce bon et gras pays, cheminant sans se presser vers Lyon sur le Rhône[3]. Quand le roi de France entendit ces nouvelles, que les compagnies de maraudeurs se multipliaient, gâtaient, ravageaient son royaume plus que toutes les guerres avec les Anglais, il dé-

[1] Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon.*

[2] Froissart, *Chroniques,* année 1361.

[3] Froissart, *loc. cit.*

pêcha incontinent messire Jacques de Bourbon, comte de la Marche, gouverneur du Languedoc, pour s'opposer à ces brigandages. Le comte envoya partout lettres et messages, priant et commandant les nobles, chevaliers et écuyers, au nom du roi de France, de marcher sur Lyon afin de combattre les mauvaises gens.

Messire Jacques était aimé : chacun obéit très volontiers. Quand les tard-venus, qui se trouvaient encore non loin de Châlons-sur-Saône et du côté de Tournus, eurent appris que les Français se préparaient à les combattre, ils se comptèrent : « Nous sommes environ seize mille combattans, « dirent-ils, nous irons contre ces Français qui « nous désirent à trouver, et nous combattrons à « notre avantage si nous pouvons, non mie au« trement; et s'aventure donne que la fortune « soit pour nous, nous serons tous riches et re« couvrés pour un grand temps, tant en bons « prisonniers que nous prendrons, qu'en ce que « nous serons si redoutables où nous irons, que « nul ne se mettra contre nous ; et si nous per« dons, nous serons payés de nos gages[1]. »

Ainsi déterminés, ils se répandent sur les terres du seigneur de Beaujeu et dans les domaines de l'archevêque de Lyon, pillant, brûlant, prenant un grand nombre de petits forts où ils se logeaient, semant le trouble en tout lieu[2]. Ils prirent, avec

[1] Froissart, *loc. cit.*

[2] Il serait difficile de peindre l'état de misère dans lequel les ravages

le seigneur et la dame, un château fortifié et la petite ville nommée Brignais, située à trois lieues de Lyon. Étant avertis que l'armée du roi était aux champs pour les combattre, ils s'arrêtèrent en cet endroit[1].

Le village de Brignais est situé à la pointe septentrionale d'une plaine à laquelle il a donné son nom, et qui peut avoir une lieue de longueur environ sur un quart de lieue de large. Un ruisseau nommé Garon traverse et le village et la plaine, et va se perdre dans le Rhône auprès du bourg de Givors. Plusieurs coteaux plus ou moins élevés entourent cette plaine, et couvrent presque entièrement le village vers le nord, de sorte qu'en y venant par cet endroit, il faut y être en quelque manière pour s'en apercevoir. C'est dans le petit intervalle que ces coteaux laissent entre eux de ce côté, qu'on doit assigner le champ de bataille qui fut si funeste à l'armée de Jacques de Bourbon et à ce prince lui-même[2]. Nous ajouterons à cette description d'un auteur moderne

de ces compagnies étrangères avaient plongé la France à cette époque de désordre et de confusion. Le mal était si général, que l'on composa alors des prières publiques qu'on ajoutait au service divin pour prier Dieu de détourner ce fléau, comme dans les temps de peste on chante des cantiques analogues. On retrouve quelques-uns de ces cantiques latins dans un manuscrit des œuvres de Machau, Bibliothèque du roi, cod. 7609. (Note de J. A. Buchon, dans l'édition de Froissart donnée par lui.)

[1] Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon.*

[2] Clapasson, *Recherches sur la bataille de Brignais.*

celle d'un annotateur beaucoup plus ancien [1], qui vint conférer sur les lieux l'ouvrage de Froissart à l'endroit même où fut livré le combat. Il dut voir les localités avec plus d'intérêt que nous qui sommes déja si éloignés de cette triste catastrophe; elles étaient aussi moins changées par la culture et par d'autres révolutions.

« Estant allés jusqu'à la villette de Brignais, « trouvasmes que ceste mesme montaignette que « les gens du pays appellent le bois du Goyet, « estoit vraiment le fort que nostre auteur des- « crit. Cette montaignette, colline ou tertre es- « tant situé en une combe aucunement bossue « qui tend d'un gros hameau nommé le Pérou « jusqu'à Brignais, et flanqué d'une montaigne « appelée le Mont-lès-Baroles du costé droit, et « d'une autre montaigne prenant son nom du « village d'Érigny du costé gauche, au jour des- « sus dit pouvoit avoir pour son orient le vrai « endroit de la ville de Lyon, pour son midi ce- « lui du village de Vourles, pour son occident « celui de Brignais, et pour son septentrion le « mont des Barolles beaucoup plus élevé, la des- « cente duquel l'approche si fort qu'il n'y a que « le chemin qui mène de Saint-Genis à Brignais « qui face la séparation de l'un à l'autre. Du costé « de son orient, il a une assez belle petite plaine

[1] C'est Denys Sauvage, qui a examiné lui-même ce lieu en 1558, et nous en a laissé la description dans son annotation 88.

« à bas, puis de costé mesme se drece inconti-
« nent roidement, mais non guères hautement et
« presque ainsi du costé de septentrion, jusques
« à tant qu'il fait un coupeau comme en forme
« de rondelle, dont il a eu quelquefois le nom de
« Mont-rond et maintenant de Montraud envers
« aucuns, par langage corrompu. Ce coupeau
« monstrant encore pour reste de l'enceinct des
« tranchées du fort des compagnies jusques à
« trois pieds de profondeur, et jusques à cinq
« ou six de largeur presque tout à l'entour, avec
« autant de rempar que le temps en a peu souf-
« frir parmi monceaux de cailloux au dedans du
« fort, peut avoir environ cinquante grands pas
« en diamètre, et environ sept vingts en con-
« tour; et devers son occident s'avale si plate-
« ment, qu'il s'évanouit incontinent en une assez
« grande plaine qui environne tout Brignais. Et
« de ce costé où devoit estre l'entrée du fort n'y
« a nulle marque de tranchée par l'espace d'envi-
« ron douze grands pas, mais tost après elle re-
« commence vers le midi duquel costé se trouve
« une bien petite combe comme le fond d'une
« vague, se rejetant sur un autre plus bas cou-
« peau nommé le petit Mont-rond ou Montraud
« qui s'aplanit incontinent du tout vers Vourles
« et vers Érigny. »

On peut se former à présent une idée du territoire sur lequel les tard-venus s'étaient placés. Les gens d'armes rassemblés par messire Jacques

de Bourbon étaient à Lyon et dans les environs, lorsqu'ils apprirent la situation déplorable des campagnes de Brignais. Cette nouvelle déplut surtout à monseigneur de Bourbon, qui avait en gouvernement le comté de Forez où ses neveux possédaient de riches domaines non loin des maraudeurs. L'ordre du départ fut donné à bon nombre de chevaliers et d'écuyers, et l'on envoya devant les coureurs pour savoir et aviser à quels gens on avait affaire. Les tard-venus ne doutèrent pas un seul instant de la victoire, quand ils virent la nonchalance avec laquelle on étudiait leur position : ils s'étaient postés pour la plupart sur la petite montagne dont nous avons parlé, mais une grande partie de leurs cavaliers et de leurs fantassins les mieux armés se tenaient cachés derrière. Ils laissèrent approcher les coureurs presque sur le front de leurs premières lignes ; ils leur permirent de les examiner sans crainte, et de retourner vers Jacques de Bourbon sans dommage. Le comte d'Uzès, messire Regnault de Forez et les seigneurs s'approchèrent des coureurs, et leur demandèrent ce qu'ils avaient vu ; ceux-ci répondirent : « Nous « avons vu les compagnies rangées et ordonnées « sur un tertre, et bien avisées à notre loyal « pouvoir ; mais tout considéré, ils ne sont pas « plus de cinq ou six mille hommes là environ, « et encore sont-ils mal armés ». Quand messire Jacques de Bourbon ouït ce rapport, il dit à l'ar-

chiprêtre qui était assez près de lui : « Archi-« prêtre, vous m'aviez dit qu'ils étaient bien « quinze mille combattans, et vous entendez tout « le contraire. — Sire, répondit l'archiprêtre, « encore n'en crois-je pas moins; et s'ils n'y sont, « Dieu y ait part, c'est pour nous : regardez ce « que vous en voulez faire. — En nom de Dieu, « répondit messire Jacques de Bourbon, nous « les irons combattre au nom de Dieu et de saint « George. »

« Messire Jacques de Bourbon fit flotter sur-« le-champ toutes ses bannières et pennonceaux, « disposa tout avec ordre, ordonna la bataille et « créa plusieurs nouveaux chevaliers. Première-« ment son fils aîné, qui leva bannière; son ne-« veu, le jeune comte de Forez, qui leva aussi « bannière; le seigneur de Villars et de Rous-« sillon, le sire de Tournon, le sire de Mont-« limay et le sire de Grosley du Dauphiné. Là « étaient encore messire Robert et messire Louis « de Beaujeu, messire Louis de Châlons, messire « Hugues de Vienne, le comte d'Uzès, et plu-« sieurs bons chevaliers qui désiraient se cou-« vrir de gloire en se jetant avec intrépidité sur « les tard-venus. L'archiprêtre, qui s'appelait « messire Regnault de Cervoles, fut chargé de « commander la première attaque : il l'entreprit « volontiers, car il était hardi et appert cheva-« lier; il avait devant lui plus de quinze cents « combattans. Les compagnies de maraudeurs et

« de pillards voyaient de dessus leur montagne « l'ordonnance et la disposition des Français ; « mais on ne pouvait voir les leurs et en appro- « cher sans danger. Ils avaient de plus, au mi- « lieu de leurs retranchemens, près de mille « charretées de cailloux de toute grosseur : ce « qui fut à leur avantage et à leur profit. Nous « verrons comment. Les gens d'armes de France « qui désiraient si ardemment de les combattre, « furent arrêtés tout-à-coup par la pente rapide « de la colline. Ne pouvant aller devant eux ni « attaquer directement leurs ennemis, ils cher- « chent à cotoyer leur espèce de forteresse pour « trouver un chemin favorable et donner l'as- « saut. Mais à peine étaient-ils arrivés au dessous « des premiers postes, que les tard-venus les ac- « cablent de rocs, de pierres, de cailloux : pas « un seul bouclier ne peut résister, et presque « tous les gens d'armes furent mis hors de com- « bat. Alors avancèrent à leur secours les autres « soldats rangés en bataille, Jacques de Bourbon, « son fils, son neveu, grand nombre de bonnes « gens qui tous allaient se perdre : ce fut dom- « mage et pitié qu'ils n'ouvrirent pas de plus « sages avis et de meilleurs conseils. Bien avaient « dit l'archiprêtre et plusieurs chevaliers anciens « qui se trouvaient là, qu'on allait combattre les « compagnies de maraudeurs avec trop éminent « péril, dans la position où ils étaient et où ils « se tenaient; que si l'on était assez prudent d'at-

« tendre qu'ils se fussent éloignés de leur fort, « on en aurait meilleur parti. Mais ils n'en pu- « rent oncques être ouïs.

« Ainsi messire Jacques de Bourbon et les au- « tres seigneurs, bannières et pennons devant « eux, approchaient et cotoyaient la montagne, « non sans être harassés par les tard-venus; car « ceux-ci jetaient des cailloux avec tant de force « et en si grande abondance, qu'il n'y avait point « de chevaliers si hardis qui ne les redoutât. « Quand les maraudeurs eurent assez long-temps « tenu en échec les gens d'armes qui leur étaient « opposés, leurs grosses troupes rangées en ba- « taille, fraîches et nouvelles, vinrent autour « de la montagne par une autre voie. Ces soldats « étaient aussi serrés, aussi pressés que les brous- « sailles les plus touffues, et avaient leurs lances « toutes recoupées à la mesure de six pieds ou « environ; ils s'avancèrent de bonne volonté, en « s'écriant tous d'une voix : « Saint George! férir « en ces Français ». A cette première attaque, ils « en renversèrent un grand nombre. Néanmoins « il y eut un combat et une mêlée terrible des « uns et des autres; mais ces compagnies se bat- « taient si hardiment, que c'était merveille de « voir, et que les Français furent forcés de re- « culer[1].........

« Et là fut l'archiprêtre un bon chevalier, et

[1] Froissart, *Chroniq.*

« vaillamment se combattit ; mais il fut si entre-
« pris et si mené par force d'armes, qu'il fut du-
« rement navré et blessé et retenu à prison, et
« plusieurs chevaliers et écuyers de sa troupe.
« Que vous ferois-je long parlement? De cette be-
« sogne dont vous oyez parler, les François en
« eurent le pire ; et y furent durement navrés
« messire Jacques de Bourbon, et aussi fut mes-
« sire Pierre son fils; et y fut mort le jeune comte
« de Forez, et pris messire Regnault de Forez
« son oncle, le comte d'Uzès, messire Robert de
« Beaujeu, messire Louis de Châlons, et plus de
« cent chevaliers; encore à grand'dureté furent
« rapportés en la cité de Lyon sur le Rhône, mes-
« sire Jacques de Bourbon et messire Pierre son
« fils. Cette bataille de Brignais fut l'an de grace
« notre Seigneur treize cent soixante-unième, le
« vendredi après les grand'Pâques[1]. »

[1] Pâques arriva cette année le 28 mars ; le vendredi suivant fut donc e 2 avril. Cette date ne s'accorde point avec celle de l'épitaphe de Jacques de Bourbon et de son fils, qui étaient enterrés à la droite du grand autel de l'église des Dominicains de Confort (qui se trouvait à côté de la place des Jacobins à Lyon). On lisait sur leur tombeau : *Cy gist messire Jacques de Bourbon*, comte de La Marche, qui mourut à Lyon de la bataille de Brignais qui fut l'an 1362, le *mercredy devant les Rampos* (les Rameaux). *Item cy gist messire Pierre de Bourbon, comte de La Marche, son fils, qui mourut à Lyon de cette même bataille l'an dessus dit.* Les chroniques de France viennent à l'appui de l'épitaphe : on lit, chap. 136, que la bataille de Brignais se donna le 6 avril 1361 (1362) avant Pâques. Or, en 1362, Pâques fut le 17 avril ; ainsi, le 6 de ce mois fut le mercredi avant les Rameaux, ce qui cadre parfaitement avec la date de l'épitaphe. On ne saurait donc nier que

Froissart ne se soit trompé sur la date de cette bataille. (FROISSART, *Chroniques*, note de la nouvelle édition 1824, tom. IV, page 135.) — « Denys Sauvage, historiographe du roi Henri II, en ses annotations sur « Froissart, a cru qu'il y avait erreur en la date de cette bataille, parce « qu'ayant été donnée vers le temps de Pâques, il n'avait pas fait ré- « flexion à la manière de compter les années de ce temps-là en France, « où elles commençaient à Pâques, et croisaient ainsi deux années se- « lon l'usage des autres nations, choses qui semblent fautives à ceux « qui n'ont pas égard à cet usage ancien du royaume jusqu'au règne de « Charles IX. » MENESTRIER, *Histoire consulaire*.



## SOMMAIRE DU QUATORZIÈME LIVRE.

Effet que produisit sur l'esprit du clergé la nouvelle de la bataille de Brignais. Ingratitude des chanoines quand le danger fut passé. Mort du roi Jean. Tableau général des mœurs lyonnaises, dans leur rapport avec le gouvernement royal, depuis l'avénement au trône de Charles v, surnommé le Sage. Causes de guerres dans la cité entre le roi et l'archevêque. Le palais de Roanne réclamé par l'un et par l'autre. Révolte de l'archevêque Charles d'Alençon, prince du sang ; sa conduite scandaleuse ; violences de ses officiers ; sa condamnation. Il se venge sur les chanoines réguliers de la Platière. Témoignages de bienveillance du souverain envers les Lyonnais. Ceux-ci en montrent leur gratitude d'une manière splendide au fils et au successeur de Charles v. Entrée solennelle de Charles vi dans la ville de Lyon. Nouvelle et dernière révolte un peu remarquable de l'archevêque. L'autorité royale est pour toujours associée au gouvernement consulaire. Réglemens divers. Jalousie des prélats. Tableau rapide des institutions politiques, administratives et judiciaires de la cité lyonnaise au commencement du quinzième siècle.

# LIVRE QUATORZIÈME.

La nouvelle d'une défaite aussi désastreuse des troupes royales par les compagnies de maraudeurs, et surtout les blessés de distinction que l'on rapportait du combat, répandirent la consternation dans la cité lyonnaise. Déja les chanoines se préparaient à se retirer dans des forteresses inaccessibles, les bourgeois songeaient à se défendre; mais on apprit bientôt que les tard-venus suivaient leur premier projet, celui de se précipiter sur les états du pape pour mettre la cour de Rome à contribution. La terreur des membres du chapitre se changea alors en une joie immodérée qui dégénéra bientôt en licence: tant qu'ils avaient redouté les suites de la guerre pour leurs belles propriétés, pour leurs riches domaines, pour leurs superbes châteaux, ils s'étaient empressés de flatter les seigneurs belliqueux, de créer partout des capitaineries bien soldées, et de les confier aux chevaliers les plus intrépides. Quand le danger fut passé, ils se moquèrent des grands vassaux français[1] ; ils ne

[1] « Il est force qu'à mon grand regret je confesse l'insigne ingratitude

pensèrent qu'à diminuer dans leur baronnie l'influence du roi, et à s'emparer de nouveau de l'autorité souveraine.

Le roi Jean venait de mourir à Londres[1], laissant après lui la réputation d'un chevalier plein de loyauté, mais d'un prince dépourvu de génie : dans ce siècle de brigandage, l'un valait mieux que l'autre pour le bonheur de la France. Il laissa la couronne au dauphin Charles, qui a mérité le titre de Sage dont la postérité ne l'a point déshérité. La ville de Lyon eut principalement à se louer de sa prudence et de sa justice; Charles v se rappelait avec plaisir les Lyonnais et la réception brillante qu'ils lui avaient faite lorsqu'il était venu recevoir auprès d'eux l'investiture du Dauphiné. Ces premiers rapports de bienveillance et d'amitié entre le souverain et les bourgeois qui s'étaient mis sous sa protection, influèrent pour toujours sur la conduite de ces derniers : ils furent magnifiques dans les fêtes

« de noz ancestres qui souffrirent que ces deux grands princes (Jacques et Pierre de Bourbon), extraicts de la plus ancienne race royale « qui soit au monde, venus exprez pour les secourir, et massacrez à « leur porte, leurs corps ayants estés apportés dans leur ville, ils n'en « ayent faict non plus de compte que s'ils eussent esté quelques soldats « de fortune. Ha! que ces premiers Lyonnais, quoyque payens et idolâtres, n'eussent pas faict de mesmes : car ils n'eussent pas espargné « la despence pour recouurer le marbre, le porphyre, et eust-il mesmes « fallu envoyer jusques en l'isle de Paros, pour leur dresser des sépultures condignes à leur grandeur. » RUBYS, *Histoire véritable de la ville de Lyon.*

[1] Année 1364.

qu'ils donnèrent aux princes ; ils leur ouvrirent très souvent leur bourse avec une générosité vraiment royale ; ils leur témoignèrent dans mille circonstances une fidélité à toute épreuve : les guerres civiles, les invasions étrangères, les ambitions particulières de quelques grands seigneurs, trouvèrent toujours inébranlables ces simples et courageux commerçans. Les Lyonnaises elles-même semblèrent lutter avec leurs maris ou leurs parens, de dévoûment et d'enthousiasme : au passage des rois, c'étaient elles qui préparaient les guirlandes de fleurs, présentaient les couronnes, récitaient les complimens, et montraient le vif désir de leur être agréables de toutes les manières. Avec de telles mœurs politiques, il a fallu que plusieurs rois fussent des tyrans pour être détestés à Lyon. Dans une seule occasion la fidélité du peuple lyonnais sembla pâlir, et cela sous le meilleur des princes [1] ; mais la faute en fut tout entière aux prêtres. Le peuple lyonnais est naturellement religieux; le clergé a dû par conséquent profiter plusieurs fois de sa crédulité : or, le clergé, par sa malheureuse constitution, est nécessairement égoïste, occupé sans cesse de ses propres intérêts ; il a poussé les Lyonnais vers la démocratie ou vers l'absolutisme, suivant que son ambition lui commandait de donner telle ou telle

[1] Sous Henri IV. *Voyez* dans le volume suivant *l'histoire des Ligueurs lyonnais*.

direction aux idées. Ces considérations étaient ici nécessaires pour bien faire comprendre les mœurs, les usages, le caractère politique des Lyonnais : nous les avons vus amoureux de la liberté en véritables républicains ; ils furent ensuite défenseurs zélés de cette même liberté et de la monarchie, jusqu'au moment où les progrès de la raison humaine en ont fait des hommes constitutionnels[1].

Charles v était donc sur le trône. Il confirma les priviléges des bonnes villes du royaume ; il abolit les aides, les subsides, les impositions et subventions qui avaient été établies sous le roi son père et ses prédécesseurs, depuis Philippe le Bel. C'était commencer son règne de la manière la plus brillante : la diminution des impôts vaut mieux que l'accroissement du territoire. Il se réserva cependant quelques redevances sur les denrées et les marchandises dont les Génois et les Lombards faisaient un trafic immense : ces négocians étrangers jouissaient des droits de citoyens, ils devaient en supporter les charges. Une cérémonie féodale eut lieu dans le Lyonnais à la même époque : l'empereur d'Allemagne se rappela que ses ancêtres avaient été suzerains de nos contrées ; il possédait encore des domaines sur la rive gauche de la Saône, que les nautonniers en passant appelaient les terres de l'empire ; il ordonna donc

[1] Ce mot a besoin d'une définition, mais il s'expliquera par la suite.

à l'archevêque de Lyon, dont le diocèse s'étendait dans la Bresse et sur quelques paroisses au delà du Rhône dans le Dauphiné, de lui prêter le serment de fidélité entre les mains du comte de Savoie, son vicaire général, reste de féodalité de peu d'importance. Il exigea le même serment de l'évêque de Mâcon, dont le diocèse se trouvait en partie dans la Bresse, et de l'évêque de Grenoble, parce que le Dauphiné était alors terre de l'empire[1].

Mais ce qui regardait d'une manière plus directe la ville de Lyon, et eut quelques suites fâcheuses à cause de l'esprit de chicane des membres du chapitre, c'est que le roi de France, comme successeur des dauphins, se trouvait en possession, non seulement du Dauphiné, mais encore de l'hôtel ou palais de Roanne dans le quartier des chanoines. On sait que cet hôtel avait d'abord appartenu aux comtes de Forez, dont une branche portait le titre de seigneur de Roannais, et avait donné à cet hôtel le nom de Roanne, de celui d'une petite ville de leur fief située sur la Loire. Les dauphins, à la suite de plusieurs alliances avec les comtes de Forez, étaient devenus possesseurs de ce même palais que les chanoines avaient occupé pendant long-temps sans droits positifs. Voilà toutefois comment les rois de France purent s'emparer de cette propriété pour

[1] Années 1365 et 1366.

y placer plusieurs établissemens remarquables dont nous parlerons bientôt.

Les chanoines ne s'en considéraient pas moins comme les seuls maîtres légitimes. Ils le proclamèrent ouvertement ; il en résulta des querelles et des procès qui durèrent long-temps entre l'église de Lyon et les rois de France. Mais ces derniers étaient devenus puissans dans la cité par leur association avec les bourgeois; les chanoines dissimulèrent. Charles v établit dans l'hôtel de Roanne ses officiers, tant pour la garde de la ville que pour la justice dont il avait le ressort. Les guerres sourdes du clergé commencèrent au même instant, et quelquefois les bedeaux, moins prudens, se portèrent à des violences manifestes.

Un archevêque de Lyon, plus entreprenant que les membres du chapitre, Charles d'Alençon, jura de retirer le palais de Roanne des mains des officiers du roi. Il notifia l'ordre à Archaimbaud de Comborn, bailli de Saint-Gengoult, qui y faisait sa résidence en qualité de sénéchal de Lyon, et y tenait le siége de sa justice, de l'abandonner sur-le-champ[1]. Le bailli refuse. Charles d'Alençon était prince du sang, et, comme tel, d'une fierté que rien ne pouvait fléchir; le refus d'Archaimbaud le fait entrer dans une grande fureur; l'occasion favorable de se venger se présente. Un sergent royal, nommé Martin de Chaponos, était

[1] Années 1370, 1371 et 1372.

allé pour arrêter prisonnier un citoyen nommé Jean Burtet, sur une commission du sénéchal; le prélat envoie ses propres huissiers pour attaquer ce sergent en pleine rue, arracher son épée, et son manteau sur lequel était brodée une fleur-de-lis, marque de son office, et le conduire dans les prisons de l'Archevêché. Là, Martin de Chaponos se voit mettre les fers aux pieds. Quelques jours après, Monet de Saint-Cyr, clerc de l'église de Lyon, étant entré dans la maison d'un autre sergent royal, l'accable de coups, le laisse mort sur la place, et se retire auprès de l'archevêque, qui refuse de livrer cet assassin.

La conduite de l'archevêque était scandaleuse. Quoi! s'écriaient les officiers du roi, le chef de l'église de Lyon devrait donner l'exemple des vertus chrétiennes, il commet des crimes dont les brigands rougiraient! Le bailli de Comborn ne s'en tint pas aux paroles; il demanda justice des auteurs de ces attentats, et voulut qu'on les remît entre ses mains. Charles d'Alençon répondit que le sergent royal avait été arrêté pour plusieurs méfaits sur les terres du chapitre, et que l'affaire du clerc Monet ne regardait que la police ecclésiastique; que d'ailleurs, pour montrer qu'il ne craignait pas Archaimbaud de Comborn, il voulait qu'on emprisonnât de suite le fermier royal qui avait l'audace de lever un impôt sur les marchés publics de l'église. Le bailli, poussé à bout par toutes ces entreprises, ne garda plus de me-

sures avec l'archevêque : il fit sur-le-champ saisir son temporel dans la main du roi; et ayant fait publier à son de trompe que tous les habitans eussent à prendre les armes pour la conservation des droits du roi et celle de leurs priviléges, il fit fermer les portes de la ville, afin que l'archevêque qui habitait le château de Pierre-Scise avec ses officiers, ne pût revenir au milieu des bourgeois. Archaimbaud ordonna aussi de clouer les portes de l'auditoire de la justice, et d'y apposer les pennonceaux du roi, pour marque de la saisie qu'il avait faite du temporel. L'archevêque, pour se défendre, employa les seules armes qui lui restaient : il mit la ville en interdit [1]. Quelques comtes de Saint-Jean refusèrent d'abord d'obéir, puis se soumirent comme les autres à la sentence vengeresse. Toutes les paroisses et les communautés de la ville s'y soumirent aussi sans contradiction. Les chanoines réguliers de la Platière seuls, prétendant être exempts de l'interdit par des bulles spéciales, continuèrent de célébrer l'office divin : c'était d'ailleurs la ferme volonté de leur abbé qui l'exigeait. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au mois de juillet de l'année suivante [2]. Charles, retenu prisonnier dans le château de Pierre-Scise, était soumis à une rude pénitence : déja il n'avait plus que du pain et de l'eau

[1] Le 4 décembre 1371.
[2] Le 24 juillet 1372.

pour toute nourriture. Il fallut se soumettre; mais pour ne point rendre sa soumission trop honteuse, on permit à sa fureur de s'exercer tout à son aise sur la portion du clergé qui avait méprisé l'interdit. Les chanoines de la Platière demandèrent publiquement l'absolution, dans la cathédrale, de l'excommunication qu'ils avaient encourue.

Le prélat mourut trois ans après[1], et fut remplacé par Jean de Talaru, qui hérita aussi de sa fierté et de son insubordination, avec un génie plus rusé pour parvenir à ses fins. Cependant le roi de France profita des années de tranquillité que les chanoines laissèrent à ses officiers, pour consolider son gouvernement dans la cité lyonnaise[2]. Il établit de nouveau, dans l'hôtel de Roanne, ses officiers de justice; il s'appliqua à régler la police; il écrivit au sénéchal qu'il était averti que l'on vendait des épiceries et des drogueries à divers poids, les uns ne donnant que douze onces pour la livre, et d'autres seize, ce qui était d'un préjudice notable dans le commerce. Il régla aussi tout ce qui concernait les graisses, les suifs, la viande de boucherie que l'on soufflait d'une manière excessive, la cirerie surtout, dont le trafic était alors très considérable dans nos contrées. Il fit de même des ordon-

[1] Le 5 juillet 1372.
[2] Années 1377 et 1378.

nances sur les corps de métiers, qui se multipliaient à l'infini dans la ville de Lyon; sur la vente du bois à brûler, dont il dressa le tarif avec beaucoup de soin, tant pour les gros bois de rivière que pour les fagots. Par une lettre patente, il voulut que les monnaies étrangères fussent reçues à Lyon, à cause du concours de tant de nations commerçantes. Enfin, la dernière année de son règne[1], il abolit tous les impôts de la cité.

Un attachement si vif du souverain pour les Lyonnais fut payé de retour; son fils et son successeur, Charles VI, put s'en apercevoir lorsqu'il vint à Lyon peu de temps après[2]. Sa réception a fait époque dans notre histoire.

Ce fut par la porte de Vaise, sur le bord de la Saône, que le roi fit son entrée solennelle. L'espace qui se trouve entre cette porte et celle de Bourg-Neuf avait été pavé récemment. Toute la route, jusqu'au cloître Saint-Jean, où le prince devait loger dans le palais archiépiscopal, ne formait qu'une allée de bosquets, à cause des nombreux jardins qui couvraient la montagne depuis le rocher de Pierre-Scise jusqu'à Saint-George. Les rues n'étaient pas seulement tapissées, mais encore entièrement couvertes de toiles qui en composaient le ciel. Au dessus de la porte de Bourg-

[1] Le 3 septembre 1380.
[2] Le 14 octobre 1389.

Neuf, on avait peint les armoiries de France sur une grande bannière; celles des princes et des grands seigneurs étaient groupées comme une espèce de couronnement autour de celles du roi. Le chemin était sablé. Cinq cents hommes à cheval, vêtus de rouge aux dépens de la ville, et précédés de deux trompettes et de trois hautbois, allèrent au devant du roi hors de la ville, pour le recevoir. Un nombre égal de jeunes citadins, vêtus de cotte-d'armes ou tuniques bleues fleurdelisées, tenant chacun à la main un guidon ou pennonceau des armes du roi, marchant deux à deux, s'arrêtèrent à l'entrée du palais de l'archevêque; là, s'étant rangés en haie, ils saluèrent le prince en criant : « Montjoie-Saint-Denis, vive le « roi! » Le plus beau de la fête, c'est que vingt-cinq des plus notables dames de la ville, vêtues de bleu, avaient attendu le roi à la porte de Bourg-Neuf, sous un riche pavillon bleu que l'on avait fait dresser. Quand il fut entré et eut reçu les complimens des magistrats, toutes ces dames lui firent la révérence, et quatre d'entre elles lui présentèrent le dais qui devait être porté sur lui le long de la marche; il était de drap d'or, et les battans ou campanes de satin bleu à fleurs-de-lis d'or relevées en broderies, avec franges vertes de soie mêlées d'or. Quatre notables bourgeois, vêtus de satin, prirent ce dais des mains des dames, et le portèrent sur le roi jusqu'à la porte du cloître, et les vingt-cinq dames se rangèrent sur un

palc ou balcon fait exprès, d'où elles pouvaient voir toute la marche de la cour et de la suite du roi. Sur la place du Change, nommée alors la place de la Draperie, du côté du royaume, on avait élevé une fontaine qui, durant toute la marche, jetait par divers canaux du vin blanc et du vin clairet, pour rafraîchir les passans et particulièrement les soldats de la garde du roi. Cette fontaine était gardée par les deux plus grands hommes qu'on eût trouvés dans la ville, déguisés et vêtus en sauvages.

« Oui, racontent les bons bourgeois de cette « époque, le roi s'en vint à Lyon, et les habitans « furent moult joyeux de sa venue, et parèrent « les rues. Et à l'entrée de la ville joignant la « porte, y avoit un riche poile sur quatre bâtons « que tenoient quatre jeunes belles filles, et se « mit le roi dessous ; et en certain lieu en la ville « y avoit jusqu'à mille enfans vêtus de robes « royales, louant et chantant diverses chansons « sur la venue du roi. Chères se faisoient, feux « et tables furent mises par les rues et ne ces- « sèrent pendant quatre jours de ce faire jour et « nuit ; jeux et ébatemens se faisoient et tous « signes qu'ils pouvoient faire de joyeuseté pour « la venue du roi leur souverain seigneur, et de « le voir en bonne santé et prospérité. Ceux de « la ville, avant son entrée, lui avoient déja en- « voyé leur présent de bœufs, de moutons gras « et de tonneaux de vin ; on lui fit encore de

« nouveaux présens à sa sortie pour aller à « Vienne; car après la messe, la ville le servit « de six pots et de six douzaines de coupes d'ar- « gent très bien dorées et émaillées des armes du « roi; elle en présenta trois douzaines à Monsieur « de Touraine, frère du roi, pareillement dorées « et émaillées de ses armes, et la plupart des sei- « gneurs furent régalés de flambeaux et de con- « fitures, à qui l'on donnait pour lors le nom « d'épices[1]. »

Une réception aussi splendide avait produit un effet merveilleux sur l'esprit du roi. Il ne parlait que des Lyonnais aux gens de sa suite; cette magnificence de simples bourgeois fut long-temps l'objet des entretiens de la cour : les mémoires, les annales, les chroniques du temps et surtout les historiens de Charles VI ne l'ont pas passé sous silence. Le prince n'avait rien de remarquable ; peut-être pouvait-on déja prévoir la démence qui devait plonger son royaume dans un abyme de maux : c'était donc pure affection de la part des citoyens lyonnais pour le monarque, plutôt qu'un vif enthousiasme excité par un grand génie. Mais là où les bourgeois n'avaient cherché qu'un moyen d'exprimer leur dévoûment, les chanoines trouvèrent une occasion de se révolter.

[1] Jean-Juvénal des Ursins, archevêque de Reims; Religieux de Saint-Denis ; Guy de Monceaux ; Philippe de Villette ; Relation des entrées solennelles de la ville de Lyon.

Jean de Talaru, archevêque de Lyon, part pour Paris; il profite de la bienveillance de Charles VI pour la cité; il demande[1] des lettres patentes qui rétablissent les archevêques dans tous leurs anciens droits, sauf le ressort à Mâcon. Le prélat n'eut pas plus tôt obtenu ce titre précieux, qui mettait la joie dans son ame et lui permettait de braver les officiers de Roanne, les citoyens, le roi lui-même, qu'il partit de Paris en diligence avec l'intention de faire publier les lettres patentes, en grand appareil, aux deux extrémités du pont de la Saône.

Il choisit maître Étienne de Givry pour son exécuteur. Il l'amena avec lui à Lyon par eau, avec si grande hâte, qu'ils vinrent en un seul jour depuis la ville de Cluny, distante de Lyon de quinze lieues, passant par Mâcon, jusqu'à l'archevêché, où ils arrivèrent sur les dix à onze heures du soir. Un véritable apôtre de Jésus-Christ serait entré modestement dans le séjour de son troupeau. Talaru, malgré les ténèbres de la nuit, voulut étaler son triomphe à tous les regards : une grande troupe de personnes ecclésiastiques venaient à sa rencontre avec bon nombre de torches et de flambeaux, criant à haute voix : « Tout est gagné, demain tout sera gagné. » L'archevêque accourut ensuite, suivi de Givry, sans rendre des actions de graces dans l'église, où

[1] Le 3 avril 1392.

il n'était pas entré depuis huit mois, jusqu'au palais de Roanne. Alors les cris des personnes ecclésiastiques redoublèrent : « Allons, brisons « l'enfer, tout est gagné. » En vain les officiers du palais félicitent Talaru sur son heureux retour : le prélat quitte sa croix dans le parquet, entre dans la chambre du conseil, repousse les représentations du procureur Bouillac, qui le supplie de différer l'exécution de l'arrêt. « Si « l'on voulait ouïr ce babillard, s'écrie l'arche- « vèque dans sa colère, on parlerait jusqu'à « l'heure de vêpres. — C'est un fat, répliqua « l'exécuteur Givry, ne faisons pas attention à « ses psaumes. » Au même instant le même Givry destitua les officiers, le procureur, le notaire royal; puis sortant de la chambre du conseil, il récita l'arrêt en présence d'une grande multitude de peuple.

Non content de ces choses, persévérant dans son dessein, il voulut faire abattre et démolir le siége judicial qui était dans le palais de Roanne, appelant de tous côtés des charpentiers pour cela. Le procureur royal dit encore un mot sur cette entreprise; Givry lui ordonna de se taire, et détacha lui-même une pièce de bois du siége judicial avec un couteau. Cela fait, il enleva le tableau des ordonnances, le calendrier et autres choses qui avaient servi à la justice du roi. Le greffier de la geole était absent; Givry voulut que sa femme mît les prisonniers hors de prison pour

les envoyer à Mâcon. A ce dernier spectacle, les habitans de Lyon se retirèrent le cœur navré de douleur; plusieurs versaient des larmes. Le lendemain après dîné, les charpentiers et les maçons renversèrent tout, même le cercle de fer qui servait à mesurer les échalas des vignes, et qui était attaché à la muraille. Comme l'on refusait encore de livrer les clés des prisons à Givry, il fit lever les serrures par un serrurier, et envoya lui-même deux prisonniers à Mâcon avec les chaînes et les fers des criminels. Pendant ce temps-là, les gens d'église ne perdaient pas leur temps : un nommé Cartula montait un âne à reculons, traînait par la ville un pennonceau où étaient peintes des fleurs-de-lis attaché à la queue de l'âne, et criait : « Nous n'avons plus de roi, « tout est gagné. » Quelques autres jetèrent de la boue contre l'écusson des armes de France.

L'archevêque de Lyon jouit de son triomphe pendant quelque temps[1], et même il ne vit pas[2] l'exécution de l'arrêt[3] qui rétablissait les juges

[1] Quelques historiens placent l'événement que nous venons de raconter à peu près sous l'épiscopat de Charles d'Alençon, en 1374 ou 1376 ; sous le rapport de la peinture des mœurs et de l'esprit du clergé à cette époque, quelques années de plus ou de moins importent peu. « Enfin, le cinquième jour du mois d'octobre 1394, le roi fit juger le « procès pendant au parlement depuis dix-huit années, sur les vio- « lences de l'archevêque qui avait chassé de l'hôtel de Roanne les offi- « ciers royaux. » MENESTRIER, *Histoire consulaire*.

[2] Jean II de Talaru mourut dans le courant de l'année 1392.

[3] L'exécution de l'arrêt eut lieu de l'année 1394 à l'année 1395.

royaux dans l'exercice de leurs fonctions au palais de Roanne, et qui y reprirent leurs séances sous son successeur[1], qui paraît s'être soumis paisiblement et sans opposition à ce rétablissement[2].

Le roi de France, par des lettres patentes de la même époque données en son parlement, ordonna au juge du ressort de la ville de Lyon de continuer l'exercice de sa charge, nonobstant les ordonnances contraires du bailli de Mâcon. Il blâma ce dernier du préjudice qu'il faisait à son droit de supériorité et de ressort, en évoquant par devers lui à Mâcon les appellations qui devaient être jugées et terminées. Ces lettres patentes présentaient avec beaucoup de détail les chefs principaux sur lesquels le juge du ressort avait droit d'exercer sa juridiction dans le siége de Lyon; il avait pouvoir d'informer sur tout ce qui concernait le droit de garde des citoyens, et les infractions de ce droit. Les contrats des juifs et les abus de ces contrats, ceux des sergens royaux et des officiers de la sénéchaussée, dans l'exercice de leurs fonctions, étaient aussi de sa compétence. Il en était de même des défauts de justice, du port des armes, des vols, de la fausse monnaie, des usures, des biens de ceux qui mouraient sans tester, des obligations passées sous le

[1] Philippe II de Thurey.

[2] Poullin de Lumina, *Historie de l'église de Lyon*, liv. V.

scel royal, et les soumissions faites à la sénéchaussée. L'office du bailli ou sénéchal, et en son absence du lieutenant et vice-gérant royal, était aussi, d'après les mêmes lettres patentes, de conserver intacts les bourgeois de Lyon et leur fortune, ainsi que les habitans des lieux circonvoisins, et de veiller surtout à ce qu'ils ne fussent opprimés ni par l'archevêque, ni par le doyen, ni par le chapitre de l'église de Saint-Jean, ou par d'autres ecclésiastiques, gentilshommes et barons, soit par eux, soit par leurs officiers; dans le cas où la moindre tyrannie voudrait s'établir, le sénéchal devait porter remède au même instant. Comme la fête des Merveilles, que les prélats s'étaient réservée, causait beaucoup de tumulte, des orgies scandaleuses, des crimes même, il fut décidé qu'elle serait abolie sans qu'on pût jamais la rétablir[1].

Par d'autres lettres données aussi dans le parlement, le roi ordonna au juge du ressort et à son lieutenant de se maintenir dans le droit de recevoir les appels des prisonniers détenus dans les cachots de l'archevêque et du chapitre, de demander que ces prisonniers appelans fussent remis entre leurs mains pour les traduire dans les prisons royales, et, en cas de refus de la part du clergé, de les enlever à main armée. Il blâmait en même temps ses officiers de ce que, pour favo-

[1] La fête des Merveilles fut supprimée en 1402.

riser l'archevêque ou par crainte de lui déplaire, ils laissaient perdre des droits royaux aussi précieux. Depuis, rien ne fut négligé pour maintenir intactes les prérogatives de la royauté. Tous les ans, le jour de l'Ascension, les sergens du roi, les gardes et le maître des ports allaient par eau à l'île Barbe, au bruit des tambours et enseignes déployées, poser l'écusson et les armoiries royales dans la Saône, comme pour en prendre possession; ils en ôtaient en même temps l'écusson du prince de Savoie, que les officiers avaient placé la veille au même endroit. Tout ceci se faisait avec un grand appareil : les bateaux étaient richement pavoisés, et souvent une agréable musique faisait retentir les échos d'alentour. Le roi de la basoche succéda, avec ses folies, à cette cérémonie féodale; nos fêtes de l'île Barbe ont ensuite remplacé le roi de la basoche[1].

Telles furent les précautions que prirent les rois de France pour consolider leur souveraineté dans la cité lyonnaise. Les archevêques ne pouvant plus lutter contre une puissance aussi formidable, firent tomber de temps en temps leur colère sur les citoyens : c'était une ancienne habitude qu'ils ne pouvaient quitter tout-à-coup. Par exemple, vers les premières années du quinzième siècle, toujours sous le règne de Charles VI, la

[1] *Voyez* à la fin de notre ouvrage les mœurs des Lyonnais dans les temps modernes.

ville eut un procès au sujet de ses armoiries sculptées sur ses portes et en divers autres lieux publics. L'archevêque Amédée de Talaru, qui avait d'anciens motifs de ressentiment contre les échevins et les bourgeois, résolut de les priver de cette marque de la noblesse et de la franchise de la cité; il prétendit que les archevêques ses prédécesseurs ayant eu le pouvoir de leur donner ces armes, il avait nécessairement celui de les leur ôter[1]. « Et de faict, il fit enlever un es-
« cusson des armoiries de la ville, gravé en
« pierre, que les eschevins avoient faict poser sur
« la porte de Sainct-Marcel, au pied de la coste
« de Sainct-Sébastien, disant arrogamment qu'il
« ne leur appartenoit pas d'avoir armoiries. Mais
« les eschevins qui ne le redoutoient pas beau-
« coup, parce qu'ils se sentoient supportés par
« le roy et par monsieur le Dauphin, pour la
« ferme loyauté qu'ils leur avoient tousjours con-
« servée parmy les troubles de la France, luy
« respondirent hardiment que leurs armoiries
« estoient plus anciennes que les archevesques,
« et qu'ils les avoient portées en leurs bannières
« et enseignes du temps des Romains, et avant
« qu'il y eust aucun archevesque à Lyon. Et ce-
« pendant se pourveurent au roy et obtindrent
« lettres de Sa Majesté par lesquelles estoit def-
« fendu de rien attenter contre leurs armoiries,

[1] Archives du Rhône.

« et commandé de redresser celles qui avoient
« esté abattues ; et parce que maistre Jean le
« Viste, lieutenant du baillif de Mâcon, qui por-
« tait la cause de l'archevêque, fit refus d'exécu-
« ter leurs lettres, ils se portèrent pour appelans de
« luy du desny de justice, et relevèrent leur ap-
« pel en la cour de parlement qui lors se tenoit à
« Poitiers, parce que Paris estoit occupé par les
« Anglois. Par arrest de laquelle tout fut réparé,
« et les lettres du roy mises à deüe exécution[1]. »

Ce fut là en quelque sorte le dernier symptôme de vie de la domination expirante des prélats. Sur les débris du pouvoir théocratique s'élevèrent pleins de sève et de vigueur le gouvernement consulaire et l'autorité royale sagement combinés. Ils formèrent l'un et l'autre deux principes générateurs, source féconde de puissance et de prospérité, qui se communiquaient mutuellement l'existence. L'autorité royale était encore éloignée de cette époque fatale pour elle, où, rompant l'équilibre, elle se plaça dans la même situation que les despotes ecclésiastiques, et rendit une révolution nécessaire. Nous avons donné un léger aperçu du gouvernement municipal; il est utile d'esquisser aussi très rapidement les institutions royales dans la cité, puis nous raconterons les événemens qui eurent lieu sous leur influence réciproque.

[1] Rubys, *Histoire véritable*, et Paradin, *Mémoires*.

Les rois de France ayant hérité jusqu'à un certain point du pouvoir des prélats dans Lyon, choisirent le quartier des chanoines pour le siége de leur gouvernement. Ils y avaient une assez belle propriété, le palais de Roanne. Ce séjour fut dès lors préféré à tous les autres pour les établissemens royaux, et il convenait d'autant mieux, que cette portion de la cité, située sur le penchant d'une colline, dans une position agréable et saine, sans vastes débouchés, sans communications larges et faciles, sans emplacemens immenses pour les marchés publics, avait de tout temps été consacrée par la nature et par les hommes aux institutions qui demandent un profond recueillement, telles que la justice et la religion. Il était impossible de mieux associer deux choses aussi inséparables. L'exemple de Paris, où la cathédrale et le palais de justice étaient réunis, avaient sans doute beaucoup contribué à les réunir aussi à Lyon. Le grand talent des administrateurs consiste à choisir, pour les divers établissemens de la cité, les localités véritablement propices : le centre des populations pour le gouvernement municipal; les coteaux purs et élevés pour le travail producteur de l'industrie ; les quartiers paisibles pour la jurisprudence, les sciences et la littérature ; les confluens de rivières pour le commerce ; les plaines étendues, fertiles, arrosées par un ou plusieurs bras de fleuves rapides, pour les jardins et les maisons de la

bourgeoisie, les promenades publiques, les revues militaires et les exercices de gymnastique. Mais nous reviendrons sur ces points intéressans d'économie politique, quand nous parlerons, dans le volume suivant, des moyens d'embellir Lyon, et d'en faire une des plus belles villes du monde.

Toutefois, par un des arrêts cités plus haut [1], nous apprenons que le roi de France avait dans l'hôtel de Roanne ses juges et ses autres officiers : un procureur, un notaire et des sergens; un gardiateur des priviléges du roi, des franchises de la communauté et des immunités des citoyens; un maître des ports, un prévôt des monnaies, un lieutenant du garde du petit sceau de Montpellier, un lieutenant du garde du sceau royal de Mâcon, et un juge des juifs, pour les impôts considérables qu'ils payaient à la couronne de France.

Il existait de plus une espèce de gouverneur qui ne portait que le titre de capitaine. Il commandait les forces de la ville, et faisait prendre les armes aux citoyens quand des guerres civiles ou étrangères les forçaient à défendre leur cité. Cette charge ou capitainerie fut souvent unie à celle de gardiateur, quand c'était un chevalier élevé aux exercices militaires qui la remplissait ; elle fut aussi très long-temps incorporée à celle

[1] Du 5 octobre 1394.

du bailli de Mâcon et du sénéchal de Lyon, qui étaient presque toujours hommes d'épée, et avaient ordinairement la qualité de chevaliers[1]. Dans les premiers temps, le capitaine se gardait bien de porter le nom de gouverneur : il ne fallait rien brusquer; les rois de France étaient convenus par leurs traités avec les archevêques, que ceux-ci retiendraient le titre de comtes, et posséderaient la ville de Lyon à titre de comté relevant de la couronne. Il ne portait point non plus le nom de châtelain, parce que le château de Pierre-Scise et autres de la ville de Lyon étaient demeurés en toute propriété à l'archevêque, au chapitre de Saint-Just, et à quelques seigneurs particuliers.

Mais bientôt le consulat nomma lui-même le capitaine de la cité : ses moyens d'opposition à la nomination par le roi étaient « que n'ayant plus « de guerre à soutenir dans le voisinage de la « ville, l'office de capitaine devenait inutile; que « d'ailleurs la ville s'était défendue et gardée elle- « même, lorsque les Anglais pillaient et dévas- « taient le royaume; que lorsque les ennemis du « roi, les maraudeurs surtout, occupaient le châ- « teau de Brignais, le château de Rive-de-Gier et « la ville d'Anse, dans le Lyonnais, la cité avait « été assez courageuse pour se mettre à l'abri de « tout danger au milieu de ces circonstances si

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*.

« difficiles et si déplorables; qu'après les dépenses
« énormes qu'elle avait faite pour élever des rem-
« parts, pour se fortifier, elle n'était plus en état
« de payer des gages à un capitaine tout-à-fait
« inutile en temps de paix, principalement à un
« capitaine qui, de sa propre autorité, retien-
« drait chez lui les clés de la ville dont les ci-
« toyens de Lyon étaient maîtres, en les possé-
« dant toutefois à foi et hommage du souverain;
« qu'ainsi, pour ce qui concernait l'office de ca-
« pitaine, les bourgeois en appelaient à la justice
« du roi et à son parlement, comme d'une véri-
« table usurpation. »

A dater de cette époque, l'office de capitaine de la ville fut bien différent de ce qu'il avait été, puisque les premiers capitaines étaient en premier lieu ce que furent dans les derniers siècles les gouverneurs et les lieutenans-généraux; le capitaine n'était, à proprement parler, que le commandant de la garde bourgeoise, composée de la compagnie des arquebusiers et des pennonages ou compagnies des quartiers. Il était au gage de la ville, et marchait devant le consulat dans les grandes cérémonies. Ce qui démontre encore que la capitainerie, à Lyon, n'était établie dans les derniers temps que pour la garde bourgeoise, c'est qu'à la fin du seizième siècle, lorsque l'on craignait les incursions des Reistres qui étaient dans le Mâconnais, le consulat se crut obligé de faire des levées de gens de guerre : il

forma trois compagnies avec trois capitaines, sans que le gouverneur fît aucune opposition à cette nomination qui aurait été contre ses droits, s'il avait été capitaine de la ville avec le même pouvoir que les anciens. Cependant, pour donner plus de force à l'association de la commune avec la royauté, le capitaine de la cité prêtait serment entre les mains du gouverneur. Les anciens capitaines institués par le roi, sans aucune participation des citoyens, le prêtaient entre les mains du chancelier. La seconde forme de nomination et de prestation de serment était une preuve de perfectionnement dans le gouvernement consulaire. Il faut que les rois se soient bien écartés de la véritable liberté, puisque tous nos efforts politiques, dans les temps modernes, ont tendu en quelque sorte à revenir au point de départ.

Résumons. « Lorsque les rois de France eurent « acquis pleinement le domaine temporel de la « ville de Lyon, ils nommèrent, pour y établir « leur autorité, des gouverneurs et des lieute- « nans du roi, des capitaines pour sa garde, et « des sénéchaux. Quand ils en eurent acquis la « justice, ils y établirent des juges, un présidial, « des intendans de justice, un bureau de tréso- « riers, une élection, un hôtel des monnaies, « un maître des ports, un grenier à sel, des « douanes, et divers officiers pour exiger les « droits royaux. Il y eut quatre espèces de gou-

« vernemens alors dans la ville de Lyon : un gou-
« vernement ecclésiastique, un gouvernement
« civil, un gouvernement juridique, et un gou-
« vernement politique. Le premier est celui de la
« primatie de l'archevêché et du diocèse. Il s'é-
« tendait sur la ville de Lyon, et sur huit cents
« paroisses divisées en dix-huit archiprêtrises,
« dont la première était celle de la ville et de
« ses faubourgs; les autres étaient celle de Roanne,
« de Pomiers, de Néronde, de Montbrison, de
« Crozieu, de l'Arbresle, d'Anse, de Jarez, de
« Morestel, de Meyzieu, de Chalamont, de San-
« drens, de Dombes, d'Ambournay, de Treffort,
« de Coligny et de Baugé. La juridiction archi-
« épiscopale et métropolitaine s'étendait sur les
« diocèses d'Autun, de Châlons, de Langres et
« de Mâcon, dont les évêques étaient suffragans
« de l'archevêché de Lyon. Celui d'Autun avait
« l'administration de l'archevêché de Lyon du-
« rant la vacance du siége de cette ville. La pri-
« matie s'étendait sur cinq archevêchés ou pro-
« vinces ecclésiastiques : sur l'archevêché de Lyon,
« nommé première lyonnaise; sur l'archevêché
« de Rouen, qui était la seconde lyonnaise; sur
« l'archevêché de Tours, ou troisième lyonnaise;
« sur l'archevêché de Sens, ou quatrième lyon-
« naise, et sur l'archevêché de Paris, qui formait
« une cinquième province ecclésiastique, depuis
« qu'il avait été démembré de l'archevêché de
« Sens et érigé en église métropolitaine. Le droit

« de cette primatie consistait à juger en dernier « ressort les causes pour lesquelles on appelait « des sentences des métropolitains, de leurs suf- « fragans, de leurs vicaires généraux et de leurs « officiaux. Nous avons assez longuement parlé « du gouvernement civil, nous n'y reviendrons « pas. Le gouvernement juridique fut toujours « administré au nom du roi, depuis la consom- « mation du traité fait entre l'archevêque Pierre « de Savoie et le roi Philippe le Bel[1]; les séné- « chaux avaient leur viguier royal, dont le nom « fut changé en celui de lieutenant-général qui « subsista encore après l'érection du présidial[2]. « Quant au gouvernement politique, Lyon, de- « puis le règne de Philippe le Bel, fut gouverné « par des gardiateurs nommés par le roi et par « les baillis de Mâcon, sénéchaux de la cité lyon- « naise par commission, jusqu'au moment où « l'on établit une sénéchaussée de Lyon qui fut « long-temps unie au baillage de Mâcon. Enfin « les baillis-sénéchaux et autres officiers du sou- « verain n'ayant plus dans les provinces assez « d'autorité pour tenir les peuples dans le devoir « (c'est-à-dire, les rois devenant plus despotes), « ceux-ci établirent des gouverneurs dans toutes « les provinces. Le premier que l'on trouve l'a- « voir été dans le Lyonnais, fut le grand-écuyer

[1] Dans l'année 1313. *Voyez* le douzième livre de ce volume.

[2] Dans l'année 1551.

« de France, qui ne peut être que le fameux Tan-
« neguy du Chastel, à qui les comtes de Lyon
« envoyèrent des présens à son arrivée[1]. Le vi-
« comte de Valentinois lui succéda[2]. On lui
« donna la comédie à Porte-Froc, sur un théâtre
« public, selon la manière de ce temps-là, où
« l'on jouait des moralités aux entrées des princes
« et des gouverneurs. Enfin, les rois de France
« ayant partagé le royaume en douze grands
« gouvernemens, dont celui de Lyon s'étendait
« sur le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le
« Beaujolais, la Bresse, la Dombe, la haute et
« basse Marche, Saint-Pierre-le-Moustier, etc., le
« duc d'Albani, fils du roi d'Écosse, le maréchal
« de Chabanes, le maréchal de Saint-André, de
« la maison d'Albon, et d'autres, en furent pour-
« vus sous le titre de gouverneurs, et reçus à cet
« effet au serment de la cour. La grande étendue
« de ces divisions obligea les rois à établir des
« lieutenans en plusieurs dépendances de ces
« vastes gouvernemens. Louis Adhemar, seigneur
« de Grignan, fut lieutenant du roi à Lyon, sous
« le maréchal de Saint-André; Antoine d'Albon,
« abbé de Savigny, le fut ensuite; François d'A-
« goult, comte de Sault, le fut durant les troubles
« causés par les hérétiques ; de Losses, sous le
« maréchal de Saint-André et sous le duc de Ne-

[1] Dans l'année 1463.
[2] Dans l'année 1498.

« mours; René de Birague, nommé pour lors le « président Birague, sous le même duc de Nemours; François de Mandelot, sous le même « encore, jusqu'au moment où il devint lui-« même gouverneur du Lyonnais[1]. »

Mais tous ces personnages joueront bientôt leurs rôles dans les événemens qui suivent : quelques détails sur les institutions royales et les officiers du souverain, dont ils faisaient partie, étaient ici nécessaires pour comprendre ce que nous allons raconter.

[1] Menestrier, *Histoire consulaire*.



## SOMMAIRE DU QUINZIÈME LIVRE.

Classes diverses de la population lyonnaise au quinzième siècle. Insubordination du menu peuple ; sédition, fête du cheval fou. Bourgeoisie ; son caractère spécial après le moyen âge. Le clergé était toujours dirigé par son antique amour de la domination. Affaires de la France dans leurs rapports avec la cité lyonnaise. Menaces de guerre de l'empereur Sigismond contre les Lyonnais ; ils préparent une vigoureuse défense. L'attaque n'eut pas lieu. Pendant que tout le royaume était bouleversé, Lyon jouissait d'une tranquillité admirable ; ses foires et rues, que les nombreux marchands occupaient. Alarme répandue dans la ville par l'arrivée du duc de Bourgogne près de la cité. Mort de Charles VI, et naissance du dauphin qui régna dans la suite sous le nom de Louis XI. Nouveaux désastres en France. Le peuple de Lyon perd un consolateur; notice sur maître Jean Gerson, racontée par le sacristain de Saint-Paul. Guerre d'Anthon. La pucelle d'Orléans ramène la victoire parmi les gens d'armes français ; le duc de Bourgogne n'exerce pas moins ses ravages dans nos contrées. Les Lyonnais se préparent à se bien défendre derrière leurs murailles. Ils apprennent que leur voisin, le duc de Savoie, s'est fait ermite. Paix d'Arras. Réjouissances à Lyon pour un événement aussi heureux.

# LIVRE QUINZIÈME.

Ce fut la seizième année[1] du quinzième siècle que le gouvernement municipal de la ville de Lyon commença ses registres consulaires, où sont datés jour par jour tous les événemens, tous les faits, tous les actes et toutes les correspondances importantes de la cité. L'historien est ici comme surchargé par le grand nombre de matériaux; mais il a l'immense avantage de pouvoir étudier un peuple industrieux dans ses moindres actions, dans les détails les plus minutieux de ses mœurs et de ses coutumes : la fidélité du tableau ne peut que suppléer à ce qui manque du côté de la concision[2].

[1] Le lundi, 24 août 1416. Nous suivrons la chronologie des actes consulaires; mais quand nous voudrons faire coïncider la chronologie de notre histoire avec celle des histoires de France les plus généralement répandues, nous l'indiquerons par ces mots : *nouveau style*. On sait qu'alors l'année commençait à Pâques. Ce n'est qu'en 1564 que le commencement en a été fixé au premier jour de janvier.

[2] Cependant nous pouvons dire avec Duclos : « Je ne me suis point « attaché à rappeler tous ces petits faits qu'on lit sans les retenir, qui « font languir l'attention, qui n'ont jamais eu d'autre mérite que l'inté- « rêt actuel, et qui doivent, comme tous les faibles objets, disparaître « dans l'éloignement. » DUCLOS, *Préface de l'histoire de Louis* XI.

A cette époque, on remarquait trois classes différentes dans la population lyonnaise : le clergé, la bourgeoisie, et ce qu'on nommait le commun du peuple. Celui-ci présentait l'esprit de révolte et d'insubordination du reste de la populace de France. Les malheurs de ces temps d'anarchie, en rendant les terres incultes et en répandant la famine, le portaient souvent à des excès bien terribles. Cependant ses exigeances amenaient quelquefois d'utiles réformes. Il semble que la Providence ait voulu que de temps en temps la force matérielle du peuple vînt reconstituer en quelque sorte la portion abatardie par les jouissances : les révolutions populaires sont, à des époques plus ou moins éloignées, aussi indispensables pour renverser les abus, que les frimats pour détruire les insectes.

Déja au commencement du quinzième siècle, qui nous occupe maintenant, le peuple de Lyon s'était soulevé contre les conseillers et les plus notables de la ville : le prétexte de cette révolte était la cherté du blé ; de mauvais citoyens, profitant des désastres publics, faisaient des amas considérables de cette denrée pour la vendre plus chèrement. L'émeute fut violente ; les maisons des conseillers furent forcées, et toutes les provisions de la communauté pillées et dispersées. Les séditieux poussèrent leurs prétentions plus loin : toute la population réunie choisissait ordinairement les plus notables pour maîtres des métiers, et ces der-

niers étaient chargés de l'élection des conseillers; le menu peuple, sans l'avoir mérité par ses lumières et son industrie, voulut être admis à l'administration des affaires de la ville; il força les conseillers qui n'avaient pu fuir au commencement de cette émeute, à partager le pouvoir avec lui, et ceux-ci furent obligés d'y consentir pour sauver leur vie. Cette administration peu éclairée ne dura pas long-temps : on trouva le moyen d'introduire dans la ville les troupes du roi. Dix des plus mutins furent pris et décapités, et leurs têtes furent plantées sur des pieux le long du Pont-de-Pierre[1]. Le quartier du pont du Rhône, appelé Bourg-Chanin, était le seul qui fut resté dans le devoir, par les soins et la vigilance d'Humbert de Varrey, abbé d'Ainai. Cet abbé, en action de graces, fit bénir la chapelle du pont sous l'invocation du Saint-Esprit; et pour immortaliser la bonne conduite de ses paroissiens, il fonda une confrérie qui prit pour son jour de solennité la fête de la Pentecôte, temps auquel la sédition avait commencé. La célébration de cette fête fut accompagnée d'une réjouissance plus propre à renouveler le désordre qu'à en condamner la mémoire. On habillait un homme avec tous les attributs de la royauté, depuis la tête jusqu'à la ceinture, et depuis la ceinture jusqu'aux pieds on le déguisait en cheval. Cet homme ainsi vêtu

[1] Poullin de Lumina, *Histoire chronol. de la ville de Lyon.*

sortait accompagné de plusieurs instrumens ; et bientôt entouré de la populace toujours avide des spectacles bizarres et tumultueux, il courait et dansait dans tous les quartiers de la ville, en imitant quelques-unes des folies auxquelles le peuple s'y était livré. La fête prit de là le nom de cheval fou. Elle dégénéra dans la suite en abus, comme toutes les farces pieuses imaginées dans les temps d'ignorance et de barbarie. On fut obligé de l'abolir[1].

Mais si le commun du peuple avait ses défauts, la bourgeoisie avait bien aussi ses travers[2]. Arrachée au despotisme sacerdotal par les rois, elle ne pouvait perdre l'habitude de considérer le pouvoir royal comme une providence bienfaisante : elle était souvent trompée, quand elle en attendait secours et protection. De plus, composée des maîtres de métiers passablement fiers dans le moyen âge, et des notables commerçans réfu-

[1] La Tourette. Rapport sur le fragment de bronze représentant une jambe de cheval, trouvée dans la Saône au commencement de 1766.

[2] Nous ferons remarquer qu'ayant puisé tous nos documens dans les mémoires originaux, notre style pourra bien quelquefois se ressentir de cette fréquentation des auteurs du moyen âge. Dans une composition qui embrasse plus de deux mille ans, c'est peut-être un défaut ; mais il nous a été impossible de nous en garantir. Nous avons divisé notre histoire en livres et en parties bien séparées, qui forment les cinq actes d'un grand drame populaire, pour rendre moins sensibles les oppositions de nuances, et faire en sorte néanmoins que chaque siècle eût sa couleur particulière. L'*Histoire de Lyon pendant la révolution française*, à la fin de notre ouvrage, offrira un exemple frappant de ce système de composition.

giés d'Italie, flattée, caressée par les princes lorsque ceux-ci avaient besoin d'imposer de nouvelles tailles pour leurs folles dépenses, amie du luxe enfin, cette bourgeoisie désirait déja avec ardeur les titres honorifiques, et surtout les lettres de noblesse que les souverains ne tardèrent pas de lui accorder pour remplir leurs coffres-forts. L'opulence fait toujours désirer les marques distinctives, parce que la vanité est la compagne inséparable des richesses; mais elle détruit en même temps cette passion sublime de l'indépendance qui fait la force des états : la corruption et la décadence du gouvernement en sont la suite. On sacrifie l'honneur, la gloire même à des quolifichets, et l'on se trouve sans énergie quand il s'agit de combattre les envahissemens du pouvoir.

Quant au clergé, il conservait toujours son antique caractère, que les livres précédens ont assez fait connaître. Il eut un moment de triomphe bien satisfaisant pour son amour-propre : on était alors continuellement occupé du fameux schisme qui séparait les partisans du pape d'Avignon de ceux du pontife de Rome; il fut résolu que le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et le duc de Berri, à la fin du quatorzième siècle, se rendraient eux-mêmes à Avignon avec l'évêque de Senlis, les députés de l'université de Paris, et les hommes les plus habiles du conseil du roi. Cette ambassade, telle qu'il ne s'en était jamais vu, se

réunit d'abord à Dijon, puis s'embarqua à Châlons, où le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avait, avec sa magnificence accoutumée, fait préparer des bateaux pour une si nombreuse suite. Il emportait avec lui grande abondance de vin de Bourgogne et de tapisseries de Flandre pour donner au pape et aux cardinaux d'Avignon[1]. Les princes arrivèrent à Lyon, où ils témoignèrent la plus grande vénération au chapitre et à l'archevêque. Là aussi ils rencontrèrent les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui venaient implorer les secours du roi de France contre les Turcs. Les comtes de Lyon profitèrent de la présence des princes pour demander beaucoup de choses qui leur furent accordées.

Pour résumer tout ce qui concerne l'état de Lyon dans les siècles que nous allons décrire, nous dirons que le clergé, profitant des idées superstitieuses qui remuaient plus que jamais les populations, voulait ressaisir toute son influence; que la royauté, abusant du respect dont les communes l'environnaient par un instinct naturel pour leur conservation, s'efforçait d'abolir les franchises qui opposaient encore des obstacles à son bon plaisir; que la bourgeoisie, corrompue par les richesses, avait besoin de la triste expérience du despotisme avant d'asseoir pour toujours ses libertés religieuses et politiques sur des

[1] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

bases inébranlables. Nous approchons des temps orageux où la fureur des discussions, le fanatisme des sectes religieuses, la souveraineté du droit divin et l'indépendance des peuples se livrèrent de rudes combats. Les passions viles de l'humanité, l'ambition, l'égoïsme, l'orgueil, la vanité, opposées aux sentimens les plus nobles, ont composé pendant trois cents ans, dans l'intérieur de la cité, un drame des plus remarquables : il mérite toute notre attention.

L'année[1] où fut livrée la désastreuse bataille d'Azincourt, la ville d'Harfleurs fut prise par les Anglais. On imposa les bonnes villes du royaume pour reprendre une cité aussi importante. L'opulence des Lyonnais attirait souvent les regards de la cour de France : par arrêté du consulat, « chaque citoyen dût payer un denier et maille pour « chaque livre tournoi de son vaillant ».

Ce qu'on extorquait ailleurs, on le demandait toujours à la bonne volonté des conseillers de Lyon. C'était une preuve de leur puissance et des franchises dont ils jouissaient. Les malheurs de la France allaient toujours en se multipliant; les querelles des princes couvraient la surface du royaume de ruines et de massacres, et cependant le gouvernement municipal de la ville de Lyon était respecté. Jean sans peur, assassin du duc d'Orléans[2], envoya ses lettres patentes avec ses

[1] Année 1415, nouveau style.

[2] Le duc d'Orléans fut assassiné le 23 novembre 1407, et le duc de

lettres closes à plusieurs bonnes villes du royaume, afin de les soulever et de les attirer à son parti[1] pendant la nullité d'un roi insensé. Lyon devint le modèle de la fidélité, de la sagesse et de l'ordre public : au milieu de ces temps de factions et d'anarchie, sa conduite, le dévoûment de ses habitans, devaient démontrer plus que tout autre fait qu'une cité dirigée par un gouvernement consulaire bien organisé, sans influence désastreuse de centralisation, est inébranlable. Si Paris avait alors exercé son despotisme politique comme cette capitale l'a exercé dans la suite, nos contrées auraient été saccagées comme toutes les autres régions de la France. C'était pourtant une ville remarquable que celle qui demeura pure de tout le sang dont le royaume fut inondé jusqu'à l'avénement de Louis XI au trône.

Pour contrebalancer les moyens de séduction de Jean sans peur, duc de Bourgogne, et lutter contre les efforts des Anglais coalisés avec lui, le dauphin[2] écrivit aux conseillers de la ville de Lyon : « Jean, fils du roi de France, dauphin de « Viennois, comte de Ponthieu et de Poitou, à « mes chers et bien-amés les bourgeois, manans

Bourgogne le fut à son tour sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419.

[1] Monstrelet, *Chroniques*.

[2] Premier dauphin après le duc d'Aquitaine, mort l'année précédente. Jean mourut lui-même bientôt après ; il fut remplacé par le dauphin Charles, alors âgé de quinze ans, et qui succéda à son père sous le nom de Charles VII.

« et habitans de la ville de Lyon, salut : nous « avons su nouvellement que l'adversaire d'An- « gleterre et ennemi de mon seigneur le roi, est « descendu à Calais avec toute sa puissance de « gens d'armes et de traits, en intention de por- « ter tout le dommage qu'il pourra à mondit sei- « gneur et à son royaume. Nous vous faisons à « savoir nos intentions et volontés, afin que vous « veuillez préparer et ordonner pour venir à « l'aide du roi toutes les fois que mandé vous « sera fait. » A quoi les conseillers répondirent : « Très haut, puissant et excellent Prince, et no- « tre redouté seigneur, nous avons reçu à très « grande révérence votre lettre par le sieur de « Boch, votre chevaucheur; nous avons appris « en même temps le bon état et la bonne santé « de votre excellente personne : Dieu, du paradis, « par sa toute-puissance, veuille bien la mainte- « nir ! Quant à vos commandemens, nous ferons « toujours notre devoir. » Cette réponse fut confiée à l'envoyé du dauphin, logé à l'hôtellerie du Grand-Chandelier, dans la rue Lanterne, et auquel, pour qu'il fît diligence, on donna au nom de la ville trois écus en monnaie[1].

[1] *Actes consulaires*, année 1416, le 19 octobre. Jusqu'ici nous avons consulté les historiens anciens, les monumens de l'antiquité, les inscriptions tumulaires et autres, les actes archiépiscopaux, les archives du chapitre de Saint-Jean, les ordonnances des monarques français et leurs lettres patentes, les mémoires particuliers, et les auteurs qui ont écrit sur l'histoire ancienne de Lyon, ou qui ont composé des ouvrages plus ou moins considérables sur cette ville et les environs, tels que Paradin,

Le dauphin, charmé de cet empressement des citoyens de Lyon, leur demanda quinze cents écus; mais les conseillers jugèrent à propos de les lui refuser : ils lui expédièrent un courier pour le prier, ou de retirer cet emprunt, ou de le diminuer, ou d'engager les villes voisines à se cotiser. Les inondations fréquentes du Rhône avaient forcé le consulat à faire de grandes dépenses. Il venait même de permettre aux Frères-Mineurs de couper des arbrisseaux du Brotteau de la ville, pour palissader leur couvent, qui était alors baigné par les eaux de ce fleuve. De plus, une circonstance particulière le forçait à faire des économies.

Sigismond, empereur d'Allemagne, était venu

Champier, Rubys, Saint-Aubin, Le Laboureur, Guichenon, le père Bullioud, Théophile Renaud, Menestrier, Colonia, Lumina, Pernetti, l'abbé Guillon, Delandine, Cochard, Fortis, etc., etc. Le travail qui suit est entièrement nouveau, car il n'existe point d'histoire de Lyon suivie depuis François 1er jusqu'à nos jours. Les matériaux ne nous ont pas manqué : ils étaient plus nombreux, d'un intérêt plus vif que les précédens, parce que les temps sont plus rapprochés de nous, et cependant beaucoup moins étudiés ; c'est dire assez qu'il nous ont forcé à dépasser le nombre de volumes promis par l'éditeur dans le prospectus. Mais on verra que Lyon est tout aussi digne que Paris d'avoir une histoire bien complète. Nous citerons seulement, parmi les matériaux qui ont servi à la composition de nos derniers volumes, les *Actes consulaires*, 200 vol. petit in-fol. ; les *Mémoires sur l'histoire de France*, dans tout ce qui regarde celle de Lyon ; l'*Inventaire des archives municipales*, 20 vol. gros in-fol. ; les *Almanachs de Lyon* du dix-huitième siècle, où l'on rencontre parfois des documens historiques précieux ; les *journaux littéraires* de la même ville et de la même époque, où l'on retrouve les mœurs corrompues, les petites futilités, les

à Calais avec des intentions bienveillantes pour la France; il retourna dans ses états, allié des Anglais, et tout favorable à Jean sans peur, alors ennemi de la cour. En passant par Lyon, il nomma duc le comte de Savoie; le bailli de la cité voulut s'y opposer dans l'intérêt du royaume, Sigismond répondit qu'il viendrait mettre à feu et à sang le Dauphiné et le pays du Lyonnais. Aussitôt les maîtres des métiers furent convoqués dans la chapelle Saint-Jacques, et ils prirent l'arrêté suivant : « On enverra une notable personne « vers le roi pour lui exposer le damnable propos « que l'on dit comme le roi des Romains en-« tend guerroyer le Dauphiné et la ville. Demain, « sans plus tarder, le sieur Audry Chevrier, lieu-

jolis riens qui annonçaient la nécessité d'une régénération complète de la nation française ; les *manuscrits académiques* et les *Notices sur les académiciens*, dont la plume élégante de M. Dumas, secrétaire perpétuel de cette société, enrichira bientôt, et avec de plus agréables détails que nous, la littérature lyonnaise ; le *Courrier du Midi*, premier journal politique de Lyon un peu remarquable ; le *Journal de Commune-Affranchie*, ouvrage d'un cannibale dont toutes les pages sont ensanglantées, et où nous avons étudié le langage des terroristes, pour donner à cette partie de notre histoire la couleur lugubre qui la distingue ; le *Journal de Pelzin*, ou le livre des réactionnaires de 1794 ; le *Bulletin* et le *Journal de Lyon*, sous le consulat et l'empire, où l'on remarque à chaque article que la main de fer de Bonaparte avait forcé nos politiques de province à faire des amplifications de collége, des bouts-rimés bien fades, des lettres bien musquées, des panégyriques bien ampoulés, des charades et des logogriphes ; enfin *l'Eclaireur du Rhône*, *l'Indépendant*, *la France provinciale*, *le Précurseur*, le *Journal du Commerce*, les *Gazettes* de Lyon, et tout ce qu'on a écrit sur les affaires de 1817, etc., etc.

« tenant du capitaine de Lyon, les conseillers et « autres experts en fait de guerre, visiteront les « murailles et fortifications de la ville pour faire « repareiller ce qui sera à faire. »

Les bruits de guerre devenant plus positifs, le consulat fit mettre à chaque porte un homme pour les garder jour et nuit. On répara les deux longues chaînes de la Saône et toutes celles des rues de la ville, pour les tendre quand il serait nécessaire. Tous les citoyens apportèrent leurs armes à la maison commune pour les faire visiter. Défense fut faite aux marchands de harnais d'en augmenter le prix. On envoya deux bourgeois à Anse, pour y acheter soixante-dix-sept pierres de bombarde. Tout le peuple fut employé à élever des tours pour les arbalétriers, à fortifier les Terreaux devant Saint-Sébastien, où le duc de Savoie chercherait sans doute à pénétrer, depuis la roche de la Déserte jusqu'au Rhône d'un côté, et jusqu'aux fossés de la Lanterne de l'autre. Les portes de la roche de Saint-Vincent et du Griffon furent murées. Les gens d'église furent requis de contribuer à la défense du territoire commun, et l'on préleva un emprunt chez cent vingt personnes des plus riches de la ville, avec promesse de les rembourser sur les produits du barrage du pont, sur les loyers des propriétés de la commune, sur la ferme du dixième des vins, sur le bail de la recette de la ville, sur les aides et sur les tailles que le roi avait données au consu-

lat. Enfin, on indique les postes que devront occuper les diverses bannières : les quatre bannières du confluent, en comptant celle du bourg Saint-Vincent, défendront la partie de l'empire ; les bannières de Saint-Paul, du Palais et de Saint-George défendront la partie du royaume. Comme le beffroi est très utile pour donner l'alerte, on nomme des commissaires pour aller voir si la cloche de Saint-Nizier est en bon état. On prie en même temps M. le bailli de commander dix hommes d'armes pour la garde de Saint-Just, aux gages du roi ; s'il ne le veut pas, on y enverra des pennons, et l'on forcera les ecclésiastiques à faire le guet comme les autres, attendu l'éminent péril qui règne[1].

Ainsi, pendant que les autres villes criaient : Vive Bourgogne ! et se coalisaient avec les ennemis de Charles VI et du dauphin, Lyon restait fidèle, quoique abandonné à ses propres forces. Toutefois, ces préparatifs furent inutiles ; mais les citoyens apprenant que le dauphin venait dans nos contrées, se crurent en droit de demander une récompense de leur zèle.

Une assemblée générale fut convoquée à Roanne, près de l'église de Saint-Jean, en présence de Grolée, bailli ; et il fut décidé qu'on enverrait au plus tôt Jean Léviste auprès de monseigneur le

[1] *Actes consulaires*, 28 avril et 5 août 1417 et 1418 ; Pâques le 27 mars.

dauphin, remplissant les fonctions de lieutenant du roi, pour obtenir de lui deux foires franches à Lyon, un parlement de droit civil, la confirmation des priviléges, la limitation de la sénéchaussée, un grenier à sel de royaume et d'empire, une étude générale, et la draperie qui manquait aux arts et métiers de la bonne ville de Lyon. Quant à ce dernier article, si important pour la prospérité du commerce, il fut dit dans l'assemblée « que si les maîtres drapiers, ouvriers « et teinturiers de draps veulent venir demeurer « à Lyon, pour qu'ils s'y fixent plus volontiers, « on leur baillera, aux dépens communs de la « ville, leur demeurance franchement pour dix « ans entiers; et durant ledit temps, seront francs « de toutes charges excepté guet et garde ».

Les bourgeois reçurent sur ces entrefaites une lettre du dauphin, par laquelle il leur disait : « Chers et bien amés, nous tenons qu'assez avez « eu connaissance comment naguère nous con- « vînmes avec le duc de Bourgogne, au lieu de « Pouilly. Nous vînmes de plus, pour nouveaux « arrangemens, en la ville de Montereau; et en « icelle attendîmes dix-huit jours la venue du « duc de Bourgogne. Tout fut réglé en la manière « qu'il demanda. Néanmoins nous lui remon- « trâmes amiablement comment, nonobstant la- « dite paix et sesdites promesses, il ne faisait ni « avait fait aucune guerre aux Anglais. Lequel « de Bourgogne nous répondit plusieurs folles

« paroles, et chercha son épée pour avilir notre « personne ; laquelle, comme après nous avons « su, il prétendait mettre en sa sujétion. De la-« quelle chose, par divine pitié et par l'aide de « nos loyaux serviteurs, nous avons été préser-« vé ; et lui, par sa folie, mourut en sa place. »

Peu de jours après cette lettre, le dauphin vint à Lyon pour se faire des partisans contre les odieuses intrigues qui se préparaient. Sa mère, Isabelle de Bavière, le roi insensé qu'elle dirigeait, Philippe de Bourgogne fils du duc Jean, conjurèrent sa perte. Il fut déshérité, et la France donnée aux Anglais. Cela n'empêcha pas les citoyens lyonnais de le recevoir avec enthousiasme : la ville et le plat pays lui firent don de quatre mille livres, et de cinq cents livres pour les seigneurs qui l'accompagnaient. Les denrées furent mises au meilleur marché, au point que les albergemens[1], nuit et jour, ne coûtaient que douze blancs ; le quintal de foin, dix sous, et cinq sous la ras[2] d'avoine ; huit blancs les perdrix vermeilles, six blancs les grises, huit blancs les chapons, dix blancs les lièvres ; la livre de chandelles, quinze deniers tournois ; le quintal de fromage, cent sous, et quinze deniers la livre[3]. On fit crier que chacun eût à nettoyer devant sa maison, comme à la Fête-Dieu, depuis la

[1] Les logemens.

[2] Mesure de cette époque.

[3] *Actes consulaires*. Janvier 1419.

porte Bourg-Neuf jusqu'à Saint-Jean, sous peine d'un marc d'argent. La ville fit les frais d'une trompette pour aller au devant de monseigneur; le consulat ordonna à tout citoyen qui avait un cheval, de faire une garde d'honneur au dauphin; pas une lanterne des rues, pas une fenêtre d'hôtel ne resta sans être illuminée. Néanmoins ce fut une grande douleur et une indignation universelle, de voir la reine Isabelle de Bavière transporter le royaume de France aux Anglais, que les Lyonnais détestaient au suprême degré. On s'étonnait aussi que le successeur de Jean sans peur, Philippe duc de Bourgogne, prince de la fleur-de-lis, ruinât son pays et sa famille, renonçât aux propres droits qu'il pouvait avoir, et s'abandonnât de la sorte par vengeance aux conseils des étrangers. Les factieux de Paris eux-mêmes, tout animés qu'ils étaient d'une furieuse haine contre les Armagnacs et le dauphin, trouvaient cependant cruel et honteux de devenir sujets des Anglais [1].

Mais, chose merveilleuse! à la même époque, le Dauphiné, la Savoie et le Lyonnais, à cause du bon esprit de leurs habitans, jouissaient d'une parfaite tranquillité. Le négoce s'y faisait, et Lyon attirait tous les commerçans d'alentour par les hauts profits de ses foires [2].

[1] Monstrelet; Journal de Paris; Barante.

[2] Année 1421, Pâques le 21 mars.

Les marchands forains étaient distribués dans toutes les rues de la cité, suivant les denrées qu'ils débitaient. On remarquait surtout la mercerie, l'épicerie, la draperie, les pelleteries, les étalages d'escoffiers ou de tanneurs; mais l'attention se portait ensuite sur les riches magasins de changeurs, près de Saint-Nizier : plus d'un curieux regardait avec des yeux de convoitise les amas de livres tournois étalées, et principalement les lingots, si utiles aux commerçans dans ces temps de corruption, où les princes ne se faisaient point un scrupule d'altérer chaque jour leurs monnaies. Le menu peuple se pressait dans la rue Vendran, où se voyaient la fripperie et la bonneterie; et les hauts personnages achetaient, rue de l'Aumône, chez les marchands de beaux draps étrangers. Les clercs, les tabellions et autres gens qui savaient écrire, faisaient des emplettes chez les parcheminiers dans la rue Mercière. On vendait chevaux et ânes depuis Saint-Côme jusqu'aux Écloisons; les bœufs, les vaches, les porcs et les moutons couvraient le Brotteau de la ville, depuis le couvent des Frères-Mineurs jusqu'au pont, le long du Rhône.

Une mauvaise nouvelle vint troubler cette heureuse tranquillité si favorable à l'industrie : on apprit tout-à-coup[1] que le duc de Bourgogne suivi, comme à son ordinaire, de bon nombre

[1] Le 17 mars 1421, et 1422 nouveau style.

de gens d'armes, venait à Genève pour visiter son oncle le duc de Savoie. Le consulat de Lyon fit de suite réparer les artilleries, fortifier les murailles, élever des tours d'arbalétriers, approvisionner les greniers de la ville, et clore les chaînes des rues. La garde du bourg Saint-Vincent fut augmentée. Huit personnes notables, tous les soirs, se mirent aux champs : deux sur la Saône, deux sur le Rhône, et quatre d'un bout à l'autre dans le Franc-Lyonnais. Un citoyen s'avança jusqu'à Seyssel, pour en rapporter de nouvelles sûres. En même temps, afin d'encourager les citoyens pressurés par beaucoup de frais, il fut ordonné « que l'on ferait information publique et solen- « nelle sur ce que les bourgeois de Lyon seraient « payés de leur louage de maisons sur les biens « qu'ils trouveraient dedans, avant tous les autres « créanciers, et que ladite information serait mise « ès archives à perpétuelle mémoire ». Mais la mort de Henri v, roi d'Angleterre, empêcha Philippe de rien entreprendre contre Lyon. D'un autre côté, les affaires allaient de plus en plus mal pour les Bourguignons, dans la partie du Beaujolais et du Lyonnais voisine des états du duc. Bernard d'Armagnac, et le sire de Grolée bailli de Lyon, s'étaient fait une forte armée : ils avaient envahi le Charolais, s'étaient emparés de la ville de Tournus, menaçaient Mâcon, et répandaient l'effroi dans toute la basse Bourgogne.

Cependant la mort de l'insensé Charles vi, le

vingt-deuxième jour d'octobre[1], jour des onze mille vierges[2], vint compliquer les embarras du royaume en laissant deux héritiers de la couronne. On pardonna au prince défunt : à la place d'une bonne tête, il avait eu le plus souvent pour son peuple les intentions d'un excellent cœur. La France n'en était pas moins dans l'anarchie. Lyon devint la caisse militaire du jeune roi déshérité. Les Lyonnais ne craignaient point les sacrifices, parce qu'il fallait combattre les Anglais : s'il eût été question d'une querelle entre princes, ou d'une entreprise contre les franchises du pays, leur bourse aurait été fermée.

Le dauphin, lorsqu'il apprit la mort du roi, se trouvait en Berri, à Melun-sur-Yèvres. Il pleura beaucoup. Le lendemain, d'après l'avis de son conseil, il se revêtit du deuil royal, puis il se rendit à Poitiers, où, avec une grande pompe, il se fit couronner. Dès lors, tous les bons citoyens qui détestaient les étrangers, le reconnurent pour roi sous le nom de Charles VII. On reçut ses lettres à Lyon au commencement du mois de novembre. Le consulat se transporta dans l'église de Saint-Jean, pour honorer le souverain en faisant un service funèbre à son père. Les conseillers et notables portèrent cinquante torches de trois livres chacune, et aux armes de la ville. Peu de temps

[1] 1422.
[2] Monstrelet.

après, la reine, femme du roi Charles, accoucha d'un fils, lequel fut nommé, sur les fonts, Louis, premier dauphin de Viennois[1]. Pour célébrer sa nativité, qui devait causer dans la suite bien des embarras au père, il y eut grande liesse[2] et grande joie à Lyon : on éclaira toute la ville avec des feux immenses ; on donna quatre écus au courier porteur de la nouvelle[3] ; le menu peuple criait à haute voix : Noel ! et faisait éclater le contentement le plus vrai. Ainsi, comme à l'ordinaire, les réjouissances du baptême succédèrent aux cérémonies lugubres de l'enterrement.

Néanmoins, la détresse des finances du roi arrêtait toutes les entreprises qu'il aurait pu faire contre ses ennemis, et le forçait à avoir recours trop souvent à ses bonnes villes. On ne peut pas toujours donner. Une grande assemblée fut convoquée dans le réfectoire des Cordeliers de Lyon[4]. Quarante-cinq députés des villes et villages du pays de Lyonnais se trouvèrent présens. On y voyait ceux de Condrieu, de l'Arbresle, de Saint-Symphorien-le-Châtel et autres. Tous ensemble élurent d'une commune voix le doyen de Lyon et Guichard d'Albon, pour les mettre à la tête d'une députation, tant pour la ville de Lyon que pour le plat pays, afin d'aller « par devers le roi, et

[1] Louis XI, né à Bourges le 4 juillet 1423, nouveau style.

[2] Monstrelet.

[3] *Actes consulaires.*

[4] Année 1425.

« obtenir de lui rabais de l'aide dernièrement oc-
« troyé à Poitiers[1] ». Cette démarche fut inutile, car les lettres du roi par lesquelles il mandait les trois états à Poitiers, arrivèrent immédiatement après. Alors le consulat prit la résolution d'y envoyer deux notables personnes, avec la mission secrète d'exposer au roi les charges et dettes de la ville, les inconvéniens tant des monnaies altérées que des exempts. Comme le plat pays voulait joindre ses députés aux deux notables, il fut décidé que le plat pays s'étant plusieurs fois séparé de la ville, et que celle-ci, par ses loyaux services, pouvant obtenir des rabais et graces, il était convenable qu'on se rendît aux états chacun de son côté.

Pendant que les conseillers s'occupaient ainsi des intérêts de la cité, le commun du peuple, les bonnes femmes de Lyon, les enfans pauvres, et même les notables, étaient dans la désolation : ils venaient de perdre leur patriarche, leur instituteur, leur consolateur, leur dieu tutélaire. Le bon et célèbre maître Jean Gerson venait de mourir comme un saint, quoi qu'en dise la cour de Rome. Il avait été, durant sa glorieuse vie, le parfait modèle de toutes les vertus, et l'exemple frappant des vicissitudes humaines: d'abord grand-

[1] L'aide octroyé à Poitiers était pour le Lyonnais de vingt mille livres; la ville à elle seule devait payer six mille quatre cents livres en trois termes : le premier le 15 janvier, le second le 15 mars, le troisième le 15 juin.

chancelier à Paris, il était devenu maître d'école à Lyon. Les vieillards qui ont franchi une partie du dernier siècle, et vécu jusqu'à nos jours, doivent se rappeler la physionomie respectable d'un petit sacristain de l'église collégiale de Saint-Paul, et surtout l'enthousiasme avec lequel il montrait la chapelle de Gerson, ou racontait à qui voulait l'entendre la légende du bon docteur, à peu près conçue en ces termes :

« Oui, Monsieur, c'est là que ses restes mor-
« tels reposent dans le sein de l'éternité : Dieu
« conserve sans doute sa digne ame dans le pa-
« radis! A l'époque de la paix momentanée entre
« le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, avant
« que celui-ci fît assassiner son antagoniste[1], l'u-
« niversité vint les haranguer. L'orateur était
« l'ange de paix, maître Jean Gerson, curé de
« Saint-Jean et chancelier de Notre-Dame, qui a
« été surnommé le docteur évangélique, et à qui
« l'on a attribué l'*Imitation de Jésus-Christ*; il
« prit pour texte : *Vivat rex*, et fit un superbe
« discours sur le gouvernement de l'état, et les
« vertus qu'il exige. Si l'on eût voulu écouter de
« si bons renseignemens, les choses n'auraient
« pas été si mal. Mais on a beau prêcher, disait-
« on, les seigneurs et ceux qui les entourent
« n'en tiennent compte, et ne pensent qu'à leur
« intérêt particulier[2]. Après l'assassinat du duc

[1] En 1405.

[2] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.

« d'Orléans par Jean sans peur, le clergé et l'u-
« niversité avaient laissé sans aucune censure les
« propositions par lesquelles maître Jean Petit,
« mauvais cordelier normand, avait voulu justi-
« fier ce meurtre abominable. La disgrace du duc
« de Bourgogne arriva : le vénérable Jean Ger-
« son, alors chancelier de l'université, s'adressa
« au roi Charles VI pour qu'une telle doctrine
« ne restât pas sans blâme public. Puis il prêcha
« dans l'église de Notre-Dame avec une hardiesse
« qui causa beaucoup de surprise; il donna de
« grandes louanges au feu duc d'Orléans; il as-
« sura que son avis n'était point la mort ni la
« destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il
« devait être humilié pour le salut de son ame[1].
« A la même époque, Jean Gerson poursuivit au
« concile de Constance, où il fut proclamé le plus
« excellent docteur de l'Église, la condamnation
« solennelle des doctrines de maître Jean Petit.
« Mais survinrent les triomphes des Bourguignons;
« il fallut fuir pour échapper à la vengeance du
« duc. Après avoir erré pendant long-temps en
« Allemagne, en Autriche, dans les montagnes
« de la Bavière, n'ayant d'autre consolateur que
« le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, Gerson
« vint se fixer à Lyon au monastère des Céles-
« tins, dont son frère était prieur[2]. Là, il fit pour

[1] Monstrelet.

[2] *Biographie universelle*, article GERSON.

« les Frères-Mineurs le bel éloge de saint Bona-
« venture; il publia bon nombre de merveilleux
« ouvrages pour déraciner la superstition des au-
« gures, qui régnait surtout parmi les bonnes
« femmes du Lyonnais, et pour désabuser deux
« célèbres médecins entêtés de l'astrologie, dont
« l'un prétendait guérir toute sorte de maladies
« avec un talisman qui portait la figure d'un
« lion, et l'autre ne voulait donner ses remèdes
« qu'à certains jours qu'il croyait heureux. Le
« saint docteur fit encore un traité admirable sur
« les esprits : il découvrait avec son grand génie
« l'illusion d'une jeune fille de Bourg en Bresse,
« qui, en feignant des extases et des visions,
« et pratiquant une abstinence extraordinaire,
« avait persuadé bien des gens qu'elle délivrait
« les ames du purgatoire, bien plus, de l'enfer.
« La malheureuse faisait tout cela pour gagner
« de l'argent; elle fut obligée de l'avouer. Enfin
« Gerson composa un poème de trois à quatre
« mille vers en l'honneur de saint Joseph. On y
« trouve non seulement du feu et de l'imagina-
« tion, mais encore un goût poétique et une la-
« tinité beaucoup meilleure que ne le comportait
« la barbarie de ce temps-là[1]. Au bout de sa car-

[1] Colonia, *Histoire littéraire.* Voici un fragment de la Fuite de Joseph en Égypte :

Post iter emensum duri multique laboris
De procul inspicitur quæsiti terra Canopi,
Hinc horror subitus amborum corda pavorque
Concutit; ipsa licet mens inconcussa resistat.
Vir prior alloquitur sponsam : « Cognosco decora

« rière, cet homme, que la Providence avait élevé
« au dessus des autres par son caractère et son
« esprit pour l'opposer aux erreurs de son siècle,
« se réduisit dans la paroisse de Saint-Paul, par
« humilité, à la fonction de maître d'école ou de
« catéchiste des enfans. Il les rassemblait chaque
« jour dans l'église; il n'exigeait d'autre salaire
« que cette simple prière adressée à Dieu, et qui
« fut répétée par eux la veille de sa mort [1] : Sei-
« gneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Ger-
« son. On grava sur sa tombe ces mots qu'il avait
« continuellement à la bouche : Faites pénitence
« et croyez à l'Évangile. On lui érigea cette cha-
« pelle dans notre collégiale. Le peuple y accou-
« rait en foule, et le souvenir du vieillard res-
« pectable produisait un effet si prodigieux, qu'on
« croyait être guéri de tout mal sur sa pierre
« tumulaire. Pourtant la cour de Rome n'a jamais
« voulu le canoniser, parce que Gerson avait cen-
« suré les vices des moines, et parlé avec beau-

« Quàm sis, ô Domina. Gens ista libidine fervens
« Fœdis urgetur stimulis. Si sciverit uxor
« Quòd mea sis, mihi quid nisi mors, ô Virgo, paratur;
« Atque pudicitiæ tibi discrimen. Pharaonis
« Ducet ad aspectum mox te manus improba servi.
« Sors indigna nimis ! . . . . . . . . »

Après cela, Joseph, à l'exemple d'Abraham, prie Marie de dire qu'elle est sa fille et non pas son épouse, et il abandonne tout le reste aux soins de la Providence.

« . . . . . . . . . . . . . Dic, quæso, Maria,
« Filia quòd mea sis. Hoc ætas credere verum
« Suadebit. Reliquum auxilio committo superno. »

[1] Il mourut à l'âge de soixante-six ans, le 12 juillet 1429.

« coup d'éloquence sur le pouvoir souverain des « conciles. Mais le fameux évêque de Meaux, Bossuet, l'a vengé en disant : « Gerson défendit « avec un courage invincible la vérité catholique, « ce qui lui mérita le nom de docteur très chrétien[1]. »

Le pauvre peuple avait bien raison de regarder le saint docteur comme un ange tutélaire, car après sa mort la guerre eut lieu sur les frontières du Lyonnais. Les Bourguignons et les Anglais étaient victorieux. On fit donc à Lyon toutes les dispositions nécessaires pour la garde de la ville, surtout contre les entreprises du prince d'Orange, formidable défenseur du parti bourguignon dans le midi de la France. Les artilleries furent réparées, les grosses chaînes de Pierre-Scise furent tendues, les postes des guets furent visités. On visita aussi les hôtelleries pour savoir quels gens y étaient logés, et l'on fit crier dans les rues, tant de par le roi que de par monseigneur de Lyon[2], « que tous estrangers et coquins vaga- « bonds vuident incontinent ». Le bailli ordonna de payer tout l'arriéré des contribuables pour

[1] On peut lire avec le plus vif intérêt les ouvrages de Gerson, édition Dupin, Amsterdam, sous la rubrique d'Anvers, 1706, cinq vol. in-fol. ; mais surtout : *De unitate ecclesiastica* ; *De probatione spirituum* ; *Admonitio de vita Christi* et *Epistola de libro vitæ contemplativæ; Liber de sigillis et de observatione dierum ; Contra sectam flagellantium; De astrologia reformata* ; *De erroribus circa artem magicam* ; etc.

[2] L'archevêque de Lyon.

subvenir aux affaires de la ville, principalement dans ce qui concernait les fortifications. Il parcourut en personne les quartiers de Saint-Just et de Saint-Irénée, afin d'examiner si quelque surprise pouvait compromettre ces belles positions; il recommanda aux comtes de Saint-Jean de bien munir leur châtel de Rochetaillée, dont la prise serait très préjudiciable au pays ; il défendit en même temps de laisser sortir les graisses, les huiles et toute espèce de vivre, pour éviter la famine en cas de siége après la guerre d'Anthon[1].

En effet, l'ennemi était en cet endroit. Mais le courage des Dauphinois diminua son audace : il y eut même un beau fait d'armes dont les gens de la province furent fiers pendant long-temps. Le prince d'Orange avait mené douze cents combattans ou environ dans le Languedoc, et soumis avec leur aide plusieurs châteaux dont les seigneurs tenaient le parti du roi Charles[2]; déja il étendait ses conquêtes dans le Dauphiné. Le sire Raoul de Gaucourt, qui avait si vaillamment défendu Orléans, venait d'être choisi pour gouverner ce pays. Le roi n'avait pu lui donner ni finances ni gens de guerre. Ce brave seigneur ne voulant pas cependant que la province se perdît entre ses mains, prit courage et résolut de se défendre. Il s'accorda avec sire Imbert de Grolée,

[1] Année 1430, nouveau style.

[2] Monstrelet, *Chroniques*.

bailli du Lyonnais[1] et maréchal du Dauphiné, qui, depuis plusieurs années, avait fait très bonne guerre aux Bourguignons. Ils allèrent chercher dans le Velay un capitaine espagnol nommé Rodiguez de Villandrada. Il s'y trouvait avec une compagnie de toutes nations qu'il amenait au roi de France. On rassembla aussi des hommes de bonne volonté à Lyon et dans le Mâconnais. Un emprunt fut mis sur les plus riches de ces contrées, sauf à le rembourser par une taille[2]. Quand ils furent assemblés, ils se trouvèrent bien de quinze à seize cents combattans; ils se mirent aux champs pour combattre le prince d'Orange, qui était accompagné alors de plusieurs grands seigneurs de

[1] Monstrelet l'appelle messire Imbert de Gauler.

[2] *Histoire manuscrite du Dauphiné*, par Thomassin témoin oculaire, ouvrage cité par M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*. Ce devait être sans doute le Lyonnais Matthieu Thomassin, auteur d'un autre manuscrit qui porte pour titre : *Registre delphinal fait par le commandement du prince Louis, dauphin, par Matthieu Thomassin de Lyon, conseiller delphinal*; mais il serait douteux qu'il eût été témoin oculaire de la bataille d'Anthon, car il existe un acte consulaire dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, et daté du 28 janvier de l'année 1499, qui permet au conservateur Thomassin, sur sa réquisition, de faire sur ses fonds une nouvelle rue en ligne droite, près du cloître de Notre-Dame-de-Confort. Cette rue porte encore son nom. Quant à son emploi de conservateur, en voici l'origine : Charles VII et Louis XI ayant transféré les anciennes foires de Brie et de Champagne dans la ville de Lyon, y créèrent un juge-conservateur des priviléges de ces mêmes foires. Cet office de juge-conservateur, et les autres offices qui composent cette juridiction, ont été réunis, en 1656, par Louis XIV au corps consulaire, pour être exercés par le prévôt des marchands et par les quatre échevins, avec six autres juges nommés tous les ans par le roi et par le consulat.

Bourgogne[1]. Le sire de Gaucourt s'empara d'abord de la forteresse de Colombiers. Aussi l'ennemi fut bien surpris de voir qu'on avait eu l'audace d'attaquer, quand il ne croyait pas qu'on pût essayer de se défendre. Il s'empressa de venir offrir la bataille. C'était pour les Français une chose grave que de l'accepter : ils étaient moins nombreux. Le sire de Villandrada n'était pas sûr de tous les étrangers qui formaient sa compagnie. Si la bataille eût été perdue, c'en était fait du Lyonnais, du Dauphiné et même du Languedoc ; le roi pouvait de cette affaire perdre son royaume[2]. Cependant ceux qui étaient venus combattre sous le sire de Gaucourt, et qu'avait amenés le sire de Grolée, avaient grande volonté de bien guerroyer, et bonne idée de la justice de leur cause. Le capitaine espagnol demanda qu'on lui donnât l'avant-garde, afin qu'on pût s'assurer si ses gens se conduisaient bien. On célébra la messe ; le sire de Grolée se jeta à genoux, et fit sa prière à haute voix[3]. Ensuite les Français, devant leurs adversaires, se mirent en belle ordonnance avec bannières déployées et cottes-d'armes vêtues. Les Bourguignons, débouchant par un bois, ne purent se ranger en bataille avec le même ordre. Toutefois, les deux puissances s'ébranlèrent et combattirent : il y eut, de première venue, très

[1] Le seigneur de Saint-Remy, *Mémoires*.
[2] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*.
[3] Chronique de Berri.

dure et merveilleuse rencontre. Mais la fortune tourna sur les Bourguignons, et là périrent plusieurs grands seigneurs de Bourgogne. Le prince d'Orange se sauva; le seigneur de Montaigu en fit autant, non sans exciter le courroux du prince Philippe, qui le priva de l'ordre de la Toison-d'Or, institué depuis peu de temps[1].

Cette victoire fit grand plaisir aux bourgeois de Lyon; une autre nouvelle importante augmenta leur joie, car toutes les choses changèrent miraculeusement. Il courait depuis un temps une certaine prophétie qu'on disait même tirée des livres de l'enchanteur Merlin, et qui annonçait que la France perdue par une femme[2] serait sauvée par une femme[3]. En effet, par le beau fait d'armes d'Anthon, le midi du royaume se trouva délivré; par l'influence de la jeune fille inspirée, le nord ne tarda pas à jouir du même bonheur. Charles VII écrivit aux Lyonnais une lettre bien flatteuse, par laquelle il les priait de prendre part aux efforts qu'on allait tenter pour faire lever le siége d'Orléans. Les citoyens de la bonne ville ne se laissèrent pas solliciter deux fois; ils envoyèrent deux quintaux de salpêtre, six ballots d'acier, et trois quintaux de souffre[4].

Ces tentatives et ces dons généreux, patrio-

[1] Monstrelet et le seigneur de Saint-Remy.
[2] La mauvaise Isabeau de Bavière.
[3] La courageuse pucelle d'Orléans.
[4] Mois de mars 1429, nouveau style.

tiques, furent couronnés du plus heureux succès. Les Anglais étaient battus sur tous les points. Il ne restait plus que le duc de Bourgogne à contenir; chose très difficile! car soutenu par les ressources immenses de son duché, il parvint à se jeter avec ses gens d'armes sur le Lyonnais et le Beaujolais. Le roi vint aussitôt à Lyon pour organiser une vigoureuse défense. Une assemblée nombreuse de citoyens se réunit, avant son arrivée, dans la chapelle Saint-Jacques, et décida « qu'à la venue du roi notre sire, on lui fera la « meilleure et la plus notable réception; on le « servira de cent marcs d'argent, ou en vaisselle, « ou autrement, ainsi que l'on verra être le plus « raisonnable; et si monseigneur le dauphin vient « avec lui, on le servira de vaisselle d'argent jus- « qu'à vingt-cinq marcs. Les autres seigneurs se- « ront gratifiés de torches en cire et d'épices. On « pourvoira à la défense et provision d'artilleries « pour la ville, le mieux et le plus bref que faire « se pourra, attendu que les ennemis du roi ont « naguère gagné la ville d'Avalon, et sont d'in- « tention de descendre, comme l'on dit, en le « pays de Lyonnais. Pour avoir de l'argent, les « conseillers feront un rôle de certain nombre de « gens qui prêteront les uns de l'or, les autres de « l'argent blanc pour faire et accomplir les choses « dessus dites. Afin que ceux qui prêteront soient « plus sûrs de leurs prêts, les conseillers mande- « ront, quand il conviendra, les maîtres des mé-

« tiers élus à la dernière Saint-Thomas, pour être « autorisés par eux à mettre sus un denier pour « livre, parce que cela vaut mieux que d'em- « prunter à usure sur sel ou autre denrée de la « communauté. Si l'ennemi approche davantage, « on tendra la chaîne de Saint-George pour ob- « vier que les blés et tous vivres ne s'en aillent « de la cité; de même celle de dessous Pierre- « Scise. On fera planter des pieux en travers de « la Chanal ; on fera rompre tous les chemins « d'alentour ; on élévera des tours d'arbalêtes à « la porte de Confort, et l'on distribuera les clés « de la ville aux notables habitans. »

Les événemens démontrèrent la sagesse de ces précautions. Le duc de Bourgogne vint mettre le siége devant Belleville, à six ou sept lieues tout au plus de Lyon. Le sire de Bourbon, qui était chargé de la défendre, se hâta de demander aux citoyens lyonnais cent coulevrines, cinquante bombardes, quatre-vingts arbalêtes, cinq cents arcs, cinq cents trousses de dix mille traits communs tout garnis, et de la poudre dans les bombardes à l'avenant[1]. Des membres du consulat, entre autres Bernard de Varey, s'opposèrent à cet envoi, parce que la ville était elle-même en danger, et de plus endettée de dix-sept cents livres.

On fut distrait, au milieu de tous ces bruits de guerre, par une singulière nouvelle. Pendant que

[1] *Actes consulaires*, 29 septembre 1431.

l'ambition et le désir d'agrandir leurs domaines faisaient guerroyer tous les princes, Amé, duc de Savoie, âgé de cinquante-six ans ou environ, se fit ermite. Il choisit pour retraite un de ses manoirs nommé Ripaille, à demi-lieue de Thonon, où il tenait ses états avant sa pieuse résolution. Les uns disaient que c'était par esprit de mortification et par sainteté qu'il quittait le monde; d'autres prétendaient, au contraire, que c'était pour jouir plus tranquillement des plaisirs de la vie. Toutefois, son ermitage se trouvait placé comme un paradis terrestre, sur les rives d'un lac enchanteur; Amé avait fait construire son manoir solitaire avec magnificence, et non loin, pour les jouissances contemplatives de son ame, était le prieuré de Saint-Maurice, fondé depuis très long-temps par ses prédécesseurs. Une preuve que les mauvaises langues avaient répandu des bruits faux sur son amour des voluptés, c'est qu'il quitta son hôtel de Thonon, de nuit, pour se rendre à Ripaille; et là il prit une robe grise, un long mantel, un chaperon gris et une cornette d'au moins un pied. Il avait de plus un bonnet vermeil par dessous son chaperon; par dessus sa robe, une ceinture dorée, et pardessus le mantel, une croix d'or[1]. Le duc à vie paisible et retirée ne s'attendait pas sans doute à être bientôt nommé pape. Les Lyonnais ne s'atten-

[1] Monstrelet.

daient pas non plus à ce qu'on fît chez eux, peu de temps après, une assemblée canonique pour le déposer.

Cependant la guerre se faisait toujours avec acharnement dans le Lyonnais. Tassins fut pris d'assaut par les Bourguignons. Les gens d'armes de Philippe rôdèrent à Saint-Genis et à Sainte-Foy. L'intrépide Grolée, chevalier, chambellan et conseiller du roi, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon, mourut sur ces entrefaites. Il fallut toute la prudence de Pierre de Chandieu son successeur dans la capitainerie, pour sauver la cité.

Il est vrai que le duc de Bourgogne paraissait fatigué de son alliance contre nature avec les Anglais : il était Français de sang, de cœur, de volonté [1]. Il appartenait à la noble maison de France ; c'était d'elle que sortait l'origine de toute sa grandeur. Il voyait le royaume détruit, et le pauvre peuple réduit au désespoir. Les Anglais l'avaient souvent offensé; il les avait mainte fois trouvés orgueilleux, obstinés, insolens. Le roi Charles, étant dauphin, avait sans doute favorisé le meurtre du duc Jean, père de Philippe; mais l'occasion était propice pour en tirer une éclatante satisfaction dans un traité de paix. Il ne fut pas trompé dans son espoir : le roi lui accorda tous les dédommagemens qu'exigeaient les circonstances. La paix fut donc publiée dans toutes les

[1] Olivier de La Marche.

bonnes villes du royaume. A Arras, c'étaient des cris d'allégresse qui ne finissaient point. La foule, comme enivrée de contentement, ne pouvait apaiser ses transports; on entendait crier : « Noël! » de toute part. Un jour ne suffit pas à épuiser une si grande joie : on ne se lassait point de fêtes, de repas, de danses[1]. A Lyon, on répandit à son de trompe la bonne nouvelle « que la paix faite à « Arras entre le roi, notre sire, et Philippe, duc « de Bourgogne, par le moyen de Charles, duc « de Bourbonnais, et de plusieurs autres, soit « prélats, soit légats, tant de notre saint Père le « pape Eugène IV comme du saint concile à pré- « sent séant à Bâle, a été publiée en cette ville « de Lyon par messire de Valpergue, bailli de « Mâcon et sénéchal de Lyon. Sont commandés « de bâtir les chauffaux[2] de bois qui seront né- « cessaires à faire pour joyer les personnages qui « sa doivent représenter dimanche et lundi pro- « chains en cette ville, sur le fait de ladite paix, « tant devant Saint-Jean comme ailleurs. On ai- « dera des deniers communs aux compagnons « qui veulent faire, dimanche qui vient, les per- « sonnages aux Jacobins, la somme de six livres « pour construire leurs chauffaux[3]. »

[1] Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

[2] Échafauds ou tréteaux. Nous sommes ici à l'origine de l'art dramatique en France; nous le verrons bientôt porté à Lyon jusqu'à la malice d'Aristophane.

[3] *Actes consulaires*, 13 janvier 1435.

## SOMMAIRE DU SEIZIÈME LIVRE.

Quand la tranquillité fut rétablie dans le royaume, Charles VII s'occupa de faire cesser le schisme qui existait depuis long-temps. Assemblée canonique de Lyon réunie à cet effet. Nouvelles causes de troubles. Brouilleries entre le dauphin et son père. Le premier cherche en vain à ébranler la fidélité des Lyonnais. Réconciliation momentanée; Guy, pape, issu d'une famille lyonnaise, y contribue. Demandes importantes faites par le consulat de Lyon au roi de France. Soins administratifs des conseillers durant la paix. Premier médecin et premier chirurgien des hôpitaux. Les filles publiques sont chassées des étuves fréquentées par les clercs. Insubordination des lépreux et ordonnances sévères à leur égard. Comédies satyriques jouées sur les tréteaux ; plaintes d'un conseiller ; précautions prises pour faire cesser de tels abus. Pétition singulière adressée au pape. Affaires financières et manière d'imposer les tailles. Institution d'exercice d'arcs et d'arbalètes pour la défense de la ville. Mort de Charles VII. Arrangemens des bourgeois et des seigneurs ecclésiastiques pour envoyer complimenter Louis XI. Obsèques du roi décédé, et fin du troisième volume.

# LIVRE SEIZIÈME.

Charles VII était enfin paisiblement assis sur le trône. Après tant de désastres et une si longue anarchie, il donnait aux affaires du royaume des soins vraiment paternels; mais deux causes de désordre existaient encore : un schisme scandaleux troublait depuis sept ou huit ans la paix de l'Église, et l'esprit remuant, présomptueux, vindicatif de l'héritier présomptif de la couronne faisait craindre à chaque instant une révolte contre son père. Le roi convoqua à Lyon une sorte de synode provincial pour faire cesser les tristes résultats du concile de Bâle, et déposer Amé de Savoie.

Mais Charles ne réussit pas aussi bien dans ses brouilleries avec son fils. Plusieurs années s'étaient écoulées depuis la sédition de la Praguerie; Louis se montrait toujours ennemi de son père. Le roi écrivit d'abord aux bonnes villes et dans toute la France qu'on eût à refuser obéissance et entrée au dauphin; puis son bon cœur l'emporta, et un nouveau pardon fut accordé : il envoya même à ce fils ingrat des lettres remplies

de la plus vive tendresse. Considérant qu'il était parvenu à un âge assez avancé pour avoir connaissance des affaires du royaume, tenir état et gouvernement, posséder des terres et seigneuries dont le revenu pût l'aider à soutenir sa dépense, il lui confia l'administration du Dauphiné, dont il portait seulement le titre. C'était mettre de grands moyens de révolte entre les mains d'un séditieux qui avait puisé une humeur très belliqueuse dans ses combats contre les Suisses.

Les conseillers de la ville de Lyon apprirent par une notable personne que le dauphin Louis avait délibéré en son apanage que si le roi son père venait au pays de Lyonnais, et approchait de la ville limitrophe des états dauphinois, il s'avancerait lui-même avec cinq ou six cents chevaliers, et il jurait de combattre à outrance si le monarque traversait le Rhône. Les membres du consulat en avertirent le bailli de Mâcon, et le prièrent « d'y pourvoir, afin que la chose, si ainsi « était, ne fût scandaleuse, dommageable aux ci- « toyens, et déplaisante au roi. Quant à eux, con- « seillers, ils aviseraient ce qu'ils avaient à faire; « tenant les clés de la ville sous les mains du roi « et par serment, ils savaient très bien qu'ils ne « laisseraient entrer ni sortir personne de la cité « sans leur permission. » Le même jour, les commis du bailli leur firent savoir qu'il serait bon de faire garder les portes du Dauphiné et de Savoie; le bailli lui-même vint bientôt après offrir garni-

son à la ville : elle accepta. Le chapitre de Lyon fut aussi consulté et se trouva du même avis. La difficulté était de loger les gens d'armes. Jamais les bourgeois, dans des circonstances beaucoup plus critiques, n'avaient voulu permettre le séjour des troupes françaises dans leurs maisons : la milice citoyenne suffisait pour la garde. On s'adressa donc aux différens hôtes de la cité. Ces derniers, et principalement les maîtres des hôtelleries des Trois-Colons, de l'Ange, de l'Écu-de-France, de la Croix-Blanche, du Chapeau-Rouge, de la Tête-Noire, de la Cloche, du Faucon, de la Croix-d'Or, répondirent « que la plupart d'entre « eux, quasi tous, tenaient lesdites hôtelleries à « grand louage, et que personne ne viendrait lo- « ger là où l'on saurait qu'il y a des gens d'armes ». Sur leur refus, les conseillers firent publier à son de trompe que ceux qui voudraient loger les troupes mises en sentinelles contre le dauphin, recevraient par mois dix sous tournois pour six hommes et six chevaux.

Le dauphin, déja soupçonneux comme un tyran, et ayant sans cesse présent à son imagination les assassinats célèbres de son siècle, fut très inquiet lorsqu'il connut tous ces préparatifs pour le réduire à une obéissance passive.

Il s'efforça, pour mieux se défendre, d'ébranler la fidélité des Lyonnais. Leur ville aurait été un boulevard formidable contre les entreprises du roi. Messire de Château-Villain vint secrétement à

Lyon ; il se logea dans l'hôtel du Mouton, en la rue des Albergeries, partie de l'empire, et pria les membres du consulat de venir délibérer dans son appartement. Cinq seulement se rendirent à son invitation. Le seigneur adroit, aussi rusé que celui qui l'envoyait, leur fit entendre que le dauphin, dans un petit voyage qu'il venait de faire de Vienne à Saint-Priest, avait appris par hasard que l'on faisait guet et garde à Lyon parce qu'on se méfiait de lui. « Jugez, ajoutait-il, com-
« bien il a été ébahi et mal content : mondit
« seigneur ne voudrait faire ne souffrir être fait
« à icelle ville ne aux habitans d'icelle mal ne
« déplaisir en aucune manière ! Ains la voudrait
« préserver et garder comme voisine à soi et à
« son pays, et l'a autant que ville du royaume
« de France en bonne recommandation, pour-
« quoi n'est pas besoin faire ladite garde pour
« doute de Monseigneur. Allez donc, Messieurs
« les Conseillers, apprendre à un chacun et dire
« à messire le grand-maître du roi actuellement
« dans votre ville, de se fier au dauphin ; car à
« lui ne au moindre officier du roi il ne voudrait
« faire mal ne déplaisir. »

Les conseillers remercièrent le seigneur de Château-Villain de son excellent rapport, le priant, en bons commerçans, de supplier le dauphin qu'il eût toujours la ville de Lyon en sa bonne grace et pour sa recommandée. De l'hôtel du Mouton ils se transportèrent chez le grand-maî-



CHATEAU DE LA PAPE.

tre, à qui ils firent un récit exact de tout ce qui venait de se passer; ce ne fut pas sans de vives réprimandes que le bailli les reçut.

Cependant ce furent les bons offices d'un Lyonnais, Guy Pape[1], qui firent entrer momentané-

[1] C'est la famille de Guy Pape qui a donné son nom au château dont on admire l'agréable position sur la rive droite du Rhône, à une petite lieue au dessus de Lyon. Le château est placé à l'extrémité d'un plateau élevé qui s'avance comme un promontoire. De la terrasse, on découvre les immenses plaines du Dauphiné, le cours du Rhône, dont les eaux divisées sur plusieurs points forment une multitude de petites îles, les beaux quartiers de la ville de Lyon, les coteaux de La Croix-Rousse et Sainte-Foy. Il existe tout près une vigne appelée l'Ermitage, habitée jadis par un solitaire, et où l'on a déterré un nombre infini d'ossemens humains gisant au milieu de tuiles antiques. Des lettres patentes de Philippe, comte de Bresse, de Bugey et de Revermont, datées de Montluel le 8 octobre 1487, contiennent la concession faite par ce prince à Guillaume Pape, bourgeois de Lyon, du droit de construire un petit port sur le Rhône, dans l'endroit alors appelé de Moiffon, où fut ensuite bâti le château; d'y établir des bateaux, barques, batelets pour traverser en Dauphiné, et de percevoir à son profit la moitié des émolumens qu'il retirerait des passagers. Il lui céda ensuite l'autre moitié pour cinquante sous viennois par an, avec la permission d'établir deux moulins sous le servis de dix florins. Cette belle propriété a été possédée par plusieurs citoyens de familles différentes, tels que Claude Biffardy, écuyer du lieu de Veaux; Jean Ravot, prévôt général des maréchaux de France dans le gouvernement de Lyon; Jean Pillehotte, simple bourgeois qui prenait déjà la qualité de seigneur de la Pape et de Crépieux en 1633, et exerça pendant les années 1642 et 1643 les fonctions d'échevin de Lyon, etc. M. de Flesselles a tenu pendant plusieurs années cette agréable demeure en location. Il en avait fait un séjour de délices, d'amusemens, de fêtes brillantes qui ne présageaient point assurément ce qui devait s'y passer peu de temps après, et la révolution, dont Flesselles fut une des premières victimes. Les représentans Dubois-Crancé, Gauthier, Javogues et Laporte, en 93, le 7 août, établirent leur quartier-général dans le château de la Pape pendant le siége de Lyon. Ce fut de là que le général Kellermann fit une sommation aux citoyens pour ouvrir les portes

ment le dauphin Louis en grace auprès de son père. Ce fameux jurisconsulte reçut l'ordre de Louis de se rendre, comme membre de son conseil, à la cour qui était alors à Angers. Guy Pape s'acquitta de sa commission avec toute la dextérité qu'on attendait de lui. Tout autre maître que le dauphin aurait été content du zèle de son ministre : Guy Pape fut disgracié et mourut dans la solitude. Louis se crut déshonoré et ne songea qu'à la vengeance; mais le roi se faisant précéder par le comte de Dammartin avec des forces suffisantes, vint à Lyon, et de là à Saint-Symphorien-d'Ozon, sur les marches du Dauphiné, puis à Saint-Priest, où il prit le plaisir de la chasse pendant quelques jours, et mit enfin bon ordre aux affaires de la province que son fils gouvernait. Le prince se sauva dans le Brabant[1].

Son absence fit renaître le calme dans le Lyonnais et dans les contrées environnantes. Le consulat put s'occuper exclusivement de ce qui pouvait faire prospérer la cité. D'abord il profita du

de la ville aux troupes qu'il commandait. Là fut divisé le département de Rhône-et-Loire en ceux du Rhône et de la Loire. Ce fut de là que les féroces représentans ordonnèrent, le 15 et le 25 août, le bombardement de Lyon, et à la lueur des feux qu'ils avaient allumés, Dubois-Crancé écrivait à la Convention : « Un tiers de la ville est déja la proie « des flammes..... Tout a sauté, et cet incendie nous a donné un spec- « tacle que le Vésuve et l'Etna n'ont jamais présenté aux mortels. » (Voyez à la fin de cet ouvrage l'*Histoire de Lyon pendant la révolution française*.)

[1] Année 1456.

séjour de Charles VII dans un château voisin, pour lui adresser plusieurs demandes importantes : il le suppliait de mettre des bornes aux priviléges scandaleux des gens d'église, qui tenaient en toute possession des rentes considérables, des biens immeubles et des héritages jadis passibles de tailles, les augmentaient en leurs privés noms par des acquisitions nouvelles, sans vouloir payer un seul denier de subside ; d'assujettir aussi aux charges communes bon nombre de soi-disant nobles, de clercs, de courtisans, ainsi que plusieurs autres qui, tant par lettres et dons du roi comme par priviléges qu'ils prétendaient avoir reçus des universités, se disaient exempts de payer la taille, ce qui faisait que les bons citoyens en étaient chargés d'une manière insupportable ; de prolonger les foires, malgré les représentations intéressées des gens de cour, qui ne pouvaient souffrir sans courroux que des marchands étrangers vinssent trafiquer à Lyon, avec franchises complètes, sans les gorger d'or ; enfin, de donner un peu d'énergie à la pauvre et faible justice qui se rendait chaque jour, « à l'oc-
« casion de quoi, disait le consulat, ladite ville
« de Lyon est fort diffamée et endommagée ».

Le roi accorda presque tout ce que la bourgeoisie de Lyon lui demandait. Les conseillers, encouragés par cette bienveillance du souverain, réformèrent les abus que leur autorité pouvait atteindre ; ils s'occupèrent avec la plus vive

sollicitude de ce qui pouvait perfectionner le gouvernement municipal : l'administration des nombreux hospices, la police dans les différens quartiers, les relations d'intérêt avec le roi et la cour de Rome, la manière de lever avec la plus grande impartialité les tailles sur les citoyens, les fêtes publiques et les cérémonies funèbres au décès du monarque, les occupèrent successivement.

Les malades, dans les hôpitaux, étaient médicamentés par des frères hospitaliers ignorans, par des moines superstitieux, par des empiriques, et souvent même par de prétendus sorciers. Le consulat saisit avec empressement une occasion favorable de placer dans les hospices un praticien distingué. Maître Couras, médecin, se plaignait depuis long-temps de ce que, malgré ses longs services rendus à l'humanité, sa maison était plus chargée de tailles qu'elle ne valait; il priait les conseillers de le tenir quitte ou au moins de modérer ses impositions, autrement il s'en irait demeurer à Mâcon, où il avait plus de cliens que dans leur ville. Aussitôt les conseillers considérèrent « qu'en la cité de Lyon il y a plusieurs re-« fuges de souffrans et de nécessiteux, où sont « grand nombre de pauvres gens frappés de di-« verses maladies; qu'ils languissent longuement « et meurent faute de visitation de médecin; que « ledit Couras serait bien propice pour faire la « visitation et deviser les remèdes; que si maître

« Couras voulait prendre charge de visiter les « hôpitaux deux fois la semaine, et ordonner aux « recteurs d'iceux les remèdes nécessaires aux « malades, et aussi visiter, consoler, ordonner « secours de médecin aux pauvres gens de la « ville qui n'auraient de quoi aller consulter; que « maître Couras, tant qu'il plairait aux conseil- « lers et qu'il ferait ce que dû est, serait quitte « de ses impôts de taille par compensation de sa « peine et salaire de visitation ». Le médecin accepta avec plaisir, et promit de faire ce qu'on exigeait de lui. Dans le mois d'avril suivant, on lui adjoignit maître Péronne-le-Barbier, pour les saignées, l'application des ventouses et autres opérations.

Après avoir songé aux pauvres, les conseillers s'occupèrent des riches, car les mœurs de ce temps-là étaient bien corrompues, et la licence ne respectait personne.

La passion pour les farces sur les tréteaux était devenue si grande, que les jeunes gens ne craignaient pas de mettre sur la scène, pour exciter la risée du public, les bourgeois, les conseillers, le bailli, les chanoines, et même plusieurs Lyonnaises de bonne famille.

Jean de Villars, l'un des conseillers, arriva un jour tout furieux dans la chapelle Saint-Jacques, au milieu de ses collègues assemblés; il exposa « que, combien lui, ses frères et sœurs et autres « personnes fussent natifs de cette ville de Lyon,

« et que en icelle ville, eux et leurs prédéces-
« seurs eussent toujours vécu honnêtement et
« louablement sans tache ou mérite de blâme,
« néanmoins dimanche dernier, comme les con-
« seillers avaient bien su, aucuns des clercs de
« la chancellerie du roi avaient fait et joué farces
« en plein de rue, en quelles farces ils avaient
« grandement moqué et blâmé les femmes de la-
« dite ville, mêmement Sybille sa sœur, femme
« de Michel Lambert. Oui, ajoutait-il, ils ont
« nommé icelle Sybille par son nom et par plu-
« sieurs fois, en la diffamant, en disant paroles
« outrageantes non véritables; et en icelle Sybille
« tous ses parens et amis ont été injuriés gran-
« dement. Ainsi donc je requiers des conseillers,
« mes compagnons, aide et confort : je fournirai
« aux frais de tout ce qui sera nécessaire. » Sur quoi les conseillers délibérèrent avec Girard de Varey, Pierre Thomassin et autres. Ils conclurent
« que, vu l'outrage qui a été grand et de consé-
« quence, mêmement que lesdits clercs de la
« chancellerie se sont vantés de faire autres jeux,
« et en iceux de dire encore pire; sur la requête
« dudit Villars, on lui donnera tout l'aide, fa-
« veur et confort à ses dépens; on s'adressera en
« même temps au roi, de bouche et par écrit,
« afin d'avoir la meilleure provision et réparation
« que faire se pourra[1]. »

[1] *Actes consulaires*, 25 mai 1457.

Pendant que toutes ces choses se passaient à Lyon, l'évêque de Viviers et le juge de Beaujolais y arrivèrent pour se rendre ensuite à Rome. Les conseillers les prièrent de faire confirmer par le pape les priviléges de leur bonne ville, « à moin-« dre frais toutefois que faire se pourra[1] », et de supplier le souverain pontife d'abolir les malédictions « que l'on dit être prononcées tous les « jeudis ou vendredis saints contre les pauvres de « Lyon[2] ».

Après cela, le consulat régla les affaires financières de la cité. Il y eut une assemblée solennelle convoquée à cet effet[3]. Plusieurs bourgeois représentèrent que de toute ancienneté les habitans de la ville avaient coutume de contribuer de plein gré aux tailles, qui s'imposaient selon la valeur et l'estimation de leurs biens, tant meubles qu'immeubles. Ces derniers, pour parvenir à une juste égalité, étaient enregistrés par des experts recommandables. Les registres n'avaient pas été renouvelés depuis douze ans : une révision était nécessaire à cause de la mortalité survenue chaque année, des ventes entre particuliers, des échanges et des transports; plusieurs maisons avaient été réparées et rapportaient davantage, d'autres tombaient en ruine; depuis l'heureuse tranquillité dont jouissait le royaume, bon nom-

[1] Expressions de l'arrêté.

[2] La cour de Rome ne pouvait pardonner l'hérésie des Vaudois.

[3] 16 juillet 1458.

bre de citoyens avaient augmenté leur fortune. Sur quoi il y eut trois opinions dans l'assemblée : la première, de ne refaire les registres que pour ceux dont les possessions mobiliaires et immobiliaires s'étaient visiblement accrues, et encore il faudrait y être autorisé par la justice ; la seconde était qu'on ne devait plus imposer les tailles d'après les anciens rôles, mais les asseoir par rues et par quartiers plus ou moins commerçans, comme dans les autres villes du royaume, et imposer chacun selon ses facultés ; la troisième, et la plus nombreuse, était de suivre les anciens usages : la majorité des maîtres de métiers et des notables pensait ainsi. On choisit par scrutins remis au procureur de la ville, six personnes ou prud'hommes, deux terriers, deux clercs et deux marchands, avec la recommandation de n'agir qu'en toute justice et égalité, sans partialité, amour ni haine. Pour éviter tout débat qui pourrait survenir, il fut enjoint aux six prud'hommes chargés du renouvellement des registres et employés à la recherche des héritages, pensions, rentes et biens immeubles, tant dedans que dehors la ville, d'en faire donner déclaration par serment, avec intimation de confiscation, moitié au roi et moitié à la ville de qui aurait été scellé.

Pour entretenir ensuite l'esprit militaire, si nécessaire à la défense de la cité, le gouvernement municipal établit des jeux de l'arc et de l'arbalète

dans les fossés de la Lanterne. A cette époque, la noblesse française paraissait presque seule sur les champs de bataille, et était souvent battue : les malheureuses affaires de Poitiers et d'Azincourt avaient démontré que sa présomption rendait son courage inutile. On craignait d'armer les communes, et l'on méprisait les fantassins. Les conseillers de Lyon n'avaient ni la même crainte ni le même mépris : simples roturiers, il leur importait fort peu que les modestes comptoirs de la cité fussent mis à l'abri des attaques de l'ennemi par des barons, des comtes, des chevaliers levant bannières, ou des citoyens portant seulement l'arc et l'arbalète. « Les membres du consu-
« lat se transportèrent donc sur la place des
« fossés de la ville, étant hors de la porte de la
« Lanterne, au long des murailles tirant au
« Rhône; auxquels fossés étaient plusieurs com-
« pagnons archers et arbalêtriers qui faisaient
« nettoyer l'emplacement des buissons et épines,
« arbres, saules et immondices, afin d'y arranger
« lieu et place pour leurs jeux d'arc. Voulant les-
« dits conseillers visiter cet endroit, et obvier à
« ce qu'il ne fût fait rien de contraire à la pro-
« priété de chacun; pour ce, en présence de
« plusieurs habitans, ils firent tirer le cordeau
« et limiter les fossés en l'espace qu'ils devaient
« avoir. Comme l'on s'aperçut que plusieurs des
« jardins et des vignes étant à l'encontre des
« fossés, avaient été avancés dans leurs limites,

« les magistrats se retirèrent au dessous du por-
« tail faisant l'entrée du couvent des Carmes; là,
« après délibération prise entre eux, ils firent ve-
« nir deux des compagnons archers, et leur dé-
« fendirent que, combien lesdits jardins et vignes
« fussent avancés dans les limites des fossés, ils
« n'eussent à y toucher ni à leur clôture, jusqu'à
« ce qu'il fût advisé de faire restreindre par jus-
« tice; qu'ils s'exerçassent seulement à devenir
« bons, adroits et habiles tireurs pour le bien
« du pays[1]. »

Au milieu de toutes ces occupations administratives, on apprit la maladie grave du roi. Les habitans en éprouvèrent un vif chagrin, parce qu'il leur avait toujours témoigné une grande bienveillance. L'église des Frères-Prêcheurs fut choisie pour y adresser au Ciel des prières publiques. Après la messe, on fit une procession générale : les bourgeois, les magistrats, les comtes de Lyon, les congrégations religieuses, moines mendians, bénédictins et bénédictines, y défilèrent avec l'habit de leur ordre. C'était à qui ferait les vœux les plus ardens pour la santé et bonne prospérité du roi leur souverain seigneur. Les conseillers, pour éviter les désordres et les surprises assez ordinaires à l'avénement au trône d'un nouveau monarque, se chargèrent eux-mêmes de la garde des portes, et portèrent les

[1] *Actes consulaires*, 21 juillet 1461.

clés chez eux. Le lendemain, dans la réunion de la chapelle Saint-Jacques[1], on apprit la mort du roi.

Aussitôt il fut décidé que la garde de la ville serait renforcée, et que sans délai on enverrait devant le nouveau roi, en quelque lieu qu'il fût, de la part de la bonne ville, pour le supplier d'avoir en sa grace et faveur les bourgeois lyonnais. Dans le but de hâter ce voyage, on élut tout d'une voix Jean de Villeneuve et Pierre Thomassin, qui acceptèrent et offrirent même d'aller vers le roi à leurs frais. Les conseillers furent aussi du même avis quand il fallut signifier cette délibération aux seigneurs ecclésiastiques, afin de joindre leur ambassade à celle des citoyens, si bon leur semblait.

Huit bourgeois notables se rendirent donc à l'église cathédrale, dans la salle du chapitre ; ils y rencontrèrent les seigneurs archidiacre, chamarier, doyen, plusieurs comtes et plusieurs chanoines des églises collégiales de Saint-Just, de Saint-Paul et de Saint-Nizier; avec eux étaient le grand-prieur et autres religieux d'Ainai. Ils leur firent part de la députation qu'ils avaient projetée. « Nous sommes assemblés pour ce sujet, leur « dit l'archidiacre. — Nos députés partiront avec « les vôtres, lui répondirent les bourgeois. » Tout fut arrangé avec la meilleure concorde. Après les préparatifs de leur députation vers Louis XI, les

[1] Le 25 juillet 1461.

conseillers de Lyon firent publier dans toute la ville « que demain vendredi, trentième jour du « mois de juillet de l'année mille quatre cent « soixante et un, se feront aux Cordeliers les ob- « sèques du roi Charles septième, notre défunt « seigneur, que Dieu absolve, et lequel trépassa « hier il y eut huit jours, à Mehun-sur-Yèvre, en « pays de Berri. Dans ledit couvent des Frères- « Mineurs seront convoquées les processions des « trois monastères de frères mendians de la « ville, Jacobins, Carmes et Augustins; lesquels « religieux desdits quatre couvens, y compris les « Cordeliers, célébreront au jour indiqué toutes « messes que faire se pourra. Seront portées et « allumées aux obsèques quatre douzaines de « torches et quatre gros cierges du poids de trois « livres ou environ, ornés des armes et écussons « de la ville. On fabriquera douze écussons aux « armes du seigneur roi défunt, lesquels seront « mis sur les piliers et carrefours de l'église du « couvent des Cordeliers. Tous les fidèles sont « invités à prendre part aux cérémonies funèbres, « pour attirer sur la cité et sur l'ame du décédé « les bénédictions du Ciel. »

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

# PLACEMENT DES FIGURES

## DU TOME TROISIÈME.



IMPRIMÉ A LYON, CHEZ LOUIS PERRIN.

